



# Programme communal de Développement rural

Programmation 2024-2034

---

Partie 5

Fiches-projet

Octobre 2023



Etude réalisée par l'Agence de Développement territorial IDETA entre 2018 et 2023, pour le compte de la Ville de Chièvres et avec l'aide de la Fondation rurale de Wallonie.

Crédits photos : IDETA, FRW

# Table des matières

|          |   |     |
|----------|---|-----|
| Fiche 1  | Végétaliser les espaces publics avec des plantes comestibles.....                           | 7   |
| Fiche 2  | Créer des synergies avec la ceinture alimentaire d'Ath.....                                 | 11  |
| Fiche 3  | Proposer une alimentation de qualité pour Tous.....   | 15  |
| Fiche 4  | Soutenir et encourager les initiatives de production d'énergie locale et citoyenne<br>19    |     |
| Fiche 5  | Créer un évènementiel de promotion des initiatives de transition.....                       | 23  |
| Fiche 6  | Mettre en œuvre les recommandations du Schéma de Développement<br>Communal.....             | 27  |
| Fiche 7  | Développer les démarches d'économie circulaire.....   | 29  |
| Fiche 8  | Aménager les étangs communaux de Hoves.....   | 33  |
| Fiche 9  | Restaurer la ripisylve.....   | 37  |
| Fiche 10 | Créer de nouveaux périmètres de protection et de reconnaissance de la trame<br>verte 41     |     |
| Fiche 11 | Renforcer les collaborations entre la Commission Agricole, la Ville et les citoyens<br>45   |     |
| Fiche 12 | Aménager et animer de nouveaux espaces verts communaux.....                                 | 49  |
| Fiche 13 | Amplifier la gestion différenciée et le zéro phyto.....                                     | 53  |
| Fiche 14 | Aménager un espace vert de convivialité à Chièvres.....                                     | 57  |
| Fiche 15 | Soutenir les festivités et le folklore identitaire.....                                     | 67  |
| Fiche 16 | Restaurer les remparts et animer le site.....   | 71  |
| Fiche 17 | Réhabiliter l'église de Tongre-Saint-Martin en Maison rurale.....                           | 79  |
| Fiche 18 | Mener des actions « Petit Patrimoine Populaire Wallon ».....                                | 91  |
| Fiche 19 | Aménager ou construire des logements intergénérationnels.....                               | 95  |
| Fiche 20 | Aménager ou construire des logements pour jeunes.....                                       | 99  |
| Fiche 21 | Aménager ou construire de l'habitat groupé.....   | 101 |
| Fiche 22 | Créer une cuisine de collectivité locale.....   | 103 |
| Fiche 23 | Augmenter la capacité d'accueil de la crèche de Ladeuze.....                                | 107 |
| Fiche 24 | Renforcer l'accompagnement numérique de la population.....                                  | 115 |
| Fiche 25 | Optimiser le système de gestion des infrastructures collectives publiques.....              | 119 |
| Fiche 26 | Organiser des animations mobilisatrices sur les espaces publics.....                        | 121 |
| Fiche 27 | Aménager la place-carrefour de Grosage.....   | 125 |
| Fiche 28 | Aménager la place de Tongre-Saint-Martin.....   | 135 |
| Fiche 29 | Aménager la Grand-place de Chièvres – Volet 1 : Placette de la Fontaine.....                | 141 |
| Fiche 30 | Aménager la Grand-place de Chièvres – Volet 2 : Espace collectif.....                       | 151 |
| Fiche 31 | Aménager un espace de convivialité au sein du quartier Bel-Ange.....                        | 157 |
| Fiche 32 | Aménager la place du Trieu à Vaudignies.....  | 167 |
| Fiche 33 | Aménager des espaces de jeux et de loisirs pour les enfants, les ados et les<br>adultes 169 |     |
| Fiche 34 | Améliorer les équipements du hall sportif de Vaudignies.....                                | 173 |
| Fiche 35 | Créer une Maison de village à Vaudignies.....   | 183 |
| Fiche 36 | Améliorer les équipements de la Maison du Domissart à Grosage.....                          | 185 |
| Fiche 37 | Mettre à jour périodiquement les outils communaux de communication.....                     | 189 |
| Fiche 38 | Améliorer les outils d'accueil des nouveaux habitants.....                                  | 193 |
| Fiche 39 | Réaliser une étude de sécurisation de la N525.....  | 197 |
| Fiche 40 | Réaliser des aménagements de sécurisation de la N525.....                                   | 203 |
| Fiche 41 | Réaliser des aménagements de sécurisation du réseau routier.....                            | 207 |
| Fiche 42 | Aménager l'ancienne ligne de chemin de fer L81 en voie verte.....                           | 209 |
| Fiche 43 | Aménager des itinéraires de mobilité active sécurisés.....                                  | 213 |
| Fiche 44 | Améliorer la qualité de l'offre en transport en commun.....                                 | 217 |
| Fiche 45 | Créer et animer un Groupe d'action dédié à la valorisation économique.....                  | 219 |
| Fiche 46 | Aménager un atelier rural.....  | 223 |
| Fiche 47 | Aménager un espace de coworking.....  | 227 |
| Fiche 48 | Aménager un espace dédié et fonctionnel pour l'Office de Tourisme.....                      | 231 |
| Fiche 49 | Créer de nouveaux produits touristiques.....  | 235 |
| Fiche 50 | Visibiliser l'offre touristique.....  | 239 |
| Fiche 51 | Créer un espace de convivialité à la halte nautique de Ladeuze.....                         | 243 |

## PRÉAMBULE

### OBJECTIFS D'UN PCDR ET PRÉSENTATION DE L'OUTIL

Une Opération de Développement rural est un processus participatif, mené par une commune, au service du milieu rural. Les mandataires, la population, les associations, les acteurs économiques, sociaux culturels et environnementaux élaborent et mettent en œuvre une stratégie globale pour leur territoire. L'élaboration et la mise en œuvre de cette stratégie se basent sur un diagnostic partagé et s'inscrivent dans la démarche du développement durable.

L'opération est décrite dans un document appelé Programme communal de Développement rural, qui est établi en cohérence avec les objectifs repris dans les autres outils stratégiques communaux.

L'Opération aboutit à un ensemble coordonné d'actions et de projets de développement global et intégré, avec pour but **l'amélioration des conditions de vie des habitants sur les plans économique, social, environnemental et culturel.**

Sur base du PCDR, le Gouvernement peut octroyer des **subventions** pour les projets qui concourent aux objectifs de développement rural tels que :

- La promotion, la création et le soutien de l'emploi ou d'activités économiques dont les ateliers ruraux
- L'amélioration et la création de services et d'équipements à l'usage de la population
- La rénovation, la création et la promotion de l'habitat
- L'aménagement et la création d'espaces publics
- L'aménagement et la création de lieux de rencontre, notamment les maisons de village, maisons rurales et maisons multiservices
- La protection, l'amélioration et la mise en valeur du cadre et du milieu de vie, en ce compris le patrimoine bâti et naturel
- L'aménagement et la création de voiries et de moyens de transport et communication d'intérêt communal
- La réalisation d'opérations foncières
- L'aménagement et la rénovation d'infrastructures et équipements visant le développement touristique, l'énergie ou la cohésion sociale

Les projets transcommunaux peuvent bénéficier d'une majoration de la subvention régionale.

### DATES CLEFS

|                      |   |
|----------------------|---|
| <b>Décembre 2016</b> | <b>Conseil communal</b> : décision de réviser le PCDR   |
| <b>Février 2017</b>  | <b>Ministre en charge du Développement rural</b> : lancement de l'accompagnement de la Fondation rurale de Wallonie (FRW) |
| <b>Mars 2018</b>     | <b>Collège communal</b> : désignation d'IDETA en tant qu'auteur de PCDR   |
| <b>Juin 2020</b>     | <b>Conseil communal</b> : approbation de la composition de la Commission locale de Développement rural (CLDR)             |
| <b>Juillet 2020</b>  | <b>CLDR</b> : installation  |
| <b>Octobre 2023</b>  | <b>CLDR</b> : approbation de l'avant-projet de PCDR et du projet de première convention                                   |
| <b>Novembre 2023</b> | <b>Collège</b> : approbation de l'avant-projet de PCDR  |
| <b>Mars 2024</b>     | <b>Conseil communal</b> : approbation de l'avant-projet de PCDR et du projet de première convention                       |

### ACTEURS



## FICHES-PROJET

Cette section présente chaque projet du PCDR, sous la forme d'une fiche dont le contenu est conforme aux prescrits de la circulaire du 10 septembre 2021 et du modèle de fiche qui y est joint.

Chaque fiche donne les lignes directrices du projet, son intention, sa justification et les effets attendus de celui-ci. La fiche est également un support pour la mise en œuvre du projet en présentant, lorsque cela est pertinent, sa localisation, les éléments d'opérationnalisation (programme des travaux, partenaires à mobiliser, démarches à mettre en œuvre au sein de l'Administration communale, etc.) et d'évaluation du projet.

Les fiches ont également été pensées et rédigées afin d'être le point de départ de candidatures communales aux appels à projets et opportunités de financements offertes par les différents pouvoirs subsidiants, Développement rural ou autres.

### Priorités

La priorité attribuée à chaque fiche renvoie à la période à laquelle l'activation de la fiche projet est prévue :

- Priorité 1 : année 1 à 3 (court terme)
- Priorité 2 : année 4 à 6 (moyen terme)
- Priorité 3 : année 7 à 10 (long terme)

Chaque année de mise en œuvre du PCDR, la CLDR dressera le bilan des actions entreprises, identifiera les projets à mettre en œuvre, en adaptant, le cas échéant, la priorité initiale.

Les fiches à court terme sont systématiquement développées pour tous les points requis, avec un niveau de précision dépendant du niveau d'information disponible au moment de la rédaction. Une première estimation budgétaire est proposée.

Pour les fiches de priorité 3, seuls les champs « description, justification et lien à la stratégie » sont complétés, eu égard au délai encore long avant la mise en œuvre des projets ou à l'incertitude quant aux modalités de mise en œuvre. Ces fiches seront étoffées par la CLDR et par les partenaires pressentis lors de l'activation de la fiche.

## Objectifs

Par essence, de nombreux projets répondent à plusieurs objectifs et ont des effets multiplicateurs.

Pour mettre en évidence cette transversalité des projets, l'auteur de projet a indiqué les différents objectifs auxquels contribuent les projets en indiquant en gras l'objectif principal auquel est rattaché le projet.

### Localisation des projets

La carte annexe « Localisation des projets » permet une vue d'ensemble de la répartition spatiale des projets qui sont localisables.

### Lots 0

En complément aux fiches, une section de la Partie 2 « Résultats de la consultation et de la participation citoyenne » énumère les projets déjà mis en œuvre ou activés durant l'élaboration du PCDR.

Ces projets démontrent que :

- Les autorités communales ont été réceptives aux besoins des citoyens. Quand cela était possible, des solutions simples et rapides ont été proposées et mises en œuvre. Dans certains cas, des montages de projets et des recherches de financement ont été engagées sans attendre l'approbation du PCDR.
- Les habitants se sont mobilisés autour de projets concrets et accessibles sans aide financière, contribuant à retisser du lien social à partir d'actions concrètes.



**FICHE 1****VÉGÉTALISER LES ESPACES PUBLICS AVEC DES PLANTES COMESTIBLES****VILLE DE CHIÈVRES****PRIORITE 2**

Tous les villages



Version initiale

Projet matériel



Version actualisée ( .. / .. / .. )

&gt; Création d'espaces publics conviviaux

**1. Description succincte du projet****Nature du projet :**

- Plantation d'espaces publics avec des espèces indigènes et comestibles (arbres, arbustes, légumes, aromatiques, etc.), dans les cœurs des villages, dans les lotissements, dans les quartiers
- Mobilisation des riverains et création d'un plan de gestion
- Animations et ateliers autour des espaces aménagés
- Mise en valeur du permis de végétaliser

**Public cible :** citoyens**2. Justification du projet****- Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé**

**Contexte :** individualisme, manque de cohésion sociale dans les villages ou les quartiers, manque de convivialité des espaces publics, expérience des jardins partagés, du verger de Huissignies et du jardin didactique de Grosage

**Besoins identifiés :**

- Besoin de réduire l'impact environnemental de l'aménagement du territoire et de l'urbanisation (îlots de chaleur, ruissellement, etc.)
- Besoin de poursuivre et d'amplifier les démarches de plantations déjà amorcées sur le territoire : haies, bacs fleuris, permis de végétaliser, etc.
- Besoin d'adapter la collectivité à l'augmentation du risque climatique et énergétique
- Besoin de diminuer la pression anthropique sur le milieu naturel
- Besoin de poursuivre les démarches de transition, en particulier la sensibilisation de la population à une alimentation de qualité et de proximité

**- Caractère rural du projet**

La végétalisation des espaces publics est cohérente avec les fondements du développement rural car elle s'inscrit :

- Dans une démarche de cohésion et d'inclusion sociales
- Dans une démarche d'amélioration du cadre de vie des habitants
- Dans une démarche de lutte contre le changement climatique
- Dans une démarche collective et participative

**- Effets directs et effets multiplicateurs attendus**

La mise en place de ce projet aura des effets multiplicateurs tels que :

- Amélioration de la vie de quartiers autour des espaces aménagés, par l'organisation de rassemblements et d'évènements
- Création de liens entre les habitants
- Diminution des effets négatifs de l'imperméabilisation des sols
- Amélioration de la biodiversité, notamment l'entomofaune et l'avifaune

**- Projets connexes du PCDR**

3. Proposer une alimentation de qualité pour tous
5. Créer un évènementiel de promotion des initiatives de transition
12. Aménager et animer de nouveaux espaces verts communaux
13. Amplifier la gestion différenciée et le zéro phyto
16. Restaurer les remparts et animer le site
26. Organiser des animations mobilisatrices sur les espaces publics
27. Aménager la place-carrefour de Grosage
28. Aménager la place de Tongre-Saint-Martin
29. Aménager la Grand-place de Chièvres – Volet 1 : placette de la fontaine
30. Aménager la Grand-place de Chièvres – Volet 2 : espace collectif
31. Aménager un espace de convivialité au sein du quartier Bel-Ange
32. Aménager la place du Trieu à Vaudignies
33. Aménager des espaces de jeux et de loisirs pour enfants, ados et adultes

**- Alternatives éventuelles**

Sans objet

- **Sobriété du projet**

Le projet vise à réaliser de petits investissements avec un effet retour important sur la qualité de vie des habitants et sur la gestion des zones urbanisées. Il s’inscrit donc dans une logique d’utilisation rationnelle du sol, d’amélioration de la qualité dans les cœurs de village et, de ce fait, d’amélioration de l’attractivité résidentielle dans les zones agglomérées, de contribution à l’amélioration de la biodiversité et de lutte contre le changement climatique.

**3. Lien à la stratégie du PCDR**

- **Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR**

**1. Devenir moteur de transition**

**A. Par les gestes du quotidien**

B. Par des démarches globales

2. Recréer un rapport à la nature apaisé, source d’intégration et de plus-value territoriale

B. Par la végétalisation des espaces urbanisés

3. Recréer des cœurs de village dynamiques

B. Par l’amélioration de l’offre et de l’accès aux infrastructures, aux services et aux équipements

C. Par la convivialité des espaces et des équipements publics : modulables, multimodaux et multifonctionnels

- **Objectifs connexes avec les autres plans et programmes pertinents**

| Plans et programmes communaux  | Plans et programmes supracommunaux  |
|--|---|
| <b>Plan Stratégique transversal (PST)</b>  | <b>Plan de Relance de la Wallonie</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Retisser des liens et encourager la participation citoyenne</li> <li>• Construire une stratégie pour le territoire, répondre aux défis de demain</li> <li>• Penser à demain et après-demain via la mise en place de solutions pour sortir des impasses climatiques</li> <li>• Favoriser l’accès à une alimentation durable et soutenir les pratiques agricoles de qualité</li> <li>• Redessiner ensemble l’espace public et réinventer la mobilité</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver la biodiversité et l’environnement</li> <li>• Encourager une gouvernance participative</li> <li>• Reconstruire un cadre de vie de qualité, fonctionnel sain, attractif, durable</li> </ul> |

|   |   |
|---|---|
| <b>Plan de Cohésion sociale (PCS)</b>   | <b>WaPi 2040</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit à un environnement sain et à un cadre de vie adapté</li> <li>• Droit à la santé</li> <li>• Droit à l’alimentation</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir et organiser la participation citoyenne</li> <li>• S’adapter face au dérèglement climatique</li> <li>• Soutenir les modes de production et de consommation durables</li> <li>• Protéger et valoriser les ressources et milieux naturels</li> <li>• Continuer à faire de la WAPI le territoire du bon vivre ensemble</li> <li>• Assurer un développement équilibré entre ruralité et urbanité</li> </ul> |
| <b>PIC – PIMACI 2022-2024</b>   | <b>Contrat de Rivière Dendre</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>   |
| <b>Plan d’Action en faveur de l’Énergie et du Climat (PAEDC)</b>  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>   |   |
| <b>Centre culturel L’Envol</b>  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous, demain !: contribuer au développement d’une société plus durable</li> </ul>  |   |
| <b>Plan communal de Développement de la Nature (PCDN) - BiodiverCité</b>  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver et reconstituer les éléments du réseau écologique</li> <li>• Informer les citoyens et participer au maintien de la biodiversité dans les zones urbanisées</li> </ul> |   |

#### 4. Impacts du projet sur la résilience du territoire et de la société

| Impacts ✓ ou ✗                        | Dimension     |         |          |        |          |            |
|---------------------------------------|---------------|---------|----------|--------|----------|------------|
|                                       | Environnement | Energie | Mobilité | Social | Culturel | Economique |
| <b>Eléments prioritaires</b>          |               |         |          |        |          |            |
| Intérêts des générations futures      | ✓             |         |          | ✓      | ✓        | ✓          |
| Participation                         | ✓             |         |          | ✓      | ✓        |            |
| Cohérence des politiques sectorielles | ✓             |         |          | ✓      |          |            |
| Solidarité des territoires            |               |         |          |        |          |            |
| Evaluation permanente                 | ✓             |         |          | ✓      |          |            |

#### 5. Localisation et statut

##### - Adresse

Ensemble des sites identifiés au point 1 (inventaire AP et CLDR), à compléter à l'activation du projet.

##### o Sites pressentis :

- Chièvres : jardin de la Maison de Cité, agoraspace, Cité Parc, cité Les Sablières, parc Notre-Dame
- Huissignies : maison de village
- Vaudignies : cité La Payelle
- Ladeuze : jardin de la crèche communale
- Dans tous les projets de réaménagement de l'espace public
- Dans les cimetières
- Dans les cours d'école et/ou à proximité

##### - Périmètre d'intervention

Toute la commune

##### - Intégration du projet par rapport à son environnement direct

Les implantations envisagées concernent des sites déjà investis par la population (cœur de quartier, agoraspace, école, maisons de village, etc.) ou qui en

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL 2024-2034  
présentent le potentiel : les aménagements vont contribuer à renforcer la cohésion sociale de ces lieux.

La nature du projet – de la végétalisation indigène et comestible – contribuera à améliorer la qualité paysagère des espaces publics chiévrais.

##### - Cadre légal

A préciser selon les localisations finales retenues

##### - Contraintes naturelles existantes

A préciser selon les localisations finales retenues

##### - Statut de propriété

Propriétés publiques

#### 6. Parties prenantes, porteurs de projet

##### - Porteur du projet

Ville de Chièvres

##### - Partenaires potentiels

CPAS, Centre culturel L'Envol, Conseil Junior, Espace Jeunesse, écoles, Conseil consultatif Climat et Biodiversité, Fabriques d'église concernées, Cercles horticoles (Huissignies, Vaudignies), ASBL « Les Etangs La Fleur », Riverains, ASBL Adalia 2.0

##### - Pistes de financement

RW – BiodiverCité, Ose le vert, etc. (veille appel à projets)

Un arbre pour la Wapi / årbrënkít

Budget participatif

#### 7. Programme de réalisation

##### - Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

- Plusieurs projets d'aménagements de cœurs de village intégreront ce projet (voir projets connexes)

##### - Etat du dossier

- Actions menées avec le PCDN et avec BiodiverCité : plantation de haies, plantation d'une haie de fruitiers autour du potager collectif de Chièvres, distributions d'arbres fruitiers, plantation d'un verger, BiodiverCité (Cimetières Nature, Plan Maya)
- Règlement communal sur la protection de la biodiversité
- Conseil consultatif Climat et Biodiversité : 2 réunions en 2022 (sensibilisation énergie, fresque du climat)

- Permis de végétaliser : pas demande en 2022, une demande en cours d'instruction
- **Programme des travaux ou des aménagements**
- Choix des espèces végétales à privilégier
  - Plantations
- **Planification**
- Création d'un groupe de réflexion avec les riverains
  - Chantiers participatifs
  - Animations de sensibilisation : entretien, choix des espèces, valorisation, permis de végétaliser, etc.
  - Animations festives et conviviales
- **Démarches administratives à réaliser par la Commune**
- Sans objet
- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
- Communication
  - Entretien périodique pour les éventuelles interventions plus conséquentes

## 8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation de la fiche

## 9. Evaluation

| Indicateur(s) de réalisation      | Valeur cible     | Source de vérification |
|-----------------------------------|------------------|------------------------|
| Nombre d'espaces publics aménagés | 1/an             | AC                     |
| Nombre d'animations organisées    | 2/espace aménagé | AC                     |

| Indicateur(s) de résultat             | Valeur cible | Source de vérification |
|---------------------------------------|--------------|------------------------|
| Nombre de riverains impliqués         | 5/espace     | AC                     |
| Nombre de participants aux animations | 15/séance    | AC                     |

|  |      |    |
|--|------|----|
| Nombre de permis de végétaliser octroyés | 4/an | AC |
|--|------|----|

## 10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

Sera complété à l'activation de la fiche

**FICHE 2****CRÉER DES SYNERGIES AVEC LA CEINTURE ALIMENTAIRE D'ATH****VILLE DE CHIÈVRES****PRIORITE 2****Territoire**

Version initiale

Projet immatériel



Version actualisée ( .. / .. / .. )

&gt; Développement de partenariats en matière de circuits courts

**1. Description succincte du projet**

« L'objectif d'une ceinture alimentaire, c'est de développer l'autonomie alimentaire d'une région. Ça veut dire augmenter la part locale des denrées alimentaires qui sont consommées » [Ceinture alimentaire du Tournaisis]

Afin de développer une dynamique similaire sur le territoire de Chièvres, le projet compte plusieurs actions complémentaires, pouvant notamment prendre appui sur la mobilisation de la Commission agricole (FP 11) et du Groupe de travail « Valorisation économique (FP 45).

Il s'agit de mettre sur pied un réseau de producteurs et de transformateurs pour alimenter :

- Les commerces chiévrais, en priorité les commerces de proximité et l'HORECA
- La cuisine de collectivité (FP 22)

**Public cible :** citoyens, producteurs locaux, commerces, artisans, collectivités locales

**2. Justification du projet****- Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé**

**Contexte :** changement climatique, situation géopolitique, augmentation du coût des biens de première nécessité, nécessité de décarbonation des modes de vie notamment l'alimentation (production, transport), situation économique compliquée pour les producteurs locaux

**Besoins identifiés :**

- Besoin de poursuivre les démarches de transition, en particulier en matière de déploiement des circuits courts et d'intelligence collective
- Besoin de faciliter l'accès à une nourriture de qualité pour tous
- Besoin de soutenir l'économie locale (agriculteurs, producteurs, artisans)

- Besoin de mieux structurer les entreprises locales et de soutenir leur mutualisation

**- Caractère rural du projet**

La participation à la ceinture alimentaire est cohérente avec les fondements du développement rural car elle s'inscrit :

- Dans les démarches de transition portées par la Wallonie
- Dans le soutien aux producteurs locaux et à l'agriculture familiale, telle que celle présente à Chièvres
- Dans la volonté de soutenir l'économie de proximité
- Dans la volonté d'améliorer la qualité de l'alimentation dans les collectivités locales

**- Effets directs et effets multiplicateurs attendus**

La mise en place de ce projet aura des effets multiplicateurs tels que :

- Diminution de l'impact environnemental de la production de repas
- Amélioration de la santé des bénéficiaires
- Pérennisation de la sphère agricole chiévraise
- Création d'emplois locaux

**- Projets connexes du PCDR**

3. Proposer une alimentation de qualité pour tous
5. Créer un évènementiel de promotion des initiatives de transition
7. Développer les démarches d'économie circulaire
11. Renforcer les collaborations entre la Commission agricole, la Ville et les citoyens
13. Amplifier la gestion différenciée et le zéro phyto
22. Créer une cuisine de collectivité locale
45. Créer et animer un Groupe d'action dédié à la valorisation économique

**- Alternatives éventuelles**

Sans objet

**- Sobriété du projet**

Dans le cadre de la réflexion sur les mesures de transition à mener à Chièvres, le choix s’est porté sur le rapprochement avec la ceinture alimentaire d’Ath afin de mutualiser plutôt que dupliquer ou concurrencer les énergies de la commune voisine. Il s’agit également de créer une cohérence territoriale et de créer du lien et de la solidarité dans des démarches similaires.

**3. Lien à la stratégie du PCDR**

**- Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR**

**1. Devenir moteur de transition**

**A. Par les gestes du quotidien**

**B. Par des démarches globales**

2. Recréer un rapport à la nature apaisé, source d’intégration et de plus-value territoriale

**B. Par la végétalisation des espaces urbanisés**

3. Recréer des cœurs de village dynamiques

**B. Par l’amélioration de l’offre et de l’accès aux infrastructures, aux services et aux équipements**

4. Encourager le développement d’un tissu économique ancré et ouvert

**A. Par la stimulation de l’entrepreneuriat local**

**- Objectifs connexes avec les autres plans et programmes pertinents**

| Plans et programmes communaux   | Plans et programmes supracommunaux   |
|---|--|
| <b>Plan Stratégique transversal (PST)</b>   | <b>Plan de Relance de la Wallonie</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Retisser des liens et encourager la participation citoyenne</li> <li>• Agir pour un développement économique local et durable</li> <li>• Construire une stratégie pour le territoire, répondre aux défis de demain</li> <li>• Penser à demain et après-demain via la mise en place de solutions pour sortir des impasses climatiques</li> <li>• Favoriser l’accès à une alimentation durable et soutenir les pratiques agricoles de qualité</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l’économie circulaire</li> <li>• Renforcer la souveraineté alimentaire</li> <li>• Encourager une gouvernance participative</li> </ul> |
| <b>Plan de Cohésion sociale (PCS)</b>   | <b>WaPi 2040</b>   |

|   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit à un environnement sain et à un cadre de vie adapté</li> <li>• Droit à la santé</li> <li>• Droit à l’alimentation</li> </ul>                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir et organiser la participation citoyenne</li> <li>• Encourager le réseautage et les collaborations entre acteurs</li> <li>• S’adapter face au dérèglement climatique</li> <li>• Soutenir les modes de production et de consommation durables</li> </ul> |
| <b>PIC – PIMACI 2022-2024</b>   | <b>Contrat de Rivière Dendre</b>   |
| • /   | • /  |
| <b>Plan d’Action en faveur de l’Energie et du Climat (PAEDC)</b>  |  |
| • /   |  |
| <b>Centre culturel L’Envol</b>  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agor’Assos : mise en réseau des associations locales</li> <li>• Nous, demain ! : contribuer au développement d’une société plus durable</li> </ul> |  |
| <b>Plan communal de Développement de la Nature (PCDN) - BiodiverCité</b>  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer au maintien d’une agriculture locale, à dimension humaine</li> </ul>  |  |

#### 4. Impacts du projet sur la résilience du territoire et de la société

| Impacts ✓ ou ×                        | Dimension     |         |          |        |          |            |
|---------------------------------------|---------------|---------|----------|--------|----------|------------|
|                                       | Environnement | Energie | Mobilité | Social | Culturel | Economique |
| <b>Éléments prioritaires</b>          |               |         |          |        |          |            |
| Intérêts des générations futures      | ✓             |         |          | ✓      | ✓        | ✓          |
| Participation                         | ✓             |         |          | ✓      |          | ✓          |
| Cohérence des politiques sectorielles | ✓             |         |          |        |          | ✓          |
| Solidarité des territoires            | ✓             |         |          | ✓      |          | ✓          |
| Evaluation permanente                 | ✓             |         |          | ✓      |          | ✓          |

#### 5. Localisation et statut

Sans objet

#### 6. Parties prenantes, porteurs de projet

- **Porteur du projet**

Ville de Chièvres

- **Partenaires potentiels**

GAS Chièvres, GAS Ath, Commission agricole, Groupe de travail « Valorisation économique », producteurs locaux, Alim'Ath, Centre culturel L'Envol, CARAH, Hainaut Développement, Parc naturel du Pays des Collines

- **Pistes de financement**

Veille appels à projets RW

#### 7. Programme de réalisation

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

- La ceinture alimentaire d'Ath rencontre actuellement des difficultés de mises en place

- **Etat du dossier**

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL 2024-2034

- Le Groupe d'Achat Solidaire de Chièvres rassemble plusieurs familles et collabore avec une dizaine de producteurs, dont deux agriculteurs de Chièvres.

- **Programme des travaux ou des aménagements**

Sans objet

- **Planification**

- Prise de contact avec les porteurs de la ceinture alimentaire athoise
- Définition des lignes de collaboration
- Mobilisation des forces vives locales et des partenariats : agriculteurs, producteurs, artisans, commerçants, collectivités, etc.

- **Démarches administratives à réaliser par la Commune**

- Sans objet

- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

- Intelligence collective
- Communication

#### 8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation de la fiche

#### 9. Evaluation

| Indicateur(s) de réalisation | Valeur cible | Source de vérification |
|------------------------------|--------------|------------------------|
| Réseau de producteurs locaux | 1            | AC                     |

| Indicateur(s) de résultat   | Valeur cible | Source de vérification |
|---|--------------|------------------------|
| Part de commerçants proposant des produits en circuits courts                         | 75%          | AC (enquête)           |
| Taux de producteurs locaux dont les produits sont vendus dans les commerces chiévrais | 75%          | AC (enquête)           |

#### 10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

Sera complété à l'activation de la fiche



**FICHE 3****PROPOSER UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ POUR TOUS****VILLE DE CHIÈVRES****PRIORITE 2****Territoire**

Version initiale

Projet immatériel



Version actualisée ( .. / .. / .. )

&gt; Soutien à l'amélioration de l'alimentation saine et locale

**1. Description succincte du projet****Nature du projet :**

- Actions de sensibilisation de la population à une alimentation de qualité et accessible
  - Promotion du glanage
  - Sensibilisation au jardinage pour les habitants, dans les écoles
  - Ateliers culinaires parents-enfants, aînés
  - Valorisation des agriculteurs et des producteurs locaux
  - Végétalisation comestible des espaces publics (FP 1 et FP 27 à 32)
- Production d'une alimentation de qualité dans les collectivités locales (FP 22), dans une démarche supra-communale

**Public cible :** citoyens, collectivités locales, producteurs locaux, commerces, artisans

**2. Justification du projet****Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé**

**Contexte :** changement climatique, situation géopolitique, augmentation du coût des biens de première nécessité, nécessité de décarbonation des modes de vie notamment l'alimentation (production, transport), situation économique compliquée pour les producteurs locaux

**Besoins identifiés :**

- Besoin de faciliter l'accès à une nourriture de qualité pour tous
- Besoin de poursuivre les démarches de transition, en particulier en matière d'alimentation saine, locale, de saison (empreinte carbone, impact sur la biodiversité, sur la ressource eau, etc.)
- Besoin de soutenir l'économie locale (agriculteurs, producteurs, artisans)

**- Caractère rural du projet**

L'amélioration de la qualité de l'alimentation de la population est cohérente avec les fondements du développement rural car elle s'inscrit :

- Dans une démarche de santé publique
- Dans une démarche de transition par la valorisation de l'économie de proximité et par la préservation du milieu
- Dans une approche sociale et de convivialité

**- Effets directs et effets multiplicateurs attendus**

La mise en place de ce projet aura des effets multiplicateurs tels que :

- Diminution de l'impact environnemental de l'alimentation
- Amélioration de la santé de la population
- Pérennisation de la sphère agricole chiévroise
- Création d'emplois locaux
- Promotion du territoire
- Amélioration du bien-être des habitants et de leur ancrage local

**- Projets connexes du PCDR**

1. Végétaliser les espaces publics avec des plantes comestibles
2. Créer des synergies avec la ceinture alimentaire d'Ath
5. Créer un évènementiel de promotion des initiatives de transition
7. Développer les démarches d'économie circulaire
11. Renforcer les collaborations entre la Commission agricole, la Ville et les citoyens
22. Créer une cuisine de collectivité locale
23. Augmenter la capacité d'accueil de la crèche de Ladeuze

**- Alternatives éventuelles**

Sans objet

- **Sobriété du projet**

Le projet s’inscrit pleinement dans une démarche de sobriété environnementale puisqu’il vise au développement des ressources énergétiques décarbonées et donc à minimiser l’impact environnemental des besoins en énergie. Il rencontre également l’objectif de sobriété énergétique à travers la volonté d’améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux.

**3. Lien à la stratégie du PCDR**

- **Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR**

**1. Devenir moteur de transition**

A. Par les gestes du quotidien

**B. Par des démarches globales**

2. Recréer un rapport à la nature apaisé, source d’intégration et de plus-value territoriale

A. Par la renaturation de la campagne chiévroyse

B. Par la végétalisation des espaces urbanisés

3. Recréer des cœurs de village dynamiques

B. Par l’amélioration de l’offre et de l’accès aux infrastructures, aux services et aux équipements

- **Objectifs connexes avec les autres plans et programmes pertinents**

| Plans et programmes communaux  | Plans et programmes supracommunaux   |
|--|--|
| <b>Plan Stratégique transversal (PST)</b>  | <b>Plan de Relance de la Wallonie</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Développer, avec et pour les aînés, une société plus solidaire</li> <li>Faire de nos écoles des lieux d’apprentissage, de métissage, d’ouverture et d’émancipation</li> <li>Construire une stratégie pour le territoire, répondre aux défis de demain</li> <li>Favoriser l’accès à une alimentation durable et soutenir les pratiques agricoles de qualité</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer la souveraineté alimentaire</li> </ul>  |
| <b>Plan de Cohésion sociale (PCS)</b>  | <b>WaPi 2040</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Droit à un environnement sain et à un cadre de vie adapté</li> <li>Droit à la santé</li> <li>Droit à l’alimentation</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir les modes de production et de consommation durables</li> <li>Favoriser l’inclusion sociale et accompagner les plus fragiles</li> </ul> |
| <b>PIC – PIMACI 2022-2024</b>  | <b>Contrat de Rivière Dendre</b>   |

|  |     |
|--|-----|
| • /  | • / |
| <b>Plan d’Action en faveur de l’Energie et du Climat (PAEDC)</b>   |     |
| • /  |     |
| <b>Centre culturel L’Envol</b>   |     |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Nous, demain !: contribuer au développement d’une société plus durable</li> </ul> |     |
| <b>Plan communal de Développement de la Nature (PCDN) - BiodiverCité</b>   |     |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Participer au maintien d’une agriculture locale, à dimension humaine</li> </ul>   |     |

**4. Impacts du projet sur la résilience du territoire et de la société**

| Impacts ✓ ou ×                        | Dimension     |         |          |        |          |            |
|---------------------------------------|---------------|---------|----------|--------|----------|------------|
|                                       | Environnement | Energie | Mobilité | Social | Culturel | Economique |
| <b>Éléments prioritaires</b>          |               |         |          |        |          |            |
| Intérêts des générations futures      | ✓             |         |          | ✓      | ✓        | ✓          |
| Participation                         | ✓             |         |          | ✓      | ✓        | ✓          |
| Cohérence des politiques sectorielles | ✓             |         |          | ✓      | ✓        | ✓          |
| Solidarité des territoires            | ✓             |         |          | ✓      | ✓        |            |
| Evaluation permanente                 | ✓             |         |          | ✓      | ✓        | ✓          |

**5. Localisation et statut**

Sans objet

## 6. Parties prenantes, porteurs de projet

### - Porteur du projet

Centre culturel L'Envol : projet « Nous Demain »

### - Partenaires potentiels

Ville de Chièvres (dont PCS), CPAS, Office de Tourisme, Conseil consultatif des Aînés, Alim'Ath, Commission agricole (FP 11), Groupe de Travail « Valorisation économique » (FP 45), cercles horticoles, écoles, communes voisines : Ath, Brugelette, Belœil, Lens, Jurbise, etc.

### - Pistes de financement

Veille appel à projet RW

## 7. Programme de réalisation

### - Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

- Initiatives sociales déjà existantes sur le territoire

### - Etat du dossier

- CPAS : épicerie sociale, distribution de repas à domicile
- Croix-Rouge : repas solidaire (1x/mois entre novembre et mars)
- Jardins partagés à Chièvres (derrière le cimetière)

### - Programme des travaux ou des aménagements

Sans objet

### - Planification

- Définir un programme d'actions pluriannuel
- Communication
- Mise en œuvre

### - Démarches administratives à réaliser par la Commune

- Sans objet

### - Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Communication

## 8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation de la fiche

## 9. Evaluation

| Indicateur(s) de réalisation               | Valeur cible | Source de vérification |
|--|--------------|------------------------|
| Nombre d'actions de sensibilisation menées | 2/an         | AC                     |
| Nombre de communication                    | 1/trimestre  | AC                     |

| Indicateur(s) de résultat              | Valeur cible | Source de vérification |
|--|--------------|------------------------|
| Nombre de participants à chaque action | 25 personnes | AC                     |

## 10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

Sera complété à l'activation de la fiche



**FICHE 4 SOUTENIR ET ENCOURAGER LES INITIATIVES DE PRODUCTION D'ÉNERGIE LOCALE ET CITOYENNE****VILLE DE CHIÈVRES****PRIORITE 1****Territoire**

Version initiale

Projet matériel



Version actualisée ( .. / .. / .. )

&gt; Développement des initiatives de production d'énergie décarbonée

**1. Description succincte du projet**

Afin de multiplier la production locale d'énergie durable, plusieurs actions complémentaires sont à mettre en place :

- **Des actions de sensibilisation** des citoyens, des entreprises et des acteurs locaux à la diversification des productions d'énergie, y compris les projets innovants (biométhanisation, solaire, hydrogène) et de distribution (communautés d'énergie) : organisation de conférences, diffusion d'informations via les canaux communaux
- **Le soutien aux initiatives de production d'énergie** décarbonée : création d'une subvention communale, organisation du Prix de l'Énergie durable
- **La décarbonation des sources d'énergie communale** : amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux, équipement des bâtiments publics en systèmes de production d'énergie (en fonction des possibilités techniques de chaque bâtiment)
- **Une démarche prospective** : veille sur les technologies novatrices (par exemple la production d'hydrogène, le stockage local d'énergie, etc.) et sur les subventions publiques en la matière

**Public cible** : entreprises locales, citoyens, administration communale, collectivités

**2. Justification du projet**- **Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé**

**Contexte** : changement climatique, situation géopolitique, augmentation du coût de l'énergie, nécessité de décarbonation des modes de vie notamment la production d'énergie, menace de précarité énergétique des ménages et des entreprises

**Besoins identifiés** :

- Besoin de réduire l'impact environnemental des différentes composantes du territoire (services publics, habitants, économie, etc.)
- Besoin de poursuivre et d'amplifier les démarches déjà amorcées sur le territoire : réduction des déchets et des consommations dans les services publics, cadastre énergétique des bâtiments communaux, rénovation de certains bâtiments, Convention des Maires, COLECO, primes d'encouragement, etc.
- Besoin d'adapter la collectivité à l'augmentation du risque climatique et énergétique
- Besoin de prendre en compte la dimension énergétique du développement territorial

- **Caractère rural du projet**

Les démarches de décarbonation des énergies et d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments constituent un objectif global de développement qui mobilise tous les territoires.

- **Effets directs et effets multiplicateurs attendus**

La mise en place de ce projet aura des effets multiplicateurs tels que :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Contribution aux objectifs régionaux et développement durable, et en particulier à la limitation du réchauffement climatique
- Amplification de la prise de conscience environnementale
- Diminution de l'impact budgétaire de l'énergie dans le budget des habitants et des pouvoirs publics
- Lutte contre le gaspillage énergétique

- **Projets connexes du PCDR**

5. Créer un évènementiel de promotion des initiatives de transition
6. Mettre en œuvre les recommandations du Schéma de Développement Communal (SDC)
7. Développer les démarches d'économie circulaire

- 19. Aménager ou construire des logements intergénérationnels
- 20. Aménager ou construire des logements pour jeunes couples
- 21. Aménager ou construire de l'habitat groupé
- 45. Créer et animer un Groupe d'action dédié à la valorisation économique

- **Alternatives éventuelles**

Sans objet

- **Sobriété du projet**

Le projet s'inscrit pleinement dans une démarche de sobriété environnementale puisqu'il vise au développement des ressources énergétiques décarbonées et donc à minimiser l'impact environnemental des besoins en énergie. Il rencontre également l'objectif de sobriété énergétique à travers la volonté d'améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux.

### 3. Lien à la stratégie du PCDR

- **Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR**

**1. Devenir moteur de transition**

**A. Par les gestes du quotidien**

**B. Par des démarches globales**

**4. Encourager le développement d'un tissu économique ancré et ouvert**

**A. Par la stimulation de l'entrepreneuriat local**

- **Objectifs connexes avec les autres plans et programmes pertinents**

| Plans et programmes communaux   | Plans et programmes supracommunaux  |
|---|---|
| <b>Plan Stratégique transversal (PST)</b>   | <b>Plan de Relance de la Wallonie</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Construire une stratégie pour le territoire, répondre aux défis de demain</li> <li>• Penser à demain et après-demain via la mise en place de solutions pour sortir des impasses climatiques</li> <li>• Mener une politique de l'énergie qui réponde aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir la recherche et l'innovation</li> <li>• Déployer une stratégie bas-carbone</li> </ul>   |
| <b>Plan de Cohésion sociale (PCS)</b>   | <b>WaPi 2040</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit à l'énergie, à un environnement sain et à un cadre de vie adapté</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager le réseautage et les collaborations entre acteurs</li> <li>• S'adapter face au dérèglement climatique</li> <li>• Viser la sobriété énergétique</li> </ul> |
| <b>PIC – PIMACI 2022-2024</b>   | <b>Contrat de Rivière Dendre</b>  |

|  |     |
|--|-----|
| • /  | • / |
| <b>Plan d'Action en faveur de l'Énergie et du Climat (PAEDC)</b>   |     |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Primes communales « Énergie »</li> <li>• Performance énergétique des bâtiments communaux</li> <li>• Réduction des consommations dans les bâtiments communaux</li> </ul> | •   |
| <b>Centre culturel L'Envol</b>   |     |
| • /  |     |
| <b>Plan communal de Développement de la Nature (PCDN) - BiodiverCité</b>   |     |
| • /  |     |

### 4. Impacts du projet sur la résilience du territoire et de la société

| Impacts ✓ ou ×                        | Dimension     |         |          |        |          |            |
|---------------------------------------|---------------|---------|----------|--------|----------|------------|
|                                       | Environnement | Énergie | Mobilité | Social | Culturel | Économique |
| <b>Éléments prioritaires</b>          |               |         |          |        |          |            |
| Intérêts des générations futures      | ✓             | ✓       |          | ✓      |          | ✓          |
| Participation                         | ✓             | ✓       |          | ✓      |          | ✓          |
| Cohérence des politiques sectorielles | ✓             | ✓       |          | ✓      |          | ✓          |
| Solidarité des territoires            | ✓             | ✓       |          | ✓      |          | ✓          |
| Évaluation permanente                 | ✓             | ✓       |          | ✓      |          | ✓          |

### 5. Localisation et statut

Sans objet

### 6. Parties prenantes, porteurs de projet

- **Porteur du projet**

Ville de Chièvres

- **Partenaires potentiels**

Groupe d'action « Economie locale » (FP 45, priorité 2), Conseil consultatif Climat et Biodiversité, communes voisines (Ath, Brugelette, Belœil, Lens, Jurbise, etc.), fournisseurs d'énergie, intercommunales (IDETA, IPALLE, CENEO et tiers-investisseur NEOVIA), ASBL Entreprendre Wapi, SPW Energie

- **Pistes de financement**

Budget communal (sensibilisation, subvention communale, prix de l'Energie durable)

Région wallonne (UREBA, prime à la rénovation)

Fonds européens

Partenariats privés

Veille appel à projets

## 7. Programme de réalisation

- **Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

- Soutien massif de l'UE au développement de la technologie hydrogène
- Technologie de l'hydrogène en phase de recherche et développement

- **Etat du dossier**

- Commune engagée dans le projet COLECO. Projet en cours de développement à Vaudignies
- Commune signataire de la Convention des Maires pour l'Energie et le Climat / PAEDC
  - Prime communale Energie
  - UREBA : écoles communales de Chièvres, Huissignies et Vaudignies, Ladeuze, Hôtel de Ville
  - Réduction de consommation de chauffage et d'électricité dans les bâtiments communaux
  - Séances d'information (économie d'énergie, chaudière au gaz naturel)
- Projet de biométhanisation à Huissignies, en stand-by pour l'instant
- Primes communales : chauffe-eau solaire, isolation, panneaux photovoltaïques

- **Programme des travaux ou des aménagements**

- Bâtiments communaux : travaux d'isolation, de renouvellement des systèmes de chauffage, placement de systèmes de production d'énergie

- **Planification**

- Organisation d'animations de sensibilisation et de valorisation

- Création et diffusion de documentations sur la production d'énergie alternative
- Pour les bâtiments communaux
  - Etat des lieux de bâtiments communaux
  - Recherche de subsides, veille appel à projet
  - Esquisse et avant-projet
  - Projet et métrés
  - Mise en œuvre
  - Suivi de chantier

- **Démarches administratives à réaliser par la Commune**

- Dossier de demande de subsides
- Marché de services
- Permis d'urbanisme
- Marché de travaux

- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

- Veille appel à projets
- Veille sur les nouvelles technologies
- Communication

## 8. Estimation globale du coût

| Estimation globale du coût                            | Montant                          | Sources de financement  |
|---|----------------------------------|---|
| - <b>Actions de sensibilisation</b>                   | 1.000 €/action                   | <input checked="" type="checkbox"/> Commune<br><input checked="" type="checkbox"/> Wallonie |
| - <b>Subside communal</b><br>(10 x 500 €)             | 5.000 €/an                       | <input checked="" type="checkbox"/> Autres : UE   |
| - <b>Etat des lieux des bâtiments communaux</b>       | 30.000 € htva                    |   |
| - <b>Investissements dans les bâtiments communaux</b> | A définir selon l'état des lieux |   |
| — <b>Frais accessoires</b>                            | /                                |   |
| — <b>TVA</b>  | /                                |   |
| — <b>Total (TFC)</b>                                  | /                                |   |

Projet rémunérateur oui

non

## 9. Evaluation

| Indicateur(s) de réalisation | Valeur cible | Source de vérification |
|------------------------------|--------------|------------------------|
| Actions de sensibilisation   | 3/an         | AC                     |
| Subside communal             | 10/an        | AC                     |
| Prix de l'Energie durable    | 1/an         | AC                     |
| Bâtiments communaux rénovés  | 1/an         | AC                     |
| Dossiers subsidiés           | 1/an         | AC                     |

| Indicateur(s) de résultat  | Valeur cible | Source de vérification |
|--|--------------|------------------------|
| Nombre de participants aux actions de sensibilisation            | 20/action    | AC                     |
| Nombre de bénéficiaires du subside communal                      | 10/an        | AC                     |
| Evolution des consommations énergétiques des bâtiments communaux | -15%         | AC                     |

## 10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

- **Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au point 5 (Localisation et statut)**  
Sans objet
- **Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux**  
Sans objet
- **Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles**  
Le projet vise intrinsèquement le développement des énergies renouvelables et la valorisation des dernières technologies et ce au niveau local, individuel, collectif et contribuera donc *de facto* à l'utilisation durable des ressources naturelles.  
En outre, dans la mise en œuvre du projet, une attention sera portée à l'utilisation des ressources lors de l'organisation des séances d'information et de la création des supports de communication (numérique, papier recyclé et encres végétales).
- **Mesures en faveur de la sobriété du projet**  
Les évènements organisés le seront en cohérence avec la sobriété de rigueur.

Une évaluation coûts/bénéfices sera intégrée à l'état des lieux des bâtiments communaux comme outil d'aide à la décision pour la hiérarchisation des interventions.

### - **Mesures en faveur de la biodiversité**

L'installation d'unités de production d'énergie devra prendre en considération leur impact éventuel sur la biodiversité, en fonction du site choisi. Si un impact significatif est identifié, des mesures de compensation devront être proposées (qualité biologique du site, des surfaces).

### - **Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet**

Sans objet

### - **Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire**

La mise en œuvre du projet devra privilégier les entreprises locales, que ce soit pour la création de supports de communication, l'organisation de séances d'information (catering éventuel, matériel sono, etc.) comme pour l'installation d'unités de productions d'énergie, en fonction des compétences disponibles à Chièvres ou à proximité.

La source d'énergie « biométhanisation » permet en outre de s'intégrer pleinement dans les processus agricoles locaux et contribue donc à la valorisation des ressources locales.

### - **Intégration du projet dans l'environnement**

En fonction des technologies, des ressources valorisées (solaire, éolien, biogaz) et de la localisation de l'implantation, l'impact paysager des unités de production sera différents. Au cas par cas, l'impact du projet sur le paysage sera analysé et des mesures d'intégration ou de relocalisation seront proposées. En outre, ces installations seront encadrées par les normes en vigueur et les procédures de permis d'urbanisme qui offrent un garde-fou.

## 11. Annexes

### - **Liste des activités actuelles concernées par le projet**

Lorsque des opportunités se présentent, la commune accueille des actions de sensibilisation menée par des acteurs externes. Par exemple :

- Conseil consultatif Climat et Biodiversité
- Plan d'Action en faveur de l'Energie durable et du Climat (PAEDC)
- COLECO
- Lutte contre la pollution lumineuse

### - **Liste des projets de même fonction existant sur le territoire communal**

- Sans objet

**FICHE 5****CRÉER UN ÉVÈNEMENTIEL DE PROMOTION DES INITIATIVES DE TRANSITION****VILLE DE CHIÈVRES****PRIORITE 1****Territoire**

Version initiale

Projet immatériel



Version actualisée ( .. / .. / .. )

&gt; Organisation d'actions diverses autour de la transition énergétique et environnementale

**1. Description succincte du projet**

L'organisation d'une démarche de valorisation des initiatives de transition existant sur le territoire de Chièvres ou qui concerne les Chiévrais, procède de différentes actions à mettre en place :

- **La définition d'une thématique annuelle communale** : énergies renouvelables, économie circulaire, déchets, mobilité, santé, numérique, droguerie, alimentation, finance, construction, économie locale, zéro phyto, etc.
- **L'organisation d'un salon annuel** de valorisation des acteurs locaux et supra-locaux de la transition, sur la thématique annuelle communale
- **L'organisation d'une conférence** et/ou d'un atelier pour adultes et/ou d'un stage pour enfants sur la thématique annuelle
- **La communication** autour de la thématique annuelle : bulletin communal, site web communal (FP 37), accueil des nouveaux habitants (FP 38), etc.

**Public cible** : citoyens, entreprises locales, milieu associatif, collectivités

**2. Justification du projet**- **Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé**

**Contexte** : changement climatique, production de déchets, pression sur la biodiversité, stratégie wallonne de Développement durable (17 ODD), commune signataire COLECO et PAEDC

**Besoins identifiés** :

- Besoin de réduire l'impact environnemental des différentes composantes du territoire (services publics, habitants, économie, etc.)
- Besoin de poursuivre et d'amplifier les démarches déjà amorcées sur le territoire : réduction des déchets et des consommations dans les services

publics, cadastre énergétique des bâtiments communaux, rénovation de certains bâtiments, Convention des Maires, COLECO, primes d'encouragement, etc.

- Besoin d'adapter la collectivité à l'augmentation du risque climatique et énergétique

- **Caractère rural du projet**

Les démarches de diminution de l'impact environnemental et d'adaptation au changement climatique constituent un objectif global de développement qui mobilise tous les territoires.

- **Effets directs et effets multiplicateurs attendus**

La mise en place de ce projet aura des effets multiplicateurs tels que :

- Réduction de l'impact environnemental de la collectivité (habitants et services publics) : déchets, mobilité, émissions de gaz à effet de serre, pollution, etc.
- Contribution aux objectifs régionaux et développement durable
- Amplification de la prise de conscience environnementale
- Lutte contre le gaspillage
- Amélioration du cadre de vie
- Impact positif sur le budget des ménages

- **Projets connexes du PCDR**

2. Créer des synergies avec la ceinture alimentaire d'Ath
3. Proposer une alimentation de qualité pour tous
4. Soutenir et encourager les initiatives de production d'énergie locale et citoyenne
7. Développer les démarches d'économie circulaire
11. Renforcer les collaborations entre la Commission agricole, la Ville et les citoyens
13. Amplifier la gestion différenciée et le zéro phyto
22. Créer une cuisine de collectivité locale
37. Mettre à jour périodiquement les outils communaux de communication
43. Aménager des itinéraires de mobilité active sécurisés

- 44. Améliorer la qualité de l'offre en transport en commun
- 45. Créer et animer un Groupe d'action dédié à la valorisation économique

- **Alternatives éventuelles**

Sans objet

- **Sobriété du projet**

En ciblant la valorisation de toutes initiatives de transition auprès du grand public, le projet s'inscrit dans une démarche de sobriété. La formule retenue, sur base d'initiatives axées autour d'un thème annuel, permet de rationaliser l'énergie et le temps à déployer et l'impact sur les publics cibles.

**3. Lien à la stratégie du PCDR**

- **Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR**

**1. Devenir moteur de transition**

A. Par les gestes du quotidien

**B. Par des démarches globales**

**3. Recréer des cœurs de village dynamiques**

C. Par la convivialité des espaces et des équipements publics : modulables, multimodaux et multifonctionnels

E. Par un système de mobilité convivial, inclusif et sécurisant

**4. Encourager le développement d'un tissu économique ancré et ouvert**

A. Par la stimulation de l'entrepreneuriat local

- **Objectifs connexes avec les autres plans et programmes pertinents**

| Plans et programmes communaux   | Plans et programmes supracommunaux  |
|---|---|
| <b>Plan Stratégique transversal (PST)</b>   | <b>Plan de Relance de la Wallonie</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Construire une stratégie pour le territoire, répondre aux défis de demain</li> <li>• Penser à demain et après-demain via la mise en place de solutions pour sortir des impasses climatiques</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déployer une stratégie bas-carbone</li> <li>• Favoriser l'économie circulaire</li> </ul>   |
| <b>Plan de Cohésion sociale (PCS)</b>   | <b>WaPi 2040</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit au logement, à l'énergie, à l'eau, à un environnement sain et à un cadre de vie adapté</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager le réseautage et les collaborations entre acteurs</li> <li>• S'adapter face au dérèglement climatique</li> <li>• Viser la sobriété énergétique</li> <li>• Soutenir les modes de production et de consommation durables</li> </ul> |

|  |   |
|--|---|
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'appuyer sur l'économie circulaire génératrice d'innovation territoriale</li> </ul>   |
| <b>PIC – PIMACI 2022-2024</b>  | <b>Contrat de Rivière Dendre</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion des eaux pluviales</li> <li>• Gestion naturelle des inondations et gestion du ruissellement</li> <li>• Information et sensibilisation</li> </ul> |
| <b>Plan d'Action en faveur de l'Énergie et du Climat (PAEDC)</b>   |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Primes communales « Énergie »</li> <li>• Performance énergétique des bâtiments communaux</li> <li>• Réduction des consommations dans les bâtiments communaux</li> <li>• Vélos électriques</li> <li>• Sensibilisation à la mobilité alternative (réseau Points-Nœuds vélo, véhicules partagés), aux économies d'énergie, sur le télétravail</li> </ul> |   |
| <b>Centre culturel L'Envol</b>   |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>  |   |
| <b>Plan communal de Développement de la Nature (PCDN) - BiodiverCité</b>   |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Restaurer un réseau de cheminement pour mode doux, intégrer leurs abords au réseau écologique</li> </ul>  |   |

**4. Impacts du projet sur la résilience du territoire et de la société**

| Impacts ✓ ou ✗                   | Dimension     |         |          |        |          |            |
|----------------------------------|---------------|---------|----------|--------|----------|------------|
|                                  | Environnement | Énergie | Mobilité | Social | Culturel | Économique |
| <b>Éléments prioritaires</b>     |               |         |          |        |          |            |
| Intérêts des générations futures | ✓             | ✓       |          | ✓      |          | ✓          |

|                                       |   |   |  |   |  |   |
|---------------------------------------|---|---|--|---|--|---|
| Participation                         | ✓ | ✓ |  | ✓ |  | ✓ |
| Cohérence des politiques sectorielles | ✓ | ✓ |  | ✓ |  | ✓ |
| Solidarité des territoires            | ✓ | ✓ |  | ✓ |  | ✓ |
| Evaluation permanente                 | ✓ | ✓ |  | ✓ |  | ✓ |

## 5. Localisation et statut

Sans objet

## 6. Parties prenantes, porteurs de projet

### - Porteur du projet

Ville de Chièvres

Conseil consultatif Climat et Biodiversité

### - Partenaires potentiels

Centre Culturel L'Envol, Conseil consultatif Climat et Biodiversité, CPAS, IPES Ath, Contrat de Rivière Dendre, Espace Environnement, Guichet de l'Energie, ASBL Adalia 2.0, intercommunales (IDETA, IPALLE, CENEO), SPW (Développement durable, Agriculture Ressources Naturelles et Environnement, Mobilité et Infrastructures)

### - Pistes de financement

Budget communal (sensibilisation, subvention communale, prix de l'Energie durable)

Région wallonne

Veille appel à projet

## 7. Programme de réalisation

### - Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

- Actions relativement faciles à mettre en place avec les ressources locales

### - Etat du dossier

- Pari Energie – plateforme d'information issue des GAL « entre Sambre et Meuse », « des Plaines de l'Escaut », « Meuse@Campagnes » et « RoMaNa »
- COLECO : projet de création d'une communauté locale d'énergie durable dans le centre de Vaudignies (autour de l'école communale)
- PAEDC :
  - Prime communale Energie

## PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL 2024-2034

- UREBA : écoles communales de Chièvres, Huissignies et Vaudignies, Ladeuze, Hôtel de Ville
- Réduction de consommation de chauffage et d'électricité dans les bâtiments communaux
- Séances d'information (économie d'énergie, chaudière au gaz naturel)
- Primes communales : chauffe-eau solaire, isolation, panneaux photovoltaïques, couches lavables
- **Programme des travaux ou des aménagements**
  - Sans objet
- **Planification**
  - Définition d'un programme annuel : thématique, partenaires, forces vives locales, calendrier d'actions
  - Coordination avec les différents acteurs
  - Recherche de moyens financiers, subsides
  - Organisation, promotion
- **Démarches administratives à réaliser par la Commune**
  - Veille appel à projet
  - Dossier de subside
- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé.**
  - Concertation
  - Communication

## 8. Estimation globale du coût

| Estimation globale du coût  | Montant      | Sources de financement                       |
|---|--------------|--|
| - Investissement  | 4.000€ / an  | <input checked="" type="checkbox"/> Commune  |
| — <del>Frais</del> <del>accessoires</del><br>(honoraires,<br>acquisition) |              | <input checked="" type="checkbox"/> Wallonie |
| — <del>TVA</del>  |              | <input checked="" type="checkbox"/> Autres : |
| - Total (TFC)   | 4.000 € / an |  |

Projet rémunérateur oui  non

non  oui

## 9. Evaluation

| Indicateur(s) de réalisation | Valeur cible | Source de vérification |
|------------------------------|--------------|------------------------|
| Nombre d'actions organisées  | 3/an         | AC                     |

| Indicateur(s) de résultat          | Valeur cible | Source de vérification |
|------------------------------------|--------------|------------------------|
| Nombre de partenaires participants | 15 / salon   | AC                     |
| Nombre de visiteurs au salon       | 150          | AC                     |
| Nombre de participants             | 20 / action  | AC                     |

## 10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

- **Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au point 5 (Localisation et statut)**  
Sans objet
- **Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux**  
Sans objet
- **Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles**  
Le projet, portant sur la valorisation des initiatives de transition, contribuera *de facto* à l'utilisation durable des ressources naturelles par la modification progressive des comportements individuels et collectifs.  
En outre, dans la mise en œuvre du projet, une attention sera portée à l'utilisation des ressources lors de l'organisation du salon annuel, des conférences, des ateliers ainsi que pour la création des supports de communication (numérique, papier recyclé et encres végétales).
- **Mesures en faveur de la sobriété du projet**  
Les événements organisés le seront en cohérence avec la sobriété de rigueur.
- **Mesures en faveur de la biodiversité**  
Parmi les thématiques qui seront abordées, la biodiversité aura une place de choix. Les différentes animations permettront de sensibiliser le public aux différentes espèces indigènes, aux techniques de plantation et d'entretien mais aussi aux possibilités de valorisation du végétal (paillage) ou des fruits (conserves, confitures), par exemple. La mise en application de ces techniques contribuera à l'amélioration de la qualité biologique des espaces.
- **Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet**

Une attention particulière sera portée au choix de la localisation des différentes animations prévues dans le projet, afin de garantir leur accessibilité à tous.

### - **Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire**

L'économie locale et les circuits courts pourront être valorisés via cette fiche sous deux angles d'approche : d'une part en tant que thématique annuelle (promotion des ressources et de la trame économique locales et proches), d'autre part en tant que principe de mise en œuvre du projet (recours aux acteurs locaux pour l'animation de conférences, des stages, pour la conception des supports de communication, etc.).

### - **Intégration du projet dans l'environnement**

Le projet, portant sur la valorisation des initiatives de transition, pourra contribuer de manière indirecte, en fonction de l'impact des animations sur les visiteurs, à l'amélioration du paysage, à l'amélioration de la qualité de l'environnement, à la diminution des déchets (dont sauvages), etc.

## 11. Annexes

Sans objet

**FICHE 6****METTRE EN ŒUVRE LES RECOMMANDATIONS DU SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL****VILLE DE CHIÈVRES****PRIORITE 3**

Territoire, en fonction des besoins identifiés



Version initiale

Projet immatériel



Version actualisée ( .. / .. / .. )

&gt; Mobilisation d'outils et de démarches d'aménagement du territoire

**1. Description succincte du projet****Nature du projet :**

- Mettre en œuvre les outils et démarches d'aménagement du territoire et d'urbanisme recommandées le cas échéant par le Schéma de Développement Communal, notamment en fonction des orientations données à chaque Zone d'Aménagement Communal Concerté (ZACC) du territoire
- Les orientations à donner aux ZACC seront basées sur les conclusions du SDC

**Public cible :** citoyens, agriculteurs**Localisation :** à préciser en fonction des orientations du SDC, par exemple la ZACC de la rue de Condé (Chièvres)**Partenaires pressentis :** IDETA, IPALLE, Contrat-Rivière Dendre**2. Justification du projet****- Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé****Contexte :** plusieurs ZACC inscrites au Plan de Secteur, élaboration du Schéma de Développement Communal de Chièvres et du Guide Communal d'urbanisme lancée en 2021 (toujours en cours au moment de finaliser le PCDR)**Besoins identifiés :**

- Besoin d'appuyer le développement territorial sur des dynamiques concertées et inclusives, notamment le SDC
- Besoins en logement, en services de proximité au regard de l'attractivité résidentielle du territoire et des mutations sociodémographiques : vieillissement de la population, évolution des ménages (isolés, familles avec enfant(s))

- Besoins en logements accessibles et adaptés aux contraintes contemporaines (performances énergétiques, équipements, etc.)
- Besoins en espaces publics structurants garantissant la qualité de vie dans les villages
- Besoins de maintien du caractère rural identitaire : agriculture, paysages ouverts, trame naturelle
- Besoin d'adopter une politique d'utilisation raisonnée de l'espace, en cohérence avec les Objectifs de Développement Durable de la Wallonie

**- Caractère rural du projet**

Le projet préconise de lancer les outils d'aménagement du territoire adéquats sur base des conclusions des études de stratégie territoriale en cours d'élaboration. Avant de mener d'éventuelles opérations immobilières à Chièvres, il s'agit donc de respecter les caractéristiques du territoire, notamment son caractère rural, sur base d'outils d'aide à la décision concertés. Il s'agit également de fonder les démarches ayant un impact territorial sur le Schéma de Développement Communal, un outil stratégique transversal.

**- Effets directs et effets multiplicateurs attendus**

Dans le cas de la mise en œuvre de ZACC en zone urbanisable, la mise en place de ce projet aura des effets multiplicateurs tels que :

- Maintien de l'attractivité résidentielle
  - Création de logements
  - Créations de services
  - Limitation de la pression immobilière et maintien des coûts de l'immobilier
- Création d'emplois directs et indirects, en lien avec la création de services

Dans le cas du maintien de la ZACC en zone non-urbanisable, la mise en place de ce projet aura des effets multiplicateurs tels que :

- Maintien des ouvertures paysagères et des espaces naturels
- Soutien à l'activité agricole

- **Projets connexes du PCDR**

1. Végétaliser les espaces publics avec des plantes comestibles
10. Créer de nouveaux périmètres de protection et de reconnaissance de la trame verte
11. Renforcer les collaborations entre la Commission agricole, la Ville et les citoyens
12. Aménager et animer de nouveaux espaces verts communaux
19. Aménager ou construire des logements intergénérationnels
20. Aménager ou construire des logements pour jeunes couples
21. Aménager ou construire de l'habitat groupé
33. Aménager des espaces de jeux et de loisirs pour enfants, ados et adultes

- **Alternatives éventuelles**

Néant : le projet vise à mettre en œuvre les recommandations issues du SDC, qui seront appuyées sur une étude globale du territoire et de ses besoins et qui auront été validées.

- **Sobriété du projet**

La volonté de s'appuyer sur l'étude approfondie du territoire et de ses besoins en matière d'aménagement du territoire fonde le caractère sobre du projet : toute nouvelle urbanisation du territoire devra être justifiée par des besoins avérés et sur la prise en compte globale des incidences que la démarche pourrait comporter (balance coûts-bénéfices).

### 3. Lien à la stratégie du PCDR

- **Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR**

**1. Devenir moteur de transition**

**B. Par des démarches globales**

2. Recréer un rapport à la nature apaisé, source d'intégration et de plus-value territoriale
  - B. Par la végétalisation des espaces urbanisés
3. Recréer des cœurs de village dynamiques
  - B. Par l'amélioration de l'offre et de l'accès aux infrastructures, aux services et aux équipements
  - C. Par la convivialité des espaces et des équipements publics : modulables, multimodaux et multifonctionnels
  - E. Par un système de mobilité convivial, inclusif et sécurisant

- **Objectifs connexes avec les autres plans et programmes pertinents**

|                                    |                                    |
|------------------------------------|------------------------------------|
| Plans et programmes communaux      | Plans et programmes supracommunaux |
| Plan Stratégique transversal (PST) | Plan de Relance de la Wallonie     |

|   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Garantir un logement adapté à la portée de tous</li> <li>Construire une stratégie pour le territoire, répondre aux défis de demain</li> <li>Redessiner ensemble l'espace public et réinventer la mobilité</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Repenser la mobilité</li> <li>Préserver la biodiversité et l'environnement</li> <li>Investir dans les territoires locaux</li> <li>Reconstruire un cadre de vie de qualité, fonctionnel sain, attractif, durable</li> </ul>   |
| <b>Plan de Cohésion sociale (PCS)</b>   | <b>WaPi 2040</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Droit au logement, à l'énergie, à l'eau, à un environnement sain et à un cadre de vie adapté</li> <li>Droit à la mobilité</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>S'adapter face au dérèglement climatique</li> <li>Développer une mobilité facilitée et multimodale</li> <li>Protéger et valoriser les ressources et milieux naturels</li> <li>Continuer à faire de la WAPI le territoire du bon vivre ensemble</li> <li>Garantir l'accès à un logement adapté et de qualité</li> <li>Assurer un développement équilibré entre ruralité et urbanité</li> <li>Défendre le patrimoine d'hier et construire celui de demain</li> </ul> |
| <b>PIC – PIMACI 2022-2024</b>   | <b>Contrat de Rivière Dendre</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Aménagement de la rue Royale</li> <li>Aménagement de 2 pistes cyclables à la rue des 3 Chapelles à Grosage</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des eaux pluviales</li> <li>Gestion naturelle des inondations et gestion du ruissellement</li> <li>Patrimoine bâti</li> </ul>  |
| <b>Plan d'Action en faveur de l'Energie et du Climat (PAEDC)</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li></li> </ul>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibilisation à la mobilité alternative (réseau Points-Nœuds vélo, véhicules partagés), aux économies d'énergie, sur le télétravail</li> </ul>   |   |
| <b>Centre culturel L'Envol</b>  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>/</li> </ul>   |   |
| <b>Plan communal de Développement de la Nature (PCDN) - BiodiverCité</b>  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>/</li> </ul>   |   |

## FICHE 7

## DÉVELOPPER LES DÉMARCHES D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

## VILLE DE CHIÈVRES

## PRIORITE 1

## Territoire

 Version initiale

## Projet immatériel

 Version actualisée ( .. / .. / .. )

&gt; Organisation d'initiatives diverses autour de l'économie circulaire

**1. Description succincte du projet**

Figure 1 | Economie circulaire [© developpementdurable.wallonie.be, 2023]

Afin de développer les démarches d'économie circulaire sur le territoire, plusieurs angles d'action sont à mettre en place :

- **Adhésion** de la Ville au Green Deal « Achats circulaires »
- **Promotion de l'économie circulaire** auprès des acteurs locaux : collectivités, entreprises, ASBL, etc.
- **Diffusion des initiatives d'accompagnement** existantes (par exemple Entreprenre Wapi : référent bas carbone) et des financements existants
- **Initiation d'actions** spécifiques :

- Valorisation des invendus des commerces et de l'HORECA dans des projets à finalité sociale, notamment avec le CPAS
- Organisation d'ateliers inter-entreprises avec le Groupe d'action « Economie locale » (FP 45)
- Soutien à la création d'un Repair Café, éventuellement mobile

**Public cible** : administration communale, entreprises locales, milieu associatif, collectivités, CPAS

**2. Justification du projet**

- **Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé**

**Contexte** : changement climatique, production de déchets, pression sur la biodiversité, stratégie wallonne de Développement durable (17 ODD), commune signataire POLLEC et PAEDC, stratégie wallonne « Circular Wallonia »

**Besoins identifiés :**

- Besoin de réduire l'impact environnemental des différentes composantes du territoire (services publics, habitants, économie, etc.)
- Besoin de poursuivre et d'amplifier les démarches déjà amorcées sur le territoire : réduction des déchets et des consommations dans les services publics, Convention des Maires, COLECO, primes d'encouragement, etc.
- Besoin d'adapter la collectivité à l'augmentation du risque climatique et énergétique

- **Caractère rural du projet**

Les démarches de diminution de l'impact environnemental et d'adaptation au changement climatique constituent un objectif global de développement qui mobilise tous les territoires.

- **Effets directs et effets multiplicateurs attendus**

La mise en place de ce projet aura des effets multiplicateurs tels que :

- Réduction de l'impact environnemental de la collectivité (habitants et services publics) : déchets, mobilité, émissions de gaz à effet de serre, pollution, etc.
- Contribution aux objectifs régionaux et développement durable
- Amplification de la prise de conscience environnementale
- Lutte contre le gaspillage
- Impact positif sur le budget des ménages et des entreprises

- **Projets connexes du PCDR**

2. Créer des synergies avec la ceinture alimentaire d'Ath
3. Proposer une alimentation de qualité pour tous
5. Créer un évènementiel de promotion des initiatives de transition
11. Renforcer les collaborations entre la Commission agricole, la Ville et les citoyens
22. Créer une cuisine de collectivité locale
45. Créer et animer un Groupe d'action dédié à la valorisation économique

- **Alternatives éventuelles**

Sans objet

- **Sobriété du projet**

La valorisation des démarches existantes en matière de promotion de l'économie circulaire est une action sobre puisqu'elle s'appuie sur ce qui existe déjà, ce qui a déjà été pensé et produit par des structures compétentes.

**3. Lien à la stratégie du PCDR**

- **Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR**

**1. Devenir moteur de transition**

A. Par les gestes du quotidien

**B. Par des démarches globales**

2. Recréer un rapport à la nature apaisé, source d'intégration et de plus-value territoriale
3. Recréer des cœurs de village dynamiques
4. Encourager le développement d'un tissu économique ancré et ouvert
  - A. Par la stimulation de l'entrepreneuriat local

- **Objectifs connexes avec les autres plans et programmes pertinents**

| Plans et programmes communaux   | Plans et programmes supracommunaux   |
|---|--|
| <b>Plan Stratégique transversal (PST)</b>   | <b>Plan de Relance de la Wallonie</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agir pour un développement économique local et durable</li> <li>• Construire une stratégie pour le territoire, répondre aux défis de demain</li> <li>• Penser à demain et après-demain via la mise en place de solutions pour sortir des impasses climatiques</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir la recherche et l'innovation</li> <li>• Déployer une stratégie bas-carbone</li> <li>• Favoriser l'économie circulaire</li> </ul>   |
| <b>Plan de Cohésion sociale (PCS)</b>   | <b>WaPi 2040</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager le réseautage et les collaborations entre acteurs</li> <li>• Viser la sobriété énergétique</li> <li>• Soutenir les modes de production et de consommation durables</li> <li>• S'appuyer sur l'économie circulaire génératrice d'innovation territoriale</li> </ul> |
| <b>PIC – PIMACI 2022-2024</b>   | <b>Contrat de Rivière Dendre</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>  |
| <b>Plan d'Action en faveur de l'Energie et du Climat (PAEDC)</b>  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation à la mobilité alternative (réseau Points-Nœuds vélo, véhicules partagés), aux économies d'énergie, sur le télétravail</li> </ul>   |  |
| <b>Centre culturel L'Envol</b>  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous, demain ! : contribuer au développement d'une société plus durable</li> </ul>   |  |
| <b>Plan communal de Développement de la Nature (PCDN) - BiodiverCité</b>  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>   |  |

#### 4. Impacts du projet sur la résilience du territoire et de la société

| Impacts ✓ ou ✗                        | Dimension     |         |          |        |          |            |
|---------------------------------------|---------------|---------|----------|--------|----------|------------|
|                                       | Environnement | Energie | Mobilité | Social | Culturel | Economique |
| <b>Eléments prioritaires</b>          |               |         |          |        |          |            |
| Intérêts des générations futures      | ✓             | ✓       |          | ✓      |          | ✓          |
| Participation                         | ✓             | ✓       |          | ✓      |          | ✓          |
| Cohérence des politiques sectorielles | ✓             | ✓       |          | ✓      |          | ✓          |
| Solidarité des territoires            | ✓             | ✓       |          | ✓      |          | ✓          |
| Evaluation permanente                 | ✓             | ✓       |          | ✓      |          | ✓          |

#### 5. Localisation et statut

Sans objet

#### 6. Parties prenantes, porteurs de projet

- **Porteur du projet**  
Ville de Chièvres
- **Partenaires potentiels**  
CPAS, Repair café mobile d'Ath, SPW, intercommunale IPALLE (points d'apport volontaire, bacs à compost collectifs), ASBL Entreprendre Wapi
- **Pistes de financement**  
SPW Développement durable  
SPW Economie  
SOWALFIN  
Veille Appels à projets

#### 7. Programme de réalisation

- **Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**
  - L'économie circulaire est en plein déploiement en Wallonie. Diverses initiatives sont en cours à l'échelle supra-locale.

#### - Etat du dossier

- Commune pilote pour la collecte des canettes en 2019-2020
- Commune signataire POLLEC et PAEDC
- CPAS signataire du Green Deal « Achats circulaires »

#### - Programme des travaux ou des aménagements

- Sans objet

#### - Planification

- Démarches d'adhésion de la Ville au Green deal « Achats circulaires » (ou tout autre programme de soutien régional équivalent)
- Organisation d'animations de sensibilisation et de valorisation de l'économie circulaire
- Création et diffusion de documentations sur l'économie circulaire

#### - Démarches administratives à réaliser par la Commune

- Dossier de demande de subside

#### - Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Communication

#### 8. Estimation globale du coût

| Estimation globale du coût                             | Montant      | Sources de financement   |
|--|--------------|--|
| - Investissement                                       | 4.000 € /an  | <input checked="" type="checkbox"/> Commune<br><input checked="" type="checkbox"/> Wallonie<br><input type="checkbox"/> Autres : |
| <del>Frais accessoires (honoraires, acquisition)</del> | /            |  |
| <del>TVA</del>   | /            |  |
| - Total (TFC)  | 4.000 € / an |  |

Projet rémunérateur oui  non

## 9. Evaluation

| Indicateur(s) de réalisation              | Valeur cible | Source de vérification |
|---|--------------|------------------------|
| Actions de sensibilisation                | 3/an         | AC                     |
| Adhésion au Green Deal Achats circulaires | 1            | AC                     |

| Indicateur(s) de résultat                             | Valeur cible | Source de vérification |
|---|--------------|------------------------|
| Nombre de participants aux actions de sensibilisation | 20 / action  | AC                     |

## 10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

- **Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au point 5 (Localisation et statut)**  
Sans objet
- **Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux**  
Sans objet
- **Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles**  
Le projet, portant sur le développement de l'économie circulaire, contribuera *de facto* à l'utilisation durable des ressources naturelles par la modification progressive des comportements individuels et collectifs.
- **Mesures en faveur de la sobriété du projet**  
La valorisation des démarches existantes en matière de promotion de l'économie circulaire est une action sobre puisqu'elle s'appuie sur ce qui existe déjà, ce qui a déjà été pensé et produit par des structures compétentes.  
La limitation de la production de déchets engendrée par le développement de l'économie circulaire contribuera à alléger la pression anthropique sur la biodiversité.
- **Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet**  
L'évaluation de la création d'un Repair Café mobile pourra contribuer à améliorer son accessibilité pour tous.
- **Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire**  
Fondement intrinsèque du projet.

- **Intégration du projet dans l'environnement**

Sans objet

## 11. Annexes

- **Liste des projets de même fonction existant sur le territoire communal**
  - CPAS signataire du Green Deal « Achats circulaires »

## VILLE DE CHIÈVRES

PRIORITE 2

Chièvres



Version initiale

Projet matériel



Version actualisée ( .. / .. / .. )

&gt; Création de lieux didactiques favorables à la biodiversité

**1. Description succincte du projet****Nature du projet :**

- Amélioration des qualités écologiques du site :
  - Habitat : poursuite de l'aménagement des berges afin de recréer des écosystèmes favorables
  - Faune : suivi des différentes populations colonisant le site
  - Paysage : intégration paysagère
  - Cycle de l'eau : évaluation du rôle des étangs dans les écoulements d'eau et des aménagements éventuellement nécessaires
- Mise en place d'une charte de valorisation du site : pêcheurs, promeneurs, etc.
- Amélioration de l'accès PMR : cheminement, ponton adapté
- Aménagement de nouveaux équipements de convivialité : buvette, sanitaires
- Sensibilisation des utilisateurs du site
  - Pose de panneaux didactiques
  - Organisation d'animations

**Public cible** : biodiversité, citoyens, visiteurs externes**2. Justification du projet****Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé****Contexte** : site anthropisé, rôle limité dans le maillage écologique**Besoins identifiés :**

- Besoin de préserver la dimension rurale du territoire, notamment ses caractéristiques naturelle, environnementale et sa dimension de convivialité

- Besoin de valoriser le réseau hydrographique en tant que ressource locale et support de la trame écologique
- Besoin de conforter le réseau hydrographique et les vallées humides en tant que couloir de biodiversité

**Caractère rural du projet**

L'aménagement des étangs de Hoves est cohérent avec les fondements du développement rural car il s'inscrit :

- Dans une démarche de préservation des ressources naturelles et de valorisation environnementale
- Dans la volonté d'appuyer la qualité de vie du territoire sur les ressources locales
- Dans la logique de valorisation des lieux de cohésion sociale

**Effets directs et effets multiplicateurs attendus**

La mise en place de ce projet aura des effets multiplicateurs tels que :

- Amélioration de la biodiversité
- Amélioration des paysages
- Promotion du territoire
- Amélioration de l'image et de l'attrait de la commune pour les visiteurs extérieurs

**Projets connexes du PCDR**

8. Aménager les étangs communaux de Hoves
9. Restaurer la ripisylve
10. Créer de nouveaux périmètres de protection et de reconnaissance de la trame verte
11. Renforcer les collaborations entre la Commission agricole, la Ville et les citoyens
12. Aménager et animer de nouveaux espaces verts communaux
13. Amplifier la gestion différenciée et le zéro phyto
49. Créer de nouveaux produits touristiques

- **Alternatives éventuelles**

Sans objet

- **Sobriété du projet**

Il s'agit d'optimiser le potentiel biologique d'un site existant par des interventions légères tout en permettant, poursuivant la cohabitation avec des activités de loisirs auxquelles sont attachés les Chièvrois. En ce sens, le projet s'inscrit dans une démarche de sobriété.

**3. Lien à la stratégie du PCDR**

- **Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR**

**2. Recréer un rapport à la nature apaisé, source d'intégration et de plus-value territoriale**

**A. Par la renaturation de la campagne chièvroise**

4. Encourager le développement d'un tissu économique ancré et ouvert

B. Par le développement de l'attractivité touristique

- **Objectifs connexes avec les autres plans et programmes pertinents**

| Plans et programmes communaux  | Plans et programmes supracommunaux  |
|--|---|
| <b>Plan Stratégique transversal (PST)</b>  | <b>Plan de Relance de la Wallonie</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre la mise en place du PCDN / BiodiverCité et faire des habitants des partenaires acteurs de la restauration de leur environnement</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Préserver la biodiversité et l'environnement</li> <li>Investir dans les territoires locaux</li> <li>Diminuer les risques par la prévention</li> </ul>  |
| <b>Plan de Cohésion sociale (PCS)</b>  | <b>WaPi 2040</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Droit à un environnement sain et à un cadre de vie adapté</li> <li>Droit à l'épanouissement culturel, social et familial</li> </ul>                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Protéger et valoriser les ressources et milieux naturels</li> <li>Continuer à faire de la WAPI le territoire du bon vivre ensemble</li> <li>Miser sur le potentiel touristique du territoire</li> <li>Assurer un développement équilibré entre ruralité et urbanité</li> </ul> |
| <b>PIC – PIMACI 2022-2024</b>  | <b>Contrat de Rivière Dendre</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>/</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des eaux pluviales</li> <li>Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques</li> </ul>   |

|  |  |
|--|--|
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Tourisme, activités sportives et loisirs</li> <li>Information et sensibilisation</li> </ul> |
| <b>Plan d'Action en faveur de l'Energie et du Climat (PAEDC)</b>   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>/</li> </ul>  |  |
| <b>Centre culturel L'Envol</b>   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>/</li> </ul>  |  |
| <b>Plan communal de Développement de la Nature (PCDN) - BiodiverCité</b>   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Préserver et développer la faune et la flore des plaines agricoles</li> <li>Préserver et reconstituer les éléments du réseau écologique</li> <li>Participer à la restauration de la qualité des cours d'eau et de leurs abords</li> </ul> |  |

**4. Impacts du projet sur la résilience du territoire et de la société**

| Impacts ✓ ou ×                        | Dimension     |         |          |        |          |            |
|---------------------------------------|---------------|---------|----------|--------|----------|------------|
|                                       | Environnement | Energie | Mobilité | Social | Culturel | Economique |
| <b>Eléments prioritaires</b>          |               |         |          |        |          |            |
| Intérêts des générations futures      | ✓             |         |          | ✓      |          |            |
| Participation                         | ✓             |         |          | ✓      |          |            |
| Cohérence des politiques sectorielles | ✓             |         | ✓        | ✓      |          |            |
| Solidarité des territoires            |               |         |          |        |          |            |
| Evaluation permanente                 | ✓             |         | ✓        | ✓      |          |            |

## 5. Localisation et statut

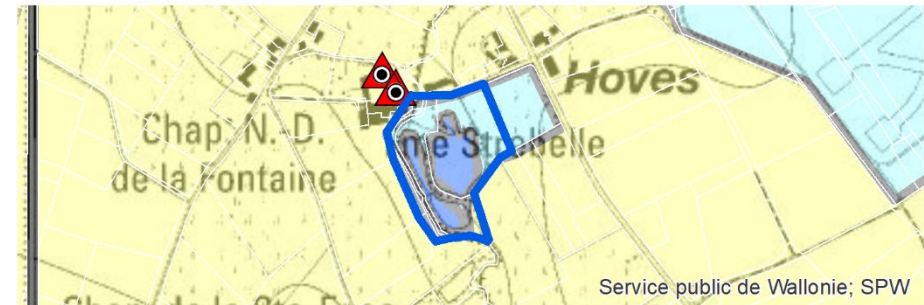
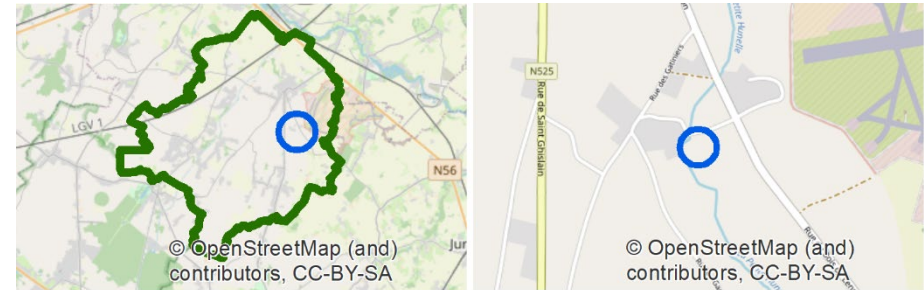
- **Adresse**  
Chièvres, rue de la carrière, lieu-dit « Etangs de Hoves »
- **Périmètre d'intervention**  
Partie artificialisée du site
- **Intégration du projet par rapport à son environnement direct**
  - Petite Hunelle : cours d'eau de 2<sup>ème</sup> catégorie
  - Services écosystémiques : sol alluvial et colluvial hydromorphe à nappe quasi-permanente
- **Cadre légal**
  - Plan de Secteur : Services publics et équipements communautaires, plan d'eau
  - SOL : /
  - Règlements : /
  - Patrimoine : IPIC : Ferme Strebelle
  - Autres : /
- **Contraintes naturelles existantes**
  - Inondation : aléa moyen par débordement de cours d'eau
  - Ruissellement / Erosion : exutoire de deux axes de ruissellement concentré (Lidaxes)
  - PASH : Régime d'assainissement autonome
  - Captage : /
  - Karst : calcaire carbonifère sous couverture
  - Biodiversité : /
  - Autres : /
- **Mobilité – Sécurité**
  - Transports en commun : /
  - Mobilité active : /
  - Sécurité routière : /
- **Statut de propriété**  
Etang nord : Ville de Chièvres – Etang sud : à vendre  
Buvette privée, exploitée par un club de pêche

## 6. Parties prenantes, porteurs de projet

- **Porteur du projet**  
Ville de Chièvres

### - Partenaires potentiels

Contrat de rivière Dendre, Province de Hainaut (cours de 2<sup>ème</sup> catégorie), Groupe



local BiodiverCité, Clubs de pêche

### - Pistes de financement

Région wallonne – BiodiverCité (+ veille appel à projets)  
Province de Hainaut  
Contrat de rivière Dendre – appel à projets

## 7. Programme de réalisation

- **Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**
  - La Ville a procédé au renouvellement des berges en 2022.
- **Etat du dossier**
  - Démarche d'amélioration du site déjà amorcée par la Ville, dans le cadre de BiodiverCité : actions de plantations et de gestion de la végétation (espèces exotiques envahissantes, essences de moindre intérêt biologique)
  - Petits aménagements réalisés par le club de pêche : gabions, îlots de végétation
- **Programme des travaux ou des aménagements**
  - Aménagements naturels
    - Aménagement des berges afin de recréer des écosystèmes favorables
    - Intégration paysagère
    - Cycle de l'eau : évaluation du rôle des étangs dans les écoulements d'eau et des aménagements éventuellement nécessaires
  - Amélioration de l'accès PMR : cheminement, ponton adapté
  - Aménagement de nouveaux équipements de convivialité : buvette, sanitaires
    - Pose de panneaux didactiques
- **Planification**
  - Etude de qualification écologique
  - Concertation avec les utilisateurs du site (clubs de pêches)
  - Avant-projet
  - Recherche de subsides (biodiversité, accessibilité PMR, convivialité)
  - Interventions, aménagements
  - Animations
- **Démarches administratives à réaliser par la Commune**
  - Marché de travaux
  - Marché de fournitures
- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
  - Communication
  - Charte de bonnes pratiques

## 8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation de la fiche

## 9. Evaluation

| Indicateur(s) de réalisation | Valeur cible | Source de vérification |
|------------------------------|--------------|------------------------|
| Aménagements                 | 1            | AC                     |
| Charte de bonnes pratiques   | 1            | AC                     |

| Indicateur(s) de résultat                    | Valeur cible | Source de vérification |
|--|--------------|------------------------|
| Diversité des espèces implantées sur le site | + 5%         | CRD (observations)     |
| Nombre d'animations organisées               | 2/an         | AC, CRD                |

## 10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

Sera complété à l'activation de la fiche

## VILLE DE CHIÈVRES

PRIORITE 2

## Territoire



Version initiale

Projet matériel



Version actualisée ( .. / .. / .. )

&gt; Création de lieux favorables à la biodiversité

**1. Description succincte du projet****Nature du projet :**

- Enrichissement de la végétation le long des berges des cours d'eau
- Aménagement de site et de structures favorables à la faune des rivières et à la circulation des poissons
- Développement de couloirs écologiques le long du réseau hydrographique
- Développement de points de vue paysagers
- Sensibilisation et information sur l'épuration naturelle des eaux usées

**Public cible :** biodiversité, citoyens, visiteurs**2. Justification du projet****Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé****Contexte :** pression sur la trame écologique, richesse écologique et paysagère du réseau hydrographique et de ses berges**Besoins identifiés :**

- Besoin de préserver la dimension rurale du territoire, notamment ses caractéristiques paysagères, naturelles, environnementales
- Besoin de valoriser le réseau hydrographique en tant que ressource locale et support de la trame écologique
- Besoin de conforter le réseau hydrographique et les vallées humides en tant que couloir de biodiversité

**Caractère rural du projet**

La restauration de la ripisylve est cohérente avec les fondements du développement rural car elle s'inscrit :

- Dans une démarche de préservation des ressources naturelles et de valorisation environnementale
- Dans la volonté d'appuyer la qualité de vie du territoire sur les ressources locales

**Effets directs et effets multiplicateurs attendus**

La mise en place de ce projet aura des effets multiplicateurs tels que :

- Amélioration de la biodiversité
- Amélioration des paysages
- Promotion du territoire
- Amélioration de l'image et de l'attrait de la commune pour les visiteurs extérieurs

**Projets connexes du PCDR**

- 8. Aménager les étangs communaux de Hoves
- 10. Créer de nouveaux périmètres de protection et de reconnaissance de la trame verte
- 11. Renforcer les collaborations entre la Commission agricole, la Ville et les citoyens
- 12. Aménager et animer de nouveaux espaces verts communaux
- 13. Amplifier la gestion différenciée et le zéro phyto
- 49. Créer de nouveaux produits touristiques
- 51. Créer un espace de convivialité à la halte nautique de Ladeuze

**Alternatives éventuelles**

Sans objet

**Sobriété du projet**

Il s'agit d'optimiser le potentiel biologique des couloirs écologiques principaux présents sur le territoire de Chièvres, grâce à des interventions légères essentiellement composées de plantations et de gestion douce des milieux. En ce sens, le projet s'inscrit dans une démarche de sobriété.

### 3. Lien à la stratégie du PCDR

- **Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR**
  1. Devenir moteur de transition
    - B. Par des démarches globales
  2. Recréer un rapport à la nature apaisé, source d'intégration et de plus-value territoriale
    - A. Par la renaturation de la campagne chiévroise
  4. Encourager le développement d'un tissu économique ancré et ouvert
    - B. Par le développement de l'attractivité touristique
- **Objectifs connexes avec les autres plans et programmes pertinents**

| Plans et programmes communaux  | Plans et programmes supracommunaux  |
|--|---|
| <b>Plan Stratégique transversal (PST)</b>  | <b>Plan de Relance de la Wallonie</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre la mise en place du PCDN / BiodiverCité et faire des habitants des partenaires acteurs de la restauration de leur environnement</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver la biodiversité et l'environnement</li> <li>• Investir dans les territoires locaux</li> <li>• Diminuer les risques par la prévention</li> </ul>  |
| <b>Plan de Cohésion sociale (PCS)</b>  | <b>WaPi 2040</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit à un environnement sain et à un cadre de vie adapté</li> <li>• Droit à l'épanouissement culturel, social et familial</li> </ul>                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Protéger et valoriser les ressources et milieux naturels</li> <li>• Continuer à faire de la WAPI le territoire du bon vivre ensemble</li> <li>• Miser sur le potentiel touristique du territoire</li> <li>• Assurer un développement équilibré entre ruralité et urbanité</li> </ul> |
| <b>PIC – PIMACI 2022-2024</b>  | <b>Contrat de Rivière Dendre</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion des eaux pluviales</li> <li>• Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques</li> <li>• Tourisme, activités sportives et loisirs</li> <li>• Information et sensibilisation</li> </ul>   |
| <b>Plan d'Action en faveur de l'Énergie et du Climat (PAEDC)</b>   |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>  |   |
| <b>Centre culturel L'Envol</b>   |   |

|  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>  |
| <b>Plan communal de Développement de la Nature (PCDN) - BiodiverCité</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver et développer la faune et la flore des plaines agricoles</li> <li>• Préserver et reconstituer les éléments du réseau écologique</li> <li>• Participer à la restauration de la qualité des cours d'eau et de leurs abords</li> </ul> |

### 4. Impacts du projet sur la résilience du territoire et de la société

| Impacts ✓ ou ×                        | Dimension     |         |          |        |          |            |
|---------------------------------------|---------------|---------|----------|--------|----------|------------|
|                                       | Environnement | Energie | Mobilité | Social | Culturel | Economique |
| <b>Éléments prioritaires</b>          |               |         |          |        |          |            |
| Intérêts des générations futures      | ✓             |         |          |        | ✓        | ✓          |
| Participation                         | ✓             |         |          | ✓      | ✓        |            |
| Cohérence des politiques sectorielles | ✓             | ✓       |          | ✓      | ✓        | ✓          |
| Solidarité des territoires            |               |         |          |        |          |            |
| Evaluation permanente                 | ✓             | ✓       |          | ✓      | ✓        | ✓          |

### 5. Localisation et statut

#### - Sites pressentis :

A préciser à l'activation de la fiche :

- Etangs de Hoves (FP 8)
- Berges de la Petite Hunelle, de la Hunelle, du Domissart, du ruisseau d'Hardenpont et du Babechin
- Berges du canal Ath-Blaton

- Actions de sensibilisation

## 6. Parties prenantes, porteurs de projet

- **Porteur du projet**  
Ville de Chièvres
- **Partenaires potentiels**  
Groupe local BiodiverCité, Commission agricole, Contrat de rivière Dendre, Province de Hainaut, SPW – DNF, Natagriwal, GISER
- **Pistes de financement**  
Un arbre pour la Wapi  
RW – Yes we plant, BiodiverCité (+ veille appel à projets)

## 7. Programme de réalisation

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**
  - La Ville agit déjà sur différentes actions d'amélioration de la biodiversité, notamment grâce au programme BiodiverCité.
- **Etat du dossier**
  - Actions du Contrat-Rivière Dendre
  - Etat des lieux et programme d'actions du PCDN et de l'appel à projets BiodiverCité
    - projet issu de l'appel BiodiverCité 2022 : aménagements aux étangs de Hoves, le long de la Hunelle (gestion des EEE, replantation)
- **Programme des travaux ou des aménagements**
  - Plantations
  - Aménagements légers, type passes à poissons, îlots flottants, etc.
  - Points de vue et panneaux didactiques
- **Planification**
  - Etude de qualification écologique et localisation des interventions
  - Concertation avec les forces vives locales
  - Recherche de subsides (biodiversité, accessibilité PMR, convivialité)
  - Interventions, aménagements
  - Animations
- **Démarches administratives à réaliser par la Commune**
  - Dossiers de subvention BiodiverCité
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
  - Communication

## 8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation de la fiche

## 9. Evaluation

| Indicateur(s) de réalisation | Valeur cible | Source de vérification |
|------------------------------|--------------|------------------------|
| Sites de plantation          | 2/an         | AC                     |
| Dossiers BiodiverCité        | 2/an         | AC                     |

| Indicateur(s) de résultat                    | Valeur cible | Source de vérification |
|--|--------------|------------------------|
| Diversité des espèces implantées sur le site | + 5%         | CRD (observations)     |
| Nombre d'animations organisées               | 2/an         | AC, CRD                |

## 10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

Sera complété à l'activation de la fiche



**FICHE 10****CRÉER DE NOUVEAUX PÉRIMÈTRES DE PROTECTION ET DE RECONNAISSANCE DE LA TRAME VERTE****VILLE DE CHIÈVRES****PRIORITE 2****Territoire**

Version initiale

Projet immatériel



Version actualisée ( .. / .. / .. )

&gt; Création de lieux favorables à la biodiversité

**1. Description succincte du projet****Nature du projet :**

- Instruction de dossiers d'inscription de statut légal de protection sur les principaux sites d'intérêt écologique
  - Sur base d'un inventaire (cf. Etude du réseau écologique du territoire menée lors de l'élaboration du PCDN)
  - Evaluation des cadres légaux les plus adaptés, au cas par cas
- Pour les sites retenus, installation de mesures de gestion adaptées et de panneaux d'information
- Sensibilisation du public

**Public cible :** biodiversité, citoyens, visiteurs**2. Justification du projet****- Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé**

**Contexte :** superficies naturelles sous statut de protection limitées, pression sur la trame écologique, richesse écologique et paysagère du réseau hydrographique et de ses berges

**Besoins identifiés :**

- Besoin de préserver la dimension rurale du territoire, notamment ses caractéristiques paysagères, naturelles, environnementales
- Besoin de valoriser les espaces naturels en tant que ressource locale et support de la biodiversité
- Besoin de conforter la trame verte en tant que couloir de biodiversité

**- Caractère rural du projet**

La création de nouveaux périmètres de protection est cohérente avec les fondements du développement rural car elle s'inscrit :

- Dans une démarche de préservation des ressources naturelles et de valorisation environnementale
- Dans la volonté d'appuyer la qualité de vie du territoire sur les ressources locales

**- Effets directs et effets multiplicateurs attendus**

La mise en place de ce projet aura des effets multiplicateurs tels que :

- Amélioration de la biodiversité
- Amélioration des paysages
- Promotion du territoire
- Amélioration de l'image et de l'attrait de la commune pour les visiteurs extérieurs

**- Projets connexes du PCDR**

6. Mettre en œuvre les recommandations du Schéma de Développement Communal (SDC)
8. Aménager les étangs communaux de Hoves
9. Restaurer la ripisylve
11. Renforcer les collaborations entre la Commission agricole, la Ville et les citoyens
12. Aménager et animer de nouveaux espaces verts communaux
13. Amplifier la gestion différenciée et le zéro phyto

**- Alternatives éventuelles**

Sans objet

**- Sobriété du projet**

Il s'agit de pérenniser et de renforcer la valeur écologique des milieux naturels, qui n'implique donc aucun aménagement spécifique, éventuellement un peu de gestion douce. En ce sens, le projet s'inscrit dans une démarche de sobriété.

### 3. Lien à la stratégie du PCDR

- **Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR**
  1. Devenir moteur de transition
    - B. Par des démarches globales
  2. Recréer un rapport à la nature apaisé, source d'intégration et de plus-value territoriale
    - A. Par la renaturation de la campagne chiévroyse
    - B. Par la végétalisation des espaces urbanisés
- **Objectifs connexes avec les autres plans et programmes pertinents**

| Plans et programmes communaux  | Plans et programmes supracommunaux   |
|--|--|
| <b>Plan Stratégique transversal (PST)</b>  | <b>Plan de Relance de la Wallonie</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Retisser des liens et encourager la participation citoyenne</li> <li>• Construire une stratégie pour le territoire, répondre aux défis de demain</li> <li>• Poursuivre la mise en place du PCDN / BiodiverCité et faire des habitants des partenaires acteurs de la restauration de leur environnement</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver la biodiversité et l'environnement</li> </ul>   |
| <b>Plan de Cohésion sociale (PCS)</b>  | <b>WaPi 2040</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Consolider l'identité du territoire de Wallonie picarde</li> <li>• S'adapter face au dérèglement climatique</li> <li>• Protéger et valoriser les ressources et milieux naturels</li> <li>• Assurer un développement équilibré entre ruralité et urbanité</li> </ul> |
| <b>PIC – PIMACI 2022-2024</b>  | <b>Contrat de Rivière Dendre</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques</li> <li>• Zones humides</li> <li>• Tourisme, activités sportives et loisirs</li> </ul>   |
| <b>Plan d'Action en faveur de l'Energie et du Climat (PAEDC)</b>   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>  |  |

|  |
|--|
| <b>Centre culturel L'Envol</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Légende commune : créer une identité culturelle commune</li> </ul>  |
| <b>Plan communal de Développement de la Nature (PCDN) - BiodiverCité</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver et développer la faune et la flore des plaines agricoles</li> <li>• Préserver et reconstituer les éléments du réseau écologique</li> <li>• Participer à la restauration de la qualité des cours d'eau et de leurs abords</li> <li>• Informer les citoyens et participer au maintien de la biodiversité dans les zones urbanisées</li> </ul> |

### 4. Impacts du projet sur la résilience du territoire et de la société

| Impacts ✓ ou x                        | Dimension     |         |          |        |          |            |
|---------------------------------------|---------------|---------|----------|--------|----------|------------|
|                                       | Environnement | Energie | Mobilité | Social | Culturel | Economique |
| <b>Eléments prioritaires</b>          |               |         |          |        |          |            |
| Intérêts des générations futures      | ✓             |         |          | ✓      | ✓        | ✓          |
| Participation                         | ✓             |         |          | ✓      | ✓        | ✓          |
| Cohérence des politiques sectorielles | ✓             |         |          | ✓      | ✓        | ✓          |
| Solidarité des territoires            | ✓             |         |          | ✓      | ✓        | ✓          |
| Evaluation permanente                 | ✓             |         |          | ✓      | ✓        | ✓          |

## 5. Localisation et statut

- Exemple de sites pressentis :
  - Zones humides de la Hunelle, à l'arrière de l'entreprise Pigments minéraux
  - Zones humides de la Petite Hunelle
  - Marais d'Hardempont
  - Arrière du Centre culturel de Tongre-Notre-Dame (déjà classé en réserve naturelle)
  - Friche du TGV
- **Sites pressentis :**  
A préciser à l'activation de la fiche
  - Zones humides de la Hunelle, à l'arrière de l'entreprise Pigments minéraux
  - Zones humides de la Petite Hunelle
  - Marais d'Hardempont
  - Arrière du Centre culturel de Tongre-Notre-Dame (déjà classé en réserve naturelle)
  - Friche du TGV

## 6. Parties prenantes, porteurs de projet

- **Porteur du projet**  
Ville de Chièvres
- **Partenaires potentiels**  
CCATM, Commission agricole, Conseil consultatif Climat et Biodiversité, Contrat de Rivière Dendre, Province de Hainaut, ASBL Adalia 2.0
- **Pistes de financement**  
RW - DNF

## 7. Programme de réalisation

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**
  - Travail d'identification des sites potentiels à mener en amont
- **Etat du dossier**
  - Etat des lieux et programme d'action du PCDN
  - Schéma de Développement communal en cours d'élaboration
- **Programme des travaux ou des aménagements**
  - Sans objet

## - Planification

- Evaluation écologique des sites pressentis
- Instruction de dossiers de reconnaissance
- Plan de gestion par site
- Suivi
- **Démarches administratives à réaliser par la Commune**
  - Instruction des dossiers de reconnaissance
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
  - Communication
  - Panneaux didactiques
  - Limitation d'accès au grand public

## 8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation de la fiche

## 9. Evaluation

| Indicateur(s) de réalisation                   | Valeur cible | Source de vérification |
|--|--------------|------------------------|
| Nombre de dossier de reconnaissance introduits | 3            | AC, CRD                |
| Nombre de dossiers de reconnaissance approuvés | 100%         | AC, CRD                |

| Indicateur(s) de résultat                    | Valeur cible | Source de vérification |
|--|--------------|------------------------|
| Diversité des espèces implantées sur le site | + 5%         | CRD (observations)     |

## 10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

Sera complété à l'activation de la fiche



**FICHE 11****RENFORCER LES COLLABORATIONS ENTRE LA COMMISSION AGRICOLE, LA VILLE ET LES CITOYENS**

VILLE DE CHIÈVRES

PRIORITE 2

Territoire



Version initiale

Projet immatériel



Version actualisée ( .. / .. / .. )

&gt; Développement de partenariats en matière d'agriculture, de circuits courts, de gestion des risques

**1. Description succincte du projet****Nature du projet :**

- Actions de sensibilisation des habitants : pérennisation du calendrier agricole, règles du glanage, circuits courts, alimentation de qualité, lutte contre le gaspillage alimentaire, sentiers et servitudes de passage
- Actions d'information des agriculteurs : techniques de cultures, adaptation au changement climatique, aides, fonctionnement et rôle de la Commission agricole
- Actions de lutte contre les inondations : fascines, techniques agricoles, etc.

**Public cible :** citoyens, élus, agriculteurs, biodiversité**2. Justification du projet****- Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé****Contexte :** isolement du secteur agricole, pression sur les agriculteurs, changement climatique (sécheresse, inondations)**Besoins identifiés :**

- Besoin de préserver la dimension rurale, notamment en améliorant la cohabitation entre les différents intérêts locaux
- Besoin de préserver la trame agricole en tant que ressource économique, acteur du paysage, maillon de l'alimentation locale et du circuit court
- Besoin de limiter les pressions anthropiques sur le milieu naturel
- Besoin de mieux appréhender les effets du réchauffement climatique

**- Caractère rural du projet**

Le développement de la collaboration entre la Commission agricole, la Ville et les citoyens est cohérente avec les fondements du développement rural car il s'inscrit :

- Dans une démarche de développement concerté et d'intelligence collective
- Dans une démarche d'amélioration de la qualité de vie pour tous les habitants

**- Effets directs et effets multiplicateurs attendus**

La mise en place de ce projet aura des effets multiplicateurs tels que :

- Apaisement d'éventuelles tensions entre milieux
- Amélioration de l'ancrage local des habitants
- Promotion du territoire
- Amélioration de la résilience du territoire (anticipation des risques)
- Développement de l'intelligence collective et des partenariats

**- Projets connexes du PCDR**

2. Créer des synergies avec la ceinture alimentaire d'Ath
3. Proposer une alimentation de qualité pour tous
4. Soutenir et encourager les initiatives de production d'énergie locale et citoyenne
5. Créer un évènementiel de promotion des initiatives de transition
10. Créer de nouveaux périmètres de protection et de reconnaissance de la trame verte
12. Aménager et animer de nouveaux espaces verts communaux
13. Amplifier la gestion différenciée et le zéro phyto
37. Mettre à jour périodiquement les outils communaux de communication
38. Améliorer les outils d'accueil des nouveaux habitants
45. Créer et animer un Groupe d'action dédié à la valorisation économique
46. Aménager un atelier rural

**- Alternatives éventuelles**

Sans objet

- **Sobriété du projet**

Le projet s’inscrit dans une démarche de sobriété car il s’appuie sur l’amélioration des collaborations, sur la co-construction, sur l’intelligence collective, sur la formation permanente dans le but de créer de la plus-value territoriale.

**3. Lien à la stratégie du PCDR**

- **Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR**

1. Devenir moteur de transition

- A. Par les gestes du quotidien
- B. Par des démarches globales

**2. Recréer un rapport à la nature apaisé, source d’intégration et de plus-value territoriale**

**A. Par la renaturation de la campagne chiévroise**

3. Recréer des cœurs de village dynamiques

E. Par un système de mobilité convivial, inclusif et sécurisant

4. Encourager le développement d’un tissu économique ancré et ouvert

A. Par la stimulation de l’entrepreneuriat local

- **Objectifs connexes avec les autres plans et programmes pertinents**

| Plans et programmes communaux  | Plans et programmes supracommunaux  |
|--|---|
| <b>Plan Stratégique transversal (PST)</b>  | <b>Plan de Relance de la Wallonie</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Retisser des liens et encourager la participation citoyenne</li> <li>• Agir pour un développement économique local et durable</li> <li>• Penser à demain et après-demain via la mise en place de solutions pour sortir des impasses climatiques</li> <li>• Favoriser l’accès à une alimentation durable et soutenir les pratiques agricoles de qualité</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la souveraineté alimentaire</li> <li>• Investir dans les territoires locaux</li> <li>• Encourager une gouvernance participative</li> </ul>   |
| <b>Plan de Cohésion sociale (PCS)</b>  | <b>WaPi 2040</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit à un environnement sain et à un cadre de vie adapté</li> <li>• Droit à la santé</li> <li>• Droit à l’alimentation</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager le réseautage et les collaborations entre acteurs</li> <li>• Consolider l’identité du territoire de Wallonie picarde</li> <li>• S’adapter face au dérèglement climatique</li> <li>• Soutenir les modes de production et de consommation durables</li> </ul> |

|   |  |
|---|--|
|   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuer à faire de la WAPI le territoire du bon vivre ensemble</li> <li>• Créer les conditions propices au développement du tissu économique</li> <li>• S’appuyer sur l’économie circulaire génératrice d’innovation territoriale</li> <li>• Assurer un développement équilibré entre ruralité et urbanité</li> </ul> |
| <b>PIC – PIMACI 2022-2024</b>   | <b>Contrat de Rivière Dendre</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pesticides</li> <li>• Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques</li> <li>• Gestion naturelle des inondations et gestion du ruissellement</li> </ul>   |
| <b>Plan d’Action en faveur de l’Energie et du Climat (PAEDC)</b>  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>   |  |
| <b>Centre culturel L’Envol</b>  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>   |  |
| <b>Plan communal de Développement de la Nature (PCDN) - BiodiverCité</b>  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver et développer la faune et la flore des plaines agricoles</li> <li>• Préserver et reconstituer les éléments du réseau écologique</li> <li>• Participer au maintien d’une agriculture locale, à dimension humaine</li> </ul> |  |

#### 4. Impacts du projet sur la résilience du territoire et de la société

| Impacts ✓ ou ✗                        | Dimension     |         |          |        |          |            |
|---------------------------------------|---------------|---------|----------|--------|----------|------------|
|                                       | Environnement | Energie | Mobilité | Social | Culturel | Economique |
| <b>Eléments prioritaires</b>          |               |         |          |        |          |            |
| Intérêts des générations futures      | ✓             |         |          | ✓      | ✓        | ✓          |
| Participation                         | ✓             |         |          | ✓      | ✓        | ✓          |
| Cohérence des politiques sectorielles | ✓             |         |          | ✓      |          | ✓          |
| Solidarité des territoires            |               |         |          |        |          |            |
| Evaluation permanente                 | ✓             |         |          | ✓      |          | ✓          |

#### 5. Localisation et statut

Sans objet

#### 6. Parties prenantes, porteurs de projet

- **Porteur du projet**  
Ville de Chièvres et Commission agricole
- **Partenaires potentiels**  
Contrat de Rivière Dendre, Province de Hainaut, CARAH, IPALLE, SPW – GISER, DAFOR, FRW
- **Pistes de financement**  
Province  
RW – BiodiverCité, DNF (+ veille appel à projets)  
Fonds européens ?

#### 7. Programme de réalisation

- **Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**
  - Plusieurs initiatives, dont la publication d'un calendrier agricole, contribuent déjà à l'amélioration de la connaissance du milieu agricole par le grand public

#### - Etat du dossier

- Calendrier agricole, déjà édité en 2021 et 2022
- Réunions périodiques de la Commission agricole

#### - Programme des travaux ou des aménagements

- Sans objet

#### - Planification

- Programmation d'actions de sensibilisation du public
- Programmation de séances d'information et de formation des agriculteurs
- Evaluation du risque inondation et programmation des interventions

#### - Démarches administratives à réaliser par la Commune

- Montage de dossiers de subsides dans le cadre de la lutte contre les inondations

#### - Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Communication

#### 8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation de la fiche

#### 9. Evaluation

| Indicateur(s) de réalisation                                 | Valeur cible | Source de vérification |
|--|--------------|------------------------|
| Nombre d'actions de sensibilisation                          | 2/an         | AC                     |
| Nombre de séances d'information des agriculteurs             | 2/an         | AC                     |
| Nombre d'aménagements de lutte contre le risque d'inondation | 2/an         | AC, CRD                |

| <b>Indicateur(s) de résultat</b>                      | <b>Valeur cible</b> | <b>Source de vérification</b> |
|---|---------------------|-------------------------------|
| Nombre de participants                                | 25/action           | AC                            |
| Nombre d'agriculteurs                                 | 10/action           | AC                            |
| Nombre d'aménagements de lutte contre les inondations | 2/an                | AC                            |

### **10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition**

---

Sera complété à l'activation de la fiche

## VILLE DE CHIÈVRES

PRIORITE 2

Tous les villages



Version initiale

Projet matériel



Version actualisée ( .. / .. / .. )

&gt; Réalisation d'aménagements et amplification de la gestion différenciée des espaces verts

**1. Description succincte du projet****Nature du projet :**

- **Réalisation d'aménagements** favorables à la biodiversité dans les noyaux villageois
  - Habitat favorable à la faune locale
  - Plantations indigènes et comestibles. Valorisation des produits (paillage, alimentation, etc.)
  - Mares, là où c'est possible et pertinent. Observatoire. Dispositifs de sécurisation, le cas échéant
  - Petit mobilier de cohésion (table de pique-nique, banc) et/ou installation de land art

La FP 14 « Aménager un espacevert de convivialité à Chièvres est un exemple ciblé de ce type de projet.

- **Application des principes de gestion différenciée** et du zéro phyto pour l'entretien des aménagements
- **Sensibilisation** des utilisateurs du site
  - Pose de panneaux didactiques
  - Organisation de chantiers participatifs de plantation et de gestion (entretien, taille)
  - Organisation d'animations
- **Redynamisation** du jardin collectif de Chièvres
- **Communication** via les canaux de communication communaux

**Public cible** : biodiversité, citoyens, collectivités, milieu associatif, visiteurs externes

**2. Justification du projet****Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé**

**Contexte** : aléa climatique (inondations, canicules), minéralité des espaces publics, manque d'appropriation des espaces publics par les habitants, manque de participation du territoire aux liaisons écologiques, attractivité touristique, méconnaissance de la population en matière de jardinage

**Besoins identifiés :**

- Besoin d'enrichir et de diffuser la diversité écologique sur le territoire
- Besoin de contribuer à la diversité des paysages chiévrais
- Besoin d'amorcer une dynamique concertée et inclusive de gestion des trames vertes et bleues et du paysage
- Besoin de préserver le caractère rural du territoire, en donnant leur place à chacune de ses composantes (trame naturelle, agriculture, convivialité, paysages)

**Caractère rural du projet**

Le caractère rural du projet procède de son intention d'améliorer le rôle du territoire dans la préservation de la biodiversité et dans la création de liaisons écologiques. Il est également issu de la volonté d'améliorer la cohabitation entre les différents usages du territoire et de contribuer à l'amélioration (par la diversification) du cadre de vie. Enfin, il s'agit d'offrir des îlots de fraîcheur et de convivialité dans les zones urbanisées.

**Effets directs et effets multiplicateurs attendus**

La mise en place de ce projet aura des effets multiplicateurs tels que :

- Contribution aux objectifs régionaux de développement durable (ODD)
- Amplification de la prise de conscience environnementale
- Amélioration de la biodiversité du territoire et des liaisons écologiques
- Amélioration du cadre de vie

- Amélioration de l'attractivité du territoire

- **Projets connexes du PCDR**

1. Végétaliser les espaces publics avec des plantes comestibles
2. Créer des synergies avec la ceinture alimentaire d'Ath
3. Proposer une alimentation de qualité pour tous
5. Créer un événementiel de promotion des initiatives de transition
6. Mettre en œuvre les recommandations du Schéma de Développement Communal (SDC)
8. Aménager les étangs communaux de Hoves
9. Restaurer la ripisylve
10. Créer de nouveaux périmètres de protection et de reconnaissance de la trame verte
13. Amplifier la gestion différenciée et le zéro phyto
14. Aménager un espace vert de convivialité à Chièvres
16. Restaurer les remparts et animer le site
17. Réhabiliter l'église de Tongre-Saint-Martin en Maison rurale
26. Organiser des animations mobilisatrices sur les espaces publics
31. Aménager un espace de convivialité au sein du quartier Bel-Ange
51. Créer un espace de convivialité à la halte nautique de Ladeuze

- **Alternatives éventuelles**

Sans objet

- **Sobriété du projet**

Étant donné sa nature pérenne et sa dimension écologique, le projet porte intrinsèquement la valeur de sobriété.

**3. Lien à la stratégie du PCDR**

- **Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR**

1. Devenir moteur de transition
  - A. Par les gestes du quotidien
  - B. Par des démarches globales
2. **Recréer un rapport à la nature apaisé, source d'intégration et de plus-value territoriale**
  - A. Par la renaturation de la campagne chiévroise
  - B. Par la végétalisation des espaces urbanisés**
3. Recréer des cœurs de village dynamiques
  - B. Par l'amélioration de l'offre et de l'accès aux infrastructures, aux services et aux équipements

C. Par la convivialité des espaces et des équipements publics : modulables, multimodaux et multifonctionnels

4. Encourager le développement d'un tissu économique ancré et ouvert

B. Par le développement de l'attractivité touristique

- **Objectifs connexes avec les autres plans et programmes pertinents**

| Plans et programmes communaux  | Plans et programmes supracommunaux   |
|--|--|
| <b>Plan Stratégique transversal (PST)</b>  | <b>Plan de Relance de la Wallonie</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer, avec et pour les aînés, une société plus solidaire</li> <li>• Retisser des liens et encourager la participation citoyenne</li> <li>• Construire une stratégie pour le territoire, répondre aux défis de demain</li> <li>• Penser à demain et après-demain via la mise en place de solutions pour sortir des impasses climatiques</li> <li>• Poursuivre la mise en place du PCDN / BiodiverCité et faire des habitants des partenaires acteurs de la restauration de leur environnement</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver la biodiversité et l'environnement</li> <li>• Investir dans les territoires locaux</li> <li>• Reconstruire un cadre de vie de qualité, fonctionnel sain, attractif, durable</li> </ul>  |
| <b>Plan de Cohésion sociale (PCS)</b>  | <b>WaPi 2040</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit à un environnement sain et à un cadre de vie adapté</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Consolider l'identité du territoire de Wallonie picarde</li> <li>• S'adapter face au dérèglement climatique</li> <li>• Protéger et valoriser les ressources et milieux naturels</li> <li>• Favoriser l'inclusion sociale et accompagner les plus fragiles</li> <li>• Continuer à faire de la WAPI le territoire du bon vivre ensemble</li> <li>• Assurer un développement équilibré entre ruralité et urbanité</li> </ul> |
| <b>PIC – PIMACI 2022-2024</b>  | <b>Contrat de Rivière Dendre</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion naturelle des inondations et gestion du ruissellement</li> <li>• Tourisme, activités sportives et loisirs</li> </ul>  |

|   |
|---|
| <b>Plan d'Action en faveur de l'Energie et du Climat (PAEDC)</b>  |
| • /   |
| <b>Centre culturel L'Envol</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agor'Assos : mise en réseau des associations locales</li> <li>• Nous, demain ! : contribuer au développement d'une société plus durable</li> </ul>                             |
| <b>Plan communal de Développement de la Nature (PCDN) - BiodiverCité</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver et reconstituer les éléments du réseau écologique</li> <li>• Informer les citoyens et participer au maintien de la biodiversité dans les zones urbanisées</li> </ul> |

#### 4. Impacts du projet sur la résilience du territoire et de la société

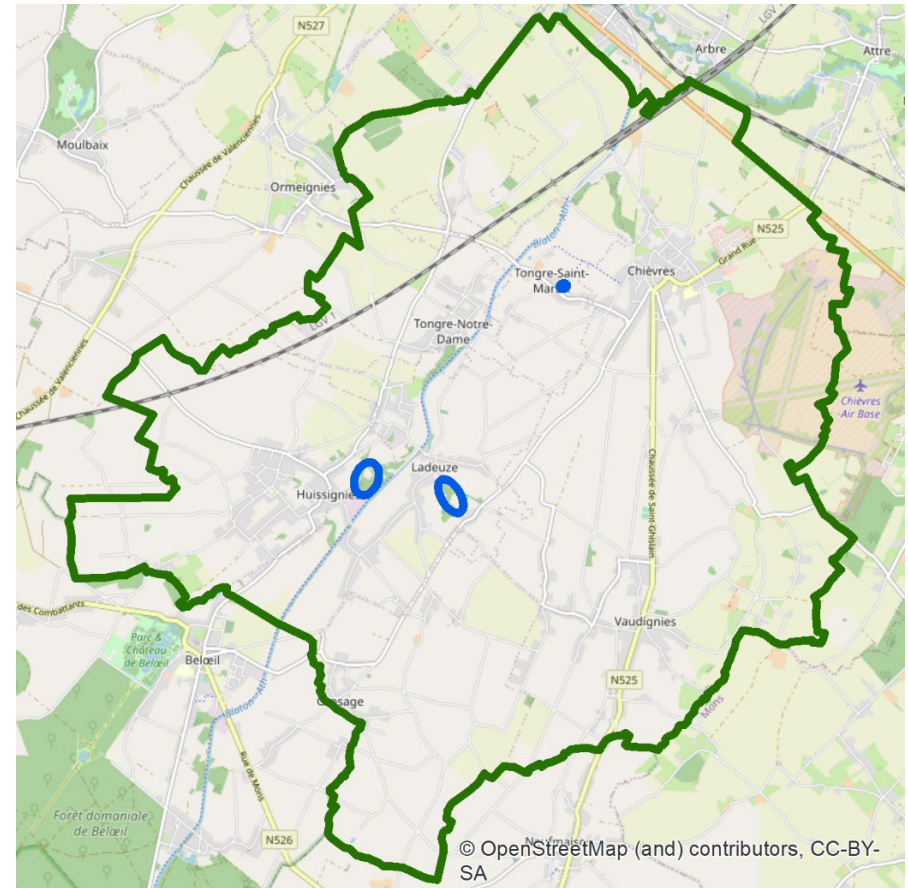
| Impacts ✓ ou ✗                        | Dimension     |         |          |        |          |            |
|---------------------------------------|---------------|---------|----------|--------|----------|------------|
|                                       | Environnement | Energie | Mobilité | Social | Culturel | Economique |
| <b>Éléments prioritaires</b>          |               |         |          |        |          |            |
| Intérêts des générations futures      | ✓             | ✓       |          | ✓      | ✓        | ✓          |
| Participation                         | ✓             |         |          | ✓      | ✓        |            |
| Cohérence des politiques sectorielles | ✓             | ✓       |          | ✓      | ✓        | ✓          |
| Solidarité des territoires            | ✓             |         |          |        |          |            |
| Evaluation permanente                 | ✓             | ✓       |          | ✓      | ✓        | ✓          |

#### 5. Localisation et statut

##### - Sites envisagés

- Site de l'ancienne gare de Huissignies (à Ladeuze)
- Cimetière de Tongre-Saint-Martin
- Arrière du Centre culturel de Tongre-Notre-Dame

A préciser à l'activation de la fiche



## 6. Parties prenantes, porteurs de projet

### - Porteur du projet

Ville de Chièvres

### - Partenaires potentiels

Cercles Horticoles, Conseil consultatif Climat et Biodiversité, Contrat de Rivière Dendre, ASBL Natagriwal, ASBL Adalia 2.0

### - Pistes de financement

Un arbre pour la Wapi

SPW – BiodiverCité, Semaine de l'arbre

## 7. Programme de réalisation

### - Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

- Action sur les espaces communaux par le service travaux
- Besoin d'enrichir et de diffuser la diversité écologique
- Aménagement des abords de la Petit Hunelle, à la rue Royale à Chièvres (FP 14)

### - Etat du dossier

- Actions menées avec le PCDN : plantation de haies, plantation d'une haie de fruitiers autour du potager collectif de Chièvres, distributions d'arbres fruitiers, plantation d'un verger
- BiodiverCité (Cimetières Nature, Plan Maya)
- Règlement communal sur la protection de la biodiversité
- Conseil consultatif Climat et Biodiversité

### - Programme des travaux ou des aménagements

- Plantations et petits aménagements de soutien à la biodiversité (par exemple des nichoirs)
- Interventions spécifiques : création d'une mare, espèces végétales spécifiques, etc.
- Equipements didactiques (panneaux, observatoire, etc.), paysagers (land art) et de repos (petit mobilier)

### - Planification

- Consultation des acteurs locaux (voir partenaires potentiels)
- Inventaire et évaluation des sites d'intervention
- Définition des interventions génériques, des interventions particulières et du plan de gestion différenciée
- Programmation des interventions

- Mise en œuvre, entre autres via des chantiers participatifs
- Entretien

### - Démarches administratives à réaliser par la Commune

- Instruction de dossiers de demande de subsides

### - Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Intelligence collective, chantiers participatifs
- Communication
- Entretien périodique (en gestion différenciée)

## 8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation de la fiche

## 9. Evaluation

| Indicateur(s) de réalisation | Valeur cible                 | Source de vérification |
|------------------------------|------------------------------|------------------------|
| Végétalisation               | 100 % des espaces identifiés | AC                     |
| Aménagements, équipements    | 100% des espaces identifiés  | AC                     |

| Indicateur(s) de résultat                    | Valeur cible | Source de vérification |
|--|--------------|------------------------|
| Satisfaction des habitants                   | 90%          | AC (enquête)           |
| Diversité des espèces implantées sur le site | + 5%         | AC, CRD, Adalia 2.0    |

## 10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

Sera complété à l'activation de la fiche

## VILLE DE CHIÈVRES

PRIORITE 1

Tous les villages



Version initiale

Projet immatériel



Version actualisée ( .. / .. / .. )

&gt; Valorisation de la gestion différenciée des espaces verts sur les espaces publics et chez les particuliers

**1. Description succincte du projet**

Le projet porte sur la **valorisation des méthodes de gestion** des espaces communaux déjà mises en œuvre par les services communaux, à travers la communication vers les citoyens, la pose de panneaux didactiques sur les sites concernés et grâce à l'organisation d'animations, ateliers et stages.

En parallèle, il s'agit également de renforcer progressivement les pratiques mises en place. Par exemple :

- Développement de la végétation spontanée de certains lieux, après évaluation de leur compatibilité, et de la gestion extensive des espaces enherbés
- Mise en place d'actions préventives et de limitation des besoins en désherbage : paillage, engazonnement, plantes couvre-sols, fleurissement raisonné, etc.
- Amplification des techniques de désherbage alternatif : mécanique, thermique, manuel
- Application de la taille raisonnée des arbustes

Enfin, le projet sera complété par l'exploitation des canaux de **communication** communale afin de diffuser vers les habitants, les différentes démarches appliquées.

**Public cible** : biodiversité, citoyens, écoles, personnel communal

**2. Justification du projet**

- **Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé**

**Contexte** : pressions sur la biodiversité, manque de participation du territoire aux liaisons écologiques, méconnaissance de la population en matière d'entretien des espaces verts et de jardinage

**Besoins identifiés** :

- Besoin d'enrichir et de diffuser la diversité écologique sur le territoire

- Besoin d'amorcer une dynamique concertée et inclusive de gestion des trames vertes et bleues et du paysage
- Besoin de préserver le caractère rural du territoire, en donnant leur place à chacune de ses composantes (trame naturelle, agriculture, convivialité, paysages)

- **Caractère rural du projet**

Le caractère rural du projet procède de son intention d'améliorer le rôle du territoire dans la préservation de la biodiversité et dans la création de liaisons écologique.

- **Effets directs et effets multiplicateurs attendus**

La mise en place de ce projet aura des effets multiplicateurs tels que :

- Contribution aux objectifs régionaux et développement durable
- Amplification de la prise de conscience environnementale au sein de la population chiévroise
- Amélioration de la biodiversité du territoire et renforcement des liaisons écologiques sur le territoire
- Amélioration du cadre de vie au profit de la population
- Amélioration de la santé publique

- **Projets connexes du PCDR**

1. Végétaliser les espaces publics avec des plantes comestibles
5. Créer un évènementiel de promotion des initiatives de transition
8. Aménager les étangs communaux de Hoves
9. Restaurer la ripisylve
12. Aménager et animer de nouveaux espaces verts communaux

- **Alternatives éventuelles**

Sans objet

- **Sobriété du projet**

Le projet est intrinsèquement sobre.

### 3. Lien à la stratégie du PCDR

- **Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR**
  1. Devenir moteur de transition
    - A. Par les gestes du quotidien
    - B. Par des démarches globales
  2. Recréer un rapport à la nature apaisé, source d'intégration et de plus-value territoriale
    - A. Par la renaturation de la campagne chiévroise
    - B. Par la végétalisation des espaces urbanisés**
  3. Recréer des cœurs de village dynamiques
    - C. Par la convivialité des espaces et des équipements publics : modulables, multimodaux et multifonctionnels
- **Objectifs connexes avec les autres plans et programmes pertinents**

| Plans et programmes communaux  | Plans et programmes supracommunaux  |
|--|---|
| <b>Plan Stratégique transversal (PST)</b>  | <b>Plan de Relance de la Wallonie</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre la mise en place du PCDN / BiodiverCité et faire des habitants des partenaires acteurs de la restauration de leur environnement</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver la biodiversité et l'environnement</li> <li>• Protéger la santé</li> </ul>                                       |
| <b>Plan de Cohésion sociale (PCS)</b>  | <b>WaPi 2040</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit à un environnement sain et à un cadre de vie adapté</li> <li>• Droit à la santé</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Protéger et valoriser les ressources et milieux naturels</li> </ul>  |
| <b>PIC – PIMACI 2022-2024</b>  | <b>Contrat de Rivière Dendre</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion des eaux pluviales</li> <li>• Pesticides</li> <li>• Invasives</li> <li>• Information et sensibilisation</li> </ul> |
| <b>Plan d'Action en faveur de l'Energie et du Climat (PAEDC)</b>   |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>  |   |
| <b>Centre culturel L'Envol</b>   |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>  |   |
| <b>Plan communal de Développement de la Nature (PCDN) - BiodiverCité</b>   |   |

- Préserver et développer la faune et la flore des plaines agricoles
- Préserver et reconstituer les éléments du réseau écologique
- Participer à la restauration de la qualité des cours d'eau et de leurs abords
- Restaurer un réseau de cheminement pour mode doux, intégrer leurs abords au réseau écologique
- Informer les citoyens et participer au maintien de la biodiversité dans les zones urbanisées

### 4. Impacts du projet sur la résilience du territoire et de la société

| Impacts ✓ ou ✗                        | Dimension     |         |          |        |          |            |
|---------------------------------------|---------------|---------|----------|--------|----------|------------|
|                                       | Environnement | Energie | Mobilité | Social | Culturel | Economique |
| <b>Eléments prioritaires</b>          |               |         |          |        |          |            |
| Intérêts des générations futures      | ✓             |         |          | ✓      | ✓        |            |
| Participation                         | ✓             |         |          | ✓      | ✓        |            |
| Cohérence des politiques sectorielles | ✓             |         |          | ✓      | ✓        | ✓          |
| Solidarité des territoires            | ✓             |         |          | ✓      | ✓        |            |
| Evaluation permanente                 | ✓             |         |          | ✓      | ✓        | ✓          |

### 5. Localisation et statut

- **Sites pressentis**
  - Chièvres : jardin de la Maison de Cité, parc communal et agoraspace, Cité Parc, cité Les Sablières, parc Notre-Dame
  - Huissignies : maison de village
  - Vaudignies : cité La Payelle
  - Ladeuze : jardin de la crèche communale (voir FP 23)

- Dans tous les projets de réaménagement de l'espace public
  - Dans les cimetières
  - Dans les cours d'école et/ou à proximité
- **Périmètre d'intervention**  
Toute la commune
- **Intégration du projet par rapport à son environnement direct**  
Les implantations envisagées concernent des sites déjà investis par la population (cœur de quartier, agoraspace, école, maisons de village, etc.) ou qui en présentent le potentiel : les aménagements vont contribuer à renforcer la richesse biologique et le rôle de cohésion de ces lieux.  
La nature du projet – la gestion différenciée – contribuera à améliorer la qualité paysagère et biologique des espaces publics chiévrais.
- **Cadre légal**  
A préciser selon les localisations finales retenues
- **Contraintes naturelles existantes**  
A préciser selon les localisations finales retenues
- **Statut de propriété**  
Terrains communaux

## 6. Parties prenantes, porteurs de projet

- **Porteur du projet**  
Ville de Chièvres
- **Partenaires potentiels**  
ASBL Adalia 2.0, Commission agricole, Conseil consultatif Climat et Biodiversité, Contrat de Rivière Dendre, ASBL Natagriwal, groupe BiodiverCité
- **Pistes de financement**  
SPW – BiodiverCité

## 7. Programme de réalisation

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**
- Nécessité de renforcer la transition du territoire
- **Etat du dossier**
- Pratiques de gestion différenciée déjà appliquées : désherbage manuel et thermique, fauchage tardif, paillage, plantations de vivaces, de haies et d'arbres, tonte différenciée,

- BiodiverCité : pose de panneaux de sensibilisation, conférences, écopâturage, etc.
- Cimetière Nature : Tongre-Saint-Martin

- **Programme des travaux ou des aménagements**
- Plan de gestion des espaces verts, coconstruit avec les partenaires
  - Panneaux didactiques
- **Planification**
- Définition du plan de gestion des espaces verts
    - Inventaire et classification des espaces verts communaux
    - Programmation
    - Pratiques
  - Formation du personnel
  - Acquisition de matériel adapté, le cas échéant
  - Conception et installation des panneaux didactiques
  - Organisation d'actions de sensibilisation du grand public et d'animations
- **Démarches administratives à réaliser par la Commune**
- Marché de fourniture (matériel)
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
- Communication vers les citoyens en général et les utilisateurs des espaces verts en particulier, avant et pendant la mise en œuvre
  - Formation du personnel communal (service environnement et service travaux) aux techniques de gestion différenciée, à l'utilisation de matériel adapté

## 8. Estimation globale du coût

| Estimation globale du coût  | Montant         | Sources de financement  |
|---|-----------------|---|
| - Animations  | 3.000 € / an    | <input checked="" type="checkbox"/> Commune<br><input checked="" type="checkbox"/> Wallonie BiodiverCité<br><input type="checkbox"/> Autres : |
| - Panneaux didactiques  | 5.000 €         |   |
| - Acquisition de matériel<br>Ex : désherbage thermique, plantes, paillage, etc. | 10.000 €        |   |
| - TVA   | 3.780 €         |   |
| - Total (TFC)   | <b>21.780 €</b> |   |

Projet rémunérateur oui  non

## 9. Evaluation

| Indicateur(s) de réalisation | Valeur cible                 | Source de vérification |
|------------------------------|------------------------------|------------------------|
| Aménagements réalisés        | 100 % des espaces identifiés | AC                     |
| Panneaux didactiques         | 100% des espaces identifiés  | AC                     |

| Indicateur(s) de résultat                    | Valeur cible | Source de vérification |
|--|--------------|------------------------|
| Satisfaction des habitants                   | 100%         | AC (enquête)           |
| Diversité des espèces implantées sur le site | + 5%         | AC, CRD, Adalia 2.0    |

## 10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

- **Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au point 5 (Localisation et statut)**  
Sans objet
- **Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux**  
La mise en œuvre du projet contribuera à limiter la pression anthropique sur l'eau (pollution chimique).
- **Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles**  
La valorisation de la gestion différenciée et du zéro phyto contribue à diminuer le recours aux composants issus de la pétrochimie et leur injection dans l'environnement.
- **Mesures en faveur de la sobriété du projet**  
Sans objet
- **Mesures en faveur de la biodiversité**  
Le projet vise intrinsèquement l'amélioration de la qualité biologique des milieux et des espaces publics, avec l'ambition d'amener une réflexion globale sur l'ensemble du territoire chiévrais.
- **Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet**

Les animations, stages et ateliers prévus dans la mise en œuvre du projet pourront amener une dimension intergénérationnelle, avec la transmission de savoir-faire des aînés/expérimentés vers les jeunes/débutants.

### - **Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire**

Dans la mesure du possible, les plantations et le matériel nécessaire au projet seront issus d'entreprises locales ou proches.

### - **Intégration du projet dans l'environnement**

L'amplification de la gestion différenciée et du zéro phyto auront un impact favorable sur la santé des travailleurs, des riverains et des utilisateurs des espaces publics.

## 11. Annexes

Sans objet

## VILLE DE CHIÈVRES

PRIORITE 1

Chièvres, rue Royale

Projet matériel

&gt; Création d'un espace public structurant et convivial



Version initiale



Version actualisée ( .. / .. / .. )

## 1. Description succincte du projet



Figure 2 | Terrain de la rue Royale [FRW, 2023]

Le projet porte sur l'aménagement d'un espace vert à Chièvres :

- Où la **végétation** domine, en accord avec la nature du site, son occupation actuelle, son contexte et son futur usage majoritaire pressenti

- Où la rencontre et la convivialité sont encouragées, grâce à des **équipements légers** qui incitent à y passer du temps (bancs, table de pique-nique, petits jeux de plein air, cheminements légers)
- Où des occupations ponctuelles sont possibles, grâce à une **approche multifonctionnelle** du site, par exemple pour accueillir des manifestations de plein air telles que les Fêtes médiévales (borne d'accès impétrants, sécurisation des abords, passerelles amovibles) et pour permettre la connexion piétonne entre le quartier et le centre de Chièvres (via la rue Notre-Dame)

**Public cible** : citoyens, visiteurs, milieu associatif, ambulants

## 2. Justification du projet

- **Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé**

**Contexte** : opportunité d'un espace vert de qualité dans l'agglomération de Chièvres, besoin d'étoffer l'offre en espace de convivialité dans le bourg, besoin d'un cadre adapté pour pérenniser les Fêtes médiévales

**Besoins identifiés** :

- Besoin d'enrichir et de diffuser la diversité écologique sur le territoire
- Besoin d'amorcer une dynamique concertée et inclusive de gestion des trames vertes et bleues et du paysage, dont le terrain de la rue Royale à Chièvres
- Besoin de valoriser tous les pans de l'identité chiévroise, dont la ruralité et sa dimension patrimoniale
- Besoin de positionner le patrimoine comme lien entre les générations
- Besoin de créer des supports de cohésion sociale dans les cœurs de village

- **Caractère rural du projet**

La valorisation d'un espace vert en cœur de village est cohérente avec les fondements du développement rural car elle s'inscrit :

- Dans une démarche d'amélioration de la qualité de vie dans le village (îlot de fraîcheur, espace public, gestion des cours d'eau),
- Dans une démarche de valorisation et de pérennisation de l'identité spécifique de Chièvres, à proximité des remparts classés et pour soutenir des animations ou festivités ponctuelles
- Dans la volonté de renforcer, recréer de la cohésion sociale et de la convivialité, notamment avec les nouveaux habitants
- Dans la volonté de soutenir les démarches associatives et les manifestations folkloriques

- **Effets directs et effets multiplicateurs attendus**

La mise en place de ce projet aura des effets multiplicateurs tels que :

- Amélioration de l'ancrage identitaire des habitants et du sentiment d'appartenance
- Développement de la dimension intergénérationnelle et de l'intégration sociale
- Promotion du territoire
- Amélioration de l'image et de l'attrait de la commune pour les visiteurs extérieurs
- Contribution à des retombées positives pour le secteur du tourisme et pour le secteur HORECA, entre autres
- Création d'un continuum de sites à valeur patrimoniale dans le bourg de Chièvres : quartier Bel-Ange (FP31), Grand-Place (FP29-30), espace de convivialité à la rue Royale (FP14) et remparts (FP16)

- **Projets connexes du PCDR**

- 15. Soutenir les festivités et le folklore identitaire
- 16. Restaurer les remparts et animer le site
- 18. Mener des actions « Petit Patrimoine Populaire Wallon »
- 26. Organiser des animations mobilisatrices sur les espaces publics
- 29. Aménager la Grand-place de Chièvres – Volet 1 : placette de la fontaine
- 30. Aménager la Grand-place de Chièvres – Volet 2 : espace collectif
- 45. Créer et animer un Groupe d'action dédié à la valorisation économique
- 49. Créer de nouveaux produits touristiques
- 50. Visibiliser l'offre touristique

- **Alternatives éventuelles**

Sans objet

- **Sobriété du projet**

Le projet vise à valoriser le cœur du bourg de Chièvres, en particulier un espace au pied de l'ensemble bâti classé de la Tour de Gavre et ses remparts et le long de

la Petit Hunelle : il s'inscrit donc dans une logique d'utilisation rationnelle du sol, d'amélioration de la qualité dans les cœurs de village et, de ce fait, d'amélioration de l'attractivité résidentielle dans les zones agglomérées.

### 3. Lien à la stratégie du PCDR

- **Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR**

**3. Recréer des cœurs de village dynamiques**

**A. Par du patrimoine et du folklore vivants et omniprésents**

C. Par la convivialité des espaces et des équipements publics : modulables, multimodaux et multifonctionnels

D. Par la mise en lumière du tissu associatif

**4. Encourager le développement d'un tissu économique ancré et ouvert**

B. Par le développement de l'attractivité touristique

- **Objectifs connexes avec les autres plans et programmes pertinents**

| Plans et programmes communaux  | Plans et programmes supracommunaux   |
|--|--|
| <b>Plan Stratégique transversal (PST)</b>  | <b>Plan de Relance de la Wallonie</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer, avec et pour les aînés, une société plus solidaire</li> <li>• Retisser des liens et encourager la participation citoyenne</li> <li>• Penser à demain et après-demain via la mise en place de solutions pour sortir des impasses climatiques</li> <li>• Redessiner ensemble l'espace public et réinventer la mobilité</li> <li>• Patrimoine et Culture, maillons essentiels de la politique communale de Chièvres</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer le tourisme, moteur économique</li> <li>• Investir dans les territoires locaux</li> <li>• Renforcer l'inclusion sociale</li> </ul>   |
| <b>Plan de Cohésion sociale (PCS)</b>  | <b>WaPi 2040</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit à un environnement sain et à un cadre de vie adapté</li> <li>• Droit à l'épanouissement culturel, social et familial</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Consolider l'identité du territoire de Wallonie picarde</li> <li>• S'adapter face au dérèglement climatique</li> <li>• Continuer à faire de la WAPI le territoire du bon vivre ensemble</li> <li>• Miser sur le potentiel touristique du territoire</li> <li>• Assurer un développement équilibré entre ruralité et urbanité</li> </ul> |

**4. Impacts du projet sur la résilience du territoire et de la société**

|   |  |
|---|--|
|   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Défendre le patrimoine d'hier et construire celui de demain</li> </ul>  |
| <b>PIC – PIMACI 2022-2024</b>   | <b>Contrat de Rivière Dendre</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Aménagement de la rue Royale</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion naturelle des inondations et gestion du ruissellement</li> <li>Patrimoine bâti</li> <li>Tourisme, activités sportives et loisirs</li> </ul> |
| <b>Plan d'Action en faveur de l'Energie et du Climat (PAEDC)</b>  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>/</li> </ul>   |  |
| <b>Centre culturel L'Envol</b>  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Agor'Assos : mise en réseau des associations locales</li> <li>Légende commune : créer une identité culturelle commune</li> </ul>   |  |
| <b>Plan communal de Développement de la Nature (PCDN) - BiodiverCité</b>  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Préserver et reconstituer les éléments du réseau écologique</li> <li>Restaurer un réseau de cheminement pour mode doux, intégrer leurs abords au réseau écologique</li> <li>Participer au maintien d'une agriculture locale, à dimension humaine</li> <li>Informers les citoyens et participer au maintien de la biodiversité dans les zones urbanisées</li> </ul> |  |

| Impacts ✓ ou ✕                        | Dimension     |         |          |        |          |            |
|---------------------------------------|---------------|---------|----------|--------|----------|------------|
|                                       | Environnement | Energie | Mobilité | Social | Culturel | Economique |
| <b>Eléments prioritaires</b>          |               |         |          |        |          |            |
| Intérêts des générations futures      | ✕             |         |          | ✓      | ✓        | ✓          |
| Participation                         | ✓             |         |          | ✓      | ✓        | ✓          |
| Cohérence des politiques sectorielles | ✓             |         |          | ✓      | ✓        | ✓          |
| Solidarité des territoires            |               |         |          |        |          |            |
| Evaluation permanente                 | ✓             |         |          | ✓      | ✓        | ✓          |

**5. Localisation et statut****- Adresse**

Chièvres, rue Royale

**- Périmètre d'intervention**

- Parcelle enherbée, d'une superficie de 66 ares
- Mur de pierre côté rue, de différentes hauteurs et factures
- Traversé par la Petit Hunelle

**- Intégration du projet par rapport à son environnement direct**

- Rue résidentielle
- Fond de parcelle donnant sur l'espace vert paroissial dit Parc Notre-Dame (rue Albert 1<sup>er</sup>)
- Remparts et Tour de Gavre classés (voir FP 16)

**- Cadre légal**

- Plan de Secteur : espaces verts (+ périmètre d'intérêt culturel, historique, esthétique), habitat
- SOL : /
- Règlements : /
- Patrimoine :

- Patrimoine classé : remparts en brique inscrits en site archéologique classé (arc gris hachuré noir sur la carte), Tour de Gavre inscrite en site classé (point bleu)
- IPIC : deux bâtiments (n°8 et n°10), dont l'un est occupé par le bureau bPost (hors cadrage sur la carte)

- Autres : /

#### - Contraintes naturelles existantes

- Inondation : Aléa d'inondation moyen et faible par débordement (Petite Hunelle)
- Ruissellement / Erosion : /
- PASH : assainissement collectif sur la zone d'habitat, égout gravitaire le long de la Petite Hunelle
- Captage : /
- Karst : calcaire carbonifère sous couverture
- Biodiversité : /
- Autres : /

#### - Mobilité - Sécurité

- Transports en commun : /
- Mobilité active : opportunité de création d'une liaison piétonne entre les quartiers bas du village et le centre, via la rue Notre-Dame
- Sécurité routière : parcelle à front de rue, pas de trottoirs

#### - Statut de propriété

- Privé

### 6. Parties prenantes, porteurs de projet

#### - Porteur du projet

Ville de Chièvres

#### - Partenaires potentiels

SPW – AWAP et DNF, Contrat de Rivière Dendre, ASBL et comités chiévrais (dont Cervia Médiéval), Office de Tourisme, Centre culturel L'Envol

#### - Pistes de financement

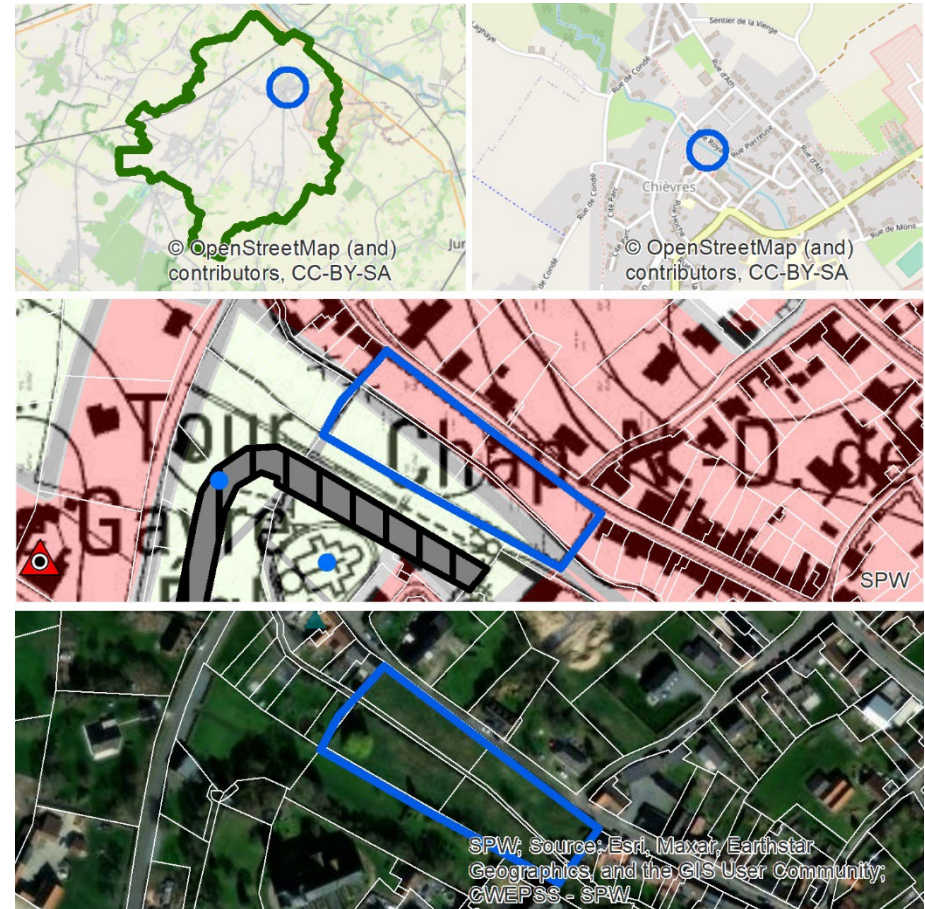
RW – DR

### 7. Programme de réalisation

#### - Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

- Terrain à vendre

- Souhait de la Ville que le terrain ne soit pas urbanisé



#### - Etat du dossier

- Projets immobiliers privés refusés par les autorités communales (risque d'inondations, proximité de patrimoine classé, aspect patrimonial du mur d'enceinte)

#### - Programme des travaux ou des aménagements

- Ouvertures ponctuelles du mur à rue, aux deux extrémités du terrain
- Débroussaillage ponctuel, en fonction des végétations en place (arbres, arbustes), des ouvertures paysagères et des tracés du cheminement prévu

- Le cas échéant, création d'une zone d'immersion (crue de la Petite Hunelle)
  - Plantations d'arbres et d'arbustes pour compléter les aménagements : création de bosquets, de coins d'ombrage (espèces adaptées et indigènes)
  - Cheminements et mobiliers : revêtement souple et perméable, petit mobilier de repos (bancs) et de loisirs (petits jeux intergénérationnels type table-échiquier), arceaux pour vélos
  - Borne(s) technique(s) pour les éventuels besoins lors d'évènements
- **Planification**
- Consultation avec les riverains et la CLDR
  - Convention acquisition
  - Convention faisabilité
    - Esquisse et avant-projet
    - Projet et métrés
    - Permis d'urbanisme, le cas échéant
  - Convention réalisation
    - Mise en œuvre
    - Suivi de chantier
- **Démarches administratives à réaliser par la Commune**
- Instruction des conventions DR
  - Marché de services
  - Permis d'urbanisme, le cas échéant
  - Marché de travaux ou de fourniture
- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
- Entretien périodique de l'espace (déchets, espaces verts)
  - Communication
  - Organisation d'activités folkloriques (entre autres Cervia Medieval), de convivialité, en partenariat avec l'Office du Tourisme et l'Envol, entre autres
  - Polyvalence du site (en lien avec les événements envisagés sur le site)

## 8. Estimation globale du coût

| Estimation globale du coût                                | Montant                   | Sources de financement  |
|---|---------------------------|---|
| - Investissement et/ou phase                              | 144.970,00 €              | <input checked="" type="checkbox"/> Commune : 40+20%<br>188.766,43 €  |
| - Frais accessoires (honoraires, essais de sol, géomètre) | 15.221,85 €               | <input checked="" type="checkbox"/> Wallonie : 60+80%<br>305.065,71 € |
| - Acquisition   | 300.000,00 € <sup>1</sup> | <input type="checkbox"/> Autres : /                                   |
| - TVA   | 33.640,29 €               |   |
| - Total (TFC)   | <b>493.832,14 €</b>       |   |

Projet rémunérateur oui  non

## 9. Evaluation

| Indicateur(s) de réalisation | Valeur cible | Source de vérification |
|------------------------------|--------------|------------------------|
| Aménagements                 | 1            | AC                     |

| Indicateur(s) de résultat      | Valeur cible  | Source de vérification |
|--------------------------------|---------------|------------------------|
| Satisfaction des utilisateurs  | 90%           | AC, OT                 |
| Organisation de manifestations | Au moins 3/an | AC, OT                 |

## 10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

- **Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au point 5 (Localisation et statut)**

Les aménagements resteront légers et adaptés au contexte de zone d'aléa d'inondation : revêtements perméables, végétalisation adaptée aux milieux humides, etc.

<sup>1</sup> Evaluation du Comité d'Acquisition d'Immeubles en juin 2023

- **Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux**  
Etant donnée la finalité du projet et le contexte de zone d'aléa d'inondation, le projet minimise l'impact des aménagements en ne tablant que sur des interventions légères et des revêtements strictement nécessaires et perméables. La conception du projet tient compte des zones d'expansion de la Petite Hunelle afin de limiter les dégâts en cas de débordement (mobilier).
- **Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles**  
Sans objet
- **Mesures en faveur de la sobriété du projet**  
Le projet est sobre dans la mesure où il respecte le plus possible la végétation en place tout en permettant, à moindre coût, d'en faire profiter au maximum les habitants.
- **Mesures en faveur de la biodiversité**  
La mobilisation d'associations naturalistes dans la mise en œuvre du projet permettra de concevoir le projet dans le respect de la biodiversité : d'une part une gestion de la flore adaptée à la pérennisation du patrimoine naturel existant, d'autre part la mise en œuvre d'aménagements favorables à la qualité écologique du site (flore et faune).
- **Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet**  
Une attention sera portée à l'accessibilité et à la sécurité de l'itinéraire.
- **Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire**  
Dans la mesure du possible, la mise en œuvre du projet sera confiée à des entreprises locales.
- **Intégration du projet dans l'environnement**  
Les animations qui seront organisées sur le site (Cervia Medieval, par exemple) permettront de le valoriser auprès du grand public et de l'intégrer dans le paysage chiévrais.

## 11. Annexes

- **Plan de situation et périmètre d'intervention**  
Voir point 5
- **Dossier photographique**



- **Etat des lieux**

Superficie enherbée dont le côté rue est doté d'un mur de pierre percé de 2 ouvertures d'accès. Le site est traversé par la Petit Hunelle, dont les berges sont investies par de la végétation ligneuse variée.

**Plan d'implantation**



- Métré

| <b>PCDR Chièvres - Parc de la rue Royale</b>  |                                  |   |  |  |
|---|----------------------------------|---|--|--|
| DÉSIGNATION DU POSTE  | Unité                            | Prix unitaire   | Quantité                                 | Total  |
| Le 30/06/2023   |                                  |   |  |  |
| <b>Aménagement du parc de la rue Royale</b>   |                                  |   |  |  |
| Estimation dans le cadre du PCDR de Chièvres  |                                  |   |  |  |
| <b>Travaux préalable</b><br>Démontage et démolition<br>Terrassements en déblais/remblais pour chemin  | m3                               | 15,00 €   | 300                                      | 4.500,00 €   |
| <b>Travaux projetés</b><br>Aménagements<br>Cheminements en grave<br>Bordure légère<br>Aire de convivialité (pétanque ou petite couverture)                                | m2<br>ml<br>ff                   | 45,00 €<br>25,00 €<br>10.000,00 €   | 856<br>700<br>1                          | 38.520,00 €<br>17.500,00 €<br>10.000,00 €  |
| Mobilier<br>Bancs<br>Arceaux pour vélos<br>Grille grande ouverture<br>Grille petite ouverture<br>Panneau information<br>Nouvelle tête de fossé (aqueduc)                  | Pc<br>pc<br>Pc<br>Pc<br>ff<br>Pc | 2.300,00 €<br>500,00 €<br>5.000,00 €<br>1.000,00 €<br>10.000,00 €<br>3.000,00 € | 4<br>3<br>1<br>1<br>1<br>6               | 9.200,00 €<br>1.500,00 €<br>5.000,00 €<br>1.000,00 €<br>10.000,00 €<br>18.000,00 € |
| Espaces verts<br>Ensemencement extensif<br>Fauche de l'existant<br>Ensemencement intensif type gazon<br>Traitement ripisylve<br>Arbres<br>Complément végétation existante | m2<br>m2<br>m2<br>m2<br>m2<br>m2 | 3,00 €<br>1,00 €<br>5,00 €<br>15,00 €<br>350,00 €<br>8,00 €                     | 1000<br>1900<br>650<br>450<br>15<br>1200 | 3.000,00 €<br>1.900,00 €<br>3.250,00 €<br>6.750,00 €<br>5.250,00 €<br>9.600,00 €   |
| <b>TOTAL:</b>   |                                  |   |  | <b>144.970,00 €</b>  |
| Surface aménagée en m2  |                                  |   |  | 6.600  |
| Prix en € au m2 aménagé   |                                  |   |  | € 21,97  |
| <b>TOTAL HTVA</b>   |                                  |   |  | <b>144.970,00 €</b>  |
| + Études Auteur de Projet 10%   |                                  |   |  | 14.497,00 €  |
| + Essais de sol et relevé de géomètre 5%  |                                  |   |  | 724,85 €   |
| <b>TOTAL HTVA</b>   |                                  |   |  | <b>160.191,85 €</b>  |
| TVA 21%   |                                  |   |  | € 33.640,29  |
| <b>TOTAL GENERAL</b>  |                                  |   |  | <b>€ 193.832,14</b>  |
| Intervention Région wallonne 80%  |                                  |   |  | 155.065,71 €   |
| a charge communale  |                                  |   |  | 38.766,43 €  |

- **Liste des activités actuelles concernées par le projet**

Journées du Patrimoine, Fête médiévale

- **Liste des projets de même fonction existant sur le territoire communal**

Le centre-ville de Chièvres est doté d'un parc communal dans le quartier de l'Hôtel de Ville (Grand'rue, avec un agoraspace) et du parc Notre-Dame, propriété de la Fabrique d'église mais accessible au public, qui se situe à proximité de l'église Saint-Martin. Cependant il n'existe pas d'espace naturel accessible au public dans l'agglomération chiévroise.

## VILLE DE CHIÈVRES

PRIORITE 1

Tous les villages



Version initiale

Projet immatériel



Version actualisée ( .. / .. / .. )

&gt; Mise en place d'initiatives de valorisation de l'identité chiévroise

**1. Description succincte du projet**

Du fait de l'importance des piliers identitaires chiévrais (voir Parties 3 et 4), le projet porte sur la **valorisation globale** des différents supports identitaires grâce à l'amplification de la communication via les canaux de communication communaux et paracommunaux (Office de Tourisme, Centre culturel L'Envol). Il s'agit également de mettre en place des actions de **valorisation spécifique** des supports identitaires :

- Patrimoine médiéval : organisation de stages, d'ateliers, création d'une dynamique citoyenne autour de la thématique
- Crossage de Vaudignies, de Chièvres et de Grosage : promotion
- Balle pelote : aménagement de vestiaires et d'une buvette à proximité du terrain de Vaudignies, dans le Hall des Sports (voir FP 34)
- Musée de la Vie rurale de Huissignies : poursuite des travaux
- Cité des Aviateurs :
  - Soutien aux meetings organisés par la Base aérienne, aux « American days » organisés par l'Office de Tourisme
  - Amélioration de la visibilité du musée de l'Aviation (publicité, bâches, travail avec les écoles), pérennisation du musée (recherche de bénévoles, création de synergies locales)
- Soutien aux ducasses de Vaudignies, de Huissignies, de Grosage, de Tongre-Notre-Dame et de Chièvres
- Fête de la Saint-Jean
- Procession de Tongre-Notre-Dame
- Jumelage

**Public cible** : citoyens, milieu associatif**2. Justification du projet**- **Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé**

**Contexte** : diversité des supports identitaires de Chièvres (crossage, balle pelote, musée de la Vie rurale, aviation, ducasses, fêtes de la Saint-Jean, procession de Tongre-Notre-Dame, jumelages), montée en puissance des Fêtes médiévales (attractivité locale, aura supra-locale, ASBL Cervia Médiéval), attractivité résidentielle, pressions sur le secteur associatif (e. a. perte de vitesse du bénévolat, individualisme)

**Besoins identifiés :**

- Besoin d'ancrer les piliers identitaires de Chièvres, dont les festivités et le folklore local, et dans toutes ses composantes
- Besoin de soutenir les associations locales pour leur rôle d'intégration sociale, de cohésion, de dynamique et d'animation des cœurs de village
- Besoin de soutenir les activités à fort ancrage identitaire, tel que le patrimoine médiéval, la balle pelote, le crossage, les manifestations qui gravitent autour de la base aérienne, les ducasses, etc.
- Besoin de soutenir les associations et acteurs de la dynamique des villages
- Besoin de positionner le patrimoine comme lien entre les générations

- **Caractère rural du projet**

Le folklore est l'une des composantes du lien social des villages comme en de nombreux villages. Le soutien aux différentes manifestations, initiatives et associations est primordial pour garantir leur pérennité et pour conserver la convivialité propre au milieu rural et à sa dynamique.

- **Effets directs et effets multiplicateurs attendus**

La mise en place de ce projet aura des effets multiplicateurs tels que :

- Amélioration de l’ancrage identitaire des habitants et du sentiment d’appartenance
- Amélioration de l’attractivité des initiatives associatives, des animations et des évènements locaux
- Développement de la dimension intergénérationnelle et de l’intégration sociale au sein de la population chièvroise
- Promotion du territoire
- Amélioration de l’image et l’attrait de la commune pour les visiteurs extérieurs
- Contribution à des retombées positives pour le secteur du tourisme et pour le secteur HORECA, entre autres

- **Projets connexes du PCDR**

- 14. Aménager un espace vert de convivialité à Chièvres
- 16. Restaurer les remparts et animer le site
- 17. Réhabiliter l’église de Tongre-Saint-Martin en Maison rurale
- 18. Mener des actions « Petit Patrimoine Populaire Wallon »
- 26. Organiser des animations mobilisatrices sur les espaces publics
- 27. Aménager la place-carrefour de Grosage
- 28. Aménager la place de Tongre-Saint-Martin
- 29. Aménager la Grand-place de Chièvres – Volet 1 : placette de la fontaine
- 30. Aménager la Grand-place de Chièvres – Volet 2 : espace collectif
- 31. Aménager un espace de convivialité au sein du quartier Bel-Ange
- 32. Aménager la place du Trieu à Vaudignies
- 33. Aménager des espaces de jeux et de loisirs pour enfants, ados et adultes
- 38. Améliorer les outils d’accueil des nouveaux habitants
- 49. Créer de nouveaux produits touristiques
- 50. Visibiliser l’offre touristique

- **Alternatives éventuelles**

Sans objet

- **Sobriété du projet**

Sans objet

**3. Lien à la stratégie du PCDR**

- **Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR**

**3. Recréer des cœurs de village dynamiques**

**A. Par du patrimoine et du folklore vivants et omniprésents**

D. Par la mise en lumière du tissu associatif

4. Encourager le développement d’un tissu économique ancré et ouvert

B. Par le développement de l’attractivité touristique

- **Objectifs connexes avec les autres plans et programmes pertinents**

| Plans et programmes communaux   | Plans et programmes supracommunaux   |
|---|--|
| <b>Plan Stratégique transversal (PST)</b>   | <b>Plan de Relance de la Wallonie</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer, avec et pour les aînés, une société plus solidaire</li> <li>• Retisser des liens et encourager la participation citoyenne</li> <li>• Patrimoine et Culture, maillons essentiels de la politique communale de Chièvres</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer l’inclusion sociale</li> </ul>  |
| <b>Plan de Cohésion sociale (PCS)</b>   | <b>WaPi 2040</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit à l’épanouissement culturel, social et familial</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir et organiser la participation citoyenne</li> <li>• Encourager le réseautage et les collaborations entre acteurs</li> <li>• Consolider l’identité du territoire de Wallonie picarde</li> <li>• Continuer à faire de la WAPI le territoire du bon vivre ensemble</li> <li>• Penser la culture comme vecteur de lien social</li> <li>• Miser sur le potentiel touristique du territoire</li> <li>• Défendre le patrimoine d’hier et construire celui de demain</li> </ul> |
| <b>PIC – PIMACI 2022-2024</b>   | <b>Contrat de Rivière Dendre</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>  |
| <b>Plan d’Action en faveur de l’Energie et du Climat (PAEDC)</b>  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>   |  |
| <b>Centre culturel L’Envol</b>  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agor’Assos : mise en réseau des associations locales</li> <li>• Légende commune : créer une identité culturelle commune</li> </ul>   |  |

**Plan communal de Développement de la Nature (PCDN) - BiodiverCité**

• /

#### 4. Impacts du projet sur la résilience du territoire et de la société

| Impacts ✓ ou ×                        | Dimension     |         |          |        |          |            |
|---------------------------------------|---------------|---------|----------|--------|----------|------------|
|                                       | Environnement | Energie | Mobilité | Social | Culturel | Economique |
| <b>Éléments prioritaires</b>          |               |         |          |        |          |            |
| Intérêts des générations futures      |               |         |          | ✓      | ✓        | ✓          |
| Participation                         |               |         |          | ✓      | ✓        | ✓          |
| Cohérence des politiques sectorielles |               |         |          | ✓      | ✓        | ✓          |
| Solidarité des territoires            |               |         |          | ✓      | ✓        | ✓          |
| Evaluation permanente                 |               |         |          | ✓      | ✓        | ✓          |

#### 5. Localisation et statut

Sans objet

#### 6. Parties prenantes, porteurs de projet

- **Porteur du projet**  
Ville de Chièvres
- **Partenaires potentiels**  
Office de Tourisme, centre culturel L'Envol, ASBL et comités chiévrais
- **Pistes de financement**  
Fédération Wallonie-Bruxelles  
Province

#### 7. Programme de réalisation

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

#### PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL 2024-2034

- Les associations peinent à pérenniser leurs activités : chute du bénévolat, déficit de communication ou de visibilité, repli sur soi des habitants
- **Etat du dossier**
  - Reconnaissance du crossage comme Patrimoine oral et immatériel de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en janvier 2023
  - Travaux d'assainissement du musée de la Vie rurale de Huissignies, en cours
  - Valorisation du folklore et du patrimoine chiévrais sur le site web de l'Office de Tourisme
- **Programme des travaux ou des aménagements**
  - Sans objet
- **Planification**
  - Installation d'une cellule de concertation avec les ASBL folkloriques
  - Définition d'un plan de communication annuel et des outils et canaux à mobiliser
- **Démarches administratives à réaliser par la Commune**
  - Sans objet
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
  - Concertation avec les ASBL concernées

#### 8. Estimation globale du coût

| Estimation globale du coût                               | Montant           | Sources de financement   |
|--|-------------------|--|
| - Investissement   | 2.000 €/an        | <input checked="" type="checkbox"/> Commune<br><input checked="" type="checkbox"/> Wallonie AWAP<br><input checked="" type="checkbox"/> Autres : FWB |
| — <del>Frais accessoires (honoraires, acquisition)</del> | /                 |  |
| — <del>TVA</del>   | /                 |  |
| - <b>Total (TFC)</b>                                     | <b>2.000 €/an</b> |  |

Projet rémunérateur oui  non

## 9. Evaluation

| Indicateur(s) de réalisation                            | Valeur cible | Source de vérification |
|---|--------------|------------------------|
| Plan de communication                                   | 1/an         | AC, OT, CC             |
| Nombre de publication sur les festivités et le folklore | 2/mois       | AC, OT, CC             |

| Indicateur(s) de résultat                         | Valeur cible | Source de vérification |
|---|--------------|------------------------|
| Nombre de participants aux animations, festivités | +15%         | AC, OT, CC             |

## 10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

- **Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au point 5 (Localisation et statut)**  
Sans objet
- **Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux**  
Sans objet
- **Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles**  
Sans objet
- **Mesures en faveur de la sobriété du projet**  
Sans objet
- **Mesures en faveur de la biodiversité**  
Sans objet
- **Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet**  
Le projet vise à ouvrir le patrimoine culturel et identitaire chiévrais au maximum de ses habitants. En ce sens, les démarches de communication seront adaptées aux différents publics, grâce à différents types de supports.
- **Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire**  
Dans le cadre du soutien aux différentes manifestations culturelles et folkloriques organisées sur le territoire, les organisateurs seront sensibilisés à la valorisation des ressources locales et à la limitation de la production de déchets.
- **Intégration du projet dans l'environnement**

Dans le cadre du soutien aux différentes manifestations culturelles et folkloriques organisées sur le territoire, les organisateurs seront sensibilisés à la concertation avec les riverains, le cas échéant, et à la limitation des nuisances (trafic routier, bruit, déchets, etc.).

## 11. Annexes

Sans objet

## VILLE DE CHIÈVRES

PRIORITE 1

Chièvres, rue Notre-Dame

Projet matériel

&gt; Valorisation du patrimoine local dans la dynamique socio-culturelle du territoire

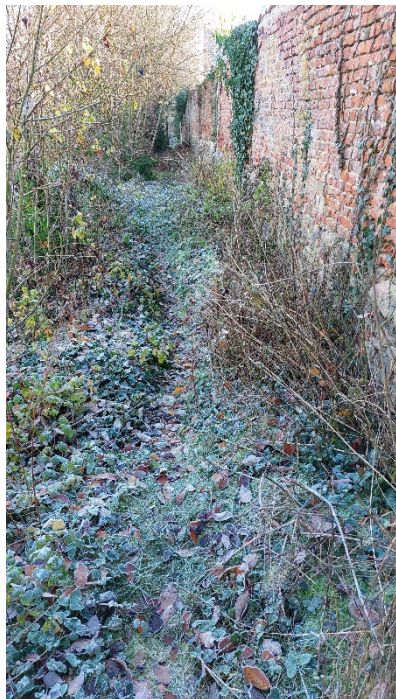


Version initiale



Version actualisée ( .. / .. / .. )

## 1. Description succincte du projet



Le projet porte sur la **restauration des remparts** du cœur historique de Chièvres, les uns en terre à l'arrière du quartier Bel-Ange (stabilisation des installations, adoption d'un plan de gestion de la végétation), les autres en brique de part et d'autre de la Tour de Gavre (rénovation des maçonneries : jointoyage, ragréage, protection). Pour cette dernière implantation, il s'agit également d'améliorer le sentier du tour de garde et de garantir la sécurité des futurs utilisateurs, notamment à des fins de visites et de découverte.

Le projet inclut également l'animation et la mise en valeur du site et de l'histoire locale à travers **l'organisation d'évènements** et d'actions de valorisation patrimoniale : visites patrimoniales, circuit découverte, journées du Patrimoine, etc.

**Public cible** : citoyens, visiteurs

Figure 3 | Remparts de Chièvres  
[IDETA, 2022]

## 2. Justification du projet

### - Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé

**Contexte** : emblème communal, patrimoine classé, point d'appel visuel, dégradation avancée

#### Besoins identifiés :

- Besoin de valoriser tous les pans de l'identité chiévroise, dont l'histoire médiévale du bourg de Chièvres
- Besoin de positionner le patrimoine chiévrois comme lien entre les générations
- Besoin de créer des supports de cohésion sociale dans les cœurs de village, et notamment dans le bourg de Chièvres, sur base du patrimoine local

### - Caractère rural du projet

Visant à mettre en valeur l'élément emblématique du patrimoine présent sur le territoire, ce projet s'inscrit tout à fait dans une démarche rurale.

### - Effets directs et effets multiplicateurs attendus

La mise en place de ce projet aura des effets multiplicateurs tels que :

- Renforcement de l'identité chiévroise et ancrage identitaire des habitants sur base du patrimoine local, en faisant d'un lieu historique un lieu de vie du présent et du futur
- Diversification des supports d'attractivité touristique
- Amélioration du cadre de vie et de la convivialité des espaces publics du centre de Chièvres
- Maintien de l'animation des cœurs de village et la création de lieux et de temps de convivialité

- Création d'un continuum de sites à valeur patrimoniale dans le bourg de Chièvres : quartier Bel-Ange (FP31), Grand-Place (FP29-30), espace de convivialité à la rue Royale (FP14) et remparts (FP16)
- **Projets connexes du PCDR**
12. Aménager et animer de nouveaux espaces verts communaux
  13. Amplifier la gestion différenciée et le zéro phyto
  14. Aménager un espace vert de convivialité à Chièvres
  31. Aménager un espace de convivialité au sein du quartier Bel-Ange
  49. Créer de nouveaux produits touristiques
- **Alternatives éventuelles**
- Sans objet
- **Sobriété du projet**
- Le projet est sobre dans la mesure où il vise la stabilisation et la pérennisation des structures bâties, soit l'intervention minimale sur du patrimoine classé.

### 3. Lien à la stratégie du PCDR

- **Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR**
2. Recréer un rapport à la nature apaisé, source d'intégration et de plus-value territoriale
    - B. Par la végétalisation des espaces urbanisés
- 3. Recréer des cœurs de village dynamiques**
- A. Par du patrimoine et du folklore vivants et omniprésents**
  - C. Par la convivialité des espaces et des équipements publics : modulables, multimodaux et multifonctionnels**
4. Encourager le développement d'un tissu économique ancré et ouvert
    - B. Par le développement de l'attractivité touristique
- **Objectifs connexes avec les autres plans et programmes pertinents**

| Plans et programmes communaux   | Plans et programmes supracommunaux  |
|---|---|
| <b>Plan Stratégique transversal (PST)</b>   | <b>Plan de Relance de la Wallonie</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Redessiner ensemble l'espace public et réinventer la mobilité</li> <li>• Patrimoine et Culture, maillons essentiels de la politique communale de Chièvres</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer le tourisme, moteur économique</li> <li>• Investir dans les territoires locaux</li> </ul> |
| <b>Plan de Cohésion sociale (PCS)</b>   | <b>WaPi 2040</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit à l'épanouissement culturel, social et familial</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Consolider l'identité du territoire de Wallonie picarde</li> </ul>                                   |

|   |   |
|---|---|
|   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuer à faire de la WAPI le territoire du bon vivre ensemble</li> <li>• Penser la culture comme vecteur de lien social</li> <li>• Miser sur le potentiel touristique du territoire</li> <li>• Défendre le patrimoine d'hier et construire celui de demain</li> </ul> |
| <b>PIC – PIMACI 2022-2024</b>   | <b>Contrat de Rivière Dendre</b>  |
| • /   | • /   |
| <b>Plan d'Action en faveur de l'Énergie et du Climat (PAEDC)</b>  |   |
| • /   |   |
| <b>Centre culturel L'Envol</b>  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agor'Assos : mise en réseau des associations locales</li> <li>• Légende commune : créer une identité culturelle commune</li> </ul> |   |
| <b>Plan communal de Développement de la Nature (PCDN) - BiodiverCité</b>  |   |
| • /   |   |

### 4. Impacts du projet sur la résilience du territoire et de la société

| Impacts ✓ ou ✕                        | Dimension     |         |          |        |          |            |
|---------------------------------------|---------------|---------|----------|--------|----------|------------|
|                                       | Environnement | Énergie | Mobilité | Social | Culturel | Économique |
| <b>Éléments prioritaires</b>          |               |         |          |        |          |            |
| Intérêts des générations futures      | ✓             |         |          | ✓      | ✓        | ✓          |
| Participation                         | ✓             |         |          | ✓      | ✓        |            |
| Cohérence des politiques sectorielles | ✓             |         |          | ✓      | ✓        | ✓          |
| Solidarité des territoires            |               |         |          | ✓      | ✓        |            |

|                       |   |  |  |   |   |   |
|-----------------------|---|--|--|---|---|---|
| Evaluation permanente | ✓ |  |  | ✓ | ✓ | ✓ |
|-----------------------|---|--|--|---|---|---|

## 5. Localisation et statut

### - Adresse

Chièvres

- Remparts en brique : rue Notre-Dame, rue du Château, rue Albert 1<sup>er</sup>
- Remparts en terre : rue Bel-Ange

### - Périmètre d'intervention

Les remparts en brique sont installés sur un talus d'environ 5 mètres, délimitant la ville historique.

Les remparts en terre sont composés d'un talus de terre recouvert de végétation arborée et arbustive.

### - Intégration du projet par rapport à son environnement direct

- Contexte urbanisé
- Création d'un ensemble avec les autres éléments de patrimoine en présence : Tour de Gavre, église Notre-Dame, etc.
- Remparts en terre à l'arrière de l'école communale de Chièvres et de terrain privés (accessibilité limitée)
- Services écosystémiques :
  - Tour de Gavre : sans objet
  - Remparts en terre : contexte sur pente de 20 à 30 degrés d'exposition froide

### - Cadre légal

- Plan de Secteur :
  - Remparts en brique : zone d'espaces verts et zone forestière
  - Remparts en terre : zone forestière, zone d'espaces verts, zone d'équipements publics et de services communautaires, Périmètre d'intérêt paysager
- SOL : /
- Règlements : /
- Patrimoine : Site archéologique classé pour le segment nord-ouest (remparts maçonnés), site classé pour le segment sud (remparts en terre)
- Autres : /

### - Contraintes naturelles existantes

- Inondation : /
- Ruissellement / Erosion : /

## PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL 2024-2034

- PASH : /
- Captage : /
- Karst : calcaire carbonifère sous couverture
- Biodiversité : /
- Autres : /

### - Mobilité – Sécurité

- Transports en commun : /
- Mobilité active : /
- Sécurité routière : /

### - Statut de propriété

Ville de Chièvres



## 6. Parties prenantes, porteurs de projet

- **Porteur du projet**  
Ville de Chièvres
- **Partenaires potentiels**  
Commission Climat et Biodiversité, Office de Tourisme, SPW (Agence wallonne du Patrimoine), Adalia 2.0, Province de Hainaut, associations naturalistes
- **Pistes de financement**  
RW – AWAP  
Province

## 7. Programme de réalisation

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**
  - Projet déjà inscrit dans le 1<sup>er</sup> PCDR
- **Etat du dossier**
  - Mobilisation de moyens régionaux et provinciaux (100%) pour la rénovation de la Tour
  - Journées du Patrimoine 2022 – succès des visites organisées par l'Office de Tourisme
- **Programme des travaux ou des aménagements**
  - Assainissement des sections de murs dégradées : ragréage, rejointoyage, couverture en tuile
  - Entretien de la végétation présente sur les murs en terre
  - Mise en lumière des remparts en brique
  - Aménagement et sécurisation du sentier du tour de garde
- **Planification**
  - Relevé précis de l'état sanitaire des remparts en brique
  - Cahier des charges
  - Exécution des travaux
- **Démarches administratives à réaliser par la Commune**
  - Recherche de subsides
  - Marché de services
  - Marché de travaux
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
  - Entretien régulier

- Communication

## 8. Estimation globale du coût

| Estimation globale du coût                    | Montant     | Sources de financement   |
|---|-------------|--|
| - Investissement et/ou phase                  | 190.000,00€ | <input checked="" type="checkbox"/> Commune (50+50%)<br>123.480,50€  |
| - Frais accessoires (honoraires, acquisition) | 14.100,00€  | <input checked="" type="checkbox"/> Wallonie (50+50%)<br>123.480,50€ |
| - TVA   | 42.861,00€  | <input type="checkbox"/> Autres :                                    |
| - Total (TFC)                                 | 246.961,00€ |  |

Projet rémunérateur oui  non

## 9. Evaluation

| Indicateur(s) de réalisation                         | Valeur cible | Source de vérification |
|--|--------------|------------------------|
| Rénovation des remparts en terre                     | 1            | AC                     |
| Entretien de la végétalisation des remparts en terre | 1            | AC                     |
| Plan de gestion des espaces verts                    | 1            | AC                     |

| Indicateur(s) de résultat             | Valeur cible | Source de vérification |
|---------------------------------------|--------------|------------------------|
| Nombre d'animations organisées        | 4/an         | OT                     |
| Nombre de participants aux animations | 20/animation | OT                     |

## 10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

- **Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au point 5 (Localisation et statut)**  
Sans objet

- **Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux**  
Le projet ne prévoit pas de nouvelle artificialisation des sols.
- **Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles**  
Sans objet
- **Mesures en faveur de la sobriété du projet**  
Le projet est sobre dans la mesure où il vise la stabilisation et la pérennisation des structures bâties, soit l'intervention minimale sur du patrimoine classé.
- **Mesures en faveur de la biodiversité**  
La mobilisation d'associations naturalistes dans la mise en œuvre du projet permettra de concevoir le projet dans le respect de la biodiversité : d'une part une gestion de la flore adaptée à la pérennisation du patrimoine, d'autre part la mise en œuvre d'aménagements favorables à la qualité écologique du site (flore et faune).  
La mise en lumière sera pensée de manière à avoir un impact limité en termes de consommation énergétique (choix du matériel) et d'impact sur la biodiversité (plage horaire d'activation).
- **Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet**  
Le projet prévoit la création d'une balade de liaison et de découverte des différents sites. Une attention sera portée à l'accessibilité et à la sécurité de l'itinéraire.
- **Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire**  
Dans la mesure du possible, la mise en œuvre du projet sera confiée à des entreprises locales.
- **Intégration du projet dans l'environnement**  
La mise en lumière des remparts sera cadrée afin de valoriser le patrimoine local tout en limitant son impact sur le cadre de vie.  
Les animations qui seront organisées autour de la thématique médiévale (Cervia Medieval, par exemple) permettront de le valoriser auprès du grand public et de l'intégrer dans le paysage chiévrais.

## 11. Annexes

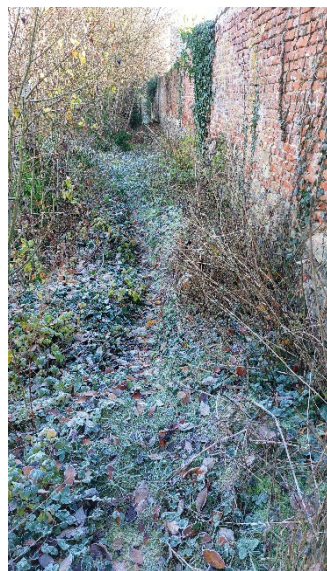
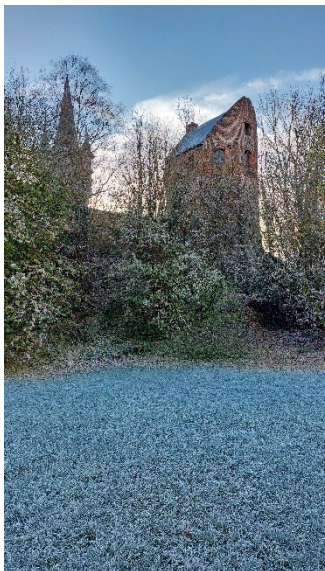
---

- **Plan de situation et périmètre d'intervention**

Voir point 5

- **Dossier photographique**

Remparts en brique



Remparts en terre



- **Métré**

| <b>CHIFFRAGE DE LA RESTAURATION DES REMPARTS</b>   |                            |          |                     |                    |                     |                    |      |                     |                                |
|--|----------------------------|----------|---------------------|--------------------|---------------------|--------------------|------|---------------------|--------------------------------|
| <b>RENOVATION DES REMPARTS FOSSOYES DE LA TOUR DE GAVRE</b>  |                            |          |                     |                    |                     |                    |      |                     |                                |
|  | Prix unitaire              | Quantité | Montant HTVA        | TVA                | Total TVAC          | Pouvoir subsidiant | Taux | Montant subsidiable | Montant à charge de la commune |
| Rénovation du segment de 325m au sud de la tour de Gavre :<br><i>suppression végétation avant remise en état, déjointoyage/rejointoyage de la brique, travaux de stabilisation, refection de parties de tronçons, rénovation des couvres murs.</i> | 300€/mL                    | 325mL    | 97.500,00 €         | 20.475,00 €        | <b>117.975,00 €</b> |                    |      |                     |                                |
| Rénovation du segment de 145m à l'est de la tour de Gavre :<br><i>suppression végétation avant remise en état, déjointoyage/rejointoyage de la brique, travaux de stabilisation, refection de parties de tronçons, rénovation des couvres murs</i> | 300€/mL                    | 145mL    | 43.500,00 €         | 9.135,00 €         | <b>52.635,00 €</b>  |                    |      |                     |                                |
| Aménagement et sécurisation du sentier existant :<br><i>stabilisation, entretien végétation</i>  | 100€/mL                    | 255mL    | 25.500,00 €         | 5.355,00 €         | <b>30.855,00 €</b>  |                    |      |                     |                                |
| Mise en lumière de l'ensemble des remparts   | 50€/mL                     | 470mL    | 23.500,00 €         | 4.935,00 €         | <b>28.435,00 €</b>  |                    |      |                     |                                |
| Frais d'études :<br><i>architecture, stabilité, et coordination sécurité santé</i>   | 10% du montant des travaux |          | 14.100,00 €         | 2.961,00 €         | <b>17.061,00 €</b>  |                    |      |                     |                                |
| <b>TOTAL</b>   |                            |          | <b>204.100,00 €</b> | <b>42.861,00 €</b> | <b>246.961,00 €</b> | AWaP               | 50%  | 246.961,00 €        | <b>123.480,50 €</b>            |

- **Liste des activités actuelles concernées par le projet**  
Journées du Patrimoine, Fêtes médiévales, balades thématiques
- **Liste des projets de même fonction existant sur le territoire communal**  
Sans objet



## VILLE DE CHIÈVRES

## PRIORITE 1

## Tongre-Saint-Martin

Projet matériel

&gt; Valorisation du patrimoine local dans la dynamique socio-culturelle du territoire



Version initiale



Version actualisée ( .. / .. / .. )

**1. Description succincte du projet**

Le projet porte sur la création d'un espace de cohésion sociale, polyvalent, à la fois fédérateur à l'échelle du village et à la fois complémentaire de l'offre existante en équipements collectifs. Il s'appuie sur la pérennisation et valorisation d'un élément emblématique de Tongre-Saint-Martin : son église. Pour ce faire, il s'agit d'un important chantier de rénovation du bâtiment (en particulier sa couverture et son clocher) et d'équipement technique du lieu (impétrants) en tenant compte des contraintes inhérentes à son statut historique.

Il s'agit également d'optimiser les performances énergétiques et la consommation en eau.



Le projet prévoit également l'adoption de mesures de gestion de l'occupation de l'équipement pour les collectifs et pour les particuliers et la coordination de l'animation de l'espace.

**Public cible** : citoyens, milieu associatif, milieu culturel

**2. Justification du projet**

- **Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé**

**Contexte** : projet déjà inscrit dans le 1<sup>er</sup> PCDR, dégradation avancée du clocher, église désacralisée, besoin d'espaces de cohésion sociale

**Besoins identifiés :**

- Besoin de pérenniser et d'ancrer localement le patrimoine de proximité, telle que l'église de Tongre-Notre-Dame
- Besoin de valoriser le patrimoine historique local et de s'appuyer sur le bâti existant
- Besoin de compléter le réseau des équipements collectifs sur le territoire afin de désengorger les structures existantes dans les autres villages
- Besoin de disposer d'un réseau d'équipements collectifs adaptés à la diversité de l'offre associative
- Besoin de soutenir les associations et acteurs de la dynamique des villages, notamment la dynamique de Tongre-Saint-Martin autour de son Comité de village
- Besoin de positionner Chièvres dans le paysage culturel périphérique

- **Caractère rural du projet**

L'église désacralisée de Tongre-Saint-Martin crée l'opportunité de doter le territoire d'un équipement socio-culturel nouveau et complémentaire au réseau d'équipement existant.

- **Effets directs et effets multiplicateurs attendus**

La mise en place de ce projet aura des effets multiplicateurs tels que :

- Maintien de l'animation des cœurs de village et la création de lieux et de temps de convivialité, notamment à Tongre-Saint-Martin qui est le plus petit village de la commune
- Amélioration de l'ancrage identitaire des habitants sur base du patrimoine local, en faisant d'un lieu de vie du passé un lieu de vie du présent et du futur
- Amélioration du cadre de vie
- Diminution de l'isolement social des habitants de Tongre-Saint-Martin, grâce à la mise à disposition d'un espace communautaire
- Développement de la dimension intergénérationnelle et de l'intégration sociale

- **Projets connexes du PCDR**

- 15. Soutenir les festivités et le folklore identitaire
- 18. Mener des actions « Petit Patrimoine Populaire Wallon »
- 25. Optimiser le système de gestion des infrastructures collectives publiques
- 28. Aménager la place de Tongre-Saint-Martin

- **Alternatives éventuelles**

Il n'existe pas d'autre bâtiment sur le territoire susceptible d'accueillir une telle structure. Inversement, il n'existe pas d'autres finalités à caractère public identifiées à ce stade. La seule autre perspective de valorisation de l'église désacralisée de Tongre-Saint-Martin pourrait être de la remettre au secteur privé.

- **Sobriété du projet**

La rénovation et la requalification d'une église en espace collectif semble *a priori* une entreprise difficilement compatible avec un objectif de sobriété. Moyennant la définition d'un programme précis et la mise en œuvre de techniques adaptées, ces deux dimensions parviennent à être conciliées (voir point 10).

### 3. Lien à la stratégie du PCDR

- **Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR**

**3. Recréer des cœurs de village dynamiques**

- A. Par du patrimoine et du folklore vivants et omniprésents
- B. Par l'amélioration de l'offre et de l'accès aux infrastructures, aux services et aux équipements
- C. Par la convivialité des espaces et des équipements publics : modulables, multimodaux et multifonctionnels
- D. Par la mise en lumière du tissu associatif

- **Objectifs connexes avec les autres plans et programmes pertinents**

| Plans et programmes communaux  | Plans et programmes supracommunaux   |
|--|--|
| <b>Plan Stratégique transversal (PST)</b>  | <b>Plan de Relance de la Wallonie</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer, avec et pour les aînés, une société plus solidaire</li> <li>• Retisser des liens et encourager la participation citoyenne</li> <li>• Patrimoine et Culture, maillons essentiels de la politique communale de Chièvres</li> <li>• Renforcer les solidarités par une politique émancipatrice, cohérente et durable</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser des rénovations énergétiques du bâti</li> <li>• Investir dans les territoires locaux</li> <li>• Encourager une gouvernance participative</li> </ul>  |
| <b>Plan de Cohésion sociale (PCS)</b>  | <b>WaPi 2040</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit à l'épanouissement culturel, social et familial</li> <li>• Droit à la participation citoyenne et démocratique</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Consolider l'identité du territoire de Wallonie picarde</li> <li>• Continuer à faire de la WAPI le territoire du bon vivre ensemble</li> <li>• Penser la culture comme vecteur de lien social</li> <li>• Défendre le patrimoine d'hier et construire celui de demain</li> </ul> |
| <b>PIC – PIMACI 2022-2024</b>  | <b>Contrat de Rivière Dendre</b>   |
| • /  | • /  |
| <b>Plan d'Action en faveur de l'Energie et du Climat (PAEDC)</b>   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Performance énergétique des bâtiments communaux</li> </ul>  |  |
| <b>Centre culturel L'Envol</b>   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agor'Assos: mise en réseau des associations locales</li> <li>• Légende commune: créer une identité culturelle commune</li> </ul>  |  |
| <b>Plan communal de Développement de la Nature (PCDN) - BiodiverCité</b>   |  |
| • /  |  |

#### 4. Impacts du projet sur la résilience du territoire et de la société

| Impacts ✓ ou ✗                        | Dimension     |         |          |        |          |            |
|---------------------------------------|---------------|---------|----------|--------|----------|------------|
|                                       | Environnement | Energie | Mobilité | Social | Culturel | Economique |
| <b>Éléments prioritaires</b>          |               |         |          |        |          |            |
| Intérêts des générations futures      |               | ✓       | ✓        | ✓      | ✓        |            |
| Participation                         |               | ✓       | ✓        | ✓      | ✓        |            |
| Cohérence des politiques sectorielles |               | ✓       | ✓        | ✓      | ✓        |            |
| Solidarité des territoires            |               |         |          |        |          |            |
| Evaluation permanente                 |               | ✓       | ✓        | ✓      | ✓        |            |

#### 5. Localisation et statut

##### - Adresse

Tongre-Saint-Martin, Place Saint-Martin

##### - Périmètre d'intervention

- Bâtiment s'inscrivant dans la cohérence patrimoniale du cœur de Tongre-Saint-Martin : bâti en brique et pierre.
- L'église compte des corps inhumés sous le pavement intérieur, impliquant des travaux lourds d'exhumation si des passages d'impétrants doivent utiliser cette voie
- Proximité du RAVeL

##### - Intégration du projet par rapport à son environnement direct

- IPIC : ancien presbytère situé à l'arrière de l'église
- Fermes anciennes autour de la place du village
- Cimetière Nature toujours en exploitation qui ceint l'église, cerclé par un muret
- Rénovation du logement du CPAS situé sur la place programmée

##### - Cadre légal

- Plan de Secteur : habitat à caractère rural
- SOL : /
- Règlements : /

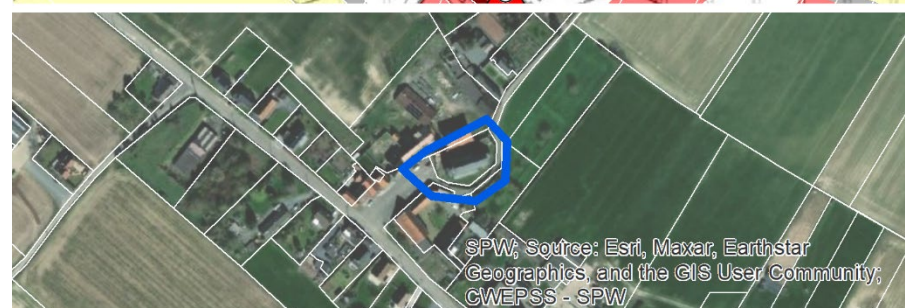
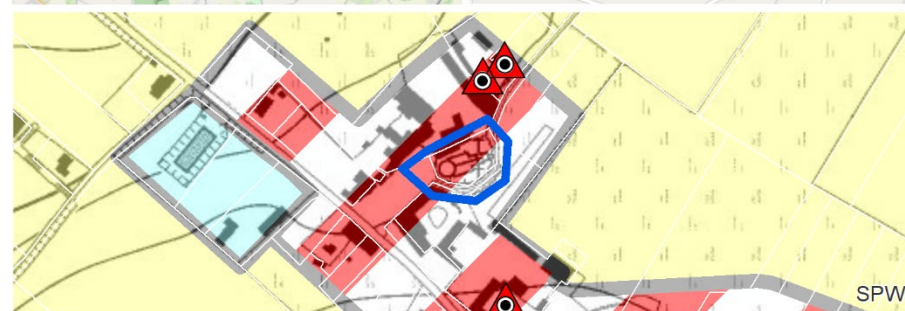
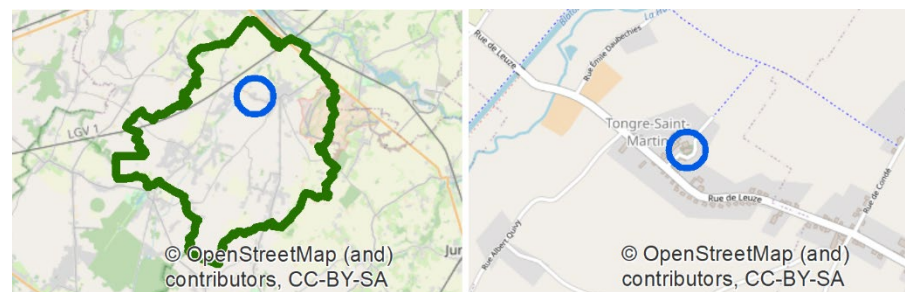
PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL 2024-2034

- Patrimoine : /
- Autres : église reprise à l'inventaire de fait des Sites à Réaménager (SAR), sépultures toujours présentes sous le pavement de la nef et dans le cimetière (limitation des possibilités d'enfouissement des impétrants)

##### - Contraintes naturelles existantes

Sans objet

- Inondation : /
- Ruissellement / Erosion : /
- PASH : /
- Captage : /
- Karst : calcaire carbonifère sous couverture



- Biodiversité : /
  - Autres : caveaux sous le pavement intérieur de l'église
- **Mobilité – Sécurité**
- Transports en commun : /
  - Mobilité active : à 600 mètres du RAVeL W1 Entre Dendre et Haut-Pays
  - Sécurité routière : la place Saint-Martin est en cul-de-sac et l'église se trouve à l'extrémité, donc complètement hors circulation routière de transit. Cela garantit la sécurité des occupants lors de festivités et la place offre du potentiel de stationnement sans créer de conflit avec le trafic routier.
- **Statut de propriété**  
Ville de Chièvres

## 6. Parties prenantes, porteurs de projet

---

- **Porteur du projet**  
Ville de Chièvres
- **Partenaires potentiels**  
Comité de riverains, centre culturel L'Envol, SPW (AWAP), FWB
- **Pistes de financement**  
RW – Développement rural, AWAP (+veille appel à projets)  
FWB

## 7. Programme de réalisation

---

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**
  - Projet déjà inscrit dans le 1<sup>er</sup> PCDR
  - Comité de riverains très actif et demandeur, faute d'alternative dans le village. Forte mobilisation durant la phase de consultation des projets (plateforme participative)
  - Etat sanitaire du bâtiment en voie de dégradation avancée, notamment au niveau du clocher (infiltrations d'eau)
- **Etat du dossier**
  - 2007 – Désacralisation de l'église
  - PCDR 2007-2017 : FP « Réaffectation de l'église de Tongre-Saint-Martin »
  - 2011 – Avant-projet réalisé par le bureau d'études AR&TEC
  - FEADER – réponse à l'appel à projet 2014-2020 (sous-mesure 7.4) : dossier non retenu

- 2023 – contacts avec l'Evêché et avec la Ministre V. De Bue
- **Programme des travaux ou des aménagements**
- Evaluation sanitaire et stabilité du bâtiment
  - Gros œuvre :
    - Rénovation de la toiture, des façades extérieures et des menuiseries extérieures
    - Isolation des murs et des toitures
    - Raccordement impétrants
    - Sous réserve de faisabilité, panneaux solaires, citerne d'eau de pluie, luminaires performants et modulables
  - Techniques spéciales : électricité, chauffage, sanitaire
  - Fonctionnalité :
    - Aménagement d'une salle polyvalente, modulable, dans le corps du bâtiment
    - Intégration des équipements périphériques (techniques, sanitaires, stockage, kitchenette) en bout de nef et dans la sacristie, en intégration avec la valeur patrimoniale du bâtiment existant
    - Prise en considération de l'acoustique, de l'insonorisation et des consommations du bâtiment
    - Matériel multimédia, mobilier
    - Accessibilité PMR
  - Aménagement des abords :
    - Rénovation du cimetière, dans le respect des règles de fonctionnement de celui-ci
    - Accessibilité PMR.
    - Aménagements pour la faune locale (rapaces, chiroptères, oiseaux, hyménoptères, etc.)
- **Planification**
- Consultation des partenaires, des forces vives concernées et des riverains
  - Convention faisabilité
    - Esquisse et avant-projet
    - Projet et métrés
    - Permis d'urbanisme
  - Convention réalisation
    - Mise en œuvre
    - Suivi de chantier

- **Démarches administratives à réaliser par la Commune**
  - Convention DR avec le SPW
  - Marché de services, éventuellement via un concours
  - Marché de travaux
  - Marché de fournitures
  - Règlement d'ordre intérieur
- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
  - Communication, promotion de l'équipement
  - Gestion de l'occupation voire accompagnement
  - Règlement d'ordre intérieur
  - Entretien périodique

## 8. Estimation globale du coût

Voir détail en annexe

***Avertissement** : la rénovation d'un bâtiment tel qu'une église est complexe. Dans le cadre de la mission de l'auteur de PCDR, il n'est pas possible de mener des investigations poussées quant à l'état sanitaire du bâtiment. La présente estimation des coûts s'appuie sur l'étude réalisée par le bureau AR&TEC qui avait été mandaté par la commune en 2011 pour une première évaluation. Le mètre a bien entendu tenu compte de l'indexation et de l'évolution récente du coût des matériaux. Néanmoins, il y a lieu de rester extrêmement prudent sur les montants qui sont repris ici.*

| Estimation globale du coût                    | Montant      | Sources de financement  |
|---|--------------|---|
| - Investissement                              | 648.787,15 € | <input checked="" type="checkbox"/> Commune (20+50%) : 174.764 €  |
| - Frais accessoires (honoraires, acquisition) | 64878,71 €   | <input checked="" type="checkbox"/> Wallonie (80+50%) : 474.764 € |
| - TVA   | 149.869,83 € | <input type="checkbox"/> Autres :                                 |
| - Total (TFC)                                 | 863.535,69 € |   |

Projet rémunérateur oui  non

## 9. Evaluation

| Indicateur(s) de réalisation                                 | Valeur cible | Source de vérification |
|--|--------------|------------------------|
| Rénovation et aménagement de l'église de Tongre-Saint-Martin | 1            | AC                     |

| Indicateur(s) de résultat      | Valeur cible | Source de vérification |
|--------------------------------|--------------|------------------------|
| Taux d'occupation de la salle  | 75%          | AC, CC L'Envol         |
| Activités publiques organisées | 1/mois       | AC, CC L'Envol         |
| Location (associative, privée) | 1/semaine    | AC, CC L'Envol         |

## 10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

- **Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au point 5 (Localisation et statut)**

Sans objet. Les risques proviennent essentiellement du maintien en l'état du bâtiment qui, à force de se dégrader, pourra devenir dangereux pour l'espace public (chute d'ardoises, chute de briques).
- **Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux**

S'agissant d'une rénovation, le projet ne modifie pas la superficie artificialisée du site. Néanmoins, la mise en place d'une citerne d'eau de pluie sera étudiée afin de temporiser les eaux de pluie, sous réserve de sa compatibilité avec la présence du cimetière autour de l'ancienne église.
- **Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles**

Sous réserve d'une confirmation technique par le bureau d'architectes, le projet prévoit la pose de panneaux solaires, d'une citerne d'eau de pluie et de luminaires performants et modulables.

S'agissant de la rénovation d'une ancienne église, le bureau sera encouragé à proposer des solutions innovantes afin de limiter la problématique du chauffage, par exemple par la création d'une « boîte intérieure » vitrée.
- **Mesures en faveur de la sobriété du projet**

Le bureau d'architecte devra proposer différents scénarii de rénovation et d'aménagement du bâtiment, permettant de confronter les coûts de mise en œuvre et les coûts de fonctionnement et de gestion. Ce afin que les Autorités puissent opter pour la solution qui rencontrera le mieux les besoins d'aménagement et l'objectif de sobriété.

- **Mesures en faveur de la biodiversité**

Le projet n'empiète pas sur le cimetière nature qui borde le bâtiment. Des mesures de protection devront être mises en place au moment des travaux.

Le projet prévoit la création d'aménagements spécifiques favorables à la faune locale.

- **Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet**

Les aménagements intégreront des aménagements d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Du fait de sa localisation, le site est accessible par différents modes de transport, dont les modes actifs grâce à la proximité du RAVeL.

En tant que Maison rurale, le projet participe à l'inclusivité grâce à l'accessibilité de l'équipement aux collectifs comme aux particuliers.

- **Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire**

Dans la mesure du possible, la mise en œuvre du projet sera confiée à des entreprises locales et envisagera au maximum le réemploi des matériaux *in situ*.

Les nouveaux matériaux mis en œuvre dans le cadre du chantier devront présenter, dans la mesure du possible, une durabilité maximum et une bonne capacité de réemploi ou de recyclage.

- **Intégration du projet dans l'environnement**

S'agissant d'une rénovation, le projet ne va pas impacter le paysage. Au contraire, en pérennisant l'église, il contribue à maintenir un point d'appel paysager et la silhouette historique du village.

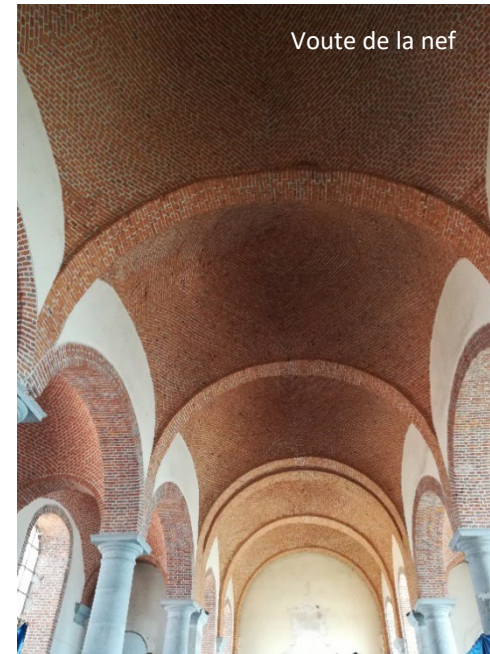
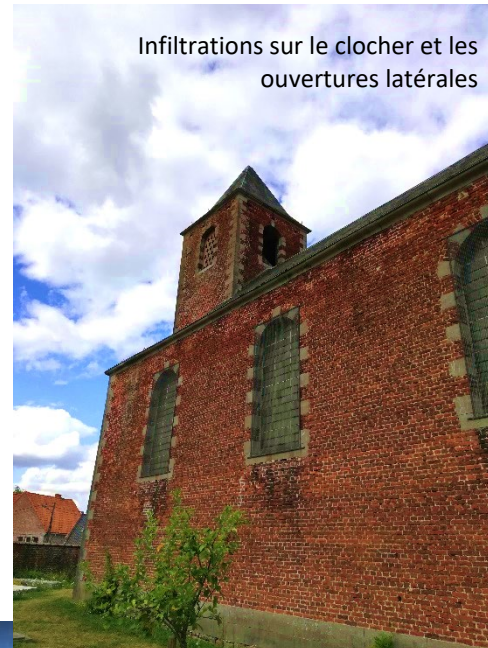
Du fait de sa nature, le projet peut en revanche engendrer un accroissement ponctuel du trafic routier, du bruit aux abords directs, notamment. Afin de limiter ces nuisances au maximum, un règlement sera adopté concernant le bruit (heures limites de musique, conditions aux abords du bâtiments, zone fumeurs à l'arrière, par exemple). Concernant le trafic routier, la proximité du RAVeL permettra dans une certaine mesure un report modal sur les modes actifs, en fonction du type de manifestation et du public concerné.

## 11. Annexes

- **Plan de situation et périmètre d'intervention**

Voir point 5

- **Dossier photographique**





Vue intérieure – bas-côté



Vue intérieure – nef et bas-



Vue intérieure – stèle d'intérêt patrimonial



Vue intérieure – vitrail



Vue intérieure – revêtement de sol en carreaux de pierre bleue d'origine

- **Etat des lieux (sur base de l'étude AR&TEC réalisée en 2011)**

Depuis cet état des lieux, l'état de la couverture et des maçonneries s'est dégradé significativement

**AR & TEC**  
L. Louchéval et collaborateurs  
Chevalerie de Notre Dame  
78000 ATH - Tél : 0297 84 05 00



Remplacement de la couverture du clocher



Démoussage et réparations diverses en toiture



Reprise des eaux pluviales



Déjointoyage - rejointoyage



Placement de rejets d'eau en zinc sous les seuils

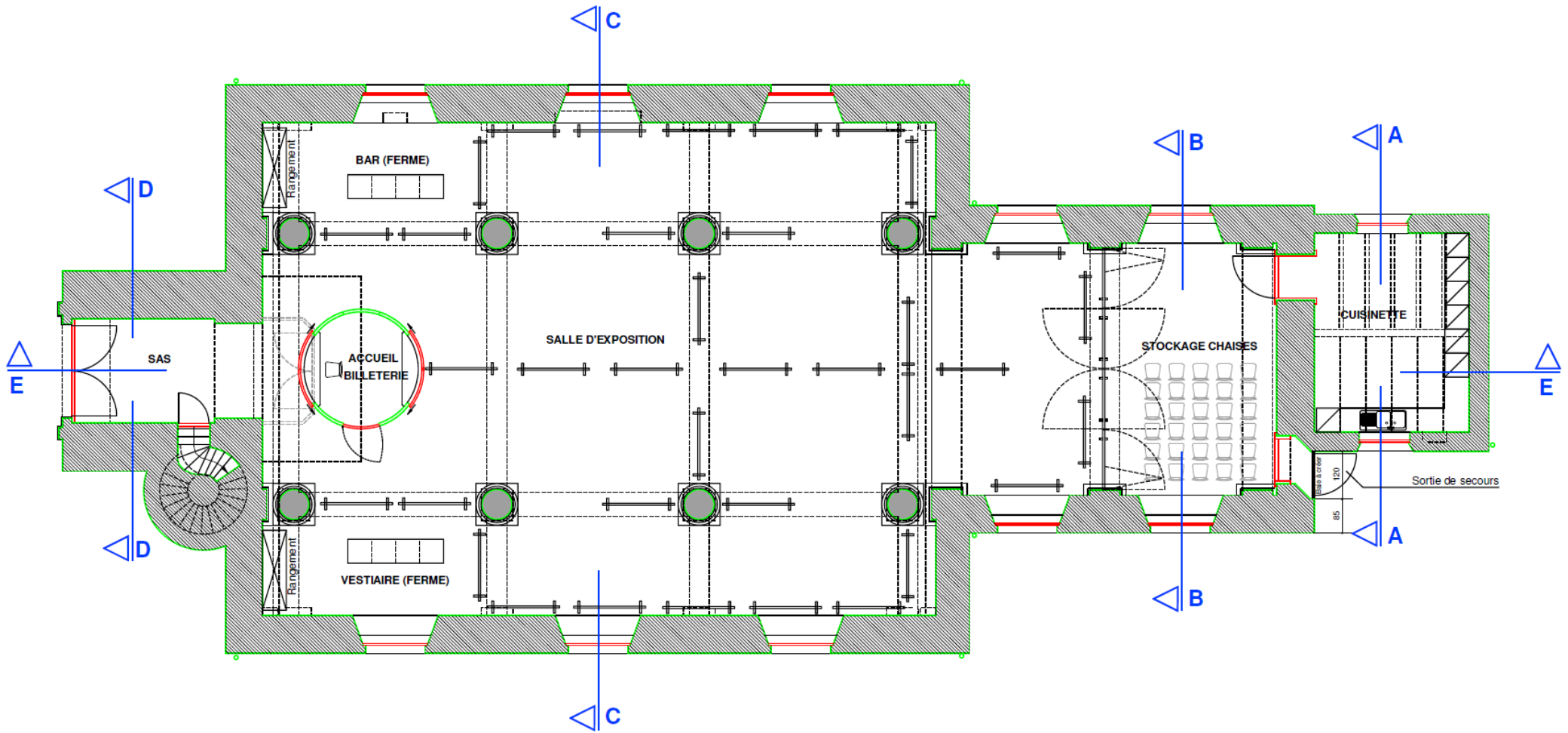


Nettoyage des pierres  
et réfection des joints



Remise en peinture des éléments métalliques

- Plan d'implantation (sur base de l'étude AR&TEC réalisée en 2011)



REZ-DE-CHAUSSEE

## - Métré estimatif

| Chiffrage Maison rurale                                 |          |                |          |            |              |                     |
|---|----------|----------------|----------|------------|--------------|---------------------|
| Site Ancienne église de Tongre-Saint-Martin             |          |                |          |            |              |                     |
|   | Quantité | Unité          | Mesurage | PU         | Somme        | Total HTVA          |
| <b>1. Préservation de l'enveloppe</b>                   |          |                |          |            |              | <b>220.327,00 €</b> |
| <b>1.1 TRAVAUX PREPARATOIRES</b>                        |          |                |          |            |              | <b>6.800,00 €</b>   |
| Installation de chantier                                |          |                | PM       |            |              |                     |
| Nettoyage de la cage d'escalier du clocher              | 1        | FFT            | QF       | 800,00 €   | 800,00 €     |                     |
| Mesures de coordination sécurité - santé                | 1        | FFT            | QF       | 6.000,00 € | 6.000,00 €   |                     |
| <b>1.2 EGOUTTAGE</b>                                    |          |                |          |            |              | <b>9.016,42 €</b>   |
| Canalisations diam. 110mm                               | 55,6     | m              | QP       | 31,20 €    | 1.734,72 €   |                     |
| Canalisations diam. 125 mm                              | 38,5     | m              | QP       | 44,20 €    | 1.701,70 €   |                     |
| Chambres de visite                                      | 4        | pc             | QP       | 520,00 €   | 2.080,00 €   |                     |
| Raccordement à l'égouttage public                       | 1        | FFT            | QF       | 4.550,00 € | 3.500,00 €   |                     |
| <b>1.3 ZINGUERIES</b>                                   |          |                |          |            |              | <b>15.945,58 €</b>  |
| Nachères en zinc  | 83,15    | m              | QF       | 119,60 €   | 9.944,74 €   |                     |
| Dauphins en fonte                                       | 7        | pc             | QF       | 125,00 €   | 875,00 €     |                     |
| Tuyaux de descente                                      | 58,85    | m              | QF       | 87,10 €    | 5.125,84 €   |                     |
| <b>1.4 REPARATIONS CHARPENTE ET COUVERTURE</b>          |          |                |          |            |              | <b>188.565,00 €</b> |
| Remplacement de chevrons en recherche                   | 5        | m <sup>3</sup> | QP       | 3.575,00 € | 17.875,00 €  |                     |
| Remplacement de pièces de charpente en recherche        | 5        | m <sup>3</sup> | QP       | 4.225,00 € | 21.125,00 €  |                     |
| Remplacement total de la couverture                     | 390      | m <sup>2</sup> | QF       | 318,50 €   | 124.215,00 € |                     |
| Isolation de la toiture                                 | 390      | m <sup>2</sup> | QF       | 65,00 €    | 25.350,00 €  |                     |
| <b>2. Réparation de l'enveloppe</b>                     |          |                |          |            |              | <b>145.650,16 €</b> |
| <b>2.1 REPARATION DES MACONNERIES</b>                   |          |                |          |            |              | <b>110.905,16 €</b> |
| Déjointoyage - sablage - rejointoyage des briques       | 759,19   | m <sup>2</sup> | QF       | 97,50 €    | 74.021,03 €  |                     |
| Déjointoyage - sablage - rejointoyage des pierres       | 183,39   | m <sup>2</sup> | QF       | 71,50 €    | 13.112,39 €  |                     |
| Remplacement de paneresses en recherche                 | 500      | pc             | QP       | 9,75 €     | 4.875,00 €   |                     |
| Remplacement de boutisses en recherche                  | 500      | pc             | QP       | 6,50 €     | 3.250,00 €   |                     |
| Hydrofugation   | 942,58   | m <sup>2</sup> | QF       | 15,60 €    | 14.704,25 €  |                     |
| Renvoi de pluie sous seuils                             | 29       | m              | QF       | 32,50 €    | 942,50 €     |                     |
| <b>2.2 MENUISERIES EXTERIEURES</b>                      |          |                |          |            |              | <b>34.745,00 €</b>  |
| Châssis de fenêtre en remplacement                      | 1        | pc             | QF       | 1.625,00 € | 1.625,00 €   |                     |
| Installation de survitrages extérieurs                  | 10       | pc             | QF       | 3.000,00 € | 30.000,00 €  |                     |
| Dépose et repose des grilles de protection des fenêtres | 10       | pc             | QF       | 52,00 €    | 520,00 €     |                     |
| Protection intérieure des assures métalliques           | 10       | pc             | QF       | 162,50 €   | 1.625,00 €   |                     |
| Protection extérieure des assures métalliques           | 10       | pc             | QF       | 97,50 €    | 975,00 €     |                     |

| <b>3. Réhabilitation du site</b>                   |   |     |    |             |             | <b>282.810,00 €</b> |
|--|---|-----|----|-------------|-------------|---------------------|
| <b>3.1 AMENAGEMENT INTERIEUR</b>                   |   |     |    |             |             | <b>175.960,00 €</b> |
| Enlèvement des anciennes boiseries                 | 1 | FFT | QF | 780,00 €    | 780,00 €    |                     |
| Occultation des niches                             | 1 | FFT | QF | 1.105,00 €  | 1.105,00 €  |                     |
| Création d'une baie de porte d'accès au balcon     | 1 | FFT | QF | 2.275,00 €  | 2.275,00 €  |                     |
| Création d'une baie de porte de secours            | 1 | FFT | QF | 4.550,00 €  | 4.550,00 €  |                     |
| Réparation de maçonneries intérieures en recherche | 1 | FFT | QF | 1.625,00 €  | 1.625,00 €  |                     |
| Réparation des enduits muraux                      | 1 | FFT | QF | 6.500,00 €  | 6.500,00 €  |                     |
| Remplacement d'anciens carrelages + plinthes       | 1 | FFT | QF | 6.500,00 €  | 4.550,00 €  |                     |
| Revêtement d'une voûte en brique + plinthe         | 1 | FFT | QF | 4.550,00 €  | 1.495,00 €  |                     |
| Supplément pour marches                            | 1 | FFT | QF | 1.495,00 €  | 390,00 €    |                     |
| Nettoyage sous pression des anciens carrelages     | 1 | FFT | QF | 390,00 €    | 650,00 €    |                     |
| Châssis de fenêtre circulaire                      | 1 | FFT | QF | 650,00 €    | 780,00 €    |                     |
| Repose d'une ancienne porte de placard             | 1 | FFT | QF | 780,00 €    | 260,00 €    |                     |
| Plafond RF 1h avec trappe d'accès au clocher       | 1 | FFT | QF | 260,00 €    | 1.950,00 €  |                     |
| Kiosque d'accueil                                  | 1 | FFT | QF | 1.950,00 €  | 16.250,00 € |                     |
| Balcon suspendu                                    | 1 | FFT | QF | 16.250,00 € | 8.450,00 €  |                     |
| Cloison mobile                                     | 1 | FFT | QF | 8.450,00 €  | 6.500,00 €  |                     |
| Porte bois avec imposte ceintrée                   | 1 | FFT | QF | 6.500,00 €  | 1.300,00 €  |                     |
| Installation électrique                            | 1 | FFT | QF | 1.300,00 €  | 13.000,00 € |                     |
| Luminaires   | 1 | FFT | QF | 13.000,00 € | 12.500,00 € |                     |
| Traitement acoustique                              | 1 | FFT | QF | 15.000,00 € | 15.000,00 € |                     |
| Installation de chauffage par pompes à chaleur     | 1 | FFT | QF | 39.000,00 € | 39.000,00 € |                     |
| Voiles de verre et mises en peinture               | 1 | FFT | QF | 17.225,00 € | 17.225,00 € |                     |
| Meuble évier                                       | 1 | FFT | QF | 2.925,00 €  | 2.925,00 €  |                     |
| Mobilier pour bar et vestiaire                     | 2 | FFT | QF | 8.450,00 €  | 16.900,00 € |                     |
| <b>3.2 CREATION DE SANITAIRES</b>                  |   |     |    |             |             | <b>54.200,00 €</b>  |
| Fouilles et semelles de fondation                  | 1 | FFT | QF | 1.300,00 €  | 1.300,00 €  |                     |
| Egouttage et raccordements                         | 1 | FFT | QF | 3.900,00 €  | 3.900,00 €  |                     |
| Maçonneries d'élévation + parement                 | 1 | FFT | QF | 7.150,00 €  | 7.150,00 €  |                     |
| Dalles de sol                                      | 1 | FFT | QF | 1.625,00 €  | 1.625,00 €  |                     |
| Plate-forme  | 1 | FFT | QF | 4.225,00 €  | 4.225,00 €  |                     |
| Caupales   | 1 | FFT | QF | 2.925,00 €  | 2.925,00 €  |                     |
| Evacuation des eaux pluviales                      | 1 | FFT | QF | 455,00 €    | 455,00 €    |                     |
| Isolations   | 1 | FFT | QF | 2.600,00 €  | 2.600,00 €  |                     |
| Plafonnages  | 1 | FFT | QF | 1.950,00 €  | 1.950,00 €  |                     |
| Revêtements de sol                                 | 1 | FFT | QF | 2.600,00 €  | 2.600,00 €  |                     |
| Revêtements muraux                                 | 1 | FFT | QF | 4.550,00 €  | 4.550,00 €  |                     |
| Porte extérieure                                   | 1 | FFT | QF | 1.495,00 €  | 1.495,00 €  |                     |
| Portes intérieures                                 | 1 | FFT | QF | 2.925,00 €  | 2.925,00 €  |                     |
| Installations sanitaires/HVAC                      | 1 | FFT | QF | 6.500,00 €  | 6.500,00 €  |                     |
| Installations électriques                          | 1 | FFT | QF | 7.000,00 €  | 7.000,00 €  |                     |
| Installation de chauffage                          | 1 | FFT | QF | 3.000,00 €  | 3.000,00 €  |                     |

| 3.3 ABORDS  |                    |    |             | 52.650,00 €       |                     |
|---|--------------------|----|-------------|-------------------|---------------------|
| Aménagement d'une rampe PMR   | 1 FFT              | QF | 13.000,00 € | 13.000,00 €       |                     |
| Aménagement d'une nouvelle entrée arrière   | 1 FFT              | QF | 7.150,00 €  | 7.150,00 €        |                     |
| Déplacement d'un bac à composte   | 1 FFT              | QF | 2.275,00 €  | 2.275,00 €        |                     |
| Grille métallique de clôture  | 1 FFT              | QF | 3.250,00 €  | 3.250,00 €        |                     |
| Mise en peinture d'un ancien portail  | 1 FFT              | QF | 650,00 €    | 650,00 €          |                     |
| Déjointoyage - sablage - rejointoyage des briques du mur de clôture + rénovation couvre-mur | 270 m <sup>2</sup> | QF | 97,50 €     | 26.325,00 €       |                     |
| <b>RENOVATION TOTALE</b>  |                    |    |             | <b>TOTAL HTVA</b> | <b>648.787,15 €</b> |

*Avertissement : la rénovation d'un bâtiment tel qu'une église est complexe. Dans le cadre de la mission de l'auteur de PCDR, il n'est pas possible de mener des investigations poussées quant à l'état sanitaire du bâtiment. La présente estimation des coûts s'appuie sur l'étude réalisée par le bureau AR&TEC qui avait été mandaté par la commune en 2011 pour une première évaluation. Le métré a bien entendu tenu compte de l'indexation et de l'évolution récente du coût des matériaux. Néanmoins, il y a lieu de rester extrêmement prudent sur les montants qui sont repris ici.*

- **Liste des activités actuelles concernées par le projet**  
Fête des voisins, fête du village, activités des aînés, marches, stockage communal
- **Liste des projets de même fonction existant sur le territoire communal**  
Maison de Cité (Chièvres), maison de village de Huissignies, salle la Marcotte (Huissignies), maison de village de Tongre-Notre-Dame (en cours de mise en œuvre)

**FICHE 18****MENER DES ACTIONS « PETIT PATRIMOINE POPULAIRE WALLON »****VILLE DE CHIÈVRES****PRIORITE 2**

Tous les villages



Version initiale

Projet matériel



Version actualisée ( .. / .. / .. )

&gt; Mise en place d'action de préservation et de valorisation du Petit Patrimoine

**1. Description succincte du projet****Nature du projet :**

- Relance d'un Groupe de travail Patrimoine
  - Actualisation de l'inventaire du patrimoine chiévrais réalisé par la CLDR
- Restauration des éléments de petit patrimoine le nécessitant
  - Sensibilisation des propriétaires privés
  - Organisation de chantiers participatifs
- Mise en valeur du petit patrimoine :
  - Amélioration des abords immédiats
  - Création de circuits thématiques de découverte
  - Création de fiches infos (voir FP 49)

**Public cible :** citoyens, visiteurs**Partenaires pressentis :** Centre culturel L'Envol, SPW - AWAP, Office de Tourisme**2. Justification du projet****Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé**

**Contexte :** diversité et complémentarité du patrimoine chiévrais, petit patrimoine comme support identitaire, plusieurs actions déjà menées par le passé, Inventaire du Patrimoine Immobilier Culturel (IPIC) mis à jour par le SPW – AWAP, potentiel touristique du petit patrimoine

**Besoins identifiés :**

- Besoin de valoriser tous les pans de l'identité chiévraise, dont la ruralité et sa dimension patrimoniale
- Besoin de positionner le patrimoine comme lien entre les générations
- Besoin de créer des supports de cohésion sociale dans les cœurs de village

**Caractère rural du projet**

Visant à mettre en valeur les éléments de petit patrimoine présents sur le territoire, ce projet s'inscrit tout à fait dans une démarche rurale : petit patrimoine sacré, ouvertures, signalisation, justice, ornements, commémoration, etc. sont autant de traces de l'histoire rurale d'un territoire et autant d'éléments d'ancrage au lieu offert à la population.

**Effets directs et effets multiplicateurs attendus**

La mise en place de ce projet aura des effets multiplicateurs tels que :

- Le renforcement de l'identité chiévraise
- La diversification des supports d'attractivité touristique
- L'amélioration du cadre de vie et de la convivialité des espaces publics

**Projets connexes du PCDR**

15. Soutenir les festivités et le folklore identitaire
16. Restaurer les remparts et animer le site
17. Réhabiliter l'église de Tongre-Saint-Martin en Maison rurale
26. Organiser des animations mobilisatrices sur les espaces publics
27. Aménager la place-carrefour de Grosage
28. Aménager la place de Tongre-Saint-Martin
29. Aménager la Grand-place de Chièvres – Volet 1 : placette de la fontaine
30. Aménager la Grand-place de Chièvres – Volet 2 : espace collectif
31. Aménager un espace de convivialité au sein du quartier Bel-Ange
32. Aménager la place du Trieu à Vaudignies
49. Créer de nouveaux produits touristiques
50. Visibiliser l'offre touristique

**Alternatives éventuelles**

Sans objet

**Sobriété du projet**

A l'activation de la fiche et tenant compte d'une description plus aboutie du projet, les interventions proposées seront imaginées dans des budgets

raisonnables ainsi qu'une mise en œuvre respectueuse de l'environnement et des travailleurs.

### 3. Lien à la stratégie du PCDR

- **Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR**

1. Devenir moteur de transition
  - A. Par les gestes du quotidien
  - B. Par des démarches globales

**3. Recréer des cœurs de village dynamiques**

**A. Par du patrimoine et du folklore vivants et omniprésents**

4. Encourager le développement d'un tissu économique ancré et ouvert
  - B. Par le développement de l'attractivité touristique

- **Objectifs connexes avec les autres plans et programmes pertinents**

| Plans et programmes communaux  | Plans et programmes supracommunaux   |
|--|--|
| <b>Plan Stratégique transversal (PST)</b>  | <b>Plan de Relance de la Wallonie</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Patrimoine et Culture, maillons essentiels de la politique communale de Chièvres</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Investir dans les territoires locaux</li> </ul>   |
| <b>Plan de Cohésion sociale (PCS)</b>  | <b>WaPi 2040</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>/</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir et organiser la participation citoyenne</li> <li>Consolider l'identité du territoire de Wallonie picarde</li> <li>Penser la culture comme vecteur de lien social</li> <li>Défendre le patrimoine d'hier et construire celui de demain</li> </ul> |
| <b>PIC – PIMACI 2022-2024</b>  | <b>Contrat de Rivière Dendre</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>/</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>/</li> </ul>  |
| <b>Plan d'Action en faveur de l'Energie et du Climat (PAEDC)</b>   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>/</li> </ul>  |  |
| <b>Centre culturel L'Envol</b>   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Agor'Assos : mise en réseau des associations locales</li> </ul>                             |  |

|   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Légende commune : créer une identité culturelle commune</li> </ul> |
| <b>Plan communal de Développement de la Nature (PCDN) - BiodiverCité</b>                                  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>/</li> </ul>   |

### 4. Impacts du projet sur la résilience du territoire et de la société

| Impacts ✓ ou ×                        | Dimension     |         |          |        |          |            |
|---------------------------------------|---------------|---------|----------|--------|----------|------------|
|                                       | Environnement | Energie | Mobilité | Social | Culturel | Economique |
| <b>Eléments prioritaires</b>          |               |         |          |        |          |            |
| Intérêts des générations futures      | ✓             |         |          | ✓      | ✓        | ✓          |
| Participation                         | ✓             |         |          | ✓      | ✓        |            |
| Cohérence des politiques sectorielles | ✓             |         |          | ✓      | ✓        | ✓          |
| Solidarité des territoires            |               |         |          | ✓      | ✓        |            |
| Evaluation permanente                 | ✓             |         |          | ✓      | ✓        | ✓          |

### 5. Localisation et statut

**Localisation** : tous les villages. Exemple d'éléments cités dans le cadre de l'élaboration du PCDR : monument aux morts de Grosage, chapelles

- **Adresse**

Tout le territoire

Localisation et statut à préciser en fonction de l'inventaire du patrimoine à réaliser à l'activation de la fiche

- **Statut de propriété**

Public et privé

### 6. Parties prenantes, porteurs de projet

- **Porteur du projet**

Ville de Chièvres

- **Partenaires potentiels**

Office de Tourisme, SPW – Agence wallonne du Patrimoine, Province de Hainaut

- **Pistes de financement**

RW – Patrimoine

## 7. Programme de réalisation

- **Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

- Nécessité d'activer un GT Patrimoine

- **Etat du dossier**

- Participation régulière de Chièvres aux Journées du Patrimoine
- Journées du Patrimoine 2022 – succès des visites organisées par l'Office de Tourisme

- **Programme des travaux ou des aménagements**

- A déterminer sur base de l'inventaire qui sera réalisé à l'activation de la fiche

- **Planification**

- Installation du Groupe de travail « Patrimoine »
- Réalisation des travaux d'inventaire et de caractérisation, notamment l'état sanitaire des éléments de Petit Patrimoine
- Hiérarchisation des interventions à programmer
- Recherche de financements et introduction des demandes
- Réalisation des travaux, le cas échéant moyennant une entreprise extérieure
- Création des outils de mise en valeur : itinéraires thématiques, création de fiches infos, actions de sensibilisation

- **Démarches administratives à réaliser par la Commune**

- Dossier de demande de subsides « Petit patrimoine »
- Permis d'urbanisme, le cas échéant
- Marché de travaux, le cas échéant

- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

- Composition pluridisciplinaire du GT « Patrimoine »
- Organisation d'animations régulières autour des éléments restaurés
- Communication

## 8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation de la fiche

## 9. Evaluation

| Indicateur(s) de réalisation      | Valeur cible | Source de vérification |
|-----------------------------------|--------------|------------------------|
| Groupe de travail « Patrimoine »  | 1            | AC                     |
| Programme d'action                | 1            | AC                     |
| Nombre de dossier de subside PPPW | 1/an         | AC                     |

| Indicateur(s) de résultat                     | Valeur cible | Source de vérification |
|---|--------------|------------------------|
| Nombre de chantiers participatifs             | 1/an         | AC                     |
| Nombre d'animations et d'évènements organisés | 2/an         | AC                     |

## 10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

Sera complété à l'activation de la fiche



## VILLE DE CHIÈVRES

PRIORITE 2

## À définir



Version initiale

Projet matériel



Version actualisée ( .. / .. / .. )

&gt; Création de logements publics à loyer modéré

**1. Description succincte du projet****Nature du projet :**

- Construction ou aménagement de logements intergénérationnels, conçus pour accueillir simultanément mais séparément des locataires jeunes et des locataires âgés et facilitant les interactions entre eux, notamment l'échange de services.
- Privilégier la rénovation de bâtiments existants : anciennes fermes, maison de maître

**Public cible :** familles, jeunes couples, personnes âgées**2. Justification du projet****Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé**

**Contexte :** pression immobilière, volonté de maintenir l'accès au logement pour tous, volonté de diversifier l'offre de logements, volonté de contenir le développement immobilier privé (CCATM), peu de disponibilités dans le domaine communal (terrain à bâtir comme bâtiments)

**Besoins identifiés :**

- Besoin de diversifier l'offre de logements
- Besoin d'adapter le parc de logements à la structure démographique de la population (taille, équipements, modularité, etc.)
- Besoin de maintenir une offre en logements accessibles et adaptés aux besoins contemporains (performance énergétique, configuration, localisation, etc.)
- Besoin d'adapter le parc de logements aux enjeux environnementaux (consommations, impact hydrologique, choix des matériaux)
- Besoin d'ancrer la population locale
- Besoin de pérenniser la mixité sociale du territoire

- Besoin d'inciter à la solidarité et au partage

**Caractère rural du projet**

La dimension rurale du projet réside dans la volonté de maintenir l'attractivité résidentielle du village avec une mixité sociodémographique riche. Elle réside également dans la volonté de préserver l'ancrage rural et local de la population, à travers les liens familiaux, sociaux ou professionnels.

**Effets directs et effets multiplicateurs attendus**

La mise en place de ce projet aura des effets multiplicateurs tels que :

- L'amélioration de l'attractivité résidentielle du territoire
  - Le maintien de la mixité sociale de la population
  - La possibilité pour les jeunes et les aînés de rester ou de s'installer sur le territoire
- Des retombées positives sur la trame sociale chiévraise
- Des retombées positives sur les secteurs du commerce et de l'HORECA
- Le maintien de l'animation des cœurs de village

**Projets connexes du PCDR**

6. Mettre en œuvre les recommandations du Schéma de Développement Communal (SDC)
20. Aménager ou construire des logements pour jeunes couples
21. Aménager ou construire de l'habitat groupé
23. Augmenter la capacité d'accueil de la crèche de Ladeuze
24. Renforcer l'accompagnement numérique de la population
38. Améliorer les outils d'accueil des nouveaux habitants
41. Réaliser des aménagements de sécurisation du réseau routier
43. Aménager des itinéraires de mobilité active sécurisés
44. Améliorer la qualité de l'offre en transport en commun

- **Alternatives éventuelles**

L'intitulé du projet intègre la possibilité d'une alternative : soit la rénovation d'un bâtiment existant (à privilégier) soit la construction d'un nouveau bâtiment. Par cette formulation, le projet intègre la volonté d'adopter le moyen de mise en œuvre qui sera le plus adapté au regard des opportunités qui se dégageront au fil du temps.

- **Sobriété du projet**

Le projet répond à différentes dimensions de l'objectif de sobriété :

- Sur le plan environnemental et énergétique car il s'agit de proposer aux futurs locataires des logements performants, peu énergivores et à l'impact hydrologique minimisé ;
- Sur le plan foncier car il s'agit de privilégier en premier recours la rénovation de bâtiments existants. En cas de construction neuve, la localisation en cœur de centralité et sur des parcelles de petites tailles permettront de limiter l'impact du projet ;
- Sur le plan financier, le projet visera à optimiser le plus possible le ratio entre le coût de mise en œuvre du projet et sa rentabilisation (via les loyers perçus).

### 3. Lien à la stratégie du PCDR

- **Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR**

1. Devenir moteur de transition

B. Par des démarches globales

**3. Recréer des cœurs de village dynamiques**

B. Par l'amélioration de l'offre et de l'accès aux infrastructures, aux services et aux équipements

4. Encourager le développement d'un tissu économique ancré et ouvert

A. Par la stimulation de l'entrepreneuriat local

- **Objectifs connexes avec les autres plans et programmes pertinents**

| Plans et programmes communaux  | Plans et programmes supracommunaux  |
|--|---|
| <b>Plan Stratégique transversal (PST)</b>  | <b>Plan de Relance de la Wallonie</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer, avec et pour les aînés, une société plus solidaire</li> <li>• Retisser des liens et encourager la participation citoyenne</li> <li>• Garantir un logement adapté à la portée de tous</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Investir dans les territoires locaux</li> <li>• Renforcer l'inclusion sociale</li> </ul> |

|  |   |
|--|---|
| <b>Plan de Cohésion sociale (PCS)</b>  | <b>WaPi 2040</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit au logement</li> <li>• Droit à l'épanouissement culturel, social et familial</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'inclusion sociale et accompagner les plus fragiles</li> <li>• Continuer à faire de la WAPI le territoire du bon vivre ensemble</li> <li>• Garantir l'accès à un logement adapté et de qualité</li> </ul> |
| <b>PIC – PIMACI 2022-2024</b>  | <b>Contrat de Rivière Dendre</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Patrimoine bâti</li> </ul>   |
| <b>Plan d'Action en faveur de l'Energie et du Climat (PAEDC)</b>   |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Performance énergétique des bâtiments communaux</li> <li>• Sensibilisation à la mobilité alternative (réseau Points-Nœuds vélo, véhicules partagés), aux économies d'énergie, sur le télétravail</li> </ul> |   |
| <b>Centre culturel L'Envol</b>   |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>  |   |
| <b>Plan communal de Développement de la Nature (PCDN) - BiodiverCité</b>   |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>  |   |

#### 4. Impacts du projet sur la résilience du territoire et de la société

| Impacts ✓ ou ×                        | Dimension     |         |          |        |          |            |
|---------------------------------------|---------------|---------|----------|--------|----------|------------|
|                                       | Environnement | Energie | Mobilité | Social | Culturel | Economique |
| <b>Eléments prioritaires</b>          |               |         |          |        |          |            |
| Intérêts des générations futures      | ✓             | ✓       | ✓        | ✓      | ✓        | ✓          |
| Participation                         |               | ✓       | ✓        | ✓      | ✓        | ✓          |
| Cohérence des politiques sectorielles | ✓             | ✓       | ✓        | ✓      | ✓        | ✓          |
| Solidarité des territoires            |               |         |          |        |          |            |
| Evaluation permanente                 | ✓             | ✓       | ✓        | ✓      |          | ✓          |

#### 5. Localisation et statut

Localisation à privilégier : à proximité des services et des moyens de transport collectif

A rechercher, par priorité :

1. Un bâtiment à rénover, à Chièvres ou dans les villages
2. Un terrain à bâtir à Chièvres
3. Un terrain à bâtir dans les villages, à proximité d'une ligne TEC et/ou de services de proximité

#### 6. Parties prenantes, porteurs de projet

##### - Porteur du projet

Ville de Chièvres

##### - Partenaires potentiels

CCATM, CPAS, Agence Immobilière Sociale, SLSP Habitat du Pays Vert, Défense – Office Central de l'Action Sociale et Culturelle

##### - Pistes de financement

RW – DR

#### 7. Programme de réalisation

##### - Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

- La localisation doit encore être identifiée
- Élaboration du SDC toujours en cours
- Faibles réserves foncières au niveau communal (en bâtiment ou en terrain)

##### - Etat du dossier

- Logements CPAS : offre en logements

##### - Programme des travaux ou des aménagements

- A préciser en fonction de la localisation retenue

##### - Planification

- Convention faisabilité
  - Esquisse et avant-projet
  - Projet et métrés
  - Permis d'urbanisme
- Convention réalisation
  - Mise en œuvre
  - Suivi de chantier

##### - Démarches administratives à réaliser par la Commune

- Convention faisabilité
- Marché de services
- Permis d'urbanisme
- Convention exécution
- Marché de travaux

##### - Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Comité d'attribution de logements
- Entretien périodique

#### 8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation de la fiche

#### 9. Evaluation

| Indicateur(s) de réalisation | Valeur cible                            | Source de vérification |
|------------------------------|---|------------------------|
| Logements                    | A préciser en fonction de l'opportunité | AC                     |

|                                  |   |                               |
|----------------------------------|---|-------------------------------|
| Comité d'attribution             | A préciser en fonction de l'opportunité | AC                            |
| <b>Indicateur(s) de résultat</b> | <b>Valeur cible</b>                     | <b>Source de vérification</b> |
| Taux de location annuel          | 100%                                    | AC                            |

### ***10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition***

Sera complété à l'activation de la fiche

## VILLE DE CHIÈVRES

PRIORITE 3

## À définir

Version initiale

Projet matériel

Version actualisée ( .. / .. / .. )

&gt; Création de logements publics à loyer modéré

**1. Description succincte du projet****Nature du projet :**

- Création de logements pour jeunes (ou logements Tremplin)
  - Logement locatif, à loyer modéré, mis à disposition par la commune
- Finalité d'installation pérenne des bénéficiaires dans la commune
- Mise en place d'un système de prime d'installation (restitution d'un pourcentage du loyer versé)
- Comité d'attribution qui s'appuie sur des critères d'attribution balisés : tranches d'âge, revenu, ancrage local, etc.

**Public cible :** citoyens**Localisation :** à rechercher**Partenaires pressentis :** CCATM, CPAS, Agence Immobilière Sociale, SLSP « Habitat du Pays vert », Office Central de l'Action Sociale et Culturelle**2. Justification du projet****Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé****Contexte :** pression immobilière, augmentation progressive du coût de l'immobilier, fort développement de la promotion immobilière**Besoins identifiés :**

- Besoin de diversifier l'offre de logements
- Besoin d'adapter le parc de logements à la structure démographique de la population (taille, équipements, modularité, etc.)
- Besoin de maintenir une offre en logements accessibles et adaptés aux besoins contemporains (performance énergétique, configuration, localisation, etc.)

- Besoin d'adapter le parc de logements aux enjeux environnementaux (consommations, impact hydrologique, choix des matériaux)
- Besoin d'ancrer la population locale
- Besoin de pérenniser la mixité sociale du territoire

**- Caractère rural du projet**

La dimension rurale du projet réside dans la volonté de maintenir l'attractivité résidentielle du village avec une mixité sociodémographique riche. Elle réside également dans la volonté de préserver l'ancrage rural et local de la population, à travers les liens familiaux, sociaux ou professionnels.

**- Effets directs et effets multiplicateurs attendus**

La mise en place de ce projet aura des effets multiplicateurs tels que :

- L'amélioration de l'attractivité résidentielle du territoire
  - Le maintien de la mixité sociale de la population
  - La possibilité pour les jeunes de rester ou de s'installer sur le territoire
- Des retombées positives sur le milieu scolaire et sur le milieu associatif
- Des retombées positives sur les secteurs du commerce et de l'HORECA
- Le maintien de l'animation des cœurs de village

**- Projets connexes du PCDR**

6. Mettre en œuvre les recommandations du Schéma de Développement Communal (SDC)

19. Aménager ou construire des logements intergénérationnels

21. Aménager ou construire de l'habitat groupé

23. Augmenter la capacité d'accueil de la crèche de Ladeuze

26. Organiser des animations mobilisatrices sur les espaces publics

33. Aménager des espaces de jeux et de loisirs pour enfants, ados et adultes

38. Améliorer les outils d'accueil des nouveaux habitants

41. Réaliser des aménagements de sécurisation du réseau routier

43. Aménager des itinéraires de mobilité active sécurisés

44. Améliorer la qualité de l'offre en transport en commun

47. Aménager un espace de coworking

- **Alternatives éventuelles**

L'intitulé du projet intègre la possibilité d'une alternative : soit la rénovation d'un bâtiment existant (à privilégier) soit la construction d'un nouveau bâtiment. Par cette formulation, le projet intègre la volonté d'adopter le moyen de mise en œuvre qui sera le plus adapté au regard des opportunités qui se dégageront au fil du temps (projet de priorité 3).

- **Sobriété du projet**

Le projet répond à différentes dimensions de l'objectif de sobriété :

- Sur le plan environnemental et énergétique car il s'agit de proposer aux futurs locataires des logements performants, peu énergivores et à l'impact hydrologique minimisé ;
- Sur le plan foncier car il s'agit de privilégier en premier recours la rénovation de bâtiments existants. En cas de construction neuve, la localisation en cœur de centralité et sur des parcelles de petites tailles permettront de limiter l'impact du projet ;
- Sur le plan financier, le projet visera à optimiser le plus possible le ratio entre le coût de mise en œuvre du projet et sa rentabilisation (via les loyers perçus).

**3. Lien à la stratégie du PCDR**

- **Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR**

1. Devenir moteur de transition

B. Par des démarches globales

**3. Recréer des cœurs de village dynamiques**

**B. Par l'amélioration de l'offre et de l'accès aux infrastructures, aux services et aux équipements**

4. Encourager le développement d'un tissu économique ancré et ouvert

A. Par la stimulation de l'entrepreneuriat local

- **Objectifs connexes avec les autres plans et programmes pertinents**

| Plans et programmes communaux   | Plans et programmes supracommunaux   |
|---|--|
| <b>Plan Stratégique transversal (PST)</b>   | <b>Plan de Relance de la Wallonie</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Retisser des liens et encourager la participation citoyenne</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser des rénovations énergétiques du bâti</li> <li>• Renforcer l'inclusion sociale</li> </ul> |

|  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des politiques locales de jeunesse axées sur trois piliers : bien-être, émancipation et mixité</li> <li>• Garantir un logement adapté à la portée de tous</li> </ul>  |   |
| <b>Plan de Cohésion sociale (PCS)</b>  | <b>WaPi 2040</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit au logement</li> <li>• Droit à l'épanouissement culturel, social et familial</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'inclusion sociale et accompagner les plus fragiles</li> <li>• Continuer à faire de la WAPI le territoire du bon vivre ensemble</li> <li>• Garantir l'accès à un logement adapté et de qualité</li> </ul> |
| <b>PIC – PIMACI 2022-2024</b>  | <b>Contrat de Rivière Dendre</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Patrimoine bâti</li> </ul>   |
| <b>Plan d'Action en faveur de l'Energie et du Climat (PAEDC)</b>   |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Performance énergétique des bâtiments communaux</li> <li>• Sensibilisation à la mobilité alternative (réseau Points-Nœuds vélo, véhicules partagés), aux économies d'énergie, sur le télétravail</li> </ul> |   |
| <b>Centre culturel L'Envol</b>   |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>  |   |
| <b>Plan communal de Développement de la Nature (PCDN) - BiodiverCité</b>   |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>  |   |

## FICHE 21

## VILLE DE CHIÈVRES

PRIORITE 3

## À définir

Version initiale

Projet matériel

Version actualisée ( .. / .. / .. )

&gt; Création de logements publics à loyer modéré

**1. Description succincte du projet****Nature du projet :**

- Création de logements moyens
  - Logement locatif, à loyer modéré, mis à disposition par la commune
- Finalité d'installation pérenne des bénéficiaires dans la commune
- Mise en place d'un système de prime d'installation (restitution d'un pourcentage du loyer versé)
- Comité d'attribution qui s'appuie sur des critères d'attribution balisés : tranches d'âge, revenu, ancrage local, etc.

**Public cible :** citoyens**Localisation :** à rechercher**Partenaires pressentis :** CCATM, CPAS, Agence Immobilière Sociale, SLSP « Habitat du Pays vert », Office Central de l'Action Sociale et Culturelle**2. Justification du projet****Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé****Contexte :** pression immobilière, augmentation progressive du coût de l'immobilier, fort développement de la promotion immobilière**Besoins identifiés :**

- Besoin de diversifier l'offre de logements
- Besoin d'adapter le parc de logements à la structure démographique de la population (taille, équipements, modularité, etc.)
- Besoin de maintenir une offre en logements accessibles et adaptés aux besoins contemporains (performance énergétique, configuration, localisation, etc.)

- Besoin d'adapter le parc de logements aux enjeux environnementaux (consommations, impact hydrologique, choix des matériaux)
- Besoin d'ancrer la population locale
- Besoin de pérenniser la mixité sociale du territoire
- Besoin d'inciter à la solidarité et au partage

**- Caractère rural du projet**

La dimension rurale du projet réside dans la volonté de maintenir l'attractivité résidentielle du village avec une mixité sociodémographique riche. Elle réside également dans la volonté de préserver l'ancrage rural et local de la population, à travers les liens familiaux, sociaux ou professionnels.

**- Effets directs et effets multiplicateurs attendus**

La mise en place de ce projet aura des effets multiplicateurs tels que :

- L'amélioration de l'attractivité résidentielle du territoire
  - Le maintien de la mixité sociale de la population
  - La possibilité pour les jeunes et les aînés de rester ou de s'installer sur le territoire
- Des retombées positives sur la trame sociale chiévraise
- Des retombées positives sur les secteurs du commerce et de l'HORECA
- Le maintien de l'animation des cœurs de village

**- Projets connexes du PCDR**

6. Mettre en œuvre les recommandations du Schéma de Développement Communal (SDC)

15. Soutenir les festivités et le folklore identitaire

19. Aménager ou construire des logements intergénérationnels

20. Aménager ou construire des logements pour jeunes couples

23. Augmenter la capacité d'accueil de la crèche de Ladeuze

33. Aménager des espaces de jeux et de loisirs pour enfants, ados et adultes

34. Améliorer les équipements du hall sportif de Vaudignies

38. Améliorer les outils d'accueil des nouveaux habitants

- 41. Réaliser des aménagements de sécurisation du réseau routier
- 43. Aménager des itinéraires de mobilité active sécurisés
- 44. Améliorer la qualité de l'offre en transport en commun

- **Alternatives éventuelles**

L'intitulé du projet intègre la possibilité d'une alternative : soit la rénovation d'un bâtiment existant (à privilégier) soit la construction d'un nouveau bâtiment. Par cette formulation, le projet intègre la volonté d'adopter le moyen de mise en œuvre qui sera le plus adapté à répondre au besoin au regard des opportunités qui se dégageront au fil du temps (projet de priorité 3).

- **Sobriété du projet**

Le projet répond à différentes dimensions de l'objectif de sobriété :

- Sur le plan environnemental et énergétique car il s'agit de proposer aux futurs locataires des logements performants, peu énergivores et à l'impact hydrologique minimisé
- Sur le plan foncier car il s'agit de privilégier en premier recours la rénovation de bâtiments existants. En cas de construction neuve, la localisation en cœur de centralité et sur des parcelles de petites tailles permettront de limiter l'impact du projet
- Sur le plan financier, le projet visera à optimiser le plus possible le ratio entre le coût de mise en œuvre du projet et sa rentabilisation (via les loyers perçus)

### 3. Lien à la stratégie du PCDR

- **Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR**

1. Devenir moteur de transition
  - B. Par des démarches globales
2. Recréer un rapport à la nature apaisé, source d'intégration et de plus-value territoriale
  - B. Par la végétalisation des espaces urbanisés

**3. Recréer des cœurs de village dynamiques**

**B. Par l'amélioration de l'offre et de l'accès aux infrastructures, aux services et aux équipements**

4. Encourager le développement d'un tissu économique ancré et ouvert
  - A. Par la stimulation de l'entrepreneuriat local

- **Objectifs connexes avec les autres plans et programmes pertinents**

|                               |                                    |
|-------------------------------|------------------------------------|
| Plans et programmes communaux | Plans et programmes supracommunaux |
|-------------------------------|------------------------------------|

|  |   |
|--|---|
| <b>Plan Stratégique transversal (PST)</b>  | <b>Plan de Relance de la Wallonie</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer, avec et pour les aînés, une société plus solidaire</li> <li>• Retisser des liens et encourager la participation citoyenne</li> <li>• Garantir un logement adapté à la portée de tous</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser des rénovations énergétiques du bâti</li> <li>• Investir dans les territoires locaux</li> <li>• Renforcer l'inclusion sociale</li> </ul>  |
| <b>Plan de Cohésion sociale (PCS)</b>  | <b>WaPi 2040</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit au logement</li> <li>• Droit à l'épanouissement culturel, social et familial</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'inclusion sociale et accompagner les plus fragiles</li> <li>• Continuer à faire de la WAPI le territoire du bon vivre ensemble</li> <li>• Garantir l'accès à un logement adapté et de qualité</li> </ul> |
| <b>PIC – PIMACI 2022-2024</b>  | <b>Contrat de Rivière Dendre</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Patrimoine bâti</li> </ul>   |
| <b>Plan d'Action en faveur de l'Energie et du Climat (PAEDC)</b>   |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Performance énergétique des bâtiments communaux</li> <li>• Sensibilisation à la mobilité alternative (réseau Points-Nœuds vélo, véhicules partagés), aux économies d'énergie, sur le télétravail</li> </ul> |   |
| <b>Centre culturel L'Envol</b>   |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>  |   |
| <b>Plan communal de Développement de la Nature (PCDN) - BiodiverCité</b>   |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>  |   |

## FICHE 22

## VILLE DE CHIÈVRES

## PRIORITE 2

## À définir



Version initiale

Projet matériel



Version actualisée ( .. / .. / .. )

&gt; Création d'un service de préparation de repas en circuit court

**1. Description succincte du projet****Nature du projet :**

- Création d'un réseau de producteurs et artisans locaux et en périphérie
- Concertation avec les bénéficiaires pressentis : CPAS, crèches, écoles, maison de repos et de soins, etc.
- Construction et aménagement d'un atelier de transformation de matière première et de confection de repas pour les collectivités locales
  - Chambre froide et chaîne du froid
  - Atelier de transformation
  - Cuisine industrielle
- Distribution des repas vers les collectivités
- Prise en compte du fonctionnement et de l'impact du projet
  - Gestion des déchets
  - Performance énergétique
  - Gestion du cycle de l'eau

**Public cible :** collectivités locales, producteurs locaux, artisans transformateurs**2. Justification du projet****Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé**

**Contexte :** volonté de réancrer localement l'alimentation dans les collectivités (écoles, crèches, CPAS), besoin de soutenir les acteurs de l'alimentation (agriculteurs, maraîchers, artisans transformateurs)

**Besoins identifiés :**

- Besoin de soutenir l'économie locale (agriculteurs, producteurs, artisans)
- Besoin de mieux structurer les entreprises locales et de soutenir leur mutualisation

- Besoin de poursuivre les démarches de transition, en particulier l'amélioration des performances environnementales des services publics
- Besoin de faciliter l'accès à une nourriture de qualité pour tous les habitants

**- Caractère rural du projet**

La création d'une cuisine de collectivité est cohérente avec les fondements du développement rural car elle s'inscrit :

- Dans les démarches de transition portées par la Wallonie
- Dans le soutien aux producteurs locaux et à l'agriculture familiale, telle que celle présente à Chièvres
- Dans la volonté de soutenir l'économie de proximité
- Dans la volonté d'améliorer la qualité de l'alimentation dans les collectivités locales

**- Effets directs et effets multiplicateurs attendus**

La mise en place de ce projet aura des effets multiplicateurs tels que :

- Pérennisation de la sphère agricole chiévroise
- Création d'emplois locaux
- Diminution de l'impact environnemental de la production de repas
- Amélioration de la santé des bénéficiaires

**- Projets connexes du PCDR**

2. Créer des synergies avec la ceinture alimentaire d'Ath
3. Proposer une alimentation de qualité pour tous
5. Créer un évènementiel de promotion des initiatives de transition
7. Développer les démarches d'économie circulaire
11. Renforcer les collaborations entre la Commission agricole, la Ville et les citoyens
23. Augmenter la capacité d'accueil de la crèche de Ladeuze
45. Créer et animer un Groupe d'action dédié à la valorisation économique
46. Aménager un atelier rural

- **Alternatives éventuelles**

A court ou moyen terme, pas d'offre satisfaisante en matière de circuits courts de la part des prestataires de repas chauds pour les collectivités

- **Sobriété du projet**

La création d'une cuisine de collectivité locale répond aux attentes de sobriété dans la mesure où il s'agit de renforcer la filière de production alimentaire locale.

Lors de la mise en œuvre concrète du projet (à préciser en fonction de la localisation qui doit être recherchée), des points d'attention spécifiques seront portés sur l'implantation du bâtiment, son emprise au sol, les techniques et matériaux de construction, etc.

Si l'opportunité d'un partenariat supra-communal se dégage, la balance coût-bénéfice sera également plus facilement équilibrée.

**3. Lien à la stratégie du PCDR**

- **Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR**

1. Devenir moteur de transition
  - A. Par les gestes du quotidien
  - B. Par des démarches globales

**3. Recréer des cœurs de village dynamiques**

**B. Par l'amélioration de l'offre et de l'accès aux infrastructures, aux services et aux équipements**

4. Encourager le développement d'un tissu économique ancré et ouvert
  - A. Par la stimulation de l'entrepreneuriat local

- **Objectifs connexes avec les autres plans et programmes pertinents**

| Plans et programmes communaux   | Plans et programmes supracommunaux  |
|---|---|
| <b>Plan Stratégique transversal (PST)</b>   | <b>Plan de Relance de la Wallonie</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire de nos écoles des lieux d'apprentissage, de métissage, d'ouverture et d'émancipation</li> <li>• Agir pour un développement économique local et durable</li> <li>• Penser à demain et après-demain via la mise en place de solutions pour sortir des impasses climatiques</li> <li>• Favoriser l'accès à une alimentation durable et soutenir les pratiques agricoles de qualité</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'économie circulaire</li> <li>• Renforcer la souveraineté alimentaire</li> <li>• Investir dans les territoires locaux</li> <li>• Renforcer l'inclusion sociale</li> <li>• Protéger la santé</li> <li>• Assurer l'égalité des chances</li> </ul> |

|  |  |
|--|--|
| <b>Plan de Cohésion sociale (PCS)</b>  | <b>WaPi 2040</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit au travail</li> <li>• Droit à l'alimentation</li> </ul>                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'adapter face au dérèglement climatique</li> <li>• Viser la sobriété énergétique</li> <li>• Soutenir les modes de production et de consommation durables</li> <li>• Favoriser l'inclusion sociale et accompagner les plus fragiles</li> <li>• Continuer à faire de la WAPI le territoire du bon vivre ensemble</li> <li>• S'appuyer sur l'économie circulaire génératrice d'innovation territoriale</li> </ul> |
| <b>PIC – PIMACI 2022-2024</b>  | <b>Contrat de Rivière Dendre</b>   |
| • /  | • /  |
| <b>Plan d'Action en faveur de l'Energie et du Climat (PAEDC)</b>   | <b>PCDR de Beloeil</b>   |
| • /  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• FP 16 – Mettre en place une cantine durable</li> </ul>  |
| <b>Centre culturel L'Envol</b>   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous, demain !: contribuer au développement d'une société plus durable</li> </ul> |  |
| <b>Plan communal de Développement de la Nature (PCDN) - BiodiverCité</b>   |  |
| • /  |  |

#### 4. Impacts du projet sur la résilience du territoire et de la société

| Impacts ✓ ou ✗                        | Dimension     |         |          |        |          |            |
|---------------------------------------|---------------|---------|----------|--------|----------|------------|
|                                       | Environnement | Energie | Mobilité | Social | Culturel | Economique |
| <b>Eléments prioritaires</b>          |               |         |          |        |          |            |
| Intérêts des générations futures      | ✓             | ✓       | ✓        | ✓      |          | ✓          |
| Participation                         | ✓             | ✓       | ✓        | ✓      |          | ✓          |
| Cohérence des politiques sectorielles | ✓             | ✓       | ✓        | ✓      |          | ✓          |
| Solidarité des territoires            | ✓             | ✓       | ✓        | ✓      |          | ✓          |
| Evaluation permanente                 | ✓             | ✓       | ✓        | ✓      |          | ✓          |

#### 5. Localisation et statut

##### - Sites pressentis

Des pistes de bâtiments à vendre à Vaudignies (bâtiment 'Pacific', ancien restaurant « La table de Claude ») ont été suggérées par la CLDR en 2022. Au moment d'activer la fiche, le cas échéant, il y aura lieu de relancer la recherche d'un lieu adapté, éventuellement avec les communes potentiellement partenaires.

#### 6. Parties prenantes, porteurs de projet

##### - Porteur du projet

Ville de Chièvres

##### - Partenaires potentiels

CPAS, maison de repos, ASBL Moulin de la Hunelle (ETA notamment dans le secteur de l'HORECA et de l'abattoir), école d'enseignement spécialisé de la CF « Le Trèfle », Alim'Ath, communes voisines (Ath, Brugelette, Belœil, Lens, Jurbise, etc.), SPW – Développement durable (Green Deal Cantines durables)

##### - Pistes de financement

RW – DR, agriculture (+ veille appel à projets)

#### 7. Programme de réalisation

##### - Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

- Les modalités de mise en œuvre (partenariats, financements, localisation) doivent être précisés

##### - Etat du dossier

- CPAS signataire du Green Deal « Achats circulaires »
- Nombreux contacts établis entre la commune et l'entreprise Best Deal (accompagnement aux cuisines de collectivité en autogestion), durant l'élaboration du PCDR (2020-2021), en lien également avec la Maison de repos privée « Comte d'Egmont »

##### - Programme des travaux ou des aménagements

- A préciser en fonction de la localisation identifiée

##### - Planification

- Supracommunalité : recherche de partenaires publics, par exemple Belœil (projet de cantine durable dans son PCDR), Ath, Brugelette
- Définition de la stratégie de mise en place et du cahier des charges (attentes du projet)
- Recherche de subventions et d'une localisation
- Phase d'étude (convention faisabilité le cas échéant)
  - Esquisse et avant-projet
  - Projet et métrés
  - Permis d'urbanisme
- Phase de travaux (convention réalisation le cas échéant)
  - Mise en œuvre
  - Suivi de chantier
- Installation de la supervision diététique

##### - Démarches administratives à réaliser par la Commune

- Création d'une Régie communale autonome ?
- Marché de services
- Permis d'urbanisme
- Marché de travaux et de fourniture

##### - Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Partenariats supra-communaux
- Partenariats locaux (agriculteurs, producteurs, artisans)
- Communication
- Echange avec les structures bénéficiaires

## 8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation de la fiche

## 9. Evaluation

| Indicateur(s) de réalisation           | Valeur cible    | Source de vérification |
|--|-----------------|------------------------|
| Espace de collaboration supra-communal | Création        | AC                     |
| Cuisine de collectivité                | Mise en service | AC                     |

| Indicateur(s) de résultat   | Valeur cible | Source de vérification |
|---|--------------|------------------------|
| Nombre d'écoles et d'institutions bénéficiaires                                     | 60%          | AC                     |
| Taux de produits locaux, équitables et/ou bio entrant dans la composition des repas | 50%          | AC                     |
| Nombre de repas préparés  | + 5%/an      | AC                     |

## 10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

Sera complété à l'activation de la fiche

## VILLE DE CHIÈVRES

## PRIORITE 1

Ladeuze



Version initiale

Projet matériel



Version actualisée ( .. / .. / .. )

&gt; Création d'une annexe et aménagement du jardin de la crèche de Ladeuze

**1. Description succincte du projet**

Figure 4 | Crèche de Ladeuze et ses abords [IDETA, 2023]

Afin de permettre l'augmentation de la capacité d'accueil de la crèche de Ladeuze (+7 lits), le projet porte sur l'assainissement des annexes arrières de la crèche actuelle (l'ancien presbytère) à travers la **création d'une extension** : réorganisation des espaces techniques, réorganisation de l'espace de vie, réorganisation des dortoirs, performance énergétique. Il s'agit également d'augmenter le confort d'accueil des enfants grâce à l'**aménagement du jardin** pour favoriser les activités de plein air des tout-petits : plantations (ombre,

apprentissage), mobilier adapté, petit potager, etc. Cet aménagement tiendra compte du risque hydrologique (voir points 5 et 10).

**Public cible** : citoyens

**2. Justification du projet**

- **Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé**

**Contexte** : taux de couverture des besoins en accueil de la petite enfance de 29,7% en 2020, potentiel du bâtiment accueillant la crèche de Ladeuze (ancienne cure)

**Besoins identifiés** :

- Besoin d'adaptation de l'offre en services à l'évolution des ménages et à l'attractivité résidentielle du territoire pour les familles avec enfant(s)
- Besoin de faciliter l'ancrage local des (nouveaux) habitants, grâce à une offre suffisante de garde d'enfants au sein du territoire
- Besoin de soutenir la cohésion sociale, de garantir la convivialité et le contact avec et entre les habitants, rôle que joue une crèche au sein de la catégorie des jeunes actifs avec enfant(s)

- **Caractère rural du projet**

La présence de services adaptés et suffisants pour la population, dont l'accueil des enfants, est un pilier de l'attractivité et de la dynamique des villages.

- **Effets directs et effets multiplicateurs attendus**

La mise en place de ce projet aura des effets multiplicateurs tels que :

- Amélioration de l'attractivité résidentielle de la commune
- Amélioration de la qualité de vie des habitants, à travers l'amélioration de l'offre de services disponibles

- **Projets connexes du PCDR**

19. Aménager ou construire des logements intergénérationnels

- 20. Aménager ou construire des logements pour jeunes couples
- 21. Aménager ou construire de l'habitat groupé
- 22. Créer une cuisine de collectivité locale
- 38. Améliorer les outils d'accueil des nouveaux habitants

- **Alternatives éventuelles**

Néant

- **Sobriété du projet**

La dimension de sobriété du projet procède de l'extension de la structure d'accueil existante sur le territoire : utilisation rationnelle de l'espace, économie d'échelle liée à l'optimisation des équipements techniques, concentration de la fonction d'accueil, limitation du coût d'investissement par rapport au dédoublement des investissements, etc.

**3. Lien à la stratégie du PCDR**

- **Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR**

**3. Recréer des cœurs de village dynamiques**

A. Par du patrimoine et du folklore vivants et omniprésents

B. Par l'amélioration de l'offre et de l'accès aux infrastructures, aux services et aux équipements

- **Objectifs connexes avec les autres plans et programmes pertinents**

| Plans et programmes communaux  | Plans et programmes supracommunaux   |
|--|--|
| <b>Plan Stratégique transversal (PST)</b>  | <b>Plan de Relance de la Wallonie</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire rimer accueil de qualité avec proximité</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser des rénovations énergétiques du bâti</li> </ul>                    |
| <b>Plan de Cohésion sociale (PCS)</b>  | <b>WaPi 2040</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit au travail, à l'insertion sociale</li> <li>• Droit à l'épanouissement culturel, social et familial</li> </ul>                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuer à faire de la WAPI le territoire du bon vivre ensemble</li> </ul> |
| <b>PIC – PIMACI 2022-2024</b>  | <b>Contrat de Rivière Dendre</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>  |
| <b>Plan d'Action en faveur de l'Energie et du Climat (PAEDC)</b>   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Primes communales « Energie »</li> <li>• Optimisation de l'éclairage public (réduction des puissances, remplacement, ajustement)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>  |

|   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Performance énergétique des bâtiments communaux</li> <li>• Réduction des consommations dans les bâtiments communaux</li> <li>• Vélos électriques</li> <li>• Sensibilisation à la mobilité alternative (réseau Points-Nœuds vélo, véhicules partagés), aux économies d'énergie, sur le télétravail</li> </ul> |
| <b>Centre culturel L'Envol</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>   |
| <b>Plan communal de Développement de la Nature (PCDN) - BiodiverCité</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>   |

**4. Impacts du projet sur la résilience du territoire et de la société**

| Impacts ✓ ou ×                        | Dimension     |         |          |        |          |            |
|---------------------------------------|---------------|---------|----------|--------|----------|------------|
|                                       | Environnement | Energie | Mobilité | Social | Culturel | Economique |
| <b>Eléments prioritaires</b>          |               |         |          |        |          |            |
| Intérêts des générations futures      | ✓             | ✓       | ✓        | ✓      |          | ✓          |
| Participation                         |               |         |          |        |          |            |
| Cohérence des politiques sectorielles | ✓             | ✓       | ✓        | ✓      |          | ✓          |
| Solidarité des territoires            |               |         |          |        |          |            |
| Evaluation permanente                 | ✓             | ✓       | ✓        | ✓      |          | ✓          |

**5. Localisation et statut**

- **Adresse**  
Ladeuze, rue de la Liberté, 10 (ancien presbytère)
- **Périmètre d'intervention**

- Crèche de Ladeuze « La Ribambelle » 12 lits
  - Ancien presbytère avec annexes composées de volumes imbriqués peu fonctionnels pour l'occupation du bâtiment
  - Jardin muré (engazonné) pas ou peu utilisé pour les enfants : pas d'aménagement, pas d'ombre, zones dangereuses (taque de citerne, barrières Heras, etc.)
- **Intégration du projet par rapport à son environnement direct**
- Faible intégration architecturale de l'annexe avec le bâtiment existant
  - Cachet de l'ensemble presbytère-église avec un parvis végétalisé, véhiculant une dimension patrimoniale à l'échelle du village
  - Ruisseau d'Hardempont à l'arrière du terrain
  - Services écosystémiques : sol alluvial et colluvial hydromorphe à nappe quasi-permanente
- **Cadre légal**
- Plan de Secteur : habitat à caractère rural
  - SOL : /
  - Règlements : /
  - Patrimoine : presbytère inscrit à l'IPIC
  - Autres : /
- **Contraintes naturelles existantes**
- Inondation : jardin du presbytère repris en aléa faible par débordement (lit majeur du ruisseau d'Hardempont)
  - Ruissellement / Erosion : /
  - PASH : assainissement collectif
  - Captage : /
  - Karst : calcaire carbonifère sous couverture
  - Biodiversité : canal Ath-Blaton (à 300 mètres) inscrit comme liaison écologique
  - Autres : /
- **Mobilité – Sécurité**
- Transports en commun : ligne 81 Ath-Blaton
  - Mobilité active : RAVeL W1 Entre Dendre et Haut-Pays à 300 mètres
  - Sécurité routière : La crèche bénéficie d'un dépose-minute hors voirie, ce qui met les enfants et les parents en sécurité lors de l'arrivée et du départ. Un espace de stockage est réservé pour les poussettes des enfants qui viennent à pied. Le projet de réaménagement de la place en cours intègre également la prise en compte du stationnement

- **Statut de propriété**

Ville de Chièvres



**6. Parties prenantes, porteurs de projet**

- **Porteur du projet**  
Ville de Chièvres
- **Partenaires potentiels**  
ONE, Contrat de Rivière Dendre
- **Pistes de financement**  
ONE

## 7. Programme de réalisation

- **Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**
  - Taux de couverture de l'accueil de la petite enfance de 32,6% sur le territoire chiévrais
  - Bâtiment peu fonctionnel (volumes annexes)
  - Performances énergétiques des volumes annexes
- **Etat du dossier**
  - Doubles vitrages et menuiseries récemment isolées sur le bâtiment principal
  - Projet de requalification de la place en cours : la demande de permis a été déposée en mars 2023. Projet sous convention DR, issu du 1<sup>er</sup> PCDR.
- **Programme des travaux ou des aménagements**
  - Démolition des volumes annexes actuels
  - Construction de l'extension
    - Agrandissement de l'espace d'accueil
    - Rangement et stockage
    - Buanderie, sanitaires et espace puéricultrices
  - Rénovation du corps du bâtiment (ancien presbytère)
    - Performance énergétique du bâtiment
  - Aménagement du jardin :
    - Plantations indigènes (arbres, plantes comestibles ou non toxiques)
    - Mobilier adapté
- **Planification**
  - Consultation des partenaires, des forces vives concernées et des riverains
  - Recherche de subventions : appel à projet du Plan Cigogne
  - Mesures transitoires d'accueil des enfants durant la période des travaux
  - Esquisse et avant-projet
  - Projet et métrés
  - Permis d'urbanisme
  - Mise en œuvre
  - Suivi de chantier
- **Démarches administratives à réaliser par la Commune**
  - Veille appel à projets (plan cigogne)
  - Marché de services
  - Marché de travaux
  - Marché de fournitures

- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
  - Matériaux écologiques
  - Dispositif adapté aux couches et lingettes lavables
  - Sensibilisation à l'utilisation des couches lavables
  - Entretien périodique du bâtiment

## 8. Estimation globale du coût

Voir tableau en annexe

| Estimation globale du coût       | Montant             | Sources de financement  |
|----------------------------------|---------------------|---|
| - Investissement                 | 379.250,00 €        | <input checked="" type="checkbox"/> Commune<br><input checked="" type="checkbox"/> Wallonie (plan cigogne)<br><input type="checkbox"/> Autres : |
| - Frais accessoires (honoraires) | 37.925,00 €         |   |
| - TVA                            | 87.606,75 €         |   |
| - Total (TFC)                    | <b>504.781,75 €</b> |   |

Projet rémunérateur oui  non

## 9. Evaluation

| Indicateur(s) de réalisation          | Valeur cible | Source de vérification |
|---------------------------------------|--------------|------------------------|
| Augmentation de la capacité d'accueil | 1            | AC                     |
| Aménagement du jardin                 | 1            | AC                     |
| Rénovation du corps de bâtiment       | 1            | AC                     |

| Indicateur(s) de résultat                            | Valeur cible | Source de vérification |
|--|--------------|------------------------|
| Nombre de place d'accueil                            | 19 places    | AC                     |
| Taux de couverture de l'accueil de la petite enfance | +2%          | AC, ONE                |

## **10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition**

### **- Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au point 5 (Localisation et statut)**

Etant donné l'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau présent en fond de parcelle, l'extension du bâtiment est limitée à la partie surélevée. L'aménagement du jardin sera compatible avec ce risque, réservant la partie basse à des plantations tandis que la partie surélevée accueillera plutôt le mobilier.

Le Contrat de Rivière Dendre sera associé à la réflexion afin de prendre des mesures appropriées.

### **- Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux**

La parcelle est concernée par un aléa d'inondation faible : les aménagements prévus intégreront cette donnée, notamment par la mise en place de dispositif de temporisation des eaux de pluie et par l'amélioration des qualités infiltrantes du jardin.

Le projet limitera au maximum l'emprise au sol afin de limiter l'imperméabilisation des surfaces au strict nécessaire : l'emprise nécessaire exploite les volumes annexes et la partie de cours extérieures (soit 90m<sup>2</sup>)

### **- Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles**

Le bureau d'étude recherchera la meilleure performance énergétique pour le nouveau bâtiment (voire la passivité) et proposera une éco-conception de celui-ci. Les techniques spéciales s'appuieront sur les technologies les plus adaptées au bâtiment, à son contexte et à son usage.

### **- Mesures en faveur de la sobriété du projet**

Le bureau d'architecte devra proposer différents scénarii d'aménagement du bâtiment, permettant de confronter les coûts de mise en œuvre et les coûts de fonctionnement et de gestion. Ce afin que les Autorités puissent opter pour la solution qui rencontrera le mieux les besoins d'aménagement et l'objectif de sobriété.

### **- Mesures en faveur de la biodiversité**

L'aménagement du jardin favorisera la biodiversité, de manière compatible avec la présence d'enfants en bas âge.

### **- Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet**

S'agissant de l'agrandissement d'une crèche, le bâtiment respecte déjà les règles d'accessibilité en vigueur.

En matière de mobilité, l'accès à l'équipement est fortement dépendant de la voiture mais sa localisation est centrale à l'échelle du territoire chiévrais.

### **- Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire**

La création d'une crèche à Ladeuze a permis de valoriser un bâtiment public (et patrimonial) existant, c'est-à-dire limitant la consommation de nouveaux matériaux et l'artificialisation des sols.

La conception de l'équipement devra être adaptée aux nouvelles pratiques en matière de change des enfants, notamment les couches et lingettes lavables.

La mise en œuvre de l'extension de l'équipement devra privilégier les entreprises locales et proches dans le secteur de la construction.

### **- Intégration du projet dans l'environnement**

L'extension de la crèche sera placée à l'arrière du bâtiment sur une parcelle murée (ancien presbytère) : son impact sur le paysage du cœur de village de Ladeuze sera extrêmement limité. En outre, le programme architectural développé par le bureau d'étude devra mettre en valeur la dimension patrimoniale de l'ancien presbytère.

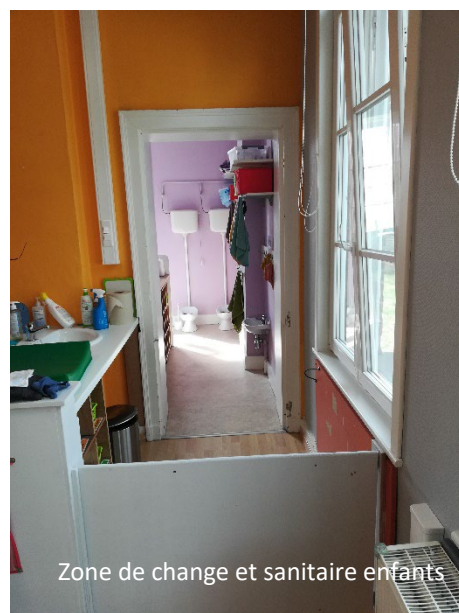
L'impact sur le voisinage sera également limité dans la mesure où il s'agit de l'augmentation de la capacité d'accueil d'une crèche déjà existante au cœur du village.

## 11. Annexes

- Plan de situation et périmètre d'intervention  
Voir point 5
- Dossier photographique



Volumes annexes - façade arrière et zone de cour



Zone de change et sanitaire enfants



Volumes annexes – buanderie et stockage



Jardin

- **Etat des lieux**

Volumes annexes actuels : petits volumes imbriqués les uns dans les autres

Jardin sous-exploité

Bâtiment peu fonctionnel (organisation des espaces)

Performance énergétique à améliorer

- **Liste des activités actuelles concernées par le projet**

Le bâtiment est déjà occupé par une crèche.

- **Liste des projets de même fonction existant sur le territoire communal**

- Crèche de Chièvres « La Pouponnière » 12 lits, crèche de Vaudignies « L'île aux enfants » 12 lits
- 4 accueillantes conventionnées pour un total de 16 places
- Total de 52 places, taux de couverture des besoins en accueil de la petite enfance estimé à 32,6% (IWEPS, cf. Partie 1) soit à peine un tiers du besoin effectif

- **Plan d'implantation**



- Métré estimatif

| CHIFFRAGE DE L'AUGMENTATION DE LA CAPACITE D'ACCUEIL DE LA CRECHE DE LADEUZE                     |                            |                   |              |             |                     |                    |      |   |                                |
|--|----------------------------|-------------------|--------------|-------------|---------------------|--------------------|------|---|--------------------------------|
| DEMOLITION ANNEXES EXISTANTES ET CONSTRUCTION EXTENSION  |                            |                   |              |             |                     |                    |      |   |                                |
|  | Prix unitaire              | Quantité          | Montant HTVA | TVA         | Total TVAC          | Pouvoir subsidiant | Taux | Montant subsidié  | Montant à charge de la commune |
| Démolition des annexes   |                            |                   | 8.000,00 €   | 1.680,00 €  | <b>9.680,00 €</b>   |                    |      |   |                                |
| Construction de l'extension  | 2.000€/m <sup>2</sup>      | 90m <sup>2</sup>  | 180.000,00 € | 37.800,00 € | <b>217.800,00 €</b> |                    |      |   |                                |
| Rénovation de la crèche existante  | 800€/m <sup>2</sup>        | 200m <sup>2</sup> | 160.000,00 € | 33.600,00 € | <b>193.600,00 €</b> |                    |      |   |                                |
| Aménagement du jardin  | 50€/m <sup>2</sup>         | 625m <sup>2</sup> | 31.250,00 €  | 6.562,50 €  | <b>37.812,50 €</b>  |                    |      |   |                                |
| Frais d'études<br>(architecture, stabilité, techniques spéciales et coordination sécurité santé) | 10% du montant des travaux |                   | 37.925,00 €  | 7.964,25 €  | <b>45.889,25 €</b>  |                    |      |   |                                |
| <b>TOTAL</b>   |                            |                   | 417.175,00 € | 87.606,75 € | <b>504.781,75 €</b> | ONE                |      | à préciser selon les conditions de l'appel à projets (plan cigogne) |                                |

## VILLE DE CHIÈVRES

PRIORITE 1

Tous les villages



Version initiale

Projet immatériel



Version actualisée ( .. / .. / .. )

&gt; Amplification de l'EPN et organisation d'ateliers de formation

**1. Description succincte du projet**

Afin d'améliorer l'accès aux ressources numériques du plus grand nombre tout en s'appuyant sur les ressources préexistantes au niveau local, le projet porte sur le **renforcement des moyens** humains de l'Espace public numérique (EPN) et sur l'**organisation d'ateliers** de formation à l'utilisation des outils numériques :

- Internet
- Traitement de texte
- Manipulation de formulaires
- Courrier électronique
- Réseaux sociaux

**Public cible** : citoyens (jeunes, âgés, demandeurs d'emploi), écoles

**2. Justification du projet**- **Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé**

**Contexte** : augmentation de la précarité numérique (chez les personnes âgées et chez les jeunes), croissance de la numérisation de la société, isolement des personnes en situation de précarité numérique

**Besoins identifiés** :

- Risque accru d'isolement social liée à la montée progressive de différentes formes de précarité, dont la précarité numérique
- Besoin d'améliorer la visibilité et l'accessibilité des différentes initiatives d'aide sociale proposée à Chièvres
- Besoin de compenser les faiblesses du territoire en matière de mobilité par une meilleure accessibilité des démarches en ligne

- **Caractère rural du projet**

L'outil numérique est désormais une composante indispensable aussi en milieu rural car il constitue un vecteur d'information et de communication. En

l'occurrence, il s'agit de permettre aux catégories de population démunies face à l'outil numérique de leur permettre d'avoir accès aux éléments incontournables de la vie de la commune : site web communal, démarches administratives en ligne, recherche d'information, etc.

- **Effets directs et effets multiplicateurs attendus**

La mise en place de ce projet aura des effets multiplicateurs tels que :

- L'amélioration de l'intégration sociale et de l'ancrage identitaire
- La lutte contre l'isolement des personnes en situation de précarité
- L'encouragement des démarches et des échanges intergénérationnels

- **Projets connexes du PCDR**

3. Proposer une alimentation de qualité pour tous
37. Mettre à jour périodiquement les outils communaux de communication
38. Améliorer les outils d'accueil des nouveaux habitants
47. Aménager un espace de coworking

- **Alternatives éventuelles**

Néant

- **Sobriété du projet**

Il s'agit d'un projet à faible investissement qui contribuera à lutter significativement et efficacement contre l'isolement social des bénéficiaires.

**3. Lien à la stratégie du PCDR**- **Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR****3. Recréer des cœurs de village dynamiques**

**B. Par l'amélioration de l'offre et de l'accès aux infrastructures, aux services et aux équipements**

**C. Par la convivialité des espaces et des équipements publics : modulables, multimodaux et multifonctionnels**

- **Objectifs connexes avec les autres plans et programmes pertinents**

| Plans et programmes communaux   | Plans et programmes supracommunaux  |
|---|---|
| <b>Plan Stratégique transversal (PST)</b>   | <b>Plan de Relance de la Wallonie</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Développer, avec et pour les aînés, une société plus solidaire</li> <li>Retisser des liens et encourager la participation citoyenne</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Intensifier la numérisation</li> <li>Renforcer l'inclusion sociale</li> <li>Assurer l'égalité des chances</li> <li>Déployer une administration publique connectée aux usagers, innovante et performante</li> </ul> |
| <b>Plan de Cohésion sociale (PCS)</b>   | <b>WaPi 2040</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Droit à la formation, à l'apprentissage, à l'insertion sociale</li> <li>Droit à l'épanouissement culturel, social et familial</li> <li>Droit à la participation citoyenne et démocratique, aux technologies de l'information et de la communication</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser l'inclusion sociale et accompagner les plus fragiles</li> </ul>  |
| <b>PIC – PIMACI 2022-2024</b>   | <b>Contrat de Rivière Dendre</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>/</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>/</li> </ul>   |
| <b>Plan d'Action en faveur de l'Energie et du Climat (PAEDC)</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>.</li> </ul>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>/</li> </ul>   |   |
| <b>Centre culturel L'Envol</b>  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>/</li> </ul>   |   |
| <b>Plan communal de Développement de la Nature (PCDN) - BiodiverCité</b>  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>/</li> </ul>   |   |

**4. Impacts du projet sur la résilience du territoire et de la société**

| Impacts ✓ ou ×                        | Dimension     |         |          |        |          |            |
|---------------------------------------|---------------|---------|----------|--------|----------|------------|
|                                       | Environnement | Energie | Mobilité | Social | Culturel | Economique |
| <b>Éléments prioritaires</b>          |               |         |          |        |          |            |
| Intérêts des générations futures      |               |         |          | ✓      | ✓        | ✓          |
| Participation                         |               |         |          | ✓      | ✓        | ✓          |
| Cohérence des politiques sectorielles |               |         |          | ✓      | ✓        | ✓          |
| Solidarité des territoires            |               |         |          | ✓      | ✓        | ✓          |
| Evaluation permanente                 |               |         |          | ✓      | ✓        | ✓          |

**5. Localisation et statut**

Sans objet

**6. Parties prenantes, porteurs de projet**

- **Porteur du projet**  
Espace public numérique
- **Partenaires potentiels**  
CPAS – Plan de Cohésion Sociale
- **Pistes de financement**  
A rechercher

**7. Programme de réalisation**

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**
  - La transition numérique qui est en cours à une échelle globale est également source d'isolement pour les personnes qui sont mal à l'aise avec les outils informatiques et la digitalisation.
  - Démarche inclusive, intergénérationnelle, sociale
  - Certains outils déjà activés au niveau local : EPN, PCS
- **Etat du dossier**
  - EPN : formations individuelles et collectives en informatique, balades multimédias, ateliers numériques

- Ecrivains publics : permanences 2x/mois à l'Administration communale
- **Programme des travaux ou des aménagements**
  - Sans objet
- **Planification**
  - Veille financement ou appel à projets
  - Définition d'un calendrier d'activités annuelles
  - Logistique
  - Communication
  - Evaluation
- **Démarches administratives à réaliser par la Commune**
  - Veille financement ou appel à projets
- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

## 8. Estimation globale du coût

| Estimation globale du coût                                | Montant    | Sources de financement   |
|---|------------|--|
| - Investissement  | 8.000 €/an | <input checked="" type="checkbox"/> Commune<br><input checked="" type="checkbox"/> Wallonie<br><input type="checkbox"/> Autres : |
| <del>Frais accessoires</del><br>(honoraires, acquisition) | /          |  |
| <del>TVA</del>  | /          |  |
| - Total (TFC)   | 8.000 €/an |  |

Projet rémunérateur oui  non

## 9. Evaluation

| Indicateur(s) de réalisation | Valeur cible | Source de vérification |
|------------------------------|--------------|------------------------|
| Nombre de formations         | 6/an         | AC, EPN                |

| Indicateur(s) de résultat     | Valeur cible | Source de vérification |
|-------------------------------|--------------|------------------------|
| Nombre de participants        | 10/atelier   | AC, EPN                |
| Satisfaction des participants | 100%         | EPN (enquête)          |

## 10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

- **Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au point 5 (Localisation et statut)**  
Sans objet
- **Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux**  
Sans objet
- **Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles**  
Sans objet
- **Mesures en faveur de la sobriété du projet**  
Sans objet
- **Mesures en faveur de la biodiversité**  
Sans objet
- **Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet**  
La formation du plus grand nombre à l'usage des outils numériques est un projet intrinsèquement inclusif.  
La communication autour des animations mises en place devra exploiter la plus grande diversité de canaux possibles afin de toucher un maximum de personnes, y compris les isolées.
- **Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire**  
Sans objet
- **Intégration du projet dans l'environnement**  
Sans objet

## 11. Annexes

Sans objet



## VILLE DE CHIÈVRES

PRIORITE 3

Tous les villages



Version initiale

Projet immatériel



Version actualisée ( .. / .. / .. )

&gt; Création d'une plateforme de gestion et de partenariats

**1. Description succincte du projet****Nature du projet :**

- **Création d'une plateforme numérique** de réservation des équipements publics, avec une interface accessible au public
- **Création de partenariats** de gestion avec des bénévoles locaux : gestion des clefs, des états des lieux, etc.

**Public cible :** milieu associatif, collectifs citoyens, citoyens**Partenaires pressentis :** Centre culturel L'Envol, ASBL gérant les équipements, utilisateurs des équipements**2. Justification du projet****- Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé**

**Contexte :** offre large d'équipements à destination des (collectifs) citoyens, diversité des gestionnaires (commune, ASBL, Centre culturel), manque de fluidité pour les opérateurs, manque de clarté pour les citoyens, projets de création de nouveaux équipements (FP 17 – Maison rurale à Tongre-Saint-Martin, FP 35 – Maison de village à Vaudignies), évaluation satisfaisante du mode de fonctionnement du hall sportif de Vaudignies et de la Maison du Domissart à Grosage (bénévoles)

**Besoins identifiés :**

- Besoin de pérenniser le caractère structurant des équipements collectifs des cœurs de village, dont le hall sportif de Vaudignies
- Besoin d'améliorer l'ancrage local et de l'implication des citoyens
- Besoin de soutenir les associations locales et clubs sportifs pour leur rôle d'intégration sociale, de cohésion, de dynamique et d'animation des cœurs de village

**- Caractère rural du projet**

L'optimisation du système de gestion des salles communales est cohérente avec les fondements du développement rural car elle s'inscrit :

- Dans la volonté d'optimiser l'utilisation des équipements publics par le plus grand nombre
- Dans une démarche de renforcement des cœurs de villages et des espaces structurants en tant que lieux de cohésion sociale
- Dans une démarche de simplification et de mobilisation des ressources locales

**- Effets directs et effets multiplicateurs attendus**

La mise en place de ce projet aura des effets multiplicateurs tels que :

- La facilitation des contacts directs et le décroisement entre les citoyens, les associations, les services communaux
- L'amélioration de l'intégration sociale et de l'ancrage identitaire
- Le respect du cadre de vie
- La stimulation de la convivialité et de la solidarité au sein de la population

**- Projets connexes du PCDR**

15. Soutenir les festivités et le folklore identitaire
17. Réhabiliter l'église de Tongre-Saint-Martin en Maison rurale
35. Créer une Maison de village à Vaudignies
36. Améliorer les équipements de la Maison du Domissart à Grosage
37. Mettre à jour périodiquement les outils communaux de communication

**- Alternatives éventuelles**

Sans objet

**- Sobriété du projet**

Le projet s'inscrit dans une démarche de sobriété dans le sens où il vise à la meilleure utilisation possible (en termes de taux d'occupation et en termes de qualité de l'occupation) des structures publiques destinées aux citoyens et aux collectifs. Il vise également la longévité des équipements et donc des investissements publics.

### 3. Lien à la stratégie du PCDR

- **Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR**

**3. Recréer des cœurs de village dynamiques**

**B. Par l'amélioration de l'offre et de l'accès aux infrastructures, aux services et aux équipements**

C. Par la convivialité des espaces et des équipements publics : modulables, multimodaux et multifonctionnels

D. Par la mise en lumière du tissu associatif

- **Objectifs connexes avec les autres plans et programmes pertinents**

| Plans et programmes communaux  | Plans et programmes supracommunaux   |
|--|--|
| <b>Plan Stratégique transversal (PST)</b>  | <b>Plan de Relance de la Wallonie</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Patrimoine et Culture, maillons essentiels de la politique communale de Chièvres</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager une gouvernance participative</li> </ul> |
| <b>Plan de Cohésion sociale (PCS)</b>  | <b>WaPi 2040</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>  |
| <b>PIC – PIMACI 2022-2024</b>  | <b>Contrat de Rivière Dendre</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>  |
| <b>Plan d'Action en faveur de l'Energie et du Climat (PAEDC)</b>   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>  |  |
| <b>Centre culturel L'Envol</b>   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agor'Assos : mise en réseau des associations locales</li> </ul>                             |  |
| <b>Plan communal de Développement de la Nature (PCDN) - BiodiverCité</b>   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>  |  |

**FICHE 26****ORGANISER DES ANIMATIONS MOBILISATRICES SUR LES ESPACES PUBLICS****VILLE DE CHIÈVRES****PRIORITE 2**

Tous les villages



Version initiale

Projet immatériel



Version actualisée ( .. / .. / .. )

&gt; Réappropriation des espaces publics

**1. Description succincte du projet****Nature du projet :**

- Organisation d'animations, d'activités ou d'évènements destinés aux habitants des noyaux villageois
  - Organisation d'actions de plantations collectives dans le cadre du réaménagement des espaces publics (entre autres FP 27, 28, 29, 30, 31 et 32) ou de l'aménagement d'équipements de convivialité (entre autres FP 33)
  - Soutien de moments de convivialité : fête des Voisins, ducasses, installation de décorations saisonnières, théâtre de rue, activités participatives, etc.
  - Communication vers la population : bulletin communal, site web, réseaux sociaux

**Public cible** : citoyens, associatif local**2. Justification du projet****Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé****Contexte** : augmentation du repli sur soi, diminution de la cohésion sociale dans les villages ou les quartiers, manque de convivialité des espaces publics**Besoins identifiés :**

- Besoin d'améliorer l'ancrage local des habitants et leur implication dans la vie collective, notamment à travers leur appropriation de l'espace public
- Besoin de soutenir le pilier « convivialité » de la ruralité chièvroise, à travers la vitalité des espaces publics
- Besoin de redonner aux espaces publics leur rôle de lieu de rencontre

- Besoin de valoriser les cœurs de village et notamment le patrimoine bâti (reconnu ou ordinaire)
- Besoin de visibiliser et de soutenir le tissu associatif des villages et des quartiers
- Besoin de lutter contre l'isolement de certaines catégories de la population et de lutter contre la progression du repli sur soi

**- Caractère rural du projet**

La réappropriation des espaces publics par les habitants est tout-à-fait cohérente avec les fondements du développement rural car elle est la traduction littérale de la convivialité propre aux villages et au milieu rural.

**- Effets directs et effets multiplicateurs attendus**

La mise en place de ce projet aura des effets multiplicateurs tels que :

- Amélioration de l'ancrage identitaire des habitants et du sentiment d'appartenance des habitants à leur village et à leur commune de résidence
- Promotion du territoire
- Mise en valeur de l'associatif local, des commerces et des entreprises
- Création de convivialité, d'identités de quartier et de cohésion sociale
- Amélioration du bien-être des habitants et de leur ancrage local
- Implication citoyenne dans le contrôle social des espaces publics et dans le petit entretien

**- Projets connexes du PCDR**

1. Végétaliser les espaces publics avec des plantes comestibles
12. Aménager et animer de nouveaux espaces verts communaux
13. Amplifier la gestion différenciée et le zéro phyto
15. Soutenir les festivités et le folklore identitaire
16. Restaurer les remparts et animer le site
27. Aménager la place-carrefour de Grosage
28. Aménager la place de Tongre-Saint-Martin

- 29. Aménager la Grand-place de Chièvres – Volet 1 : placette de la fontaine
- 30. Aménager la Grand-place de Chièvres – Volet 2 : espace collectif
- 31. Aménager un espace de convivialité au sein du quartier Bel-Ange
- 32. Aménager la place du Trieu à Vaudignies
- 33. Aménager des espaces de jeux et de loisirs pour enfants, ados et adultes
- 37. Mettre à jour périodiquement les outils communaux de communication
- 38. Améliorer les outils d'accueil des nouveaux habitants
- 39. Réaliser une étude de sécurisation de la N525
- 40. Réaliser des aménagements de sécurisation de la N525
- 51. Créer un espace de convivialité à la halte nautique de Ladeuze

- **Alternatives éventuelles**

Sans objet

- **Sobriété du projet**

La mise en place d'actions participatives dans l'espace public est une démarche peu onéreuse pour les communes mais qui permet de créer du contact entre les habitants, de la solidarité voire de l'implication citoyenne bénévole dans le bon usage des espaces publics.

**3. Lien à la stratégie du PCDR**

- **Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR**

- 1. Devenir moteur de transition
  - B. Par des démarches globales
- 2. Recréer un rapport à la nature apaisé, source d'intégration et de plus-value territoriale
  - B. Par la végétalisation des espaces urbanisés

**3. Recréer des cœurs de village dynamiques**

- A. Par du patrimoine et du folklore vivants et omniprésents
- B. Par l'amélioration de l'offre et de l'accès aux infrastructures, aux services et aux équipements
- C. Par la convivialité des espaces et des équipements publics : modulables, multimodaux et multifonctionnels**
- D. Par la mise en lumière du tissu associatif

- **Objectifs connexes avec les autres plans et programmes pertinents**

| Plans et programmes communaux   | Plans et programmes supracommunaux   |
|---|--|
| <b>Plan Stratégique transversal (PST)</b>   | <b>Plan de Relance de la Wallonie</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer, avec et pour les aînés, une société plus solidaire</li> <li>• Retisser des liens et encourager la participation citoyenne</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Investir dans les territoires locaux</li> <li>• Encourager une gouvernance participative</li> </ul> |

|   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Redessiner ensemble l'espace public et réinventer la mobilité</li> <li>• Patrimoine et Culture, maillons essentiels de la politique communale de Chièvres</li> </ul>     |  |
| <b>Plan de Cohésion sociale (PCS)</b>   | <b>WaPi 2040</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit à un cadre de vie adapté</li> <li>• Droit à l'épanouissement culturel, social et familial</li> <li>• Droit à la participation citoyenne et démocratique</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir et organiser la participation citoyenne</li> <li>• Encourager le réseautage et les collaborations entre acteurs</li> <li>• Consolider l'identité du territoire de Wallonie picarde</li> <li>• Continuer à faire de la WAPI le territoire du bon vivre ensemble</li> <li>• Assurer un développement équilibré entre ruralité et urbanité</li> </ul> |
| <b>PIC – PIMACI 2022-2024</b>   | <b>Contrat de Rivière Dendre</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion naturelle des inondations et gestion du ruissellement</li> <li>• Information et sensibilisation</li> </ul>  |
| <b>Plan d'Action en faveur de l'Energie et du Climat (PAEDC)</b>  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>   |  |
| <b>Centre culturel L'Envol</b>  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agor'Assos : mise en réseau des associations locales</li> <li>•</li> </ul>   |  |
| <b>Plan communal de Développement de la Nature (PCDN) - BiodiverCité</b>  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>   |  |

#### 4. Impacts du projet sur la résilience du territoire et de la société

| Impacts ✓ ou ✗                        | Dimension     |         |          |        |          |            |
|---------------------------------------|---------------|---------|----------|--------|----------|------------|
|                                       | Environnement | Energie | Mobilité | Social | Culturel | Economique |
| <b>Eléments prioritaires</b>          |               |         |          |        |          |            |
| Intérêts des générations futures      |               |         |          | ✓      | ✓        | ✓          |
| Participation                         | ✓             |         |          | ✓      | ✓        | ✓          |
| Cohérence des politiques sectorielles | ✓             |         |          | ✓      | ✓        | ✓          |
| Solidarité des territoires            |               |         |          |        |          |            |
| Evaluation permanente                 | ✓             |         | ✓        | ✓      | ✓        | ✓          |

#### 5. Localisation et statut

Sans objet

#### 6. Parties prenantes, porteurs de projet

##### - Porteur du projet

Ville de Chièvres

##### - Partenaires potentiels

Riverains, Commission Culture, Sports, Jeunesse, Conseil consultatif des Aînés, Groupe de travail « Valorisation économique » (FP 45), Patro, Espace Jeunesse, Conseil Junior, CPAS, Plan de Cohésion sociale, Centre culturel L'Envol, Office de Tourisme

##### - Pistes de financement

Ville de Chièvres

Veille appel à projet

#### 7. Programme de réalisation

##### - Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

- Initiative à initier à la suite de la requalification des espaces publics ou de nouveaux équipements

##### - Etat du dossier

- Permis de végétaliser depuis 2019
- Centre culturel L'Envol : projet AGOR'ASSOC

##### - Programme des travaux ou des aménagements

- Plantation des espaces verts par les habitants
  - Espèces indigènes, adaptées au climat, peu gourmandes en eau, dont une partie est mellifère

##### - Planification

- Préparation de la démarche avec les forces vives locales : Service Environnement, Centre culturel, Plan de Cohésion Sociale, Contrat Rivière Dendre, Office de Tourisme, écoles, etc.
  - Objectifs, méthodologie participative, dimension culturelle, gestion et entretien des espaces aménagés, communication
- Pour chaque espace public :
  - Consultation des habitants, des riverains durant la phase de conception de l'aménagement, avec le bureau d'étude : besoins, possibilités, définition de la gestion de l'espace (gestion communale, gestion collective)
  - Choix des espèces
  - Planification des phases de plantations collectives

##### - Démarches administratives à réaliser par la Commune

- Veille appel à projet
- Marché de fournitures (plants)

##### - Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Concertation avec les riverains et les collectifs locaux
- Communication
- Entretien périodique

#### 8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation de la fiche

## 9. Evaluation

| Indicateur(s) de réalisation                 | Valeur cible    | Source de vérification |
|--|-----------------|------------------------|
| Nombre d'animations mobilisatrices réalisées | 1/espace public | AC                     |

| Indicateur(s) de résultat       | Valeur cible        | Source de vérification |
|---------------------------------|---------------------|------------------------|
| Nombre de participants          | > 15 personnes      | AC                     |
| Nombre de permis de végétaliser | > 1 / espace public | AC                     |

## 10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

Sera complété à l'activation de la fiche

## FICHE 27

## VILLE DE CHIÈVRES

## PRIORITE 1

Grosage

 Version initiale

Projet matériel

 Version actualisée ( .. / .. / .. )

&gt; Création d'un espace public convivial et partagé

## 1. Description succincte du projet



Figure 5 | Place de Grosage [IDETA, 2019]

Le projet porte sur la sécurisation de la traversée routière et des usagers actifs (piétons, cyclistes) et sur la clarification des espaces dédiés aux transports en commun, notamment sur la rue des Trois Chapelles. Le projet inclut également la végétalisation de l'espace afin d'en améliorer l'agrément, de créer de l'ombrage, de favoriser l'infiltration des eaux de pluie et, le cas échéant, de proposer des

plantes comestibles et/ou mellifères. De cette manière, il s'agit de soutenir la fréquentation du lieu, notamment le jardin public et l'HORECA tout proche.

La convivialité sera développée par la pose d'un mobilier d'agrément, par du stationnement vélo, par des jeux pour enfants et éventuellement par une installation de type land art.

Afin d'assurer l'appropriation de l'espace par les habitants et les visiteurs, des animations et des temps de concertation seront organisés, durant les études préalables, le chantier et dès la mise en service de l'espace. Ensuite, une gestion appropriée de l'espace sera appliquée : valorisation du permis de végétaliser, gestion différenciée

**Public cible** : riverains, citoyens

## 2. Justification du projet

### - Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé

**Contexte** : place du village traversée par deux voiries, dangerosité, sentiment d'insécurité, prédominance de la voirie, peu d'espace de convivialité et d'espaces verts

#### Besoins identifiés :

- Besoin de retrouver des espaces publics structurants, jouant leur rôle de lieu de rencontre, en particulier à Grosage qui est un petit village assez éloigné du centre névralgique de Chièvres
- Besoin d'adapter le territoire, les espaces publics en particulier, à l'évolution du profil sociodémographique de la population
- Besoin d'encourager les échanges, la convivialité et la cohésion sociale autour des équipements déjà existants : le jardin public, l'église, un établissement HORECA et la maison du Domissart qui se trouve un peu plus loin dans la rue des Juifs

- Besoin d'adapter les espaces publics à l'évolution de la mobilité (partage de l'espace) et aux enjeux climatiques

- **Caractère rural du projet**

Le projet offre l'opportunité de rééquilibrer l'espace dévolu aux différentes fonctions de la place : il s'agit donc d'un investissement qui aura de nombreuses répercussions favorables à l'amélioration de la convivialité du cœur de village de Grosage.

- **Effets directs et effets multiplicateurs attendus**

La mise en place de ce projet aura des effets multiplicateurs tels que :

- Amélioration du cadre de vie et de la convivialité du centre de Grosage
- Création d'espaces publics de qualité et sécurisés, adaptés à différentes catégories de population
- Diminution de la pression de la voiture sur la place de Grosage
- Développement de la dimension intergénérationnelle et de l'intégration sociale autour de l'église et du jardin
- Modération des effets du changement climatique sur le périmètre et ses abords (îlot de chaleur, ruissellement)

- **Projets connexes du PCDR**

1. Végétaliser les espaces publics avec des plantes comestibles
12. Aménager et animer de nouveaux espaces verts communaux
13. Amplifier la gestion différenciée et le zéro phyto
15. Soutenir les festivités et le folklore identitaire
18. Mener des actions « Petit Patrimoine Populaire Wallon »
26. Organiser des animations mobilisatrices sur les espaces publics
36. Améliorer les équipements de la Maison du Domissart à Grosage
41. Réaliser des aménagements de sécurisation du réseau routier
43. Aménager des itinéraires de mobilité active sécurisés

- **Alternatives éventuelles**

Néant

- **Sobriété du projet**

La sobriété de ce projet provient également du fait qu'il s'appuie sur des aménagements simples, locaux et qui redonneront une place à la biodiversité.

**3. Lien à la stratégie du PCDR**

- **Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR**

1. Devenir moteur de transition
  - A. Par les gestes du quotidien
  - B. Par des démarches globales

2. Recréer un rapport à la nature apaisé, source d'intégration et de plus-value territoriale

- B. Par la végétalisation des espaces urbanisés

**3. Recréer des cœurs de village dynamiques**

**C. Par la convivialité des espaces et des équipements publics : modulables, multimodaux et multifonctionnels**

- E. Par un système de mobilité convivial, inclusif et sécurisant

- **Objectifs connexes avec les autres plans et programmes pertinents**

| Plans et programmes communaux   | Plans et programmes supracommunaux   |
|---|--|
| <b>Plan Stratégique transversal (PST)</b>   | <b>Plan de Relance de la Wallonie</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Construire une stratégie pour le territoire, répondre aux défis de demain</li> <li>• Redessiner ensemble l'espace public et réinventer la mobilité</li> </ul>        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Repenser la mobilité</li> <li>• Investir dans les territoires locaux</li> </ul>   |
| <b>Plan de Cohésion sociale (PCS)</b>   | <b>WaPi 2040</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit à un environnement sain et à un cadre de vie adapté</li> <li>• Droit à l'épanouissement culturel, social et familial</li> <li>• Droit à la mobilité</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Consolider l'identité du territoire de Wallonie picarde</li> <li>• S'adapter face au dérèglement climatique</li> <li>• Continuer à faire de la WAPI le territoire du bon vivre ensemble</li> <li>• Assurer un développement équilibré entre ruralité et urbanité</li> </ul> |
| <b>PIC – PIMACI 2022-2024</b>   | <b>Contrat de Rivière Dendre</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement de 2 pistes cyclables à la rue des 3 Chapelles à Grosage</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion des eaux pluviales</li> <li>• Prévention</li> <li>• Gestion naturelle des inondations et gestion du ruissellement</li> </ul>  |
| <b>Plan d'Action en faveur de l'Énergie et du Climat (PAEDC)</b>  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>   |  |
| <b>Centre culturel L'Envol</b>  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agor'Assos : mise en réseau des associations locales</li> <li>• Tour à tour : favoriser la mobilité douce</li> </ul>   |  |

**Plan communal de Développement de la Nature (PCDN) - BiodiverCité**

- Informer les citoyens et participer au maintien de la biodiversité dans les zones urbanisées

**4. Impacts du projet sur la résilience du territoire et de la société**

| Impacts ✓ ou ✗                        | Dimension     |         |          |        |          |            |
|---------------------------------------|---------------|---------|----------|--------|----------|------------|
|                                       | Environnement | Energie | Mobilité | Social | Culturel | Economique |
| <b>Éléments prioritaires</b>          |               |         |          |        |          |            |
| Intérêts des générations futures      | ✓             |         | ✓        | ✓      | ✓        |            |
| Participation                         | ✓             |         | ✓        | ✓      | ✓        |            |
| Cohérence des politiques sectorielles | ✓             |         | ✓        | ✓      | ✓        |            |
| Solidarité des territoires            |               |         |          |        |          |            |
| Evaluation permanente                 | ✓             |         | ✓        | ✓      | ✓        |            |

**5. Localisation et statut**

**- Adresse**

Grosage, place Saint-Christophe, à la croisée des rues de la Cure et Saint-Christophe

**- Périmètre d'intervention**

- Espace place composé du parvis de l'église et de ses abords (stationnement, points d'apport volontaire, jardin) et du carrefour en croix entre la rue de la Cure, la place Saint-Christophe, la rue des Trois Chapelles et la rue Saint-Christophe. Les principaux éléments d'animation du lieu viennent du jardin, de l'église et de l'HORECA tout proche.
- Jardin communal, représentatif de trois tendances (médiéval, à l'anglaise et de curé) réalisé avec des enfants de l'entité et remis en état dernièrement via BiodiverCité

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL 2024-2034

- Voiries en dalle de béton avec trottoirs, avec un îlot directionnel côté rue des Juifs et un aménagement dédié à l'arrêt de bus côté rue des Trois Chapelles.
- Brasserie Saint-Christophe à la rue des Juifs et, quelques mètres plus loin, la Maison du Domissart (voir FP 36)

**- Intégration du projet par rapport à son environnement direct**

- Proximité du ruisseau Domissart mais pas d'aléa d'inondation ni de services écosystémiques dans le périmètre d'intervention

**- Cadre légal**

- Plan de Secteur : habitat à caractère rural
- SOL : /
- Règlements : /



- Patrimoine : IPIC : l'église et une ferme
- Autres : SDC + guide communal d'urbanisme en cours d'élaboration
- **Contraintes naturelles existantes**
  - Inondation : /
  - Ruissellement / Erosion : /
  - PASH : /
  - Captage : /
  - Karst : calcaire carbonifère sous couverture
  - Biodiversité : /
  - Autres : /
- **Mobilité – Sécurité**
  - Transports en commun : /
  - Mobilité active : RAVeL W1 Entre Dendre et Haut-Pays
  - Sécurité routière : /
- **Statut de propriété**  
Ville de Chièvres

## 6. Parties prenantes, porteurs de projet

---

- **Porteur du projet**  
Ville de Chièvres
- **Partenaires potentiels**  
Riverains, CCATM, SPW (Mobilité et Infrastructures), Zone de Police, TEC, GRACQ, Pro Vélo, Le Renouveau (foyer d'hébergement pour personnes handicapées)
- **Pistes de financement**  
RW – Développement rural

## 7. Programme de réalisation

---

- **Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**
  - Carrefour en croix, dangereux, fort sentiment d'insécurité
  - Manque de convivialité de la place
- **Etat du dossier**
  - Le jardin qui entoure l'église est en cours de revalorisation avec le soutien de BiodiverCité
  - Ilot directionnel et marquage au sol en place depuis plusieurs années, mis en œuvre à la suite de l'identification de problèmes de sécurité routière dans le cadre du premier PCDR
- **Programme des travaux ou des aménagements**

- Intégration des modes actifs : piétons (trottoirs, traversées sécurisées), cyclistes (itinéraires sécurisés, arceaux vélos)
- Intégration des transports en commun : arrêt de bus aménagé
- Gestion des eaux pluviales
- Mise en lumière de l'espace public : sécurité, ambiance, programmation
- Maintien et valorisation des jardins didactiques
- **Planification**
  - Concertation ou enquête pour préciser les besoins et les attentes des utilisateurs actuels et futurs de la place de Chièvres
  - Convention faisabilité
    - Etude de sol : vérification d'une éventuelle pollution du sous-sol (hydrocarbures)
    - Esquisse et avant-projet
    - Projet et métrés
    - Permis d'urbanisme
  - Convention réalisation
    - Mise en œuvre
    - Suivi de chantier
- **Démarches administratives à réaliser par la Commune**
  - Marché de services
  - Permis d'urbanisme
  - Marché de travaux et de fourniture
- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
  - En amont, concertation ou enquête pour identifier les besoins et les attentes des utilisateurs actuels et futurs de la place
  - Organisation d'animations de l'espace public (FP 26) et soutien à l'appropriation de l'espace public (permis de végétaliser, fête des voisins, ducasse, etc.)
  - Communication et promotion des activités associatives organisées
  - Entretien périodique

## 8. Estimation globale du coût

| Estimation globale du coût                                | Montant      | Sources de financement  |
|---|--------------|---|
| - Investissement et/ou phase                              | 390.390,00 € | <input checked="" type="checkbox"/> Commune : 20+100%<br>243.227,69 € |
| - Frais accessoires (honoraires, essais de sol, géomètre) | 58.559,00 €  | <input checked="" type="checkbox"/> Wallonie : 80+0%<br>300.000,00 €  |
| - TVA   | 94.279,19 €  | <input type="checkbox"/> Autres :                                     |
| - Total (TFC)   | 543.227,69 € |   |

Projet rémunérateur oui  non

## 9. Evaluation

| Indicateur(s) de réalisation | Valeur cible | Source de vérification |
|------------------------------|--------------|------------------------|
| Aménagement de la place      | 1            | AC                     |

| Indicateur(s) de résultat                  | Valeur cible | Source de vérification |
|--|--------------|------------------------|
| Nombre d'activités organisées sur la place | 4/an         | AC, OT, CC L'envol     |
| Sentiment d'insécurité                     | -25%         | AC (enquête)           |

## 10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

- **Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au point 5 (Localisation et statut)**  
Sans objet
- **Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux**  
Le bureau d'étude intégrera une analyse de la gestion des eaux de pluie. Le programme privilégiera également l'augmentation de la perméabilité du sol (zones semi-perméables pour le stationnement, augmentation de la surface végétalisée, etc.)
- **Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles**

Le réaménagement de la place de Grosage a pour objectif de sécuriser l'espace pour les différents modes : le report modal vers les modes actifs contribuera à diminuer l'utilisation d'énergie fossile.

La mise en lumière de l'espace public s'appuiera sur les dernières technologies à faible consommation et permettra la programmation de l'éclairage.

### - Mesures en faveur de la sobriété du projet

Le bureau d'étude devra proposer différents scénarii d'aménagement de la place, permettant de confronter les coûts de mise en œuvre et les coûts de fonctionnement et d'entretien. Ce afin que les Autorités puissent opter pour la solution qui rencontrera le mieux les besoins d'aménagement et l'objectif de sobriété.

### - Mesures en faveur de la biodiversité

Le périmètre de la place compte des jardins didactiques aménagés dans le cadre du 1<sup>er</sup> PCDR : l'aménagement de la place les mettra en valeur et déclinera ses ambiances dans l'espace public.

Le bureau d'étude examinera la possibilité de maximiser les surfaces perméables et végétalisées. La végétalisation de l'espace sera composée d'espèces indigènes et en partie comestibles.

### - Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet

Le réaménagement de la place de Grosage a pour objectif de sécuriser l'espace pour les différents modes de transport, notamment grâce à des trottoirs, des passages piétons, des itinéraires cyclables, un arrêt de bus équipé, des arceaux vélos, etc.

### - Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire

En cas de réaménagement profond des coffres de voiries, des matériaux de réemploi seront privilégiés.

Le cas échéant, l'aménagement des espaces verts pourra être confié à une entreprise d'insertion sociale du village.

### - Intégration du projet dans l'environnement

La mise en œuvre du projet contribuera directement à l'amélioration du cadre de vie pour les riverains et pour les usagers de l'espace. Conçu de manière à favoriser son appropriation, le projet contribuera également à créer de la convivialité au cœur du village et à tisser des liens entre les usagers.

## 11. Annexes

- **Plan de situation et périmètre d'intervention**  
Voir point 5
- **Dossier photographique**





# Plan d'implantation



- Métré

## PCDR Chièvres - Grosrage

| DÉSIGNATION DU POSTE | Unité | Prix unitaire | Quantité | Total |
|----------------------|-------|---------------|----------|-------|
|----------------------|-------|---------------|----------|-------|

Le 30/06/2023

## Aménagement place de Grosrage

Estimation dans le cadre du PCDR de Chièvres

|  |    |             |      |             |
|--|----|-------------|------|-------------|
| <b>Travaux réalisables</b>                           |    |             |      |             |
| Démontage et démolition                              | ml | 300,00 €    | 280  | 84.000,00 € |
| Mise sous terre de réseaux enterrés                  | Pc | 50,00 €     | 3    | 150,00 €    |
| Dépose de panneaux routier, bornes, mobilier, etc... | Pc | 250,00 €    | 7    | 1.750,00 €  |
| Ajustement niveau taque existante                    | m2 | 40,00 €     | 270  | 10.800,00 € |
| Démontage de voirie pour espaces verts               | m2 | 20,00 €     | 3230 | 64.600,00 € |
| Ajustement de voirie pour voiries                    | FF | 20.000,00 € | 1    | 20.000,00 € |
| Ajustement égouttage existant                        |    |             |      |             |
| <b>Travaux projetés</b>                              |    |             |      |             |
| <b>Aménagements</b>                                  |    |             |      |             |
| Rénovation de la voirie existante                    | m2 | 40,00 €     | 976  | 39.040,00 € |
| Traitement du carrefour                              | m2 | 70,00 €     | 455  | 31.850,00 € |
| Revêtement parking                                   | m2 | 70,00 €     | 160  | 11.200,00 € |
| Bordures   | ml | 50,00 €     | 583  | 29.150,00 € |
| <b>Mobilier</b>                                      |    |             |      |             |
| Bans   | Pc | 2.300,00 €  | 4    | 9.200,00 €  |
| Nouveaux luminaires                                  | Pc | 4.500,00 €  | 12   | 54.000,00 € |
| Marquage par thermocollage                           | ff | 10.000,00 € | 1    | 10.000,00 € |
| <b>Espaces verts</b>                                 |    |             |      |             |
| Création fosse plantation pour arbres                | Pc | 300,00 €    | 8    | 2.400,00 €  |
| Arbres   | m2 | 400,00 €    | 8    | 3.200,00 €  |
| Plantation   | m2 | 25,00 €     | 762  | 19.050,00 € |

TOTAL: 390.390,00 €

Surface aménagée en m2 4.000

Prix en € au m2 aménagé €

97,60

|  |                     |
|--|---------------------|
| <b>TOTAL HTVA</b>                        | <b>390.390,00 €</b> |
| + Études Auteur de Projet 10%            | 39.039,00 €         |
| + Essais de sol et relevé de géomètre 5% | 19.519,50 €         |
| <b>TOTAL HTVA</b>                        | <b>448.948,50 €</b> |
| TVA 21% €                                | 94.279,19           |
| <b>TOTAL GENERAL €</b>                   | <b>543.227,69</b>   |

Intervention Région wallonne 300.000,00 €  
a charge communale 243.227,69 €



## VILLE DE CHIÈVRES

## PRIORITE 2

## Tongre-Saint-Martin

Projet matériel

&gt; Création d'un espace public structurant et convivial



Version initiale



Version actualisée ( .. / .. / .. )

## 1. Description succincte du projet



Figure 6 | Place de Tongre-Saint-Martin [Crédit FRW, 2019]

N'étant pas traversée par la voirie principale du village, la place de Tongre-Saint-Martin a conservé sa configuration ancienne, bordée de bâtiments de ferme et de petites maisons vernaculaire. Néanmoins, il s'agit d'un vaste espace en dalles de béton sans aucune clarté sur le partage de l'espace, sans aucun équipement de l'espace et sans végétation.

**Nature du projet :**

- Assainissement du sol, le cas échéant en fonction des résultats d'essais de sol
- Aménagement de convivialité

- Renaturation, plantation comestible
- Aménagement identitaire, par exemple land art
- Espace intergénérationnel (fiche 33)
- Sécurisation de l'espace de convivialité et de la voirie
- Mobilier urbain

- Organisation d'animation de l'espace public (fiche26) et soutien à l'appropriation de l'espace public (permis de végétaliser, fête des voisins, etc.)

**Public cible :** riverains, citoyens, associatif local

## 2. Justification du projet

### - Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé

**Contexte :** petit village typique, place minérale et peu conviviale, forte croissance de population ces dernières années, projet de création d'une Maison rurale dans l'ancienne église (FP 17), pas d'aménagement de convivialité

**Besoins identifiés :**

- Besoin de pérenniser et d'ancrer localement le patrimoine de proximité, telle que l'église de Tongre-Notre-Dame
- Besoin de soutenir les associations et acteurs de la dynamique des villages, comme le Comité de village de Tongre-Saint-Martin
- Besoin d'adapter le territoire, les espaces publics en particulier, à l'évolution du profil sociodémographique de la population
- Besoin de retrouver des espaces publics structurants, jouant leur rôle de lieu de rencontre
- Besoin d'encourager les échanges, la convivialité et la cohésion sociale
- Besoin d'adapter les espaces publics à l'évolution de la mobilité (partage de l'espace) et aux enjeux climatiques
- Besoin de renforcer l'attractivité résidentielle des cœurs de village

- **Caractère rural du projet**

L'aménagement de la place de Tongre-Saint-Martin est cohérent avec les fondements du développement rural car il s'inscrit :

- Dans une démarche de soutien aux activités citoyennes et collectives, à la cohésion sociale, à la convivialité des cœurs de village
- Dans la volonté de mettre en valeur l'identité des villages et l'ancrage des habitants
- Dans le mouvement de prise en compte des enjeux climatiques qui induit la nécessaire adaptation des espaces publics

- **Effets directs et effets multiplicateurs attendus**

La mise en place de ce projet aura des effets multiplicateurs tels que :

- Amélioration du cadre de vie
- Amélioration de la convivialité et du partage de l'espace
- Amélioration de l'image de la commune pour les visiteurs extérieurs
- Développement de la dimension intergénérationnelle et de l'intégration sociale
- Modération des effets du changement climatique sur le périmètre et ses abords (îlot de chaleur, ruissellement)

- **Projets connexes du PCDR**

1. Végétaliser les espaces publics avec des plantes comestibles
6. Mettre en œuvre les recommandations du Schéma de Développement Communal (SDC)
13. Amplifier la gestion différenciée et le zéro phyto
17. Réhabiliter l'église de Tongre-Saint-Martin en Maison rurale
18. Mener des actions « Petit Patrimoine Populaire Wallon »
26. Organiser des animations mobilisatrices sur les espaces publics
33. Aménager des espaces de jeux et de loisirs pour enfants, ados et adultes
41. Réaliser des aménagements de sécurisation du réseau routier
43. Aménager des itinéraires de mobilité active sécurisés

- **Alternatives éventuelles**

Sans objet

- **Sobriété du projet**

Le projet porte une valeur de sobriété du fait que l'investissement public qui sera réalisé vise à soutenir la convivialité du cœur de village de Tongre-Saint-Martin. En outre, il intègre des matériaux simples, intégrés, faciles d'entretien et favorables à la convivialité. Il fait la part belle à la végétation afin de contribuer à l'adaptation de cet espace minéral aux changements climatiques.

**3. Lien à la stratégie du PCDR**

- **Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR**

1. Devenir moteur de transition
    - B. Par des démarches globales
  2. Recréer un rapport à la nature apaisé, source d'intégration et de plus-value territoriale
    - B. Par la végétalisation des espaces urbanisés
- 3. Recréer des cœurs de village dynamiques**
- B. Par l'amélioration de l'offre et de l'accès aux infrastructures, aux services et aux équipements
  - C. Par la convivialité des espaces et des équipements publics : modulables, multimodaux et multifonctionnels**
  - E. Par un système de mobilité convivial, inclusif et sécurisant

- **Objectifs connexes avec les autres plans et programmes pertinents**

| Plans et programmes communaux  | Plans et programmes supracommunaux  |
|--|---|
| <b>Plan Stratégique transversal (PST)</b>  | <b>Plan de Relance de la Wallonie</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Retisser des liens et encourager la participation citoyenne</li> <li>• Redessiner ensemble l'espace public et réinventer la mobilité</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Investir dans les territoires locaux</li> </ul>  |
| <b>Plan de Cohésion sociale (PCS)</b>  | <b>WaPi 2040</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit à un environnement sain et à un cadre de vie adapté</li> <li>• Droit à l'épanouissement culturel, social et familial</li> </ul>           | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir et organiser la participation citoyenne</li> <li>• Encourager le réseautage et les collaborations entre acteurs</li> <li>• Consolider l'identité du territoire de Wallonie picarde</li> </ul> |
| <b>PIC – PIMACI 2022-2024</b>  | <b>Contrat de Rivière Dendre</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion des eaux pluviales</li> <li>• Prévention</li> <li>• Gestion naturelle des inondations et gestion du ruissellement</li> </ul>   |
| <b>Plan d'Action en faveur de l'Energie et du Climat (PAEDC)</b>   |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>   |
| <b>Centre culturel L'Envol</b>   |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agor'Assos : mise en réseau des associations locales</li> </ul>   |   |

|   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Nous, demain ! : contribuer au développement d'une société plus durable</li> </ul>                       |  |
| <b>Plan communal de Développement de la Nature (PCDN) - BiodiverCité</b>  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Informers les citoyens et participer au maintien de la biodiversité dans les zones urbanisées</li> </ul> |  |

#### 4. Impacts du projet sur la résilience du territoire et de la société

| Impacts ✓ ou ×                        | Dimension     |         |          |        |          |            |
|---------------------------------------|---------------|---------|----------|--------|----------|------------|
|                                       | Environnement | Energie | Mobilité | Social | Culturel | Economique |
| <b>Éléments prioritaires</b>          |               |         |          |        |          |            |
| Intérêts des générations futures      | ✓             |         | ✓        | ✓      | ✓        |            |
| Participation                         | ✓             |         | ✓        | ✓      | ✓        |            |
| Cohérence des politiques sectorielles | ✓             |         | ✓        | ✓      | ✓        |            |
| Solidarité des territoires            |               |         |          |        |          |            |
| Evaluation permanente                 | ✓             |         | ✓        | ✓      | ✓        |            |

#### 5. Localisation et statut

- **Adresse**  
Tongre-Saint-Martin, place
- **Périmètre d'intervention**
  - Espace en dalles béton
  - Panneau d'information communale à l'entrée de la place
- **Intégration du projet par rapport à son environnement direct**
  - Place bordée de logement et d'exploitations agricoles en activité
  - Eglise désacralisée, cimetière végétalisé toujours en activité
  - Logement unifamilial du CPAS en cours de rénovation
- **Cadre légal**

- Plan de Secteur : habitat à caractère rural
  - SOL : /
  - Règlements : /
  - Patrimoine : IPIC à l'arrière de l'église (ancien presbytère situé à l'arrière de l'église ), hors périmètre d'intervention
  - Autres : /
- **Contraintes naturelles existantes**
- Inondation : /
  - Ruissellement / Erosion : /
  - PASH : assainissement collectif (un égout gravitaire existant qui traverse la place, un égout gravitaire à créer autour de l'église)
  - Captage : /



- Karst : calcaire carbonifère sous couverture, faille
  - Biodiversité : /
  - Autres : /
- **Mobilité – Sécurité**
- Transports en commun : /
  - Mobilité active : /
  - Sécurité routière : place en cul-de-sac, hors de la voirie principale (rue de Leuze)
- **Statut de propriété**  
Ville de Chièvres

## **6. Parties prenantes, porteurs de projet**

---

- **Porteur du projet**  
Ville de Chièvres
- **Partenaires potentiels**  
Comité de riverains, associatif local, Centre culturel L’Envol, Office de Tourisme  
Contrat Rivière Dendre, SPGE, IPALLE, ORES, SPAQUE, Services de secours
- **Pistes de financement**  
RW – DR

## **7. Programme de réalisation**

---

- **Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**
- La priorité est portée sur la sauvegarde et la réhabilitation de l’église de Tongre-Saint-Martin. Le bon sens prône que ces travaux soient réalisés antérieurement afin de ne pas dégrader les nouveaux aménagements de la place.
- **Etat du dossier**
- Néant
- **Programme des travaux ou des aménagements**
- Evaluation des sols
  - Création d’espaces de convivialité modulables, cohérents avec les aménagements de l’église (FP 17) et compatibles avec les usages de la place :
    - Espaces adaptés à la mise en valeur du cadre bâti
    - Mobilier urbain
    - Végétalisation

- Création d’espaces de stationnement adaptés aux besoins de la place : riverains, future Maison rurale, cimetière
  - Intégration d’une borne technique
- **Planification**
- Concertation ou enquête pour préciser les besoins et les attentes des utilisateurs actuels et futurs de la place de Chièvres
  - Convention faisabilité
    - Etude de sol : vérification d’une éventuelle pollution du sous-sol (hydrocarbures) et éventuel programme de dépollution
    - Esquisse et avant-projet
    - Projet et métrés
    - Permis d’urbanisme
  - Convention réalisation
    - Mise en œuvre
    - Suivi de chantier
- **Démarches administratives à réaliser par la Commune**
- Marché de services
  - Permis d’urbanisme
  - Marché de travaux et de fourniture
- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l’investissement réalisé**
- En amont, concertation ou enquête pour identifier les besoins et les attentes des utilisateurs actuels et futurs de la place
  - Organisation d’animations de l’espace public (FP 26) et soutien à l’appropriation de l’espace public (permis de végétaliser, fête des voisins, etc.)
  - Communication et promotion des activités associatives organisées
  - Entretien périodique

## **8. Estimation globale du coût**

---

Sera complété à l’activation de la fiche

**9. Evaluation**

| Indicateur(s) de réalisation | Valeur cible | Source de vérification |
|------------------------------|--------------|------------------------|
| Aménagement de la place      | 1            | AC                     |

| Indicateur(s) de résultat                  | Valeur cible | Source de vérification |
|--|--------------|------------------------|
| Nombre d'activités organisées sur la place | 4/an         | AC, OT, CC L'envol     |

**10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition**

Sera complété à l'activation de la fiche



## VILLE DE CHIÈVRES

## PRIORITE 1

Chièvres

Projet matériel

&gt; Création d'un espace public structurant et convivial



Version initiale



Version actualisée ( .. / .. / ... )

## 1. Description succincte du projet



Figure 7 | Chièvres, placette de la Fontaine [Google, 2023]

Centre névralgique de la commune de Chièvres, le projet porte sur le saut qualitatif de la Grand-place de Chièvres. Sur cette partie de l'espace, les enjeux résident en la création de convivialité, la mise en valeur du patrimoine et sur le rééquilibrage des fonctions, une large part de cet espace étant actuellement dédiée à la voiture.

- En matière de convivialité, le projet prévoit l'implantation de mobilier adapté, la mise en valeur du marché hebdomadaire, la compatibilité des aménagements avec le crossage mais aussi sur le plan de la sécurisation de la traversée routière (N525) et des usagers actifs (ralentissement de la circulation, continuités piétonnes) et sur le plan du stationnement (occupation modulable en fonction de besoins spécifiques occasionnels ou périodiques : festivités, marché). Enfin, la végétalisation de l'espace

apportera agrément, ombrage, infiltration des eaux de pluie et, le cas échéant, plantes comestibles.

Le projet intègre également la valorisation du petit patrimoine à travers la mise en valeur de la fontaine (voire sa remise en service) et du patrimoine emblématique (appel visuel vers la Tour de Gavre et le parc Notre-Dame).

Afin d'assurer l'appropriation de l'espace par les habitants et les visiteurs, des animations et des temps de concertation seront organisés, durant les études préalables, le chantier et dès la mise en service de l'espace. Ensuite, une gestion appropriée de l'espace sera appliquée : valorisation du permis de végétaliser, gestion différenciée.

**Public cible** : riverains, occupants de la maison de repos, citoyens, milieu associatif

## 2. Justification du projet

### - Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé

**Contexte** : caractère médiéval de la place, commerces et services publics, marché dominical attractif, grandeur de l'espace, minéralité quasiment totale (un arbre à l'extrême est), prédominance de la voiture (N525, stationnement), insécurité liée à la traversée de la N525 (vitesse, poids lourds), enjeux climatiques

#### Besoins identifiés :

- Besoin d'adapter le territoire, les espaces publics en particulier, à l'évolution du profil sociodémographique de la population (jeunes, résidents de la maison de repos et leurs visiteurs)
- Besoin de retrouver des espaces publics structurants, jouant leur rôle de lieu de rencontre, notamment dans le centre historique de Chièvres.
- Besoin d'encourager les échanges, la convivialité et la cohésion sociale
- Besoin de soutenir et de mettre en valeur la trame économique, en particulier les commerces encore présents sur la place.

- Besoin d'adapter les espaces publics à l'évolution de la mobilité (partage de l'espace) et aux enjeux climatiques
  - Besoin de soutenir l'attractivité des commerces et des services qui se trouvent autour de la Grand-Place et à la rue Saint-Jean, en améliorant les déplacements piétons et cyclistes au cœur de l'agglomération. Besoin d'améliorer le confort de déplacement des clients et des bénéficiaires de ces commerces et de ces services
  - Besoin de renforcer l'attractivité résidentielle des cœurs de village
  - Besoin de poursuivre l'ancrage local du patrimoine médiéval de Chièvres tout en améliorant la visibilité des autres éléments fondateurs de l'identité chiévroise (Cité des Aviateurs, jeux folkloriques, canal Ath-Blaton, ruralité)
  - Création d'un continuum de sites à valeur patrimoniale dans le bourg de Chièvres : quartier Bel-Ange (FP31), Grand-Place (FP29-30), espace de convivialité à la rue Royale (FP14) et remparts (FP16)
- **Caractère rural du projet**
- Le projet offre l'opportunité à Chièvres de valoriser son patrimoine tout en apportant une dimension plus humaine, plus conviviale d'une part et une prise en compte des grands enjeux du 21<sup>e</sup> siècle. La valorisation de la Grand-Place de Chièvres fait donc converger plusieurs dimensions fondamentales de la ruralité.
- **Effets directs et effets multiplicateurs attendus**
- La mise en place de ce projet aura des effets multiplicateurs tels que :
- Amélioration du cadre de vie dans le centre historique de Chièvres
  - Regain d'attractivité des commerces et services du centre de Chièvres
  - Amélioration de la convivialité et du partage de l'espace
  - Amélioration de l'image de la commune pour les visiteurs extérieurs
  - Diminution de l'isolement social des habitants du quartier, de la Maison de repos et de la future résidence-services
  - Développement de la dimension intergénérationnelle et de l'intégration sociale
  - Modération des effets du changement climatique sur le périmètre et ses abords (îlot de chaleur, ruissellement)
- **Projets connexes du PCDR**
1. Végétaliser les espaces publics avec des plantes comestibles
  6. Mettre en œuvre les recommandations du Schéma de Développement Communal (SDC)
  12. Aménager et animer de nouveaux espaces verts communaux
  13. Amplifier la gestion différenciée et le zéro phyto
  14. Aménager un espace vert de convivialité à Chièvres
  16. Restaurer les remparts et animer le site

18. Mener des actions « Petit Patrimoine Populaire Wallon »
26. Organiser des animations mobilisatrices sur les espaces publics
30. Aménager la Grand-place de Chièvres – Volet 2 : espace collectif
31. Aménager un espace de convivialité au sein du quartier Bel-Ange
39. Réaliser une étude de sécurisation de la N525
40. Réaliser des aménagements de sécurisation de la N525
43. Aménager des itinéraires de mobilité active sécurisés
45. Créer et animer un Groupe d'action dédié à la valorisation économique
48. Aménager un espace dédié et fonctionnel pour l'Office de Tourisme
49. Créer de nouveaux produits touristiques

- **Alternatives éventuelles**

Néant

- **Sobriété du projet**

Le projet porte une valeur de sobriété du fait que l'investissement public qui sera réalisé amènera des retombées économiques pour les commerces et service implantés sur la Grand-Place et dans le centre du bourg. De plus, le programme d'aménagement porte sur des matériaux simples, intégrés, faciles d'entretien et favorables à la convivialité. Il fait la part belle à la végétation afin de contribuer à l'adaptation de cet espace minéral aux changements climatiques.

### **3. Lien à la stratégie du PCDR**

- **Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR**

1. Devenir moteur de transition
  - B. Par des démarches globales
2. Recréer un rapport à la nature apaisé, source d'intégration et de plus-value territoriale

B. Par la végétalisation des espaces urbanisés

**3. Recréer des cœurs de village dynamiques**

A. Par du patrimoine et du folklore vivants et omniprésents

B. Par l'amélioration de l'offre et de l'accès aux infrastructures, aux services et aux équipements

**C. Par la convivialité des espaces et des équipements publics : modulables, multimodaux et multifonctionnels**

E. Par un système de mobilité convivial, inclusif et sécurisant

4. Encourager le développement d'un tissu économique ancré et ouvert

A. Par la stimulation de l'entrepreneuriat local

B. Par le développement de l'attractivité touristique

- **Objectifs connexes avec les autres plans et programmes pertinents**

| Plans et programmes communaux  | Plans et programmes supracommunaux  |
|--|---|
| <b>Plan Stratégique transversal (PST)</b>  | <b>Plan de Relance de la Wallonie</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Développer, avec et pour les aînés, une société plus solidaire</li> <li>Retisser des liens et encourager la participation citoyenne</li> <li>Penser à demain et après-demain via la mise en place de solutions pour sortir des impasses climatiques</li> <li>Redessiner ensemble l'espace public et réinventer la mobilité</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Repenser la mobilité</li> <li>Préserver la biodiversité et l'environnement</li> <li>Développer le tourisme, moteur économique</li> <li>Investir dans les territoires locaux</li> <li>Renforcer l'inclusion sociale</li> </ul>  |
| <b>Plan de Cohésion sociale (PCS)</b>  | <b>WaPi 2040</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Droit à un environnement sain et à un cadre de vie adapté</li> <li>Droit à l'épanouissement culturel, social et familial</li> <li>Droit à la mobilité</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Consolider l'identité du territoire de Wallonie picarde</li> <li>S'adapter face au dérèglement climatique</li> <li>Développer une mobilité facilitée et multimodale</li> <li>Continuer à faire de la WAPI le territoire du bon vivre ensemble</li> <li>Miser sur le potentiel touristique du territoire</li> </ul> |
| <b>PIC – PIMACI 2022-2024</b>  | <b>Contrat de Rivière Dendre</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>/</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des eaux pluviales</li> <li>Prévention</li> <li>Tourisme, activités sportives et loisirs</li> </ul>  |
| <b>Plan d'Action en faveur de l'Energie et du Climat (PAEDC)</b>   |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>/</li> </ul>  |   |
| <b>Centre culturel L'Envol</b>   |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Agor'Assos : mise en réseau des associations locales</li> <li>Tour à tour : favoriser la mobilité douce</li> <li>Légende commune : créer une identité culturelle commune</li> </ul>   |   |

**Plan communal de Développement de la Nature (PCDN) - BiodiverCité**

- Informer les citoyens et participer au maintien de la biodiversité dans les zones urbanisées

**4. Impacts du projet sur la résilience du territoire et de la société**

| Impacts ✓ ou ✗                        | Dimension     |         |          |        |          |            |
|---------------------------------------|---------------|---------|----------|--------|----------|------------|
|                                       | Environnement | Energie | Mobilité | Social | Culturel | Economique |
| <b>Eléments prioritaires</b>          |               |         |          |        |          |            |
| Intérêts des générations futures      | ✓             |         | ✓        | ✓      | ✓        | ✓          |
| Participation                         | ✓             |         | ✓        | ✓      | ✓        | ✓          |
| Cohérence des politiques sectorielles | ✓             |         | ✓        | ✓      | ✓        | ✓          |
| Solidarité des territoires            |               |         |          |        |          |            |
| Evaluation permanente                 | ✓             |         | ✓        | ✓      | ✓        | ✓          |

**5. Localisation et statut**- **Adresse**

Chièvres, Grand-place

- **Périmètre d'intervention**

Partie ouest de la place, de la maison de repos jusqu'au virage de la N525 et à la rue du Moulin

- **Intégration du projet par rapport à son environnement direct**

Site à réaménager (SAR) « Ancien magasin Lesuisse » vendu : projet de rez commercial et de logements

Bâtiment classé « Château des Comtes d'Egmont », patrimoine immobilier culturel (bâtiment de la Poste et son voisin)

- **Cadre légal**

- Plan de Secteur : habitat, périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique
- SOL : /

- Règlements : /
  - Patrimoine :
    - Bâtiment classé : maison de repos « Comte d'Egmont »
    - IPIC : deux bâtiments (n°8 et n°10), dont le bâtiment occupé par bPost
  - Autres : /
- **Contraintes naturelles existantes**
- Inondation : /
  - Ruissellement / Erosion : /
  - PASH : /
  - Captage : /
  - Karst : calcaire carbonifère sous couverture
  - Biodiversité : /



- Autres : /
- **Mobilité – Sécurité**
- Transports en commun : /
  - Mobilité active : RAVeL W1 Entre Dendre et Haut-Pays
  - Sécurité routière : /
- **Statut de propriété**
- Espace public : Ville de Chièvres
- Voirie : SPW Mobilité et Infrastructures

## 6. Parties prenantes, porteurs de projet

- **Porteur du projet**
- Ville de Chièvres
- **Partenaires potentiels**
- Riverains, Groupe d'action « Economie locale » (FP 45) et commerces, CCATM, Conseil consultatif Climat et Biodiversité, Conseil consultatif des Aînés, Office de Tourisme, associatif local, Seigneurie « Comte d'Egmont », école libre, Zone de Police, TEC, GRACQ, Pro Vélo, SPW (Mobilité et Infrastructures), SPAQUE
- **Pistes de financement**
- RW – Développement rural, Mobilité et Infrastructures
- RW – Appels à projet « cœurs de village » (veille)

## 7. Programme de réalisation

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**
- Le centre de Chièvres est le théâtre de plusieurs activités bien ancrées et attractives : marché hebdomadaire, marché de Noël, ducasse du Pèlerin, American Day, crossage, etc.
  - La placette de la Fontaine offre l'opportunité d'une première intervention permettant l'amélioration du cadre globale de la place, l'amélioration de la convivialité, la mise en valeur du patrimoine (château d'Egmont, fontaine) et de commerces
- **Etat du dossier**
- Dossier PPPW concernant la restauration des fontaines du territoire, en cours d'instruction
- **Programme des travaux ou des aménagements**
- Etude de sol : vérification d'une éventuelle pollution du sous-sol (hydrocarbures), en collaboration avec la SPAQUE
  - Assainissement le cas échéant

- Création d'espaces de convivialité modulables et compatibles avec les usages de la place :
  - Espaces adaptés à la mise en valeur du cadre bâti
  - Mobilier urbain
  - Végétalisation
- Intégration d'une borne technique
- **Planification**
  - Concertation ou enquête pour préciser les besoins et les attentes des utilisateurs actuels et futurs de la place de Chièvres
  - Convention faisabilité
    - Etude de sol : vérification d'une éventuelle pollution du sous-sol (hydrocarbures) et éventuel programme de dépollution
    - Esquisse et avant-projet
    - Projet et métrés
    - Permis d'urbanisme
  - Convention réalisation
    - Mise en œuvre
    - Suivi de chantier
- **Démarches administratives à réaliser par la Commune**
  - Marché de services
  - Permis d'urbanisme
  - Marché de travaux et de fourniture
- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
  - En amont, concertation ou enquête pour identifier les besoins et les attentes des utilisateurs actuels et futurs de la place
  - Organisation d'animations de l'espace public (FP 26) et soutien à l'appropriation de l'espace public (permis de végétaliser, fête des voisins, ducasse, marché, etc.)
  - Entretien périodique

## 8. Estimation globale du coût

| Estimation globale du coût                                | Montant             | Sources de financement  |
|---|---------------------|---|
| - Investissement et/ou phase                              | 441.460,00 €        | <input checked="" type="checkbox"/> Commune : 20+100%<br>190.254,09 € |
| - Frais accessoires (honoraires, essais de sol, géomètre) | 46.146,00 €         | <input checked="" type="checkbox"/> Wallonie : 80+0%<br>400.000,00 €  |
| - TVA   | 102.440,79 €        | <input type="checkbox"/> Autres :                                     |
| - Total (TFC)   | <b>590.254,09 €</b> |   |

Projet rémunérateur oui  non

## 9. Evaluation

| Indicateur(s) de réalisation | Valeur cible | Source de vérification |
|------------------------------|--------------|------------------------|
| Aménagement de la place      | 1            | AC                     |

| Indicateur(s) de résultat                          | Valeur cible | Source de vérification |
|--|--------------|------------------------|
| Nombre d'activités organisées sur la place         | 6/an         | AC, OT, CC L'Envol     |
| Niveau de satisfaction des commerçants et services | 100%         | AC (enquête)           |
| Sentiment d'insécurité                             | - 25%        | AC (enquête)           |
| Vitesse sur la N525                                | V85          | AC, SPW MI             |

## 10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

- **Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au point 5 (Localisation et statut)**

Etant donnée la présence du Château des Comtes d'Egmont, monument classé, le projet a pour intention de souligner ce patrimoine et le mettre en valeur grâce à la réorganisation du stationnement et la création d'un avis plan végétalisé.
- **Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux**

Le périmètre d'intervention est actuellement complètement imperméabilisé. Le programme de requalification de cette partie de la place prévoit la

perméabilisation d'une partie des espaces, grâce à de la végétalisation en pleine terre et grâce à la mise en place de revêtements perméables (pour le stationnement et certaines parties circulées).

En outre, le bureau d'étude intégrera une analyse de la gestion des eaux de pluie.

- **Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles**

Le projet prévoira l'utilisation de matériaux durables et à la longévité éprouvée, la mise en place d'une végétation vivace, une mise en lumière peu énergivore et facilement modulable (intensité, horaires d'activation).

- **Mesures en faveur de la sobriété du projet**

Le bureau d'étude devra proposer différents scénarii d'aménagement de la place, permettant de confronter les coûts de mise en œuvre et les coûts de fonctionnement et d'entretien. Ce afin que les Autorités puissent opter pour la solution qui rencontrera le mieux les besoins d'aménagement et l'objectif de sobriété.

- **Mesures en faveur de la biodiversité**

L'une des intentions du projet est d'apporter de la végétation sur la Grand-Place de Chièvres. Une attention particulière sera portée au choix des espèces mises en œuvre : indigènes, vivaces au maximum, mellifères. Conformément à la FP 13, les mesures de gestion de ces nouveaux espaces verts respecteront les principes de la gestion différenciée et du zéro phyto.

- **Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet**

La refonte de l'espace qui est proposée à travers ce projet vise précisément à rendre la Grand-Place de Chièvres à ses différentes catégories d'utilisateurs : résidents de la maison de repos, riverains, clients de l'HORECA et des services, visiteurs-promeneurs, événementiels et animations, etc.

En outre, le projet vise à rééquilibrer la place octroyée aux différents modes de transport : piétons, cyclistes, PMR, véhicules.

- **Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire**

En cas de réaménagement profond des coffres de voiries, des matériaux de réemploi seront privilégiés. L'aménagement des espaces verts pourra être confié à une entreprise d'insertion sociale de Grosage.

La valorisation de cet espace central de la commune contribuera également à soutenir les commerces et les services qui y sont implantés.

- **Intégration du projet dans l'environnement**

La mise en œuvre du projet contribuera directement à l'amélioration du cadre de vie pour les riverains et pour les usagers de l'espace. Conçu de manière à favoriser son appropriation, le projet contribuera également à créer de la convivialité au cœur du village et à tisser des liens entre les usagers.

## 11. Annexes

- **Plan de situation et périmètre d'intervention**  
Voir point 5
- **Dossier photographique**

- **Liste des activités actuelles concernées par le projet**  
Marché hebdomadaire, fête médiévale annuelle, terrasses HORECA
- **Liste des projets de même fonction existant sur le territoire communal**  
Pas d'autre espace public induré dans le centre de Chièvres



- Plan d'implantation



- Métré

## PCDR Chièvres - Grand'place - Placette de la Fontaine

| DÉSIGNATION DU POSTE | Unité | Prix unitaire | Quantité | Total |
|----------------------|-------|---------------|----------|-------|
|----------------------|-------|---------------|----------|-------|

Le 30/06/2023

### Aménagement de la Grand'Place - partie " placette de la Fontaine "

Estimation dans le cadre du PCDR de Chièvres

|  |    |             |      |              |
|--|----|-------------|------|--------------|
| <b>Travaux préalables</b>                            |    |             |      |              |
| Démontage et démolition                              | Pc | 50,00 €     | 50   | 2.500,00 €   |
| Dépose de panneaux routier, bornes, mobilier, etc... | Pc | 250,00 €    | 10   | 2.500,00 €   |
| Ajustement niveau taque existante                    | m2 | 50,00 €     | 130  | 6.500,00 €   |
| Démontage de voirie pour espaces verts (récup pavés) | m2 | 40,00 €     | 1670 | 66.800,00 €  |
| Ajustement égouttage existant                        | FF | 20.000,00 € | 1    | 20.000,00 €  |
| <b>Travaux projetés</b>                              |    |             |      |              |
| <b>Aménagements</b>                                  |    |             |      |              |
| Nouveau revêtement de place avec pavés récupérés     | m2 | 120,00 €    | 1309 | 157.080,00 € |
| Rénovation voirie existante en pavés                 | m2 | 80,00 €     | 321  | 25.680,00 €  |
| Bordures en pierre                                   | ml | 70,00 €     | 475  | 33.250,00 €  |
| <b>Mobilier</b>                                      |    |             |      |              |
| Bans   | Pc | 2.300,00 €  | 6    | 13.800,00 €  |
| Rénovation fontaine                                  | ff | 20.000,00 € | 1    | 20.000,00 €  |
| Nouveaux luminaires                                  | Pc | 4.500,00 €  | 10   | 45.000,00 €  |
| Démontage luminaires existants                       | Pc | 200,00 €    | 4    | 800,00 €     |
| Marquage routier                                     | ff | 10.000,00 € | 1    | 10.000,00 €  |
| Arceaux pour vélos                                   | pc | 500,00 €    | 6    | 3.000,00 €   |
| Bornes protection                                    | pc | 500,00 €    | 50   | 25.000,00 €  |
| <b>Espaces verts</b>                                 |    |             |      |              |
| Création fosse plantation pour arbres                | Pc | 300,00 €    | 9    | 2.700,00 €   |
| Arbres   | m2 | 400,00 €    | 9    | 3.600,00 €   |
| Plantation   | m2 | 25,00 €     | 130  | 3.250,00 €   |

TOTAL:

441.460,00 €

Surface aménagée en m2 1.800

Prix en € au m2 aménagé

245,26 €

|  |                     |
|--|---------------------|
| <b>TOTAL HTVA</b>                        | <b>441.460,00 €</b> |
| + Études Auteur de Projet 10%            | 44.146,00 €         |
| + Essais de sol et relevé de géomètre 5% | 2.207,30 €          |
| <b>TOTAL HTVA</b>                        | <b>487.813,30 €</b> |
| TVA 21%                                  | 102.440,79 €        |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                     | <b>590.254,09 €</b> |

Intervention Région wallonne

400.000,00 €

Part communale

190.254,09 €



## VILLE DE CHIÈVRES

## PRIORITE 2

Chièvres



Version initiale

Projet matériel



Version actualisée ( .. / .. / .. )

&gt; Création d'un espace public structurant et convivial

## 1. Description succincte du projet



Figure 8 | Grand-place de Chièvres [Crédit FRW, 2019]

Centre névralgique de la commune de Chièvres, le projet porte sur le saut qualitatif de la Grand-place de Chièvres. Sur cette partie de l'espace, les enjeux résident en la création de convivialité, la mise en valeur du patrimoine et sur le rééquilibrage des fonctions, une large part de cet espace étant actuellement dédiée à la voiture.

**Nature du projet :**

- Assainissement du sol, le cas échéant

- Réaménagement de la seconde partie de la place :
  - Sécurisation de la voirie, en partenariat avec le SPW (FP 40)
  - Structuration et adaptation du stationnement
  - Valorisation des commerces et des services qui bordent la place
  - Végétalisation indigène et à ombrage, dont plantations comestibles, avec éventuellement certains postes en bacs déplaçables
  - Valorisation du patrimoine bâti classé (ancien château d'Egmont) et IPIC (Bpost)
  - Mobilier urbain
  - Cohérence avec l'espace de convivialité (placette de la Fontaine, FP 29) et continuité avec le quartier Bel-Ange (FP 31)
  - Compatibilité avec les manifestations et événements qui se tiennent ou pourraient se tenir sur la place (modularité)

**Public cible :** citoyens, commerces, services (banques, La Poste, CPAS), associatif local

## 2. Justification du projet

- **Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé**

**Contexte :** caractère médiéval de la place, commerces et services publics, marché dominical attractif, grandeur de l'espace, minéralité quasiment totale (un arbre à l'extrême est), prédominance de la voiture (N525, stationnement), insécurité liée à la traversée de la N525 (vitesse, poids lourds), enjeux climatiques

**Besoins identifiés :**

- Besoin d'adapter le territoire, les espaces publics en particulier, à l'évolution du profil sociodémographique de la population (jeunes, résidents de la maison de repos et leurs visiteurs)
- Besoin de retrouver des espaces publics structurants, jouant leur rôle de lieu de rencontre, notamment dans le centre historique de Chièvres.

- Besoin d'encourager les échanges, la convivialité et la cohésion sociale
- Besoin de soutenir et de mettre en valeur la trame économique, en particulier les commerces encore présents sur la place.
- Besoin d'adapter les espaces publics à l'évolution de la mobilité (partage de l'espace) et aux enjeux climatiques
- Besoin de soutenir l'attractivité des commerces et des services qui se trouvent autour de la Grand-Place et à la rue Saint-Jean, en améliorant les déplacements piétons et cyclistes au cœur de l'agglomération. Besoin d'améliorer le confort de déplacement des clients et des bénéficiaires de ces commerces et de ces services
- Besoin de renforcer l'attractivité résidentielle des cœurs de village
- Besoin de poursuivre l'ancrage local du patrimoine médiéval de Chièvres tout en améliorant la visibilité des autres éléments fondateurs de l'identité chiévroise (Cité des Aviateurs, jeux folkloriques, canal Ath-Blaton, ruralité)
- Création d'un continuum de sites à valeur patrimoniale dans le bourg de Chièvres : quartier Bel-Ange (FP31), Grand-Place (FP29-30), espace de convivialité à la rue Royale (FP14) et remparts (FP16)

#### - **Caractère rural du projet**

Le projet offre l'opportunité à Chièvres de valoriser son patrimoine tout en apportant une dimension plus humaine, plus conviviale d'une part et une prise en compte des grands enjeux du 21<sup>e</sup> siècle. La valorisation de la Grand-Place de Chièvres fait donc converger plusieurs dimensions fondamentales de la ruralité.

#### - **Effets directs et effets multiplicateurs attendus**

La mise en place de ce projet aura des effets multiplicateurs tels que :

- Amélioration du cadre de vie dans le centre historique de Chièvres
- Regain d'attractivité des commerces et services du centre de Chièvres
- Amélioration de la convivialité et du partage de l'espace
- Amélioration de l'image de la commune pour les visiteurs extérieurs
- Diminution de l'isolement social des habitants du quartier, de la Maison de repos et de la future résidence-services
- Développement de la dimension intergénérationnelle et de l'intégration sociale
- Modération des effets du changement climatique sur le périmètre et ses abords (îlot de chaleur, ruissellement)

#### - **Projets connexes du PCDR**

1. Végétaliser les espaces publics avec des plantes comestibles

6. Mettre en œuvre les recommandations du Schéma de Développement Communal (SDC)

14. Aménager un espace vert de convivialité à Chièvres

15. Soutenir les festivités et le folklore identitaire

16. Restaurer les remparts et animer le site

26. Organiser des animations mobilisatrices sur les espaces publics

29. Aménager la Grand-place de Chièvres – Volet 1 : placette de la fontaine

31. Aménager un espace de convivialité au sein du quartier Bel-Ange

39. Réaliser une étude de sécurisation de la N525

40. Réaliser des aménagements de sécurisation de la N525

43. Aménager des itinéraires de mobilité active sécurisés

44. Améliorer la qualité de l'offre en transport en commun

45. Créer et animer un Groupe d'action dédié à la valorisation économique

48. Aménager un espace dédié et fonctionnel pour l'Office de Tourisme

#### - **Alternatives éventuelles**

Néant

#### - **Sobriété du projet**

Le projet porte une valeur de sobriété du fait que l'investissement public qui sera réalisé amènera des retombées économiques pour les commerces et service implantés sur la Grand-Place et dans le centre du bourg. De plus, le programme d'aménagement porte sur des matériaux simples, intégrés, faciles d'entretien et favorables à la convivialité. Il fait la part belle à la végétation afin de contribuer à l'adaptation de cet espace minéral aux changements climatiques.

### **3. Lien à la stratégie du PCDR**

#### - **Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR**

1. Devenir moteur de transition

B. Par des démarches globales

2. Recréer un rapport à la nature apaisé, source d'intégration et de plus-value territoriale

B. Par la végétalisation des espaces urbanisés

#### **3. Recréer des cœurs de village dynamiques**

A. Par du patrimoine et du folklore vivants et omniprésents

B. Par l'amélioration de l'offre et de l'accès aux infrastructures, aux services et aux équipements

**C. Par la convivialité des espaces et des équipements publics : modulables, multimodaux et multifonctionnels**

E. Par un système de mobilité convivial, inclusif et sécurisant

4. Encourager le développement d'un tissu économique ancré et ouvert

- A. Par la stimulation de l'entrepreneuriat local  
B. Par le développement de l'attractivité touristique

- **Objectifs connexes avec les autres plans et programmes pertinents**

| Plans et programmes communaux  | Plans et programmes supracommunaux  |
|--|---|
| <b>Plan Stratégique transversal (PST)</b>  | <b>Plan de Relance de la Wallonie</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Développer, avec et pour les aînés, une société plus solidaire</li> <li>Retisser des liens et encourager la participation citoyenne</li> <li>Penser à demain et après-demain via la mise en place de solutions pour sortir des impasses climatiques</li> <li>Redessiner ensemble l'espace public et réinventer la mobilité</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Repenser la mobilité</li> <li>Préserver la biodiversité et l'environnement</li> <li>Développer le tourisme, moteur économique</li> <li>Investir dans les territoires locaux</li> <li>Renforcer l'inclusion sociale</li> </ul>  |
| <b>Plan de Cohésion sociale (PCS)</b>  | <b>WaPi 2040</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Droit à un environnement sain et à un cadre de vie adapté</li> <li>Droit à l'épanouissement culturel, social et familial</li> <li>Droit à la mobilité</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Consolider l'identité du territoire de Wallonie picarde</li> <li>S'adapter face au dérèglement climatique</li> <li>Développer une mobilité facilitée et multimodale</li> <li>Continuer à faire de la WAPI le territoire du bon vivre ensemble</li> <li>Miser sur le potentiel touristique du territoire</li> </ul> |
| <b>PIC – PIMACI 2022-2024</b>  | <b>Contrat de Rivière Dendre</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>/</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des eaux pluviales</li> <li>Prévention</li> <li>Tourisme, activités sportives et loisirs</li> </ul>  |
| <b>Plan d'Action en faveur de l'Energie et du Climat (PAEDC)</b>   |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>/</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li></li> </ul>  |
| <b>Centre culturel L'Envol</b>   |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Agor'Assos : mise en réseau des associations locales</li> </ul>   |   |

- Nous, demain ! : contribuer au développement d'une société plus durable
- Tour à tour : favoriser la mobilité douce
- Légende commune : créer une identité culturelle commune

**Plan communal de Développement de la Nature (PCDN) - BiodiverCité**

- Informer les citoyens et participer au maintien de la biodiversité dans les zones urbanisées

**4. Impacts du projet sur la résilience du territoire et de la société**

| Impacts ✓ ou ✕                        | Dimension     |         |          |        |          |            |
|---------------------------------------|---------------|---------|----------|--------|----------|------------|
|                                       | Environnement | Energie | Mobilité | Social | Culturel | Economique |
| <b>Éléments prioritaires</b>          |               |         |          |        |          |            |
| Intérêts des générations futures      | ✓             | ✓       | ✓        | ✓      | ✓        | ✓          |
| Participation                         | ✓             | ✓       | ✓        | ✓      | ✓        | ✓          |
| Cohérence des politiques sectorielles | ✓             | ✓       | ✓        | ✓      | ✓        | ✓          |
| Solidarité des territoires            |               |         |          |        |          |            |
| Evaluation permanente                 | ✓             | ✓       | ✓        | ✓      | ✓        | ✓          |

**5. Localisation et statut**

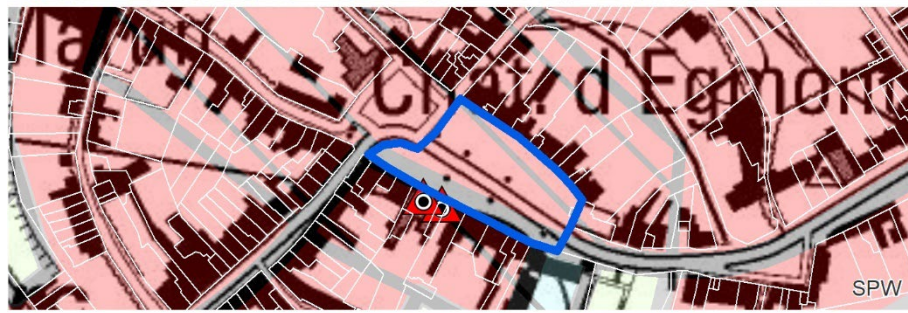
- **Adresse**

Chièvres – Grand-place, N525

- **Périmètre d'intervention**

- Partie Est de la place, du virage de la N525 et de la rue du Moulin à l'Hôtel de Ville
- Voirie asphaltée, espace place pavée entièrement dédié au stationnement, trottoir en dalles béton

- Chêne remarquable à l'angle sud de la place
  - Panneau d'information communal LED
- **Intégration du projet par rapport à son environnement direct**  
Cœur de vie du centre de Chièvres et de la commune, lieu de commerces et d'HORECA, de services publics (Hôtel de Ville, CPAS, Poste) et de services à la personne
- **Cadre légal**
- Plan de Secteur : zone d'habitat
  - SOL : /
  - Règlements : /



- Patrimoine : deux biens repris à l'IPIC (pastillés, le bâtiment de la poste et son voisin), chêne pédonculé repris comme arbre remarquable (arbre de la Liberté)
- Autres : Site à réaménager (SAR) « Ancien magasin Lesuisse » vendu (projet de rez commercial et de logements)

- **Contraintes naturelles existantes**

- Inondation : /
- Ruissellement / Erosion : l'axe de la N525 est repris en aléa faible à moyen par ruissellement
- PASH : régime d'assainissement collectif et la chaussée est suivie par des égouts gravitaires existants ou à créer
- Captage : /
- Karst : calcaire carbonifère sous couverture, failles
- Biodiversité : /
- Autres : /

- **Mobilité - Sécurité**

- Transports en commun : lignes E40 (Ath-Péruwelz) et 100 (Ath-Saint-Ghislain)
- Mobilité active : trottoirs, pas d'aménagements spécifiques pour les vélos
- Sécurité routière : passages piétons 50km/h, zone 30 à proximité de l'école de Chièvres

- **Statut de propriété**

Ville de Chièvres

SPW – Mobilité et Infrastructures

## 6. Parties prenantes, porteurs de projet

- **Porteur du projet**

Ville de Chièvres

- **Partenaires potentiels**

Riverains, commerçants et services, associatif local, Groupe de Travail « Valorisation économique » (FP 45), Commission Culture, Sports, Jeunesse, Contrat Rivière Dendre, SPGE, IPALLE, ORES, SPAQUE, TEC, Centre culturel L'Envol, SPW Mobilité et infrastructures, Services de secours

- **Pistes de financement**

RW – DR, Mobilité et Infrastructures

SPAQUE le cas échéant

## 7. Programme de réalisation

- **Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**
  - Le centre de Chièvres est le théâtre de plusieurs activités bien ancrées et attractives : marché hebdomadaire, ducasse du Pèlerin, American Day, crossage, etc.
- **Etat du dossier**
  - Sans objet
- **Programme des travaux ou des aménagements**
  - Evaluation des sols, en partenariat avec la SPAQUE
  - Création d'espaces de convivialité modulables, cohérents avec les aménagements de la placette de la Fontaine (FP 29) et compatibles avec les usages de la place :
    - Espaces adaptés à la mise en valeur et au soutien des commerces, de l'HORECA et du patrimoine
    - Mobilier urbain
    - Végétalisation
    - Valorisation de la mobilité active, notamment la liaison piétonne vers le quartier Bel-Ange (FP 31)
  - Création d'espaces de stationnement adaptés aux besoins de la place : Administration communale, CPAS, services, commerces, HORECA, etc.
  - Intégration d'une ou de plusieurs bornes techniques
- **Planification**
  - Concertation ou enquête pour préciser les besoins et les attentes des utilisateurs actuels et futurs de la place de Chièvres
  - Convention faisabilité
    - Etude de sol : vérification d'une éventuelle pollution du sous-sol (hydrocarbures)
    - Esquisse et avant-projet
    - Projet et métrés
    - Permis d'urbanisme
  - Convention réalisation
    - Mise en œuvre
    - Suivi de chantier
- **Démarches administratives à réaliser par la Commune**
  - Marché de services
  - Permis d'urbanisme

- Marché de travaux et de fourniture

- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
  - En amont, concertation ou enquête pour identifier les besoins et les attentes des utilisateurs actuels et futurs
  - Organisation d'animations de l'espace public (FP 26) et soutien à l'appropriation de l'espace public (permis de végétaliser, fête des voisins, ducasse, marché, etc.)
  - Communication et promotion des activités associatives organisées
  - Entretien périodique

## 8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation de la fiche

## 9. Evaluation

| Indicateur(s) de réalisation | Valeur cible | Source de vérification |
|------------------------------|--------------|------------------------|
| Aménagement de la place      | Réalisé      | AC                     |

| Indicateur(s) de résultat                          | Valeur cible | Source de vérification |
|--|--------------|------------------------|
| Nombre d'activités organisées sur la place         | 6/an         | AC, OT, CC L'Envol     |
| Niveau de satisfaction des commerçants et services | 100%         | AC (enquête)           |
| Sentiment d'insécurité                             | -25%         | AC (enquête)           |
| Vitesse sur la N525                                | V85          | AC, SPW MI             |

## 10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

Sera complété à l'activation de la fiche



## VILLE DE CHIÈVRES

## PRIORITE 1

Chièvres

Projet matériel

&gt; Création d'un espace public structurant et convivial et d'une liaison douce sécurisante



Version initiale



Version actualisée ( .. / .. / .. )

## 1. Description succincte du projet



Figure 9 | Espace vert du quartier Bel-Ange [FRW, 2022]

Le projet porte sur la valorisation d'un cœur d'îlot dont une partie est un espace public. Sur les terrains communaux, il s'agit de développer **un aménagement de convivialité**, en lien avec les fonctions présentes : quartier résidentiel, école communale, agora space, proximité des services et commerces de la grand-place. Les équipements à prévoir sont un espace de jeu pour les enfants, des espaces verts comestibles, du mobilier adapté (bancs et tables, luminaires). Le maintien de la végétation en place, notamment les principaux arbres, arbustes et haies, permettra de conserver le caractère bucolique et agréable du cœur d'îlot. En complément, des éléments de **mise en valeur des anciens remparts** en terre (FP 16) tels que panneau didactique, land art, etc. compléteront l'aménagement.

Des contacts seront établis avec le Fonds wallon du Logement, propriétaire de la seconde moitié de l'espace, afin d'avoir une réflexion globale des aménagements

et allant dans le sens de la **création d'un espace public** permettant la liaison entre le cœur d'îlot et la grand-place, via le porche de la Poste (by-pass de la rue Saint-Jean (N525) pour les piétons et les cyclistes) et création d'une **zone de stationnement** complémentaire à la Grand-Place (voir FP 29).

**Public cible** : riverains, citoyens, école communale, milieu associatif, commerces

## 2. Justification du projet

### - Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé

**Contexte** : opportunité de valorisation du cœur de Chièvres, patrimoine classé (remparts), potentiel de liaisons sécurisées, articulation entre les services, les espaces publics et l'école communale

#### Besoins identifiés :

- Besoin de retrouver des espaces publics structurants, jouant leur rôle de lieu de rencontre, notamment dans le centre de Chièvres.
- Besoin d'adapter le territoire, les espaces publics en particulier, à l'évolution du profil sociodémographique de la population (familles, personnes âgées).
- Besoin de soutenir l'attractivité des commerces et des services qui se trouvent autour de la Grand-Place et à la rue Saint-Jean, en améliorant les déplacements piétons et cyclistes au cœur de l'agglomération. Et inversement, besoin d'améliorer le confort de déplacement des clients et des bénéficiaires de ces commerces et de ces services.
- Besoin de renforcer l'attractivité résidentielle des cœurs de village
- Besoin de valoriser les itinéraires actifs en site propre, tels que les piedsentes/sentiers
- Opportunité de valoriser un espace communal dont la localisation est stratégique : à l'articulation entre la rue Saint-Jean, la Grand-Place et l'école communale de Chièvres

- Création d'un continuum de sites à valeur patrimoniale dans le bourg de Chièvres : quartier Bel-Ange (FP31), Grand-Place (FP29-30), espace de convivialité à la rue Royale (FP14) et remparts (FP16)

- **Caractère rural du projet**

La configuration de l'espace offre l'opportunité de créer un espace clos – à la façon d'une scène d'amphithéâtre – propice à la rencontre, à l'échange mais aussi sécurisant pour les enfants et les familles. Cette dimension de convivialité en cœur du bourg de Chièvres rencontre donc tout à fait les valeurs de ruralité.

Par ailleurs, la sécurisation des liaisons douces entre la rue Saint-Jean et la Grand-Place permettront de résoudre une problématique ancienne et 'très urbaine' puisque liée à la traversée de la N525 couplée à un goulet d'étranglement empêchant la création de trottoirs.

- **Effets directs et effets multiplicateurs attendus**

La mise en place de ce projet aura des effets multiplicateurs tels que :

- Amélioration de l'accessibilité de la Grand-Place (de ses commerces et services, par extension) par les modes actifs depuis la rue Saint-Jean (N525)
- Création d'un espace public de qualité et sécurisé, adapté à différentes catégories de population
- Diminution de la pression de la voiture sur la Grand-Place
- Diminution du sentiment d'insécurité pour les piétons et les cyclistes dans le goulet de la rue Saint-Jean
- Renforcement de l'attractivité résidentielle du bourg de Chièvres

- **Projets connexes du PCDR**

1. Végétaliser les espaces publics avec des plantes comestibles
12. Aménager et animer de nouveaux espaces verts communaux
13. Amplifier la gestion différenciée et le zéro phyto
16. Restaurer les remparts et animer le site
19. Aménager ou construire des logements intergénérationnels
20. Aménager ou construire des logements pour jeunes couples
21. Aménager ou construire de l'habitat groupé
26. Organiser des animations mobilisatrices sur les espaces publics
29. Aménager la Grand-place de Chièvres – Volet 1 : placette de la fontaine
30. Aménager la Grand-place de Chièvres – Volet 2 : espace collectif
33. Aménager des espaces de jeux et de loisirs pour enfants, ados et adultes
39. Réaliser une étude de sécurisation de la N525
40. Réaliser des aménagements de sécurisation de la N525

- **Alternatives éventuelles**

Néant

- **Sobriété du projet**

Le projet vise à valoriser le cœur du bourg de Chièvres, en particulier un espace en cœur d'îlot actuellement oublié malgré son potentiel intéressant : il s'inscrit donc dans une logique d'utilisation rationnelle du sol, d'amélioration de la qualité dans les cœurs de village et, de ce fait, d'amélioration de l'attractivité résidentielle dans les zones agglomérées.

**3. Lien à la stratégie du PCDR**

- **Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR**

1. Devenir moteur de transition
  - B. Par des démarches globales
2. Recréer un rapport à la nature apaisé, source d'intégration et de plus-value territoriale
  - B. Par la végétalisation des espaces urbanisés

**3. Recréer des cœurs de village dynamiques**

- A. Par du patrimoine et du folklore vivants et omniprésents
  - B. Par l'amélioration de l'offre et de l'accès aux infrastructures, aux services et aux équipements
  - C. Par la convivialité des espaces et des équipements publics : modulables, multimodaux et multifonctionnels**
    - E. Par un système de mobilité convivial, inclusif et sécurisant
4. Encourager le développement d'un tissu économique ancré et ouvert
    - A. Par la stimulation de l'entrepreneuriat local
    - B. Par le développement de l'attractivité touristique

- **Objectifs connexes avec les autres plans et programmes pertinents**

| Plans et programmes communaux   | Plans et programmes supracommunaux  |
|---|---|
| <b>Plan Stratégique transversal (PST)</b>   | <b>Plan de Relance de la Wallonie</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer, avec et pour les aînés, une société plus solidaire</li> <li>• Retisser des liens et encourager la participation citoyenne</li> <li>• Faire de nos écoles des lieux d'apprentissage, de métissage, d'ouverture et d'émancipation</li> <li>• Penser à demain et après-demain via la mise en place de solutions pour sortir des impasses climatiques</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Investir dans les territoires locaux</li> <li>• Renforcer l'inclusion sociale</li> </ul> |

|  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser l'accès à une alimentation durable et soutenir les pratiques agricoles de qualité</li> <li>Redessiner ensemble l'espace public et réinventer la mobilité</li> </ul> |   |
| <b>Plan de Cohésion sociale (PCS)</b>  | <b>WaPi 2040</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Droit à un environnement sain et à un cadre de vie adapté</li> <li>Droit à l'épanouissement culturel, social et familial</li> <li>Droit à la mobilité</li> </ul>              | <ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir et organiser la participation citoyenne</li> <li>S'adapter face au dérèglement climatique</li> <li>Développer une mobilité facilitée et multimodale</li> <li>Favoriser l'inclusion sociale et accompagner les plus fragiles</li> <li>Continuer à faire de la WAPI le territoire du bon vivre ensemble</li> <li>Assurer un développement équilibré entre ruralité et urbanité</li> </ul> |
| <b>PIC – PIMACI 2022-2024</b>  | <b>Contrat de Rivière Dendre</b>  |
| • /  | • /   |
| <b>Plan d'Action en faveur de l'Energie et du Climat (PAEDC)</b>   |   |
| • /  |   |
| <b>Centre culturel L'Envol</b>   |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Tour à tour : favoriser la mobilité douce</li> </ul>  |   |
| <b>Plan communal de Développement de la Nature (PCDN) - BiodiverCité</b>   |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Informers les citoyens et participer au maintien de la biodiversité dans les zones urbanisées</li> </ul>  |   |

#### 4. Impacts du projet sur la résilience du territoire et de la société

|                |           |
|----------------|-----------|
| Impacts ✓ ou × | Dimension |
|----------------|-----------|

|                                       | Environnement | Energie | Mobilité | Social | Culturel | Economique |
|---------------------------------------|---------------|---------|----------|--------|----------|------------|
| <b>Éléments prioritaires</b>          |               |         |          |        |          |            |
| Intérêts des générations futures      | ✓             |         | ✓        | ✓      | ✓        | ✓          |
| Participation                         | ✓             |         | ✓        | ✓      | ✓        | ✓          |
| Cohérence des politiques sectorielles | ✓             |         | ✓        | ✓      | ✓        | ✓          |
| Solidarité des territoires            |               |         |          |        |          |            |
| Evaluation permanente                 | ✓             |         | ✓        | ✓      | ✓        | ✓          |

#### 5. Localisation et statut

##### - Adresse

Chièvres, rue Bel-Ange

##### - Périmètre d'intervention

- Partie publique : fond de jardin occupé par un verger récemment investi par l'école communale et par un espace vert dont le fonctionnement et l'accès est peu clair pour les riverains et les passants. Le site n'est pas valorisé en tant qu'ilot végétalisé de l'hyper-centre
- Partie « Fonds wallon du Logement » : l'arrière de l'ancienne poste est induré (pavés autobloquants) et servait de stationnement pour les véhicules. Cette partie sera prochainement connectée à la Grand-Place grâce à la démolition de l'ancien sas par le nouveau propriétaire. De ce fait, une réelle connexion sécurisée sera créée entre la rue Saint-Jean et le cœur de ville.

##### - Intégration du projet par rapport à son environnement direct

- Centre du bourg de Chièvres : proximité immédiate de l'Administration communale, du bureau de poste, du CPAS, d'une école communale et d'une école libre, d'une maison de repos, de commerces et services, de la bibliothèque, etc.
- Services écosystémiques : remparts en terre (contexte sur pente de 20 à 30 degrés d'exposition froide)

##### - Cadre légal

- Plan de Secteur : espaces verts, habitat

- SOL : /
  - Règlements : /
  - Patrimoine :
    - Patrimoine classé : anciens remparts en terre inscrits comme site classé
    - IPIC : deux bâtiments (n°8 et n°10), dont l'un est occupé par le bureau bPost
  - Autres : /
- **Contraintes naturelles existantes**
- Inondation : /
  - Ruissellement / Erosion : /



- PASH : /
- Captage : /
- Karst : calcaire carbonifère sous couverture
- Biodiversité : /
- Autres : /

- **Mobilité - Sécurité**

- Transports en commun : ligne 40 (Ath-Péruwelz) et ligne 100 (Ath-Saint-Ghislain) passent par la Grand-Place et la rue Saint-Jean
- Mobilité active : RAVeL W1 Entre Dendre et Haut-Pays
- Sécurité routière : la rue Saint-Jean est actuellement un goulet très dangereux pour les modes actifs faute de trottoirs dignes de ce nom et d'un trafic de transit significatif.

- **Statut de propriété**

Ville de Chièvres  
Fonds wallon du Logement

**6. Parties prenantes, porteurs de projet**

- **Porteur du projet**

Ville de Chièvres

- **Partenaires potentiels**

Ecole communale, riverains, Groupe d'action « Economie locale » (FP 45) et commerces, CCATM, Conseil consultatif Climat et Biodiversité, Conseil consultatif des Aînés, Fonds wallon du Logement, SLSP, Office de Tourisme, associatif local, Zone de Police, TEC, GRACQ, Pro Vélo, SPW (Mobilité et Infrastructures)

- **Pistes de financement**

RW – Développement rural

**7. Programme de réalisation**

- **Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

- Opportunité de sécuriser la connexion entre la rue Saint-Jean et la Grand-place
- Potentiel de création d'un espace de repos et un îlot de fraîcheur pour les habitants du centre du bourg

- **Etat du dossier**

- Visite de terrain avec la CLDR

- Contacts pris avec le Fonds wallon du Logement concernant les intentions des différentes parties concernant les espaces extérieurs
  - Vente d'un bâtiment communal à son occupant (commerce Raoul), incluant une zone de jardin à l'arrière
  - Valorisation d'une partie de l'espace vert (verger) par l'école communale
- **Programme des travaux ou des aménagements**
- Démolition du mur et terrassements le cas échéant
  - Entretien des arbres fruitiers en place et plantations
  - Délimitation de la parcelle privée (magasin Raoul)
  - Aménagement de la transition entre l'arrière de l'ancienne poste et le verger
  - En fonction de l'ambition du projet et des moyens financiers disponibles, les aménagements pourront inclure la requalification de la rue Bel-Ange et l'aménagement d'une liaison vers l'agoraspace et le parking communal
- **Planification**
- Consultation des partenaires, des forces vives concernées et des riverains
    - Convention avec le Fonds du Logement (montage financier, fonctionnement, entretien, responsabilités)
  - Convention faisabilité
    - Esquisse et avant-projet
    - Projet et métrés
    - Permis d'urbanisme, le cas échéant
  - Convention réalisation
    - Mise en œuvre
    - Suivi de chantier
- **Démarches administratives à réaliser par la Commune**
- Convention avec le Fonds wallon du Logement
  - Marché de services
  - Permis d'urbanisme
  - Marché de travaux et de fourniture
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
- Entretien périodique
  - Convention avec le Fonds wallon du Logement

## 8. Estimation globale du coût

| Estimation globale du coût                                | Montant             | Sources de financement  |
|---|---------------------|---|
| - Investissement et/ou phase                              | 257.523,00 €        | <input checked="" type="checkbox"/> Commune : 20%<br>31.479,34 €      |
| - Frais accessoires (honoraires, essais de sol, géomètre) | 27.040,00 €         | <input checked="" type="checkbox"/> Wallonie : 80%<br>125.917,36 €    |
| - TVA   | 59.758,21 €         | <input checked="" type="checkbox"/> Autres : Fonds wallon du Logement |
| - Total (TFC)   | <b>344.321,13 €</b> | 186.924,43 €  |

Projet rémunérateur oui  non

## 9. Evaluation

| Indicateur(s) de réalisation | Valeur cible | Source de vérification |
|------------------------------|--------------|------------------------|
| Aménagement de l'espace      | 1            | AC                     |

| Indicateur(s) de résultat                          | Valeur cible | Source de vérification |
|--|--------------|------------------------|
| Niveau de satisfaction des commerçants et services | 100%         | AC (enquête)           |
| Sentiment d'insécurité des usagers actifs          | -25%         | AC (enquête)           |

## 10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

- **Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au point 5 (Localisation et statut)**  
Sans objet
- **Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux**  
Le ratio des terrains bâtis et non-bâtis restera identique à la situation actuelle puisque le projet porte sur le réaménagement et la mise en valeur de l'espace public. L'impact du projet sur l'écoulement et l'infiltration est donc identique. Le site n'est pas concerné par l'aléa d'inondation.
- **Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles**

Le projet prévoira l'utilisation de matériaux durables et à la longévité éprouvée, la mise en place d'une végétation vivace, une mise en lumière peu énergivore et facilement modulable (intensité, horaires d'activation).

- **Mesures en faveur de la sobriété du projet**

Le bureau d'étude devra proposer différents scénarii d'aménagement de l'espace, permettant de confronter les coûts de mise en œuvre et les coûts de fonctionnement et d'entretien. Ce afin que les Autorités puissent opter pour la solution qui rencontrera le mieux les besoins d'aménagement et l'objectif de sobriété.

- **Mesures en faveur de la biodiversité**

L'une des intentions du projet est de mettre en valeur la végétation existante. Si certains sujets présentent un intérêt écologique limité ou se trouvent dans un état sanitaire mauvais, une évaluation de la pertinence de les remplacer sera proposée par le bureau d'étude. Concernant les plantations complémentaires, une attention particulière sera portée au choix des espèces mises en œuvre : indigènes, vivaces au maximum, mellifères. Conformément à la FP 13, les mesures de gestion de ces nouveaux espaces verts respecteront les principes de la gestion différenciée et du zéro phyto.

- **Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet**

La démarche proposée à travers ce projet vise précisément à révéler cet espace public *caché* et à le rendre accessible à différentes catégories d'utilisateurs : habitants du quartier, enfants des écoles, clients de l'HORECA et des services de la Grand-Place, visiteurs-promeneurs, etc.

En outre, le projet proposera une alternative sécurisante au goulet de la rue Saint-Jean, très insécurisant pour les modes actifs (trottoirs d'une largeur inférieure à 50cm, pas de piste cyclable) et sans réelle solution possible à cause du front bâti. En effet, à partir de la rue Saint-Jean et grâce à la remise en libre passage du porche de bPost, les piétons et cyclistes pourront *by passer* le tronçon critique.

- **Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire**

L'aménagement des espaces verts pourra être confié à une entreprise d'insertion sociale de Grosage.

La valorisation de cet espace central de la commune contribuera également à soutenir les commerces et les services qui sont implantés à proximité.

- **Intégration du projet dans l'environnement**

La mise en œuvre du projet contribuera directement à l'amélioration du cadre de vie pour les riverains et pour les usagers de l'espace. Conçu de manière à favoriser son appropriation, le projet contribuera également à créer de la convivialité au cœur du village et à tisser des liens entre les usagers.

## 11. Annexes

- **Plan de situation et périmètre d'intervention**  
Voir point 5
- **Dossier photographique**



- Plan d'implantation



PCDR Chièvres - Bel Ange

Métré

| DÉSIGNATION DU POSTE | Unité | Prix unitaire | Quantité | Total |
|----------------------|-------|---------------|----------|-------|
|----------------------|-------|---------------|----------|-------|

Le 04/10/2023

**Aménagement des jardins de Bel Ange**

Estimation dans le cadre du PCDR de Chièvres

**Travaux réalisables**

|   |    |             |     |             |
|---|----|-------------|-----|-------------|
| Démontage et démolition                                 | ml | 50,00 €     | 37  | 1.850,00 €  |
| Démontage de mur existant                               | m3 | 25,00 €     | 200 | 5.000,00 €  |
| Remblai de terres végétales                             | m2 | 40,00 €     | 77  | 3.080,00 €  |
| Démontage de voirie pour espaces verts                  | m2 | 30,00 €     | 264 | 7.920,00 €  |
| Démontage de voirie pour revêtement minéral             | m2 | 10,00 €     | 600 | 6.000,00 €  |
| Démontage revêtement en gravier                         | Pc | 200,00 €    | 5   | 1.000,00 €  |
| Suppression arbres malades/dangereux/non désiré (conif) | FF | 10.000,00 € | 1   | 10.000,00 € |
| Ajustement réseau existant                              |    |             |     |             |

**Travaux projetés**

|  |    |         |     |             |
|--|----|---------|-----|-------------|
| <b>Aménagements</b>                      |    |         |     |             |
| Revêtement en gravier                    | m2 | 30,00 € | 680 | 20.400,00 € |
| Revêtement parking                       | m2 | 80,00 € | 114 | 9.120,00 €  |
| Cheminement minéral                      | m2 | 60,00 € | 358 | 21.480,00 € |
| Emmarchement entre partie haute et basse | ml | 70,00 € | 40  | 2.800,00 €  |
| Bordure légère                           | ml | 25,00 € | 247 | 6.175,00 €  |
| Bordures voirie (parkings et voiries)    | ml | 40,00 € | 215 | 8.600,00 €  |

**Mobilier**

|  |    |             |    |             |
|--|----|-------------|----|-------------|
| Bancs                                    | Pc | 2.300,00 €  | 6  | 13.800,00 € |
| Grille grande ouverture                  | Pc | 15.000,00 € | 1  | 15.000,00 € |
| Aire de convivialité (pétanque ou autre) | ff | 20.000,00 € | 1  | 20.000,00 € |
| Clôture en châtaignier                   | ml | 90,00 €     | 67 | 6.030,00 €  |
| Protections arbres                       | Pc | 1.000,00 €  | 16 | 16.000,00 € |
| Bacs de plantation                       | Pc | 1.500,00 €  | 36 | 54.000,00 € |

**Espaces verts**

|   |    |          |     |            |
|---|----|----------|-----|------------|
| Ensemencement extensif type prairie fleurie | m2 | 3,00 €   | 836 | 2.508,00 € |
| Ensemencement intensif type gazon           | m2 | 10,00 €  | 566 | 5.660,00 € |
| Arbres                                      | m2 | 600,00 € | 10  | 6.000,00 € |
| Complément végétation existante             | m2 | 10,00 €  | 141 | 1.410,00 € |
| Plantation dans talus et parkings           | m2 | 30,00 €  | 220 | 6.600,00 € |
| Plantation en bacs                          | m2 | 20,00 €  | 144 | 2.880,00 € |
| Travail des potagers en pleine terre        | m2 | 10,00 €  | 52  | 520,00 €   |
| Haie avec clôture souple                    | ml | 90,00 €  | 41  | 3.690,00 € |

TOTAL: 257.523,00 €

Surface aménagée en m2 3.150

Prix en € au m2 aménagé €

81,75

|  |                     |
|--|---------------------|
| <b>TOTAL HTVA</b>                        | <b>257.523,00 €</b> |
| + Études Auteur de Projet 10%            | 25.752,30 €         |
| + Essais de sol et relevé de géomètre 5% | 1.287,62 €          |
| <b>TOTAL HTVA</b>                        | <b>284.562,92 €</b> |
| TVA 21% €                                | 59.758,21           |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                     | <b>€ 344.321,13</b> |

Part Fonds wallon du Logement 186.924,43 €

Intervention Région wallonne 80% 125.917,36 €

à charge communale 31.479,34 €

- **Liste des activités actuelles concernées par le projet**

Stationnement privé, arrière de logement

- **Liste des projets de même fonction existant sur le territoire communal**

Le centre-ville de Chièvres est doté d'un parc communal dans le quartier de l'Hôtel de Ville (Grand'rue, avec un agoraspace) et du parc Notre-Dame, propriété de la Fabrique d'église mais accessible au public, qui se situe à proximité de l'église Saint-Martin.

## FICHE 32

## VILLE DE CHIÈVRES

PRIORITE 3

## Vaudignies



Version initiale

Projet matériel



Version actualisée ( .. / .. / .. )

&gt; Création d'un espace public structurant et convivial

**1. Description succincte du projet****Nature du projet :**

- Aménagement de convivialité au cœur du quartier du Trieu
  - Renaturation, plantation comestible
  - Aménagement identitaire, par exemple land art
  - Espace intergénérationnel, équipement pour ados (fiche 33)
  - Sécurisation de l'espace de convivialité et de la voirie
  - Mobilier urbain
- Organisation d'animation de l'espace public (fiche 26) et soutien à l'appropriation de l'espace public (permis de végétaliser, fête des voisins, etc.)

**Public cible :** citoyens, associations locales**Partenaires potentiels :** riverains, Conseil Junior, Espace Jeunesse, Conseil consultatif des Aînés, Centre culturel L'Envol, Office de Tourisme, CCATM, Contrat Rivière Dendre, SPGE, IPALLE, ORES, SPAQUE, Services de secours**2. Justification du projet****- Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé****Contexte :** caractère rural de la place, bordée de tilleuls, point d'apport volontaire récemment mis en service, peu d'aménagements de convivialité (ancien ballodrome)**Besoins identifiés :**

- Besoin d'adapter le territoire, les espaces publics en particulier, à l'évolution du profil sociodémographique de la population
- Besoin de retrouver des espaces publics structurants, jouant leur rôle de lieu de rencontre
- Besoin d'encourager les échanges, la convivialité et la cohésion sociale

- Besoin d'adapter les espaces publics à l'évolution de la mobilité (partage de l'espace) et aux enjeux climatiques
- Besoin de renforcer l'attractivité résidentielle des cœurs de village

**- Caractère rural du projet**

L'aménagement de la place du Trieu à Vaudignies est cohérent avec les fondements du développement rural car il s'inscrit :

- Dans une démarche de soutien aux activités citoyennes et collectives, à la cohésion sociale, à la convivialité des cœurs de village
- Dans la volonté de mettre en valeur l'identité des villages et l'ancrage des habitants
- Dans le mouvement de prise en compte des enjeux climatiques qui induit la nécessaire adaptation des espaces publics

**- Effets directs et effets multiplicateurs attendus**

La mise en place de ce projet aura des effets multiplicateurs tels que :

- Amélioration du cadre de vie et de la convivialité des espaces publics
- Création d'espaces publics de qualité et sécurisés, adaptés à différentes catégories de population
- Développement de la dimension intergénérationnelle et de l'intégration sociale
- Modération des effets du changement climatique sur le périmètre et ses abords (îlot de chaleur, ruissellement)

**- Projets connexes du PCDR**

1. Végétaliser les espaces publics avec des plantes comestibles
13. Amplifier la gestion différenciée et le zéro phyto
15. Soutenir les festivités et le folklore identitaire
26. Organiser des animations mobilisatrices sur les espaces publics
33. Aménager des espaces de jeux et de loisirs pour enfants, ados et adultes
32. Aménager la place du Trieu à Vaudignies

**- Alternatives éventuelles**

Sans objet

- **Sobriété du projet**

La sobriété de ce projet provient du fait qu'il s'appuie sur des aménagements simples, locaux et qui amplifient la place donnée à la biodiversité et à la convivialité.

De plus, le programme d'aménagement porte sur des matériaux simples, intégrés, faciles d'entretien et favorables à la convivialité. Il fait la part belle à la végétation afin de contribuer à l'adaptation de cet espace aux changements climatiques.

**3. Lien à la stratégie du PCDR**

- **Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR**

1. Devenir moteur de transition

B. Par des démarches globales

2. Recréer un rapport à la nature apaisé, source d'intégration et de plus-value territoriale

B. Par la végétalisation des espaces urbanisés

**3. Recréer des cœurs de village dynamiques**

B. Par l'amélioration de l'offre et de l'accès aux infrastructures, aux services et aux équipements

**C. Par la convivialité des espaces et des équipements publics : modulables, multimodaux et multifonctionnels**

E. Par un système de mobilité convivial, inclusif et sécurisant

- **Objectifs connexes avec les autres plans et programmes pertinents**

| Plans et programmes communaux  | Plans et programmes supracommunaux   |
|--|--|
| <b>Plan Stratégique transversal (PST)</b>  | <b>Plan de Relance de la Wallonie</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Retisser des liens et encourager la participation citoyenne</li> <li>Penser à demain et après-demain via la mise en place de solutions pour sortir des impasses climatiques</li> <li>Redessiner ensemble l'espace public et réinventer la mobilité</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Investir dans les territoires locaux</li> <li>Renforcer l'inclusion sociale</li> </ul>                        |
| <b>Plan de Cohésion sociale (PCS)</b>  | <b>WaPi 2040</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Droit à un environnement sain et à un cadre de vie adapté</li> <li>Droit à l'épanouissement culturel, social et familial</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>S'adapter face au dérèglement climatique</li> <li>Développer une mobilité facilitée et multimodale</li> </ul> |

|  |  |
|--|--|
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Continuer à faire de la WAPI le territoire du bon vivre ensemble</li> </ul> |
| <b>PIC – PIMACI 2022-2024</b>  | <b>Contrat de Rivière Dendre</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>/</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des eaux pluviales</li> <li></li> </ul>                             |
| <b>Plan d'Action en faveur de l'Energie et du Climat (PAEDC)</b>   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>/</li> </ul>  |  |
| <b>Centre culturel L'Envol</b>   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Agor'Assos: mise en réseau des associations locales</li> <li>Nous, demain!: contribuer au développement d'une société plus durable</li> <li>Tour à tour: favoriser la mobilité douce</li> </ul> |  |
| <b>Plan communal de Développement de la Nature (PCDN) - BiodiverCité</b>   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Informers les citoyens et participer au maintien de la biodiversité dans les zones urbanisées</li> </ul>  |  |

## VILLE DE CHIÈVRES

PRIORITE 1

Tous les villages



Version initiale

Projet matériel



Version actualisée ( .. / .. / .. )

&gt; Création d'un réseau d'équipements collectifs fonctionnels et performants

**1. Description succincte du projet**

Afin de développer la convivialité des espaces publics, le projet porte sur la création d'un réseau d'équipements récréatifs de plein air dans les villages, par l'installation d'un panel d'équipements complémentaires : plaine de jeux, sports de rue, terrain de pétanque, échiquier géant, tennis de table, par exemple. Les aménagements pourront dans certains cas évoluer à terme en équipements intergénérationnels, en fonction de l'opportunité et de la faisabilité au cas par cas.

Le projet inclut également la mise en lumière de l'équipement, la sécurisation des abords et des itinéraires d'accès ainsi qu'un volet communication via le bulletin communal, le site web et les réseaux sociaux

**Public cible** : citoyens

**2. Justification du projet**

- **Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé**

**Contexte** : Manque d'équipements de cohésion sociale dans les villages, besoin d'appropriation de l'espace public et de création des liens entre les habitants

**Besoins identifiés** :

- Besoin de retrouver des espaces publics structurants, jouant leur rôle de lieu de rencontre.
- Besoin d'adapter le territoire, les espaces publics en particulier, à l'évolution du profil sociodémographique de la population de Chièvres
- Besoin de renforcer l'attractivité résidentielle des cœurs de village

- **Caractère rural du projet**

L'installation d'équipements destinés aux habitants du quartier vise à perpétuer la convivialité des espaces publics de village, tels des lieux d'échange, de temps partagés, de rencontre entre ceux-ci, que ce soit par génération ou de manière transgénérationnelle.

- **Effets directs et effets multiplicateurs attendus**

La mise en place de ce projet aura des effets multiplicateurs tels que :

- Création d'espaces publics de qualité et sécurisés, adaptés à différentes catégories de population
- Amélioration du cadre de vie des villages ou des quartiers concernés
- Amélioration de la convivialité et du partage de l'espace
- Amélioration de l'image de la commune pour les visiteurs extérieurs
- Développement de la dimension intergénérationnelle et de l'intégration sociale

- **Projets connexes du PCDR**

1. Végétaliser les espaces publics avec des plantes comestibles
12. Aménager et animer de nouveaux espaces verts communaux
13. Amplifier la gestion différenciée et le zéro phyto
19. Aménager ou construire des logements intergénérationnels
20. Aménager ou construire des logements pour jeunes couples
21. Aménager ou construire de l'habitat groupé
26. Organiser des animations mobilisatrices sur les espaces publics
28. Aménager la place de Tongre-Saint-Martin
31. Aménager un espace de convivialité au sein du quartier Bel-Ange
32. Aménager la place du Trieu à Vaudignies
41. Réaliser des aménagements de sécurisation du réseau routier
42. Aménager l'ancienne ligne de chemin de fer L81 en voie verte
43. Aménager des itinéraires de mobilité active sécurisés
51. Créer un espace de convivialité à la halte nautique de Ladeuze

- **Alternatives éventuelles**

Sans objet

- **Sobriété du projet**

Le caractère sobre du projet est lié à sa nature : de petits équipements de quartier, de proximité, représentant un investissement financier contenu pour la Ville mais

dont les retombées en termes d'intégration sociale et de collectivité peuvent être immenses.

### 3. Lien à la stratégie du PCDR

- **Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR**
  2. Recréer un rapport à la nature apaisé, source d'intégration et de plus-value territoriale
    - B. Par la végétalisation des espaces urbanisés
- 3. Recréer des cœurs de village dynamiques**
  - B. Par l'amélioration de l'offre et de l'accès aux infrastructures, aux services et aux équipements
  - C. Par la convivialité des espaces et des équipements publics : modulables, multimodaux et multifonctionnels
- **Objectifs connexes avec les autres plans et programmes pertinents**

| Plans et programmes communaux  | Plans et programmes supracommunaux   |
|--|--|
| <b>Plan Stratégique transversal (PST)</b>  | <b>Plan de Relance de la Wallonie</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer, avec et pour les aînés, une société plus solidaire</li> <li>• Retisser des liens et encourager la participation citoyenne</li> <li>• Des politiques locales de jeunesse axées sur trois piliers : bien-être, émancipation et mixité</li> <li>• Redessiner ensemble l'espace public et réinventer la mobilité</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Investir dans les territoires locaux</li> <li>• Renforcer l'inclusion sociale</li> </ul>  |
| <b>Plan de Cohésion sociale (PCS)</b>  | <b>WaPi 2040</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit à un cadre de vie adapté</li> <li>• Droit à l'épanouissement culturel, social et familial</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'inclusion sociale et accompagner les plus fragiles</li> <li>• Continuer à faire de la WAPI le territoire du bon vivre ensemble</li> </ul> |
| <b>PIC – PIMACI 2022-2024</b>  | <b>Contrat de Rivière Dendre</b>   |
| • /  | • /  |
| <b>Plan d'Action en faveur de l'Energie et du Climat (PAEDC)</b>   |  |
| • /  |  |
| <b>Centre culturel L'Envol</b>   |  |

|  |
|--|
| • /  |
| <b>Plan communal de Développement de la Nature (PCDN) - BiodiverCité</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer les citoyens et participer au maintien de la biodiversité dans les zones urbanisées</li> </ul> |

### 4. Impacts du projet sur la résilience du territoire et de la société

| Impacts ✓ ou ✕                        | Dimension     |         |          |        |          |            |
|---------------------------------------|---------------|---------|----------|--------|----------|------------|
|                                       | Environnement | Energie | Mobilité | Social | Culturel | Economique |
| <b>Éléments prioritaires</b>          |               |         |          |        |          |            |
| Intérêts des générations futures      | ✓             |         | ✓        | ✓      | ✓        | ✓          |
| Participation                         | ✓             |         | ✓        | ✓      | ✓        |            |
| Cohérence des politiques sectorielles | ✓             |         | ✓        | ✓      | ✓        |            |
| Solidarité des territoires            |               |         |          |        |          |            |
| Evaluation permanente                 | ✓             |         | ✓        | ✓      | ✓        |            |

### 5. Localisation et statut

- **Sites pressentis**
  - Cités de la SLSP « Habitat du Pays vert » : la Payelle (Vaudignies), Cité Parc et la Sablière (Chièvres)
  - Chièvres : nouveau quartier de la rue d'Ath, quartier Bel Ange (FP 31)
  - Grosage, cœur du village, hameau de la Biderie
  - Ladeuze : ancienne plaine de jeux de la Ligue des Familles, ancienne gare
  - Tongre-Notre-Dame : anciens terrains de tennis à l'arrière de la future Maison de Village (Centre culturel)
  - Vaudignies : rue Jean Brésart (à l'arrière du ballodrome de la rue des Ecoles), place du Trieu (FP 32)
  - Huissignies : rue des Huées (jardin de l'école communale)

- **Intégration du projet par rapport à son environnement direct**  
Les localisations envisagées se trouvent toutes au cœur des villages ou de quartiers afin de porter pleinement le rôle de cohésion des équipements.
- **Cadre légal**  
A préciser à l'activation de la fiche, en fonction des implantations retenues
- **Contraintes naturelles existantes**  
A préciser à l'activation de la fiche, en fonction des implantations retenues
- **Mobilité - Sécurité**  
A préciser à l'activation de la fiche, en fonction des implantations retenues
- **Statut de propriété**  
Ville de Chièvres

## 6. Parties prenantes, porteurs de projet

- **Porteur du projet**  
Ville de Chièvres
- **Partenaires potentiels**  
Espace Jeunesse, Conseil Junior, Patro, Accueil Temps Libre, Commission Culture, Sports, Jeunesse, écoles, Service Environnement, Commission consultative des Aînés, riverains, AMO
- **Pistes de financement**  
RW – Infrasport

## 7. Programme de réalisation

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**
  - Des équipements comme les terrains de tennis à Tongre-Notre-Dame ou la plaine de jeu à Ladeuze sont actuellement inaccessibles, du fait de leur état de vétusté ou de leur non-conformité, respectivement.
  - A Chièvres, l'agoraspace ainsi que l'espace de fitness extérieur rencontrent un beau succès
- **Etat du dossier**
  - Chièvres : agoraspace installé en 2013
  - Cités de la SLSP « Habitat du Pays vert » : la Payelle (Vaudignies), Cité Parc et la Sablière (Chièvres) : reprise en gestion des voiries par la Ville
- **Programme des travaux ou des aménagements**
  - Préparation du site : fauchage, terrassement le cas échéant

- Installation des équipements
- Sécurisation

### - Planification

- Consultation des partenaires, des forces vives concernées et des riverains
- Etat des lieux et finalisation des localisations
- Convention faisabilité
  - Esquisse et avant-projet
  - Projet et métrés
  - Permis d'urbanisme, le cas échéant
- Convention réalisation
  - Mise en œuvre
  - Suivi de chantier

### - Démarches administratives à réaliser par la Commune

- Veille sur les opportunités de financement (appels à projet SPW)
- Marché de services
- Permis d'urbanisme
- Marché de travaux ou de fourniture

### - Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Entretien périodique des équipements
- Communication
- Organisation d'activités de convivialité, en partenariat avec l'Espace Jeunes, le Patro, le Centre culturel, entre autres

## 8. Estimation globale du coût

| Estimation globale du coût                                  | Montant                  | Sources de financement   |
|---|--------------------------|--|
| - Investissement et/ou phase                                | 15.000 € /<br>équipement | <input checked="" type="checkbox"/> Commune<br><input checked="" type="checkbox"/> Wallonie<br>(Infrasport)<br><input type="checkbox"/> Autres : |
| — <del>Frais accessoires</del><br>(honoraires, acquisition) |                          |  |
| — <del>TVA</del>  |                          |  |
| — <del>Total (TFC)</del>                                    |                          |  |

## 9. Evaluation

| Indicateur(s) de réalisation | Valeur cible  | Source de vérification |
|------------------------------|---------------|------------------------|
| Aménagements                 | ≥ 1 / village | AC                     |
| Animations organisées        | 2 / an        | AC                     |

| Indicateur(s) de résultat             | Valeur cible   | Source de vérification |
|---------------------------------------|----------------|------------------------|
| Nombre de participants aux animations | ≥ 10 personnes | AC                     |
| Taux de satisfaction des utilisateurs | 90%            | AC (enquête)           |

## 10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

### - Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au point 5 (Localisation et statut)

En fonction des sites retenus, les mesures seront adaptées au cas par cas. Cependant, les aménagements prévus étant de type léger, les contraintes y afférentes sont relativement réduites.

### - Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux

Sans objet car les aménagements n'induisent pas l'imperméabilisation significative des sols.

### - Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles

Le projet prévoira l'utilisation de matériaux durables et à la longévité éprouvée, la mise en place d'une végétation vivace le cas échéant, une mise en lumière peu énergivore et facilement modulable (intensité, horaires d'activation).

### - Mesures en faveur de la sobriété du projet

Le caractère sobre du projet est lié à sa nature : de petits équipements de quartier, de proximité, représentant un investissement financier contenu pour la Ville mais dont les retombées en termes d'intégration sociale et de collectivité peuvent être immenses.

### - Mesures en faveur de la biodiversité

Si des plantations sont adjointes à l'aménagement des équipements de jeu, une attention particulière sera portée au choix des espèces mises en œuvre : indigènes, vivaces au maximum, mellifères. Conformément à la FP 13, les mesures

de gestion de ces nouveaux espaces verts respecteront les principes de la gestion différenciée et du zéro phyto.

### - Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet

Par sa nature, le projet vise une grande inclusivité en proposant des équipements avec un large spectre de public cible.

### - Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire

Sans objet

### - Intégration du projet dans l'environnement

La mise en œuvre du projet contribuera directement à l'amélioration du cadre de vie pour les riverains et pour les usagers de l'espace. Conçu de manière à favoriser son appropriation, le projet contribuera également à créer de la convivialité au cœur des villages et des quartiers et à tisser des liens entre les usagers.

## 11. Annexes

A préciser à l'activation du projet

## VILLE DE CHIÈVRES

## PRIORITE 1

## Vaudignies

Projet matériel

&gt; Création d'un réseau d'équipements collectifs fonctionnels et performants

- Version initiale  
 Version actualisée ( .. / .. / .. )

## 1. Description succincte du projet



Figure 10 | Hall sportif de Vaudignies [Ideta, 2022]

Construit dans les années 90, le hall sportif de Vaudignies nécessite aujourd'hui l'amélioration significative de sa fonctionnalité, eu égard à son niveau d'utilisation (voir point 5).

Le projet porte donc sur la construction d'une annexe avec vestiaires, douches et buvette et sur la rénovation et l'amélioration des performances du bâtiment (remplacement des châssis, production d'énergie, par exemple panneaux photovoltaïques)

**Public cible** : citoyens, clubs sportifs, enfants

## 2. Justification du projet

- **Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé**

**Contexte** : manque de fonctionnalité de l'équipement pour les principaux utilisateurs (clubs sportifs, associations, école communale), forte demande en équipements sportifs sur le territoire

**Besoins identifiés :**

- Besoin de pérenniser le caractère structurant des équipements collectifs des cœurs de village, dont le hall sportif de Vaudignies
  - Les équipements collectifs de Chièvres jouent tous un rôle important dans l'animation des villages et dans la dynamique des associations
  - Pour le Hall sportif de Vaudignies, besoin de compléter l'équipement sportif par les fonctions de base périphériques : vestiaires, sanitaires, buvette.
- Besoin de soutenir les associations locales et clubs sportifs pour leur rôle d'intégration sociale, de cohésion, de dynamique et d'animation des cœurs de village
- Besoin de soutenir les activités à fort ancrage identitaire, tel que la balle pelote

- **Caractère rural du projet**

Un équipement collectif tel qu'un hall sportif est un lieu de cohésion sociale, un lieu de rencontre pour les habitants d'un village / d'une commune, de surcroît un lieu intergénérationnel, d'intégration et d'activité physique.

Aussi, ce projet d'amélioration de la fonctionnalité du hall rencontre les valeurs de ruralité dans la mesure où il s'agit de renforcer et de pérenniser le bâtiment et ses fonctions.

- **Effets directs et effets multiplicateurs attendus**

La mise en place de ce projet aura des effets multiplicateurs tels que :

- Le maintien de l'animation des cœurs de village et la création de lieux et de temps de convivialité
- L'aide à la pérennisation des clubs sportifs locaux (basket, balle pelote, one wall, psychomotricité, etc.) et à la création de nouveaux collectifs
- Le maintien d'une offre sportive de proximité, voire identitaire pour la balle pelote
- L'amélioration des conditions d'accueil pour les enfants de l'école communale qui occupent la salle pour le cours de gymnastique

- **Projets connexes du PCDR**

- 15. Soutenir les festivités et le folklore identitaire
- 25. Optimiser le système de gestion des infrastructures collectives publiques
- 43. Aménager des itinéraires de mobilité active sécurisés

- **Alternatives éventuelles**

- L'utilisation de bâtiments de l'école communale, qui est adossée au hall sportif, n'est pas envisageable car l'implantation connaît une croissance significative de sa population et exploite l'ensemble des espaces. Des travaux sont d'ailleurs prévus pour aménager de nouvelles classes.
- L'aménagement des équipements (vestiaires, buvette) n'est pas possible à l'intérieur du hall actuel car les terrains de sport occupent l'entièreté de la superficie avec une marge d'environ un mètre en pourtour, latitude qui est en partie occupée par des placards pour le rangement du matériel.

- **Sobriété du projet**

La démarche vise à permettre de tirer le meilleur parti d'un bâtiment existant dont les aménagements initiaux ne permettent pas une utilisation confortable et respectueuse des personnes, ce qui en limite donc le temps d'occupation.

### 3. Lien à la stratégie du PCDR

- **Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR**

1. Devenir moteur de transition
  - B. Par des démarches globales
3. Recréer des cœurs de village dynamiques
  - A. Par du patrimoine et du folklore vivants et omniprésents
  - B. Par l'amélioration de l'offre et de l'accès aux infrastructures, aux services et aux équipements**
  - C. Par la convivialité des espaces et des équipements publics : modulables, multimodaux et multifonctionnels**

- **Objectifs connexes avec les autres plans et programmes pertinents**

| Plans et programmes communaux  | Plans et programmes supracommunaux   |
|--|--|
| <b>Plan Stratégique transversal (PST)</b>  | <b>Plan de Relance de la Wallonie</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des politiques locales de jeunesse axées sur trois piliers : bien-être, émancipation et mixité</li> <li>• Penser à demain et après-demain via la mise en place de solutions pour sortir des impasses climatiques</li> <li>• Mener une politique de l'énergie qui réponde aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser des rénovations énergétiques du bâti</li> <li>• Investir dans les territoires locaux</li> <li>• Renforcer l'inclusion sociale</li> </ul>     |
| <b>Plan de Cohésion sociale (PCS)</b>  | <b>WaPi 2040</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit à la santé</li> <li>• Droit à l'alimentation</li> <li>• Droit à l'épanouissement culturel, social et familial</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'inclusion sociale et accompagner les plus fragiles</li> <li>• Continuer à faire de la WAPI le territoire du bon vivre ensemble</li> </ul> |
| <b>PIC – PIMACI 2022-2024</b>  | <b>Contrat de Rivière Dendre</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement de la rue Royale</li> <li>• Aménagement de 2 pistes cyclables à la rue des 3 Chapelles à Grosage</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>  |
| <b>Plan d'Action en faveur de l'Energie et du Climat (PAEDC)</b>   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Performance énergétique des bâtiments communaux</li> <li>• Réduction des consommations dans les bâtiments communaux</li> <li>• Vélos électriques</li> </ul>   |  |
| <b>Centre culturel L'Envol</b>   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>  |  |
| <b>Plan communal de Développement de la Nature (PCDN) - BiodiverCité</b>   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer les citoyens et participer au maintien de la biodiversité dans les zones urbanisées</li> </ul>   |  |

#### 4. Impacts du projet sur la résilience du territoire et de la société

| Impacts ✓ ou ×                        | Dimension     |         |          |        |          |            |
|---------------------------------------|---------------|---------|----------|--------|----------|------------|
|                                       | Environnement | Energie | Mobilité | Social | Culturel | Economique |
| <b>Éléments prioritaires</b>          |               |         |          |        |          |            |
| Intérêts des générations futures      |               | ✓       |          | ✓      | ✓        |            |
| Participation                         |               |         |          | ✓      | ✓        |            |
| Cohérence des politiques sectorielles |               | ✓       |          | ✓      | ✓        | ✓          |
| Solidarité des territoires            |               |         |          |        |          |            |
| Evaluation permanente                 |               | ✓       |          | ✓      | ✓        | ✓          |

#### 5. Localisation et statut

- **Adresse**

Vaudignies, rue des Ecoles

- **Périmètre d'intervention**

- Hall sportif : bâtiment construit dans les années 90, le bâtiment est comparable à un hangar agricole et n'offre de ce fait ni espace de stockage, ni vestiaires, ni sanitaire (les toilettes de l'école dépannent occasionnellement), ni de buvette pour les clubs sportif. Il n'est donc pas possible d'organiser des compétitions dans de bonnes conditions.
- Bande herbeuse latérale, actuellement occupée par quelques petits fruitiers gérés par l'école communale voisine

- **Intégration du projet par rapport à son environnement direct**

- Bâtiment adjacent à l'école communale, qui l'utilise comme salle de gymnastique
- Parking comptant deux fois douze places
- Terrain de balle pelote à la rue des Ecoles, qui pourrait bénéficier des nouveaux équipements lors des matches

- **Cadre légal**

- Plan de Secteur : habitat à caractère rural
- SOL : /

- Règlements : /
- Patrimoine : /
- Autres : /

- **Contraintes naturelles existantes**

- Inondation : /
- Ruissellement / Erosion : /
- PASH : assainissement collectif, égout gravitaire existante à la rue des écoles
- Captage : /
- Karst : calcaire carbonifère sous couverture
- Biodiversité : /



SPW: Source: Esri, Maxar, Earthstar Geographics, and the GIS User Community; CWEPS - SPW

- Autres : /
- **Mobilité – Sécurité**
- Transports en commun : ligne 100 Ath-Saint-Ghislain à 250 mètres
  - Mobilité active : /
  - Sécurité routière : le site se trouve en retrait de la rue. Il n’y a pas d’aménagement spécifique aux abords du site.
- **Statut de propriété**  
Ville de Chièvres

## 6. Parties prenantes, porteurs de projet

- **Porteur du projet**  
Ville de Chièvres
- **Partenaires potentiels**  
Clubs sportifs : badminton, jeu de balle (utilisation des vestiaires), foot (pour les entraînements hivernaux)
- **Pistes de financement**  
RW – Infrasport

## 7. Programme de réalisation

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**
- Projet inscrit dans le 1<sup>er</sup> PCDR
  - Inadéquation de l’équipement par rapport aux usages : sans vestiaires, impossible d’organiser des compétitions, inconfort des utilisateurs pour les entraînements (changement de tenue dans la voiture par exemple)
  - Gouffre énergétique, malgré les premières interventions réalisées
- **Etat du dossier**
- Amélioration de la performance énergétique du bâtiment (isolation des murs et de la toiture), subsidié dans le cadre de UREBA – en 2018, et travaux prévus en 2024
- **Programme des travaux ou des aménagements**
- Evaluation du potentiel du bâtiment en matière de production d’énergie renouvelable (superficie exploitable, exposition)
  - Construction d’une extension afin d’y abriter des vestiaires, des sanitaires et un accueil/bar
  - Aménagement d’un espace de convivialité et de rencontre composé d’une zone verte extérieure et d’une terrasse

- Petits aménagements complémentaires : stationnement vélos, borne de chargement
- Performance énergétique :
  - Renouvellement des châssis du hall principal
  - Installation d’un système de production d’énergie renouvelable, sur base des recommandations de l’évaluation initiale
- Consommations de ressources
  - Citerne d’eau de pluie alimentant les sanitaires
  - Luminaires à faible consommation, détection de présence

## - Planification

- Consultation des partenaires, des forces vives concernées et des riverains
- Esquisse et avant-projet
- Projet et métrés
- Permis d’urbanisme
- Mise en œuvre
- Suivi de chantier

## - Démarches administratives à réaliser par la Commune

- Veille sur les opportunités de financement (appels à projet SPW)
- Marché de services
- Permis d’urbanisme
- Marché de travaux ou de fourniture

## - Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l’investissement réalisé

- Concertation ou enquête pour identifier les besoins et les attentes des utilisateurs actuels et futurs de la Maison de village
- Convention de gestion
- Communication et promotion des activités associatives organisées
- Entretien périodique

## 8. Estimation globale du coût

Voir détail en annexe

| Estimation globale du coût                    | Montant      | Sources de financement                                    |
|---|--------------|---|
| - Investissement                              | 543.000,00 € | <input checked="" type="checkbox"/> Commune               |
| - Frais accessoires (honoraires, acquisition) | 54.300,00 €  | <input checked="" type="checkbox"/> Wallonie (Infrasport) |

|               |              |                                   |
|---------------|--------------|-----------------------------------|
| - TVA         | 125.433,00 € | <input type="checkbox"/> Autres : |
| - Total (TFC) | 722.733,00 € |                                   |

Projet rémunérateur oui  non

## 9. Evaluation

| Indicateur(s) de réalisation             | Valeur cible | Source de vérification |
|--|--------------|------------------------|
| Aménagement de l'extension et des abords | 1            | AC                     |
| Rénovation énergétique du hall           | 1            | AC                     |

| Indicateur(s) de résultat           | Valeur cible | Source de vérification |
|-------------------------------------|--------------|------------------------|
| Nombre de clubs occupants réguliers | 5/semaine    | AC                     |
| Nombre de compétitions organisées   | 1/semaine    | AC                     |
| Consommation énergétique            | -15%         | AC                     |
| Satisfaction des utilisateurs       | 80%          | AC (enquête)           |

## 10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

### - Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au point 5 (Localisation et statut)

Sans objet

### - Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux

Le projet prévoit la création d'une annexe de 220 m<sup>2</sup> implantée en partie sur une aire engazonnée et en partie sur le parking existant (pavés autobloquants). La zone de convivialité en plein air, prévue sur une partie de l'actuel parking, permettra de limiter partiellement l'imperméabilisation du périmètre d'intervention.

Les vestiaires, douches et sanitaires seront alimentés par une citerne d'eau de pluie filtrée.

### - Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles

Le projet inclut l'évaluation du potentiel du bâtiment en matière de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, en l'occurrence). Le projet prévoit déjà

l'amélioration des châssis du bâtiment existant et un niveau élevé de performance énergétique de son extension. En outre, celle-ci sera construite à partir de matériaux ayant démontré leur caractère écologique et à la longévité éprouvée. Les points lumineux seront peu énergivores et facilement modulables (intensité, détecteurs dans les zones pertinentes).

### - Mesures en faveur de la sobriété du projet

Le bureau d'étude devra proposer différents scénarii, permettant de confronter les coûts de mise en œuvre ainsi que les coûts de fonctionnement et d'entretien. Ce afin que les Autorités puissent opter pour la solution qui rencontrera le mieux les besoins d'aménagement et l'objectif de sobriété.

En outre, la démarche vise à permettre de tirer le meilleur parti d'un bâtiment existant dont les aménagements initiaux ne permettent pas une utilisation confortable et respectueuse des personnes, ce qui en limite donc le temps d'occupation.

### - Mesures en faveur de la biodiversité

Le projet porte sur la création d'une annexe bâtie qui devrait investir une petite parcelle actuellement engazonnée et plantée de petits arbustes fruitiers, gérée par l'école. Le bureau d'étude évaluera la possibilité de mettre en œuvre des toitures végétalisées, sur tout ou partie de l'annexe et du bâtiment principal (de manière compatible avec l'option énergie renouvelable évoquée ci-avant). En complément, la possibilité d'aménager un nouvel espace vert dans l'enceinte ou à proximité de l'école sera intégrée à la réflexion.

### - Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet

La démarche proposée à travers ce projet vise à optimiser l'usage d'un bâtiment actuellement peu fonctionnel étant donnée sa conception initiale minimaliste. Aussi, les aménagements proposés permettront *de facto* une meilleure inclusivité par un élargissement du champ des utilisateurs potentiels.

De plus, des équipements complémentaires des abords, tels que stationnements vélo (en U inversé) et borne de rechargement (vélo et voiture), permettront d'optimiser l'accessibilité de la structure.

### - Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire

Dans la mesure du possible, la mise en œuvre du projet sera confiée à des entreprises locales et envisagera au maximum le réemploi des matériaux *in situ*.

Les nouveaux matériaux mis en œuvre dans le cadre du chantier devront présenter, dans la mesure du possible, une durabilité maximum et une bonne capacité de réemploi ou de recyclage.

En phase de fonctionnement, le ou les gestionnaires de la buvette seront invités à promouvoir et à proposer des produits locaux ou issus du circuit court.

- **Intégration du projet dans l'environnement**

L'implantation de l'extension du hall sportif de Vaudignies se situe à l'arrière du bâtiment et dans une zone qui ne va pas impacter le paysage.

Concernant le voisinage, le regain d'attractivité de la structure liée à l'augmentation de son confort d'utilisation pourrait impacter les riverains : augmentation du temps d'occupation, augmentation du nombre de véhicules. Néanmoins, les abords du site sont déjà aménagés en stationnement et les abords du terrain de jeu de balle tout proche pourraient absorber ponctuellement ce besoin.

## 11. Annexes

- **Plan de situation et périmètre d'intervention**  
Voir point 5
- **Dossier photographique**



### - Etat des lieux

- Bâtiment de type hangar agricole, sol en béton lissé avec le tracé des terrains de sports et le matériel correspondant (paniers de basket, filets, buts) et quelques agrès de gymnastiques (plint, espaliers)
- Murs isolés dans le cadre de la subvention UREBA (voir point 7 – Etat du dossier), toiture en tôles ondulées non isolée
- Châssis en aluminium en mauvais état (larges jours entre les chambranles et les ouvrants)
- Chauffage par soufflerie
- Espace de stockage pour le matériel insuffisant et mal adapté
- Pas de vestiaires pour les occupants
- Pas d'espace d'accueil / cafétaria pour les visiteurs et les occupants

### - Plan d'implantation

Voir ci-contre

### - Liste des activités actuelles concernées par le projet

Clubs sportifs : badminton, jeu de balle (utilisation des vestiaires), foot (pour les entraînements hivernaux)

### - Liste des projets de même fonction existant sur le territoire communal

A Huissignies, à près de 4km à vol d'oiseau, la salle « La Marcotte » est équipée pour la pratique sportive. Son calendrier d'occupation affiche complet.



- **Métré**

| <b>CHIFFRAGE DE L'AMELIORATION DU HALL SPORTIF DE VAUDIGNIES</b>                                 |                            |                   |              |              |                     |                              |      |                     |                                |
|--|----------------------------|-------------------|--------------|--------------|---------------------|------------------------------|------|---------------------|--------------------------------|
| <b>CONSTRUCTION D'UNE EXTENSION : Accueil, vestiaires, sanitaires, rangements</b>                |                            |                   |              |              |                     |                              |      |                     |                                |
|  | Prix unitaire              | Quantité          | Montant HTVA | TVA          | Total TVAC          | Pouvoir subsidiant           | Taux | Montant subsidiable | Montant à charge de la commune |
| Construction de l'extension  | 2.000€/m <sup>2</sup>      | 220m <sup>2</sup> | 440.000,00 € | 92.400,00 €  | <b>532.400,00 €</b> |                              |      |                     |                                |
| Rénovation du hall existant  | 150€/m <sup>2</sup>        | 600m <sup>2</sup> | 90.000,00 €  | 18.900,00 €  | <b>108.900,00 €</b> |                              |      |                     |                                |
| Aménagement paysager - terrasse  | 200€/m <sup>2</sup>        | 65m <sup>2</sup>  | 13.000,00 €  | 2.730,00 €   | <b>15.730,00 €</b>  |                              |      |                     |                                |
| Frais d'études<br>(architecture, stabilité, techniques spéciales et coordination sécurité santé) | 10% du montant des travaux |                   | 54.300,00 €  | 11.403,00 €  | <b>65.703,00 €</b>  |                              |      |                     |                                |
| <b>TOTAL</b>   |                            |                   | 597.300,00 € | 125.433,00 € | <b>722.733,00 €</b> | Wallonie - DR<br>Infrasports | 80%  | 578.186,40 €        | 144.546,60 €                   |



## FICHE 35

## VILLE DE CHIÈVRES

PRIORITE 3

## Vaudignies



Version initiale

Projet matériel



Version actualisée ( .. / .. / .. )

&gt; Création d'une Maison de village

**1. Description succincte du projet****Nature du projet :**

- Recherche d'un lieu adéquat, soit un bâtiment à requalifier, soit un terrain urbanisable, avec une attention particulière à l'accessibilité pour les différents modes de transport
- Création d'un équipement collectif adapté aux besoins des citoyens et des collectifs locaux (local de réunion, salle pour banquet, stockage), performant sur le plan énergétique et minimisant son impact environnemental
- Mise en place d'une concertation préalable avec les acteurs et futurs utilisateurs et organisation d'animation d'appropriation des lieux
- Aménagement des abords de manière à créer de la convivialité et à intégrer le projet dans son contexte urbain et environnemental, avec une attention particulière à la limitation des nuisances pour les riverains

**Public cible :** milieu associatif, citoyens**Localisation :** à rechercher**Partenaires pressentis :** associations et clubs de Vaudignies**2. Justification du projet****Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé**

**Contexte :** absence de structure adaptée au milieu associatif à Vaudignies, dynamique associative bien présente dans le village, manque d'intérêt croissant de la population pour l'engagement associatif, risque d'accroissement de l'individualisme, rôle structurant des infrastructures collectives dans les cœurs de village

**Besoins identifiés :**

- Pérennisation du caractère structurant des équipements collectifs des cœurs de village
  - Pour le projet de Maison de Village à Vaudignies, il s'agit de proposer un équipement collectif pour répondre aux besoins de la vie associative locale : local de réunion, espace de festivités associative principalement.
- Amélioration de l'ancrage local et de l'implication des habitants de Vaudignies
- Création d'un espace adapté à la vie associative des villages, à Vaudignies en particulier

**- Caractère rural du projet**

La création d'une maison de village est une initiative emblématique d'une démarche de développement rural car il crée un espace de convergence, de convivialité et de collaboration des habitants. La maison de village est un lieu d'identité et d'attachement qui ancre les habitants au village.

**- Effets directs et effets multiplicateurs attendus**

La mise en place de ce projet aura des effets multiplicateurs tels que :

- Le maintien de l'animation des cœurs de village et la création de lieux et de temps de convivialité
- L'aide à la pérennisation des associations locales et à la création de nouveaux collectifs
- Le maintien d'une dynamique intergénérationnelle et de la cohésion sociale

**- Projets connexes du PCDR**

1. Végétaliser les espaces publics avec des plantes comestibles
7. Développer les démarches d'économie circulaire
12. Aménager et animer de nouveaux espaces verts communaux
15. Soutenir les festivités et le folklore identitaire
25. Optimiser le système de gestion des infrastructures collectives publiques

- 26. Organiser des animations mobilisatrices sur les espaces publics
- 32. Aménager la place du Trieu à Vaudignies
- 34. Améliorer les équipements du hall sportif de Vaudignies
- 43. Aménager des itinéraires de mobilité active sécurisés

- **Alternatives éventuelles**

A ce stade de réflexion du projet (priorité 3), le projet n'a pas trouvé de localisation et aucune alternative n'a été envisagée.

- **Sobriété du projet**

A l'activation de la fiche et tenant compte d'une description plus aboutie du projet, les interventions proposées seront imaginées dans des budgets raisonnables, en minimisant l'emprise au sol (en cas de construction neuve) ainsi qu'une mise en œuvre respectueuse de l'environnement et des travailleurs.

### 3. Lien à la stratégie du PCDR

- **Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR**

**3. Recréer des cœurs de village dynamiques**

- A. Par du patrimoine et du folklore vivants et omniprésents
- B. Par l'amélioration de l'offre et de l'accès aux infrastructures, aux services et aux équipements
- C. Par la convivialité des espaces et des équipements publics : modulables, multimodaux et multifonctionnels**
- D. Par la mise en lumière du tissu associatif

- **Objectifs connexes avec les autres plans et programmes pertinents**

| Plans et programmes communaux   | Plans et programmes supracommunaux  |
|---|---|
| <b>Plan Stratégique transversal (PST)</b>   | <b>Plan de Relance de la Wallonie</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Retisser des liens et encourager la participation citoyenne</li> <li>• Patrimoine et Culture, maillons essentiels de la politique communale de Chièvres</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Investir dans les territoires locaux</li> <li>• Renforcer l'inclusion sociale</li> </ul>   |
| <b>Plan de Cohésion sociale (PCS)</b>   | <b>WaPi 2040</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit à l'épanouissement culturel, social et familial</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Consolider l'identité du territoire de Wallonie picarde</li> <li>• Continuer à faire de la WAPI le territoire du bon vivre ensemble</li> </ul> |
| <b>PIC – PIMACI 2022-2024</b>   | <b>Contrat de Rivière Dendre</b>  |
| • /   | • /   |

|   |
|---|
| <b>Plan d'Action en faveur de l'Energie et du Climat (PAEDC)</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Performance énergétique des bâtiments communaux</li> <li>• Réduction des consommations dans les bâtiments communaux</li> </ul> |
| <b>Centre culturel L'Envol</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agor'Assos : mise en réseau des associations locales</li> </ul>  |
| <b>Plan communal de Développement de la Nature (PCDN) - BiodiverCité</b>  |
| • /   |

## VILLE DE CHIÈVRES

## PRIORITE 2

## Grosage



Version initiale

## Projet matériel



Version actualisée ( .. / .. / .. )

&gt; Création d'une Maison de village

**1. Description succincte du projet**

Figure 11 | Maison du Domissart [FRW, 2023]

**Nature du projet :**

- Rénovation et modernisation de l'enveloppe extérieure du bâtiment
- Extension de la surface mise à disposition des associations
- Renouvellement des équipements intérieurs
- Organisation du stationnement aux abords

**Public cible :** citoyens, jeunes, associatif local**2. Justification du projet****Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé**

**Contexte :** Maison du Domissart utilisée par les associations de Grosage, espace exploité insuffisant, équipements vieillissants (coin cuisine inadapté), manque d'isolation (du sol notamment), demande forte des jeunes (village excentré), rôle structurant des infrastructures collectives dans les cœurs de village

**Besoins identifiés :**

- Amélioration de l'ancrage local et de l'implication des citoyens
- Création d'un espace adapté à la vie associative des villages, à Grosage en particulier

**Caractère rural du projet**

La rénovation de la Maison du Domissart est cohérente avec les fondements du développement rural car elle s'inscrit :

- Dans une logique d'entretien et de modernisation des bâtiments communaux accessibles au public
- Dans une démarche de soutien aux activités citoyennes et collectives, à la cohésion sociale, à la convivialité des cœurs de village
- Dans la volonté de mettre en valeur l'identité des villages et l'ancrage des habitants

**Effets directs et effets multiplicateurs attendus**

La mise en place de ce projet aura des effets multiplicateurs tels que :

- Le maintien de l'animation des cœurs de village et la création de lieux et de temps de convivialité
- L'aide à la pérennisation des associations locales et à la création de nouveaux collectifs
- Le maintien d'une dynamique intergénérationnelle et de la cohésion sociale

**Projets connexes du PCDR**

- 25. Optimiser le système de gestion des infrastructures collectives publiques
- 27. Aménager la place-carrefour de Grosage

- **Alternatives éventuelles**

Sans objet

- **Sobriété du projet**

Le projet souhaite pérenniser une structure importante dans la vie d'un village, en intervenant de manière raisonnée mais en temps utile, avant que le bien public ne se dégrade et engendre des coûts prohibitifs pour les Autorités communales.

Les interventions proposées seront imaginées dans des budgets raisonnables, en minimisant l'emprise au sol (en cas de construction d'une annexe) ainsi qu'une mise en œuvre respectueuse de l'environnement et des travailleurs.

**3. Lien à la stratégie du PCDR**

- **Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR**

**3. Recréer des cœurs de village dynamiques**

**B. Par l'amélioration de l'offre et de l'accès aux infrastructures, aux services et aux équipements**

C. Par la convivialité des espaces et des équipements publics : modulables, multimodaux et multifonctionnels

D. Par la mise en lumière du tissu associatif

- **Objectifs connexes avec les autres plans et programmes pertinents**

| Plans et programmes communaux   | Plans et programmes supracommunaux   |
|---|--|
| <b>Plan Stratégique transversal (PST)</b>   | <b>Plan de Relance de la Wallonie</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Retisser des liens et encourager la participation citoyenne</li> <li>• Patrimoine et Culture, maillons essentiels de la politique communale de Chièvres</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Investir dans les territoires locaux</li> <li>• Renforcer l'inclusion sociale</li> </ul>  |
| <b>Plan de Cohésion sociale (PCS)</b>   | <b>WaPi 2040</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit à l'épanouissement culturel, social et familial</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir et organiser la participation citoyenne</li> <li>• Continuer à faire de la WAPI le territoire du bon vivre ensemble</li> </ul> |
| <b>PIC – PIMACI 2022-2024</b>   | <b>Contrat de Rivière Dendre</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement de 2 pistes cyclables à la rue des 3 Chapelles à Grosage</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>  |

|   |   |
|---|---|
| <b>Plan d'Action en faveur de l'Energie et du Climat (PAEDC)</b>  | • |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Performance énergétique des bâtiments communaux</li> <li>• Réduction des consommations dans les bâtiments communaux</li> </ul> |   |
| <b>Centre culturel L'Envol</b>  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agor'Assos : mise en réseau des associations locales</li> </ul>  |   |
| <b>Plan communal de Développement de la Nature (PCDN) - BiodiverCité</b>  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>   |   |

**4. Impacts du projet sur la résilience du territoire et de la société**

| Impacts ✓ ou ✗                        | Dimension     |         |          |        |          |            |
|---------------------------------------|---------------|---------|----------|--------|----------|------------|
|                                       | Environnement | Energie | Mobilité | Social | Culturel | Economique |
| <b>Éléments prioritaires</b>          |               |         |          |        |          |            |
| Intérêts des générations futures      |               | ✓       | ✓        | ✓      | ✓        | ✓          |
| Participation                         |               |         |          | ✓      | ✓        | ✓          |
| Cohérence des politiques sectorielles |               | ✓       |          | ✓      | ✓        | ✓          |
| Solidarité des territoires            |               |         |          | ✓      | ✓        | ✓          |
| Evaluation permanente                 |               | ✓       |          | ✓      | ✓        | ✓          |

**5. Localisation et statut**

- **Adresse**

Grosage, rue des Juifs 39

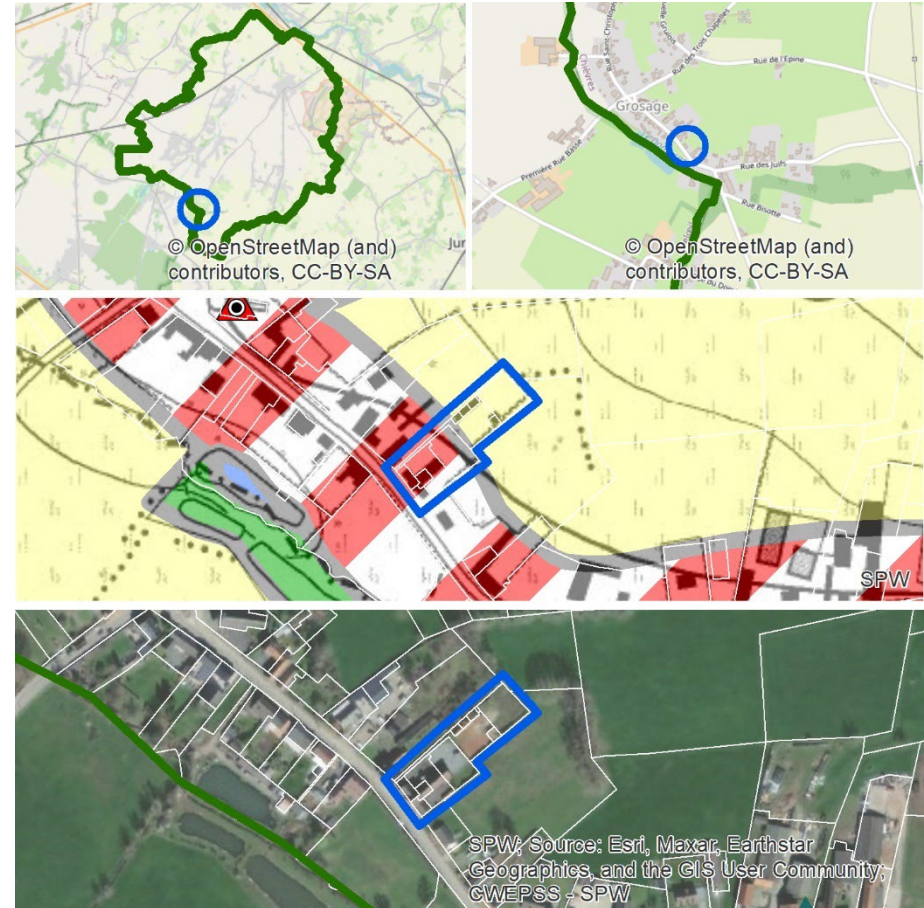
- **Périmètre d'intervention**

- Site de la Maison du Domissart

- Bâtiment en forme de T implanté à front de rue
  - Zone de cours indurée autour du bâtiment, avec un accès carrossable depuis la rue des Juifs
  - Fond du site en friche, bordé par quelques dépendances
- **Intégration du projet par rapport à son environnement direct**
- Dans le cœur du village, à 150 mètres de la place, de l'église et du jardin public (médiéval, à l'anglaise et jardin de curé), et à 150 mètres du centre résidentiel pour personnes handicapées « Le Renouveau »
  - Lieu de rencontre du village déjà bien établi
- **Cadre légal**
- Plan de Secteur : habitat à caractère rural, zone agricole
  - SOL : /
  - Règlements : /
  - Patrimoine : /
  - Autres : /
- **Contraintes naturelles existantes**
- Inondation : /
  - Ruissellement / Erosion : /
  - PASH : assainissement collectif
  - Captage : /
  - Karst : calcaire carbonifère sous couverture
  - Biodiversité : /
  - Autres : /
- **Mobilité – Sécurité routière**
- Transports en commun : la ligne de TEC la plus proche passe sur la place (150 mètres)
  - Mobilité active : la rue des Juifs est dotée de trottoirs
  - Sécurité routière : /
- **Statut de propriété**
- Ville de Chièvres

## 6. Parties prenantes, porteurs de projet

- **Porteur du projet**  
Ville de Chièvres
- **Partenaires potentiels**  
Associatif local (ASBL Maison du Domissart, ASBL Les Etangs La Fleur, etc.)



Centre culturel L'Envol

- **Pistes de financement**  
RW – DR

## 7. Programme de réalisation

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**
- La nature du projet vise une amélioration des conditions d'occupation de la structure, ce qui n'est pas indispensable à court terme
- **Etat du dossier**

- Rafraîchissement récent des équipements intérieurs par l'ASBL Maison du Domissart et rafraîchissement extérieur
- **Programme des travaux ou des aménagements**
  - Rénovation et modernisation du bâtiment : isolation de l'enveloppe extérieure et du sol, châssis (à évaluer dans le cadre de l'avant-projet)
  - Extension de la surface exploitable : aménagement et accessibilité de l'étage et/ou création d'une annexe
  - Renouvellement des équipements intérieurs : cuisine, connexion numérique, mobilier, stockage (à évaluer à l'activation de la fiche)
  - Organisation du stationnement aux abords
- **Planification**
  - Concertation ou enquête pour identifier les besoins et les attentes des utilisateurs actuels et futurs de la Maison de village
  - Convention faisabilité
    - Esquisse et avant-projet
    - Projet et métrés
    - Permis d'urbanisme
  - Convention réalisation
    - Mise en œuvre
    - Suivi de chantier
- **Démarches administratives à réaliser par la Commune**
  - Marché de services
  - Permis d'urbanisme
  - Marché de travaux et de fourniture
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
  - Concertation ou enquête pour identifier les besoins et les attentes des utilisateurs actuels et futurs de la Maison de village
  - Convention de gestion
  - Communication et promotion des activités associatives organisées
  - Entretien périodique

## 8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation de la fiche

## 9. Evaluation

| Indicateur(s) de réalisation          | Valeur cible | Source de vérification |
|---------------------------------------|--------------|------------------------|
| Aménagement de la Maison du Domissart | 1            | AC                     |

| Indicateur(s) de résultat   | Valeur cible | Source de vérification |
|---|--------------|------------------------|
| Nombre d'associations et d'acteurs locaux utilisant la Maison de manière récurrente | 5/semaine    | AC                     |
| Nombre de location de la salle  | 2x/semaine   | AC                     |
| Nombre d'évènements publics organisés   | 5/an         | AC                     |

## 10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

Sera complété à l'activation de la fiche

## VILLE DE CHIÈVRES

PRIORITE 1

## Sans objet



Version initiale

Projet immatériel



Version actualisée ( .. / .. / .. )

&gt; Création et mise à jour d'un panel d'outils de communication

**1. Description succincte du projet**

Le projet porte sur la mise à jour régulière des outils communaux de communication : site web, bulletin communal, tant sur le fond (mise à jour fréquente, dans l'idéal hebdomadaire) que sur la forme (avec une actualisation tous les 3 ans).

Il s'agit également de créer et diffuser un agenda collectif qui permettent de mettre en commun et en perspective un large panel de ce que le milieu associatif propose tout au long de l'année.

Enfin, le projet comprend également la réalisation et la diffusion d'un répertoire chiévrais contenant : commerces, entreprises, produits locaux, services, professions libérales, associations, sport, loisirs, encadrement et activités pour les enfants

**Public cible** : citoyens, milieu associatif, tissu économique

**2. Justification du projet**- **Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé**

**Contexte** : risque d'isolement des habitants, manque de connaissance des services et activités proposés sur le territoire, disparition du périodique de l'Office de Tourisme 'Infolio', évolution rapide des outils et des codes de communication

**Besoins identifiés :**

- Besoin de valoriser les différents piliers de l'identité chiévraise : cité des aviateurs, jeux traditionnels, canal Ath-Blaton, ruralité, etc.
- Besoin de soutenir la cohésion sociale, de garantir la convivialité et le contact avec et entre les habitants
- Besoin de soutenir et de valoriser la trame économique locale, afin de garantir sa pérennité

- Besoin de pérenniser et d'amplifier les évènementiels, à travers l'amélioration de l'ancrage et de l'implication de la population
- Besoin de faire connaître aux nouveaux habitants la diversité des services et activités disponibles sur le territoire

- **Caractère rural du projet**

La communication est un outil indispensable de diffusion de la diversité des acteurs, des outils, des services de la trame rurale : ce projet s'inscrit pleinement dans la volonté de maintenir la cohésion et l'intégration de la population dans son cadre de vie et dans le territoire.

- **Effets directs et effets multiplicateurs attendus**

La mise en place de ce projet aura des effets multiplicateurs tels que :

- Une meilleure visibilité et de ce fait des retombées positives pour les évènements, activités, manifestations organisées à Chièvres, pour les associations, les clubs sportifs, les professions libérales, les commerces, les entreprises, les services, etc. présents sur le territoire
- La facilitation des contacts directs et le décroisement entre les citoyens, les élus, les services communaux
- L'amélioration de l'intégration sociale et de l'ancrage identitaire
- Le respect du cadre de vie spécifique à Chièvres
- La promotion du territoire auprès de ses habitants
- La stimulation de la convivialité et de la solidarité au sein de la population

- **Projets connexes du PCDR**

- 14. Aménager un espace vert de convivialité à Chièvres
- 15. Soutenir les festivités et le folklore identitaire
- 19. Aménager ou construire des logements intergénérationnels
- 20. Aménager ou construire des logements pour jeunes couples
- 21. Aménager ou construire de l'habitat groupé
- 26. Organiser des animations mobilisatrices sur les espaces publics
- 45. Créer et animer un Groupe d'action dédié à la valorisation économique

- 47. Aménager un espace de coworking
- 50. Visibiliser l'offre touristique
- 51. Créer un espace de convivialité à la halte nautique de Ladeuze

- **Alternatives éventuelles**

Sans objet

- **Sobriété du projet**

Le projet est un investissement public de communication vers tous les citoyens dont les retombées seront au bénéfice de tous les services et entreprises actifs sur le territoire.

**3. Lien à la stratégie du PCDR**

- **Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR**

**3. Recréer des cœurs de village dynamiques**

B. Par l'amélioration de l'offre et de l'accès aux infrastructures, aux services et aux équipements

**D. Par la mise en lumière du tissu associatif**

4. Encourager le développement d'un tissu économique ancré et ouvert

A. Par la stimulation de l'entrepreneuriat local

- **Objectifs connexes avec les autres plans et programmes pertinents**

| Plans et programmes communaux  | Plans et programmes supracommunaux  |
|--|---|
| <b>Plan Stratégique transversal (PST)</b>  | <b>Plan de Relance de la Wallonie</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Retisser des liens et encourager la participation citoyenne</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer l'inclusion sociale</li> <li>• Déployer une administration publique connectée aux usagers, innovante et performante</li> <li>• Encourager une gouvernance participative</li> </ul> |
| <b>Plan de Cohésion sociale (PCS)</b>  | <b>WaPi 2040</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit à la participation citoyenne et démocratique, aux technologies de l'information et de la communication</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir et organiser la participation citoyenne</li> <li>• Consolider l'identité du territoire de Wallonie picarde</li> </ul>   |
| <b>PIC – PIMACI 2022-2024</b>  | <b>Contrat de Rivière Dendre</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>   |
| <b>Plan d'Action en faveur de l'Energie et du Climat (PAEDC)</b>   |   |

|   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>   |
| <b>Centre culturel L'Envol</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agor'Assos : mise en réseau des associations locales</li> <li>• Légende commune : créer une identité culturelle commune</li> </ul> |
| <b>Plan communal de Développement de la Nature (PCDN) - BiodiverCité</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>   |

**4. Impacts du projet sur la résilience du territoire et de la société**

| Impacts ✓ ou ✕                        | Dimension     |         |          |        |          |            |
|---------------------------------------|---------------|---------|----------|--------|----------|------------|
|                                       | Environnement | Energie | Mobilité | Social | Culturel | Economique |
| <b>Eléments prioritaires</b>          |               |         |          |        |          |            |
| Intérêts des générations futures      | ✓             | ✓       | ✓        | ✓      | ✓        | ✓          |
| Participation                         | ✓             | ✓       | ✓        | ✓      | ✓        | ✓          |
| Cohérence des politiques sectorielles | ✓             | ✓       | ✓        | ✓      | ✓        | ✓          |
| Solidarité des territoires            | ✓             | ✓       | ✓        | ✓      | ✓        | ✓          |
| Evaluation permanente                 | ✓             | ✓       | ✓        | ✓      | ✓        | ✓          |

**5. Localisation et statut**

Sans objet

**6. Parties prenantes, porteurs de projet**

- **Porteur du projet**

Ville de Chièvres

- **Partenaires potentiels**

Office de Tourisme, Centre culturel L'Envol, Espace public numérique (EPN), Accueil Temps Libre, Milieu associatif, culturel et sportif

- **Pistes de financement**

Ville de Chièvres

Veille appel à projets RW

**7. Programme de réalisation**

- **Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**
  - Les outils communaux de communication sont actuellement fonctionnels mais il y a lieu d'envisager leur renouvellement à moyen terme
- **Etat du dossier**
  - Calendriers thématiques : agriculteurs (en 2021 et 2022), commerces (2023 et 2024),
  - Le site web communal a été rafraîchi en 2021
- **Programme des travaux ou des aménagements**
  - Sans objet
- **Planification**
  - Mobilisation des forces vives locales
  - Désignation d'un bureau de consultance en communication et outils numériques
  - Etude
  - Mise en œuvre des outils
  - Edition, distribution
- **Démarches administratives à réaliser par la Commune**
  - Veille appel à projets RW
  - Marché de services
  - Marché de fournitures
- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
  - Mise à jour continue des contenus
  - Respect des chartes graphiques

**8. Estimation globale du coût**

| Estimation globale du coût | Montant  | Sources de financement                      |
|----------------------------|----------|---|
| - Investissement           | 75.000 € | <input checked="" type="checkbox"/> Commune |

|  |          |  |
|--|----------|--|
| <del>Frais</del> accessoires<br>(honoraires,<br>acquisition) |          | <input type="checkbox"/> Wallonie<br>(à rechercher)<br><br><input type="checkbox"/> Autres : |
| <del>TVA</del>   |          |  |
| - Total (TFC)  | 75.000 € |  |

Projet rémunérateur oui  non

**9. Evaluation**

| Indicateur(s) de réalisation                                     | Valeur cible | Source de vérification |
|--|--------------|------------------------|
| Nombre de réunions de coordination avec les forces vives locales | 2/an         | AC                     |
| Mise à jour des informations numériques, publications            | 24/an        | AC                     |
| Distribution de l'agenda collectif                               | 1/an         | AC                     |
| Répertoire communal  | 1/ 2 ans     | AC                     |

| Indicateur(s) de résultat             | Valeur cible | Source de vérification |
|---------------------------------------|--------------|------------------------|
| Satisfaction de la population         | 70%          | AC                     |
| Satisfaction des forces vives locales | 70%          | AC                     |

**10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition**

- **Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au point 5 (Localisation et statut)**  
Sans objet
- **Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux**  
Sans objet
- **Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles**  
Sans objet

- **Mesures en faveur de la sobriété du projet**

Le projet est un investissement public de communication vers tous les citoyens dont les retombées seront au bénéfice de tous les services et entreprises actifs sur le territoire.

- **Mesures en faveur de la biodiversité**

Sans objet

- **Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet**

Les dimensions d'inclusivité et d'accessibilité sont assurées par la volonté de maintenir différents supports de communication (papier, numérique) dans le but de proposer aux citoyens le vecteur qui lui convient le mieux. De plus, la démarche est complémentaire à la FP 24 « Renforcer l'accompagnement numérique de la population » afin de permettre à tous ceux qui le désire d'améliorer son appropriation de l'outil numérique.

- **Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire**

Le projet vise à rendre plus visibles les activités et services actifs sur le territoire communal et donc à les valoriser.

- **Intégration du projet dans l'environnement**

Sans objet

**11. Annexes**

---

Sans objet

## VILLE DE CHIÈVRES

PRIORITE 1

## Sans objet

Version initiale

Projet immatériel

Version actualisée ( .. / .. / .. )

&gt; Création et mise à jour d'un panel d'outils de communication

**1. Description succincte du projet**

Le projet consiste à renouveler le *welcome pack* à l'attention des nouveaux habitants : répertoire communal, associatif et économique, capsule vidéo de présentation de la commune, calendrier des manifestations, tourisme et loisirs, bons cadeaux, invitation aux activités culturelles et sportives, ...

Il s'agit également d'organiser une rencontre conviviale annuelle, avec des représentants associatifs, économiques, HORECA, Office de Tourisme, CPAS/PCS ... afin de créer du lien.

**Public cible** : nouveaux habitants, milieu associatif, tissu économique

**2. Justification du projet**- **Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé**

**Contexte** : attractivité résidentielle de la commune, risque d'isolement des nouveaux habitants, besoin de visibilité des commerces et services locaux, travail d'inventaire réalisé par l'Office de Tourisme

**Besoins identifiés :**

- Besoin de valoriser les différents piliers de l'identité chiévresse : cité des aviateurs, jeux traditionnels, canal Ath-Blaton, ruralité, etc.
- Besoin de soutenir la cohésion sociale, de garantir la convivialité et le contact avec et entre les habitants
- Besoin de soutenir et de valoriser la trame économique locale, afin de garantir sa pérennité
- Besoin de pérenniser et d'amplifier les évènementiels, à travers l'amélioration de l'ancrage et de l'implication de la population
- Besoin de faire connaître aux nouveaux habitants la diversité des services et activités disponibles sur le territoire

- **Caractère rural du projet**

La démarche d'accueil des nouveaux habitants, si elle est très répandue dans les communes, est une initiative qui reflète particulièrement bien la convivialité et la proximité propre à la vie en milieu rural. Il est important de pouvoir transmettre ces valeurs aux nouveaux habitants.

- **Effets directs et effets multiplicateurs attendus**

La mise en place de ce projet aura des effets multiplicateurs tels que :

- Une meilleure visibilité et, de ce fait, des retombées positives pour les événements, activités, manifestations organisées sur le territoire, pour les associations, les clubs sportifs, les professions libérales, les commerces, les entreprises, les services, etc.
- La facilitation des contacts directs et le décroisement entre les citoyens, les élus, les services communaux
- L'amélioration de l'intégration sociale et de l'ancrage identitaire
- Le respect du cadre de vie spécifique à Chièvres
- La promotion du territoire auprès de ses habitants
- La stimulation de la convivialité et de la solidarité au sein de la population

- **Projets connexes du PCDR**

14. Aménager un espace vert de convivialité à Chièvres
15. Soutenir les festivités et le folklore identitaire
19. Aménager ou construire des logements intergénérationnels
20. Aménager ou construire des logements pour jeunes couples
21. Aménager ou construire de l'habitat groupé
26. Organiser des animations mobilisatrices sur les espaces publics
45. Créer et animer un Groupe d'action dédié à la valorisation économique
47. Aménager un espace de coworking
50. Visibiliser l'offre touristique
51. Créer un espace de convivialité à la halte nautique de Ladeuze

- **Alternatives éventuelles**

Sans objet

- **Sobriété du projet**

La mise en place d'outils d'accueil des nouveaux habitants est une démarche peu onéreuse pour les communes mais qui permet d'établir un premier contact avec les personnes concernées, de leur faire découvrir dans un temps court les différentes ressources locales (associations, services, commerces, entreprises) et d'accélérer et amplifier l'ancrage, la cohésion et les retombées économiques.

**3. Lien à la stratégie du PCDR**

- **Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR**

**3. Recréer des cœurs de village dynamiques**

- A. Par du patrimoine et du folklore vivants et omniprésents
- B. Par l'amélioration de l'offre et de l'accès aux infrastructures, aux services et aux équipements

**D. Par la mise en lumière du tissu associatif**

4. Encourager le développement d'un tissu économique ancré et ouvert

- A. Par la stimulation de l'entrepreneuriat local
- B. Par le développement de l'attractivité touristique

- **Objectifs connexes avec les autres plans et programmes pertinents**

| Plans et programmes communaux   | Plans et programmes supracommunaux   |
|---|--|
| <b>Plan Stratégique transversal (PST)</b>   | <b>Plan de Relance de la Wallonie</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Retisser des liens et encourager la participation citoyenne</li> <li>• Agir pour un développement économique local et durable</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer l'inclusion sociale</li> <li>• Déployer une administration publique connectée aux usagers, innovante et performante</li> <li>• Encourager une gouvernance participative</li> </ul>                    |
| <b>Plan de Cohésion sociale (PCS)</b>   | <b>WaPi 2040</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit à l'épanouissement culturel, social et familial</li> <li>• Droit à la participation citoyenne et démocratique, aux technologies de l'information et de la communication</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir et organiser la participation citoyenne</li> <li>• Encourager le réseautage et les collaborations entre acteurs</li> <li>• Continuer à faire de la WAPI le territoire du bon vivre ensemble</li> </ul> |
| <b>PIC – PIMACI 2022-2024</b>   | <b>Contrat de Rivière Dendre</b>   |
| • /   | • /  |

|   |
|---|
| <b>Plan d'Action en faveur de l'Energie et du Climat (PAEDC)</b>  |
| • /   |
| <b>Centre culturel L'Envol</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agor'Assos : mise en réseau des associations locales</li> <li>• Légende commune : créer une identité culturelle commune</li> </ul> |
| <b>Plan communal de Développement de la Nature (PCDN) - BiodiverCité</b>  |
| • /   |

**4. Impacts du projet sur la résilience du territoire et de la société**

| Impacts ✓ ou x                        | Dimension     |         |          |        |          |            |
|---------------------------------------|---------------|---------|----------|--------|----------|------------|
|                                       | Environnement | Energie | Mobilité | Social | Culturel | Economique |
| <b>Eléments prioritaires</b>          |               |         |          |        |          |            |
| Intérêts des générations futures      |               |         |          | ✓      | ✓        | ✓          |
| Participation                         |               |         |          | ✓      | ✓        | ✓          |
| Cohérence des politiques sectorielles |               |         |          | ✓      | ✓        | ✓          |
| Solidarité des territoires            |               |         |          |        |          |            |
| Evaluation permanente                 |               |         |          | ✓      | ✓        | ✓          |

**5. Localisation et statut**

Sans objet

**6. Parties prenantes, porteurs de projet**

- **Porteur du projet**  
Ville de Chièvres
- **Partenaires potentiels**

Office de Tourisme, Centre culturel L'Envol, Groupe d'action « Economie locale » (FP 45), entreprises, commerces, agriculteurs, CPAS, milieu associatif et sportif, NoTélé (télévision régionale)

- **Pistes de financement**

Ville de Chièvres

## 7. Programme de réalisation

- **Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**
  - Attractivité résidentielle du territoire
- **Etat du dossier**
  - Valisette d'accueil existante mais vieillissante
- **Programme des travaux ou des aménagements**
  - Sans objet
- **Planification**
  - Mobilisation des forces vives locales, des partenaires, des services
  - Mise en place de la logistique
  - Invitation, communication
- **Démarches administratives à réaliser par la Commune**
  - Marché de fournitures, le cas échéant (catering)
- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
  - Implication des forces vives locales
  - Communication
  - Evaluation périodique

## 8. Estimation globale du coût

| Estimation globale du coût                             | Montant    | Sources de financement  |
|--|------------|---|
| - Investissement                                       | 3.000 €/an | <input checked="" type="checkbox"/> Commune<br><input type="checkbox"/> Wallonie<br><input type="checkbox"/> Autres : |
| <del>Frais accessoires (honoraires, acquisition)</del> |            |   |
| <del>TVA</del>   |            |   |
| - Total (TFC)  | 3.000 €/an |   |

Projet rémunérateur oui

non

## 9. Evaluation

| Indicateur(s) de réalisation  | Valeur cible | Source de vérification |
|-------------------------------|--------------|------------------------|
| Nombre d'évènements organisés | 1/an         | AC                     |
| Valisette d'accueil           | 1            | AC                     |

| Indicateur(s) de résultat | Valeur cible               | Source de vérification |
|---------------------------|----------------------------|------------------------|
| Taux de participation     | 75% des personnes invitées | AC                     |

## 10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

- **Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au point 5 (Localisation et statut)**

Sans objet
- **Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux**

Sans objet
- **Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles**

Sans objet
- **Mesures en faveur de la sobriété du projet**

La mise en place d'outils d'accueil des nouveaux habitants est une démarche peu onéreuse pour les communes mais qui permet d'établir un premier contact avec les personnes concernées, de leur faire découvrir dans un temps court les différentes ressources locales (associations, services, associations, commerces, entreprises) et d'accélérer et amplifier l'ancrage, la cohésion et les retombées économiques.

Une des thématiques mises en valeur auprès des habitants sera la richesse écologique du territoire de Chièvres, les points d'attention, les bonnes pratiques, les outils et les partenaires actifs dans le domaine (par exemple : Contrat de Rivière Dendre, naturalistes, cercles horticoles, commission consultative biodiversité et climat, etc.)
- **Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet**

Les dimensions d'inclusivité et d'accessibilité sont assurées dans ce projet par la volonté d'établir un contact réel et convivial avec les nouveaux habitants. Le choix de localisation de la rencontre tiendra compte de critères d'accessibilité,

en termes de praticabilité par les personnes d'une part, en termes de diversité de moyens de transport possibles d'autres part.

- **Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire**

Le projet vise à rendre plus visibles les activités et services actifs sur le territoire communal et donc à les valoriser.

- **Intégration du projet dans l'environnement**

Sans objet

**11. Annexes**

---

Sans objet

## FICHE 39

## VILLE DE CHIÈVRES

Chièvres-Vaudignies

Projet immatériel

&gt; Amélioration des réseaux de transport, multimodalité

PRIORITE 1



Version initiale



Version actualisée ( .. / .. / .. )

## 1. Description succincte du projet



Figure 12 | N525 dans le centre de Chièvres [IDETA, 2018]

### Nature du projet :

Le projet consiste à solliciter le SPW Mobilité et Infrastructures pour la réalisation d'une étude de sécurisation de la N525, sur le tronçon allant du rond-point de la Chasse à l'intersection avec la rue de Grosage.

Une attention particulière sera portée sur :

- La traversée de Chièvres : grand-place, rue Saint-Jean, intersection avec la rue de la Chapelle et la rue D. Gordon
- Les intersections avec les itinéraires du réseau points-nœuds (en lien avec la FP 43 – Aménager des itinéraires de mobilité active sécurisés)
- Les abords du terrain de football de Vaudignies
- La traversée de Vaudignies

**Public cible :** riverains, citoyens

## 2. Justification du projet

### - Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé

**Contexte :** voirie régionale linéaire, traversées d'agglomération (Chièvres, Vaudignies), vitesse, sentiment d'insécurité aux abords des quartiers résidentiels et du terrain de foot de Vaudignies, nécessité de favoriser la mobilité active, rénovation récente d'un tronçon en amont de Chièvres

### Besoins identifiés :

- Besoin de retrouver des espaces publics structurants, jouant leur rôle de lieu de rencontre. Actuellement, les traversées de Chièvres et de Vaudignies présentent essentiellement une fonction de roulage
- Besoin d'apaiser le trafic sur les axes les plus roulants, en particulier la N525 sur toute sa longueur et à proximité des lieux de vie (quartiers résidentiels, équipements sportifs, traversée d'itinéraires cyclables)
- Besoin d'améliorer le partage de la rue à tous les usagers, en particulier les catégories socio-démographiques captives (jeunes, personnes isolées, personnes âgées)
- Besoin de soutenir l'attractivité des commerces et des services chièvrois qui se trouvent le long de la N525 en améliorant le cadre et l'accessibilité multimodale des cœurs de village (Chièvres, Vaudignies)
- Besoin d'améliorer le confort de déplacement des clients et des bénéficiaires de ces commerces et de ces services
- Besoins d'adapter la mobilité aux enjeux climatiques, notamment par la réduction des émissions de gaz à effet de serre

### - Caractère rural du projet

La dimension rurale de la démarche de sécurisation de l'axe N525 (FP 39 + FP 40) procède de l'amélioration de la convivialité le long de la N525, permettant à

chacun de rencontrer ses besoins en mobilité de manière sécurisante, quel que soit le mode de transport auquel il a recours. La volonté d'apaisement des flux que véhicule ce projet s'inscrit également dans la philosophie de vie rurale.

- **Effets directs et effets multiplicateurs attendus**

La mise en place de ce projet aura des effets multiplicateurs tels que :

- Amélioration de la sécurité routière, objective et ressentie, sur tout le tronçon
- Diminution des nuisances liées à la vitesse, amélioration de la qualité de vie et regain d'attractivité résidentielle dans les noyaux villageois concernés (Chièvres, Vaudignies)
- Diminution de l'utilisation de la voiture
- Augmentation de l'utilisation des modes actifs pour les petits déplacements (cyclistes, piétons) et amélioration des connexions alternatives entre les villages
- Amélioration de l'appropriation de l'espace public, notamment sur la Grand-Place de Chièvres (FP 29 et 30)
- Amélioration globale du cadre de vie et de la cohésion sociale

- **Projets connexes du PCDR**

- 6. Mettre en œuvre les recommandations du Schéma de Développement Communal (SDC)
- 29. Aménager la Grand-place de Chièvres – Volet 1 : placette de la fontaine
- 30. Aménager la Grand-place de Chièvres – Volet 2 : espace collectif
- 31. Aménager un espace de convivialité au sein du quartier Bel-Ange
- 40. Réaliser des aménagements de sécurisation de la N525
- 41. Réaliser des aménagements de sécurisation du réseau routier
- 43. Aménager des itinéraires de mobilité active sécurisés

- **Alternatives éventuelles**

Sans objet

- **Sobriété du projet**

La réalisation d'une étude de sécurisation vise à évaluer en amont les besoins et les différentes pistes de solutions les plus à même de répondre à la problématique. Il s'agit donc d'une démarche qui s'inscrit pleinement dans l'objectif de sobriété.

**3. Lien à la stratégie du PCDR**

- **Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR**

**3. Recréer des cœurs de village dynamiques**

B. Par l'amélioration de l'offre et de l'accès aux infrastructures, aux services et aux équipements

**E. Par un système de mobilité convivial, inclusif et sécurisant**

- **Objectifs connexes avec les autres plans et programmes pertinents**

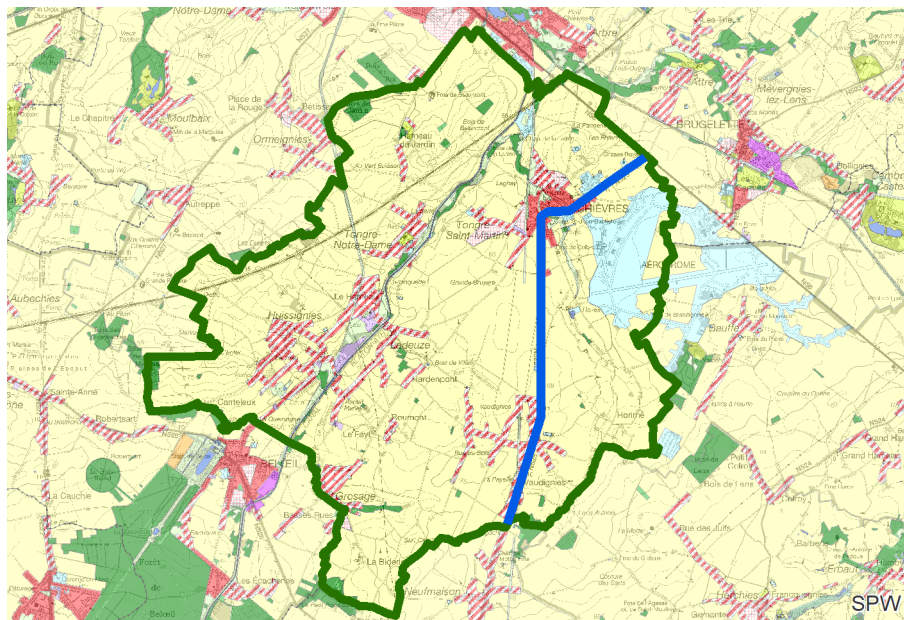
| Plans et programmes communaux   | Plans et programmes supracommunaux  |
|---|---|
| <b>Plan Stratégique transversal (PST)</b>   | <b>Plan de Relance de la Wallonie</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Redessiner ensemble l'espace public et réinventer la mobilité</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Repenser la mobilité</li> <li>• Investir dans les territoires locaux</li> </ul>  |
| <b>Plan de Cohésion sociale (PCS)</b>   | <b>WaPi 2040</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit à la mobilité</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer une mobilité facilitée et multimodale</li> <li>• Assurer un développement équilibré entre ruralité et urbanité</li> </ul> |
| <b>PIC – PIMACI 2022-2024</b>   | <b>Contrat de Rivière Dendre</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>   |
| <b>Plan d'Action en faveur de l'Energie et du Climat (PAEDC)</b>  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>   |   |
| <b>Centre culturel L'Envol</b>  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tour à tour : favoriser la mobilité douce</li> </ul>                     |   |
| <b>Plan communal de Développement de la Nature (PCDN) - BiodiverCité</b>  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>   |   |

#### 4. Impacts du projet sur la résilience du territoire et de la société

| Impacts ✓ ou ✕                        | Dimension     |         |          |        |          |            |
|---------------------------------------|---------------|---------|----------|--------|----------|------------|
|                                       | Environnement | Energie | Mobilité | Social | Culturel | Economique |
| <b>Eléments prioritaires</b>          |               |         |          |        |          |            |
| Intérêts des générations futures      | ✓             |         | ✓        | ✓      |          | ✓          |
| Participation                         | ✓             |         | ✓        | ✓      |          | ✓          |
| Cohérence des politiques sectorielles | ✓             |         | ✓        | ✓      |          | ✓          |
| Solidarité des territoires            | ✓             |         | ✓        | ✓      |          | ✓          |
| Evaluation permanente                 | ✓             |         | ✓        | ✓      |          | ✓          |

#### 5. Localisation et statut

- **Adresse**  
N525



#### - Périmètre d'intervention

De l'entrée d'agglomération de Chièvres (au nord) à la sortie du territoire

#### - Intégration du projet par rapport à son environnement direct

La N525 est une voirie de liaison entre Chièvres, Vaudignies et au-delà vers Tertre et Saint-Ghislain. A l'échelle locale, cette route régionale permet de connecter Vaudignies et Chièvres, et tous les services, commerces et équipements que les deux villages offrent.

#### - Cadre légal

- Plan de Secteur : habitat, habitat à caractère rural, équipements communautaires et services publics, zone agricole
- SOL : /
- Règlements : /
- Patrimoine : dans le centre de Chièvres, la N525 est bordée par un bien classé (Château d'Egmont) et par deux biens repris à l'IPIC (pastillés) : le bâtiment de la poste et son voisin de gauche sur la Grand'Place de Chièvres
- Autres : /

#### - Contraintes naturelles existantes

- Inondation : un tronçon de la voirie est repris en aléa faible par débordement
  - A Chièvres : Grand-rue, à hauteur de la traversée de la Petite Hunelle
  - A Vaudignies : à l'angle avec la rue de Grosage
- Ruissellement / Erosion : certains tronçons sont repris en aléa moyen à élevé par ruissellement
- PASH : les traversées d'agglomération sont en régime d'assainissement collectif et la chaussée est suivie des par égouts gravitaires existant ou à créer
- Captage : /
- Karst : calcaire carbonifère sous couverture, failles
- Biodiversité : arbres et haie remarquables dans la traversée de Chièvres
- Autres : /

#### - Mobilité – Sécurité

- Transports en commun : lignes E40 (Ath-Péruwelz) et 100 (Ath-Saint-Ghislain), onze arrêts dans chaque sens
- Mobilité active :
  - En amont de Chièvres : deux bandes cyclables marquées entre le rond-point de la Chasse et l'école communale

- En aval de Chièvres : une bande cyclable marquée dans le sens Vaudignies-Chièvres

- Sécurité routière : passages piétons dans les zones agglomérées, 70km/h entre les zones agglomérées (y compris à hauteur du terrain de football), 50km/h en zone agglomérée, zone 30 à proximité de l'école de Chièvres

- **Statut de propriété**

SPW – Mobilité et Infrastructures

**6. Parties prenantes, porteurs de projet**

- **Porteur du projet**

SPW Mobilité et Infrastructures

- **Partenaires potentiels**

Ville de Chièvres, riverains, Groupe d'action « Economie locale », Zone de Police

- **Pistes de financement**

RW – Mobilité et Infrastructures

**7. Programme de réalisation**

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

- La N525 (Grand'Rue, rue Saint-Jean, rue de Saint-Ghislain) est considérée comme le point noir majeur du territoire en termes de sécurité routière : voirie principale, linéaire, traversées de zones agglomérées avec des services et des commerces, etc.

- **Etat du dossier**

- Inventaire de la Zone de Police
- Schéma de Développement Communal en cours d'élaboration

- **Programme des travaux ou des aménagements**

- Sans objet

- **Planification**

- Concertation et sensibilisation avec le SPW
- Réalisation de l'étude

- **Démarches administratives à réaliser par la Commune**

- Contacts avec le SPW

- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

- Concertation

- Communication

**8. Estimation globale du coût**

| Estimation globale du coût                    | Montant  | Sources de financement  |
|---|----------|---|
| - Investissement et/ou phase                  | 50.000 € | <input type="checkbox"/> Commune<br><input checked="" type="checkbox"/> Wallonie Mobilité et Infrastructures<br><input type="checkbox"/> Autres : |
| — Frais accessoires (honoraires, acquisition) | /        |   |
| — TVA   | /        |   |
| - Total (TFC)                                 | 50.000 € |   |

Projet rémunérateur oui  non

**9. Evaluation**

| Indicateur(s) de réalisation | Valeur cible | Source de vérification |
|------------------------------|--------------|------------------------|
| Etude                        | 1            | AC, SPW MI             |

| Indicateur(s) de résultat | Valeur cible | Source de vérification |
|---------------------------|--------------|------------------------|
| Programmation des travaux | 1            | SPW MI                 |

**10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition**

- **Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au point 5 (Localisation et statut)**

Sans objet

- **Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux**

Le projet ne prévoit que des aménagements des voiries existantes, ce qui n'aura pas d'impact sur les écoulements.

Le projet ne prévoit que des aménagements des voiries existantes, il n'est donc pas envisagé d'investir des terres non urbanisées.

La FP 40 dédiée aux aménagements à réaliser à l'issue de l'étude ici proposée investiguera les questions liées aux choix des matériaux.

- **Mesures en faveur de la sobriété du projet**

La réalisation d'une étude de sécurisation vise précisément à évaluer les besoins et les différentes pistes de solutions les plus à même de répondre à la problématique. Il s'agit donc d'une démarche qui s'inscrit pleinement dans l'objectif de sobriété.

- **Mesures en faveur de la biodiversité**

Les aménagements à prévoir tiendront compte des plantations existantes, notamment les alignements d'arbres, et intégreront autant que faire se peut des espaces végétalisés dans les recommandations.

- **Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet**

La démarche initiée par ce projet vise à améliorer le partage de l'espace en le rendant plus sécurisant pour les différents usagers d'une part, plus convivial pour les riverains d'autre part.

- **Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire**

L'apaisement de la circulation sur la N525 permettra de mieux mettre en valeur et de rendre plus attractives les activités économiques et servicielles (commerces, entreprises, équipements publics, etc.) et donc de soutenir indirectement celles-ci.

- **Intégration du projet dans l'environnement**

L'apaisement de la circulation sur la N525 permettra de mieux concilier le flux de trafic sur cet itinéraire de transit avec la quiétude des riverains. L'attention sur la qualité des aménagements qui seront proposés (végétalisation) contribuera également à améliorer la perception paysagère du territoire.

## **11. Annexes**

---

Sans objet



## VILLE DE CHIÈVRES

PRIORITE 2

Chièvres-Vaudignies



Version initiale

Projet matériel



Version actualisée ( .. / .. / .. )

&gt; Amélioration des réseaux de transport, multimodalité

**1. Description succincte du projet****Nature du projet :**

- Sur base d'une étude préalable (FP 39), mise en œuvre des recommandations en collaboration avec le SPW Mobilité et Infrastructures, entre autres : sécurisation de la traversée de Chièvres (en lien avec la rénovation de la Grand-Place, FP 29 et 30), sécurisation des abords du terrain de football de Vaudignies, sécurisation de la traversée de Vaudignies

**Public cible :** riverains, citoyens**2. Justification du projet****- Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé**

**Contexte :** voirie régionale linéaire, traversées d'agglomération, vitesse, sentiment d'insécurité, nécessité et demande de favoriser la mobilité active, rénovation récente d'un premier tronçon en amont de Chièvres

**Besoins identifiés :**

- Besoin de retrouver des espaces publics structurants, jouant leur rôle de lieu de rencontre. Actuellement, les cœurs de village jouent essentiellement un rôle de roulage, plus marqué encore pour les espaces traversés par la N525
- Besoin d'apaiser le trafic sur les axes les plus roulants, les plus rectilignes, en particulier la N525
- Besoin d'améliorer le partage de la rue entre tous les usagers, en particulier les catégories socio-démographiques captives (jeunes, personnes isolées, personnes âgées)

- Besoin de soutenir l'attractivité des commerces et des services qui se trouvent le long de la N525 en améliorant le cadre et l'accessibilité multimodale des cœurs de village
- Besoin d'améliorer le confort de déplacement des clients et des bénéficiaires de ces commerces et de ces services
- Besoins d'adapter la mobilité aux enjeux climatiques, notamment par la réduction des émissions de gaz à effet de serre

**- Caractère rural du projet**

La dimension rurale de la démarche de sécurisation de l'axe N525 (FP 39 + FP 40) procède de l'amélioration du partage de l'espace le long de la N525, permettant à chacun de rencontrer ses besoins en mobilité de manière sécurisante, quel que soit le mode de transport auquel il a recours. La volonté d'apaisement des flux qu'amène ce projet s'inscrit également dans la philosophie de vie rurale.

**- Effets directs et effets multiplicateurs attendus**

La mise en place de ce projet aura des effets multiplicateurs tels que :

- Regain d'attractivité résidentielle dans les noyaux villageois concernés (Chièvres, Vaudignies)
- Diminution de l'utilisation de la voiture
- Augmentation de l'utilisation des modes actifs pour les petits déplacements (cyclistes, piétons) et amélioration des connexions alternatives entre les villages
- Amélioration de l'appropriation de l'espace public, notamment sur la Grand-Place de Chièvres (FP 29 et 30) et dans le centre de Vaudignies (parvis de l'église)
- Amélioration globale du cadre de vie et de la cohésion sociale

**- Projets connexes du PCDR**

- 6. Mettre en œuvre les recommandations du SDC
- 29. Aménager la Grand-place de Chièvres – Volet 1 : placette de la fontaine
- 30. Aménager la Grand-place de Chièvres – Volet 2 : espace collectif

- 31. Aménager un espace de convivialité au sein du quartier Bel-Ange
- 39. Réaliser une étude de sécurisation de la N525
- 41. Réaliser des aménagements de sécurisation du réseau routier
- 43. Aménager des itinéraires de mobilité active sécurisés
- 44. Améliorer la qualité de l'offre en transport en commun

- **Alternatives éventuelles**

Sans objet

- **Sobriété du projet**

La sobriété de ce projet provient d'abord de la réalisation d'une étude en amont (FP39) afin de cibler les interventions et les mettre en cohérence sur toute la longueur de la N525. Cela permettra d'optimiser les aménagements et, de ce fait, les investissements réalisés.

La volonté d'améliorer la multimodalité sur cette voirie amène une autre dimension de sobriété au projet, en soutenant les modes de déplacements alternatifs à la voiture.

### 3. Lien à la stratégie du PCDR

- **Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR**

**3. Recréer des cœurs de village dynamiques**

B. Par l'amélioration de l'offre et de l'accès aux infrastructures, aux services et aux équipements

C. Par la convivialité des espaces et des équipements publics : modulables, multimodaux et multifonctionnels

**E. Par un système de mobilité convivial, inclusif et sécurisant**

- **Objectifs connexes avec les autres plans et programmes pertinents**

| Plans et programmes communaux   | Plans et programmes supracommunaux  |
|---|---|
| <b>Plan Stratégique transversal (PST)</b>   | <b>Plan de Relance de la Wallonie</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Redessiner ensemble l'espace public et réinventer la mobilité</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Repenser la mobilité</li> <li>• Investir dans les territoires locaux</li> </ul>  |
| <b>Plan de Cohésion sociale (PCS)</b>   | <b>WaPi 2040</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit à la mobilité</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer une mobilité facilitée et multimodale</li> <li>• Assurer un développement équilibré entre ruralité et urbanité</li> </ul> |
| <b>PIC – PIMACI 2022-2024</b>   | <b>Contrat de Rivière Dendre</b>  |
| • /   | • /   |

|   |  |
|---|--|
| <b>Plan d'Action en faveur de l'Energie et du Climat (PAEDC)</b>                              |  |
| • /   |  |
| <b>Centre culturel L'Envol</b>  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tour à tour : favoriser la mobilité douce</li> </ul> |  |
| <b>Plan communal de Développement de la Nature (PCDN) - BiodiverCité</b>                      |  |
| • /   |  |

### 4. Impacts du projet sur la résilience du territoire et de la société

| Impacts ✓ ou ×                        | Dimension     |         |          |        |          |            |
|---------------------------------------|---------------|---------|----------|--------|----------|------------|
|                                       | Environnement | Energie | Mobilité | Social | Culturel | Economique |
| <b>Eléments prioritaires</b>          |               |         |          |        |          |            |
| Intérêts des générations futures      | ✓             |         | ✓        | ✓      |          |            |
| Participation                         |               |         | ✓        | ✓      |          |            |
| Cohérence des politiques sectorielles | ✓             | ✓       | ✓        | ✓      |          | ✓          |
| Solidarité des territoires            |               | ✓       | ✓        |        |          |            |
| Evaluation permanente                 | ✓             | ✓       | ✓        | ✓      |          | ✓          |

### 5. Localisation et statut

- **Adresse**

N525

- **Périmètre d'intervention**

A préciser sur base de l'étude de sécurisation (FP39)

- **Intégration du projet par rapport à son environnement direct**

La N525 est une voirie de liaison entre Chièvres, Vaudignies et au-delà vers Saint-Ghislain. A l'échelle locale, cette route régionale permet de connecter Vaudignies et Chièvres, et tous les services et équipements que les deux villages offrent.

La sécurisation de la N525 permettra d'améliorer la qualité de vie pour les riverains des deux agglomérations en diminuant le sentiment d'insécurité, en diminuant les nuisances liées à la vitesse et en améliorant la cohabitation entre les différentes fonctions.

#### - Cadre légal

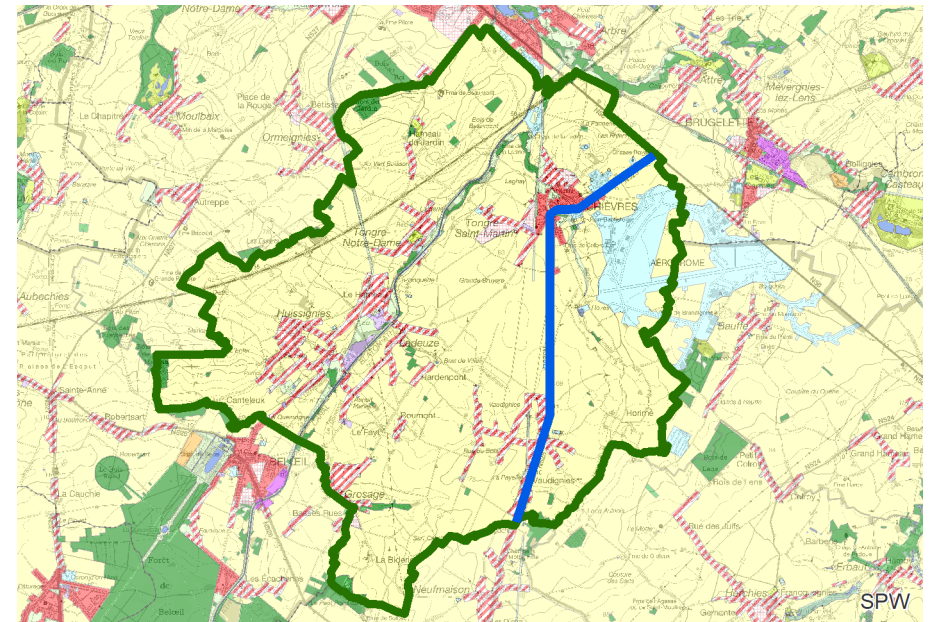
- Plan de Secteur : habitat, habitat à caractère rural, équipements communautaires et services publics, zone agricole
- SOL : /
- Règlements : /
- Patrimoine : dans le centre de Chièvres, la N525 est bordée par un bien classé (Château d'Egmont) et par deux biens repris à l'IPIIC (le bâtiment de la poste et son voisin, pastillés)
- Autres : /

#### - Contraintes naturelles existantes

- Inondation : un tronçon de la voirie est repris en aléa faible par débordement
- Ruissellement / Erosion : certains tronçons sont repris en aléa moyen à élevé par ruissellement
- PASH : les traversées d'agglomération sont en régime d'assainissement collectif et la chaussée est suivie par des égouts gravitaires existants ou à créer
- Captage : /
- Karst : calcaire carbonifère sous couverture, failles
- Biodiversité : arbres et haie remarquables dans la traversée de Chièvres
- Autres : /

#### - Mobilité – Sécurité

- Transports en commun : lignes E40 (Ath-Péruwelz) et 100 (Ath-Saint-Ghislain), onze arrêts dans chaque sens
- Mobilité active :
  - En amont de Chièvres : deux pistes cyclables marquées entre le rond-point de la Chasse et l'école communale
  - En aval de Chièvres : une piste cyclable marquée dans le sens Vaudignies-Chièvres
- Sécurité routière : passages piétons dans les zones agglomérées, 70km/h entre les zones agglomérées (y compris à hauteur du terrain de football), 50km/h en zone agglomérée, zone 30 à proximité de l'école de Chièvres,



radar à la rue de Saint-Ghislain (à l'entrée d'agglomération de Chièvres)

#### - Statut de propriété

SPW – Mobilité et Infrastructures

## 6. Parties prenantes, porteurs de projet

#### - Porteur du projet

SPW – Mobilité et Infrastructures

Ville de Chièvres

- **Partenaires potentiels**

CCATM, Zone de Police, Club de football, riverains

- **Pistes de financement**

RW – Routes, DR

## 7. Programme de réalisation

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

- Les aménagements seront réalisés sur base des résultats de l'étude de sécurisation (FP39)

- **Etat du dossier**

- Pistes cyclables marquées (hors agglomération de Chièvres)

- **Programme des travaux ou des aménagements**

- A définir par l'étude de sécurisation

- **Planification**

- A définir par l'étude de sécurisation

- **Démarches administratives à réaliser par la Commune**

- Contacts avec le SPW Mobilité et Infrastructures
- A compléter par l'étude de sécurisation (FP 39)

- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

- Entretien régulier par le SPW Mobilité et Infrastructure
- Sensibilisation communale
- Contrôles réguliers par la Zone de Police

## 8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation de la fiche

## 9. Evaluation

| Indicateur(s) de réalisation | Valeur cible | Source de vérification |
|------------------------------|--------------|------------------------|
| Aménagements                 | 1            | SPW ou AC              |

| Indicateur(s) de résultat | Valeur cible | Source de vérification |
|---------------------------|--------------|------------------------|
|---------------------------|--------------|------------------------|

|  |      |                |
|--|------|----------------|
| Evolution du nombre d'accidents, dont ceux impliquant un usager faible | -25% | Zone de Police |
| Respect des limitations de vitesse                                     | V85  | Zone de Police |
| Usagers actifs   | +15% | AC             |

## 10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

Sera complété à l'activation de la fiche

## VILLE DE CHIÈVRES

PRIORITE 3

Tout le territoire



Version initiale

Projet matériel



Version actualisée ( .. / .. / .. )

&gt; Amélioration des réseaux de transport, multimodalité

**1. Description succincte du projet****Nature du projet :**

- Identification et hiérarchisation des zones accidentogènes avec la CCATM (mise à jour de l'inventaire de la Zone de Police)
- Identification de solutions globales et particulières
- Mise en œuvre

**Public cible :** citoyens**Localisation :** tout le réseau de transport**Partenaires pressentis :** CCATM, police locale, GRACQ**2. Justification du projet****- Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé**

**Contexte :** dépendance à la voiture accentuée par la configuration radiale du réseau routier, voiries rectilignes et très roulantes, enclavement de certains villages, inventaire de la Zone de Police existant, importance de rééquilibrer l'usage des réseaux de transport par les différents modes (piétons, vélos, transports en commun, etc.)

**Besoins identifiés :**

- Amélioration de la mobilité intra-communale
- Rééquilibrage entre les modes de transport, promotion et encouragement des modes actifs
- Traitement des points noirs et des zones accidentogènes persistants disséminés sur le territoire

**- Caractère rural du projet**

La dimension rurale du projet procède de l'amélioration de la convivialité des réseaux de transport, c'est-à-dire de la création d'un système de transport

accessible à tous et permettant à chacun de rencontrer ses besoins en mobilité de manière sécurisante, quel que soit le mode de transport auquel il a recours. La volonté d'apaisement des réseaux de transport que véhicule ce projet s'inscrit également dans la philosophie de vie rurale.

**- Effets directs et effets multiplicateurs attendus**

La mise en place de ce projet aura des effets multiplicateurs tels que :

- La valorisation et l'augmentation des modes de transport actifs
- La diminution de l'impact financier de la mobilité dans le budget des ménages
- La diminution de l'isolement des groupes sociaux captifs : jeunes, personnes en situation de précarité
- L'amélioration des connexions alternatives intra et extra-communales
- L'enrichissement de l'offre récréative et touristique
- La réduction des émissions de CO<sup>2</sup>
- L'amélioration du cadre de vie et de la convivialité des espaces publics

**- Projets connexes du PCDR**

6. Mettre en œuvre les recommandations du Schéma de Développement Communal (SDC)
19. Aménager ou construire des logements intergénérationnels
20. Aménager ou construire des logements pour jeunes couples
21. Aménager ou construire de l'habitat groupé
27. Aménager la place-carrefour de Grosage
28. Aménager la place de Tongre-Saint-Martin
29. Aménager la Grand-place de Chièvres – Volet 1 : placette de la fontaine
30. Aménager la Grand-place de Chièvres – Volet 2 : espace collectif
33. Aménager des espaces de jeux et de loisirs pour enfants, ados et adultes
39. Réaliser une étude de sécurisation de la N525
40. Réaliser des aménagements de sécurisation de la N525
42. Aménager l'ancienne ligne de chemin de fer L81 en voie verte
43. Aménager des itinéraires de mobilité active sécurisés

- **Alternatives éventuelles**

Sans objet

- **Sobriété du projet**

Le projet peut être qualifié de sobre car il vise indirectement (voir ‘Effets multiplicateurs attendus’) à diminuer la part modale de la voiture et donc les émissions (gaz à effet de serre, nanoparticules) et la consommation de ressources, carbonées ou non.

Dans sa mise en œuvre, le projet privilégiera les solutions techniques à coûts contrôlés et intégrera le choix de matériaux respectueux de l’environnement.

**3. Lien à la stratégie du PCDR**

- **Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR**

1. Devenir moteur de transition

- A. Par les gestes du quotidien
- B. Par des démarches globales

**3. Recréer des cœurs de village dynamiques**

- B. Par l’amélioration de l’offre et de l’accès aux infrastructures, aux services et aux équipements
- C. Par la convivialité des espaces et des équipements publics : modulables, multimodaux et multifonctionnels

**E. Par un système de mobilité convivial, inclusif et sécurisant**

- 4. Encourager le développement d’un tissu économique ancré et ouvert
  - A. Par la stimulation de l’entrepreneuriat local

- **Objectifs connexes avec les autres plans et programmes pertinents**

| Plans et programmes communaux   | Plans et programmes supracommunaux  |
|---|---|
| <b>Plan Stratégique transversal (PST)</b>   | <b>Plan de Relance de la Wallonie</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Redessiner ensemble l’espace public et réinventer la mobilité</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Repenser la mobilité</li> <li>• Investir dans les territoires locaux</li> </ul>  |
| <b>Plan de Cohésion sociale (PCS)</b>   | <b>WaPi 2040</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit à la mobilité</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer une mobilité facilitée et multimodale</li> <li>• Assurer un développement équilibré entre ruralité et urbanité</li> </ul> |
| <b>PIC – PIMACI 2022-2024</b>   | <b>Contrat de Rivière Dendre</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>   |

|   |
|---|
| <b>Plan d’Action en faveur de l’Energie et du Climat (PAEDC)</b>                              |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>   |
| <b>Centre culturel L’Envol</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tour à tour : favoriser la mobilité douce</li> </ul> |
| <b>Plan communal de Développement de la Nature (PCDN) - BiodiverCité</b>                      |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>   |

## VILLE DE CHIÈVRES

PRIORITE 3

## Tongre-Notre-Dame



Version initiale

Projet matériel



Version actualisée ( .. / .. / .. )

&gt; Amélioration des réseaux de transport, multimodalité

&gt; Création d'une voie verte entre Tongre-Notre-Dame et Ath

**1. Description succincte du projet****Nature du projet :**

- Aménagement de l'emprise de l'ancienne ligne de chemin de fer afin de la rendre praticable et sécurisée pour les modes actifs :
  - Adaptation du revêtement
  - Sécurisation des carrefours avec le réseau routier
  - Mise en lumière intelligente, sur tout ou partie du tronçon (à évaluer lors de l'étude de faisabilité du projet)

**Public cible :** citoyens, visiteurs**Localisation :** Tongre-Notre-Dame, ancienne ligne de chemin de fer L81**Partenaires pressentis :** SPW Mobilité et Infrastructures, GRACQ, Tous à pied**Etat du dossier :** dossier déposé dans le cadre du Plan de Relance, appel à projet « Maillage vert et bleu en milieu rural », et retenu pour un montant d'un peu plus de 8.000 € afin de :

- Dégager les chablis pour rouvrir le passage ;
- Évacuer les déchets (bâches agricoles, notamment) ;
- Égaliser le sol sur certains tronçons.

**2. Justification du projet****Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé**

**Contexte :** opportunité de prolonger l'aménagement en cours de chantier sur le territoire d'Ath par la Ville (L81 jusqu'à Ormeignies), dépendance à la voiture accentuée par la configuration radiale du réseau routier, enclavement de certains villages, importance de rééquilibrer l'usage des réseaux de transport par les différents modes (piétons, vélos, transports en commun, etc.)

**Besoins identifiés :**

- Besoin d'améliorer et de sécuriser la mobilité intra et extra communale
- Besoin d'un rééquilibrage entre les modes de transport, promotion et encouragement des modes actifs
- Besoins d'adapter la mobilité aux enjeux climatiques, notamment par la réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Besoin de développer l'offre touristique

**- Caractère rural du projet**

La dimension rurale du projet procède de l'amélioration de la convivialité des réseaux de transport, c'est-à-dire de la création d'un système de transport accessible à tous et permettant à chacun de rencontrer ses besoins en mobilité de manière sécurisante, quel que soit le mode de transport auquel il a recours. La volonté de création d'itinéraires en site propre que véhicule ce projet s'inscrit également dans la philosophie de vie rurale.

**- Effets directs et effets multiplicateurs attendus**

La mise en place de ce projet aura des effets multiplicateurs tels que :

- La valorisation et l'augmentation des modes de transport actifs
- La diminution de l'impact financier de la mobilité dans le budget des ménages
- La diminution de l'isolement des groupes sociaux captifs : jeunes, personnes en situation de précarité
- L'amélioration des connexions alternatives intra et extra-communales
- L'enrichissement de l'offre récréative et touristique
- La réduction des émissions de CO<sup>2</sup>
- L'amélioration du cadre de vie et de la convivialité des espaces publics

**- Projets connexes du PCDR**

1. Végétaliser les espaces publics avec des plantes comestibles
5. Créer un évènementiel de promotion des initiatives de transition

6. Mettre en œuvre les recommandations du Schéma de Développement Communal (SDC)

13. Amplifier la gestion différenciée et le zéro phyto

19. Aménager ou construire des logements intergénérationnels

20. Aménager ou construire des logements pour jeunes couples

21. Aménager ou construire de l'habitat groupé

41. Réaliser des aménagements de sécurisation du réseau routier

43. Aménager des itinéraires de mobilité active sécurisés

44. Améliorer la qualité de l'offre en transport en commun

49. Créer de nouveaux produits touristiques

50. Visibiliser l'offre touristique

- **Alternatives éventuelles**

Sans objet

- **Sobriété du projet**

Le projet peut être qualifié de sobre car il vise indirectement (voir 'Effets multiplicateurs attendus') à diminuer la part modale de la voiture et donc les émissions (gaz à effet de serre, nanoparticules) et la consommation de ressources, carbonées ou non.

Dans sa mise en œuvre, le projet privilégiera les solutions techniques à coûts contrôlés et intégrera le choix de matériaux respectueux de l'environnement.

**3. Lien à la stratégie du PCDR**

- **Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR**

1. Devenir moteur de transition

A. Par les gestes du quotidien

B. Par des démarches globales

**3. Recréer des cœurs de village dynamiques**

B. Par l'amélioration de l'offre et de l'accès aux infrastructures, aux services et aux équipements

C. Par la convivialité des espaces et des équipements publics : modulables, multimodaux et multifonctionnels

**E. Par un système de mobilité convivial, inclusif et sécurisant**

4. Encourager le développement d'un tissu économique ancré et ouvert

B. Par le développement de l'attractivité touristique

- **Objectifs connexes avec les autres plans et programmes pertinents**

| Plans et programmes communaux      | Plans et programmes supracommunaux |
|------------------------------------|------------------------------------|
| Plan Stratégique transversal (PST) | Plan de Relance de la Wallonie     |

|  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Construire une stratégie pour le territoire, répondre aux défis de demain</li> <li>• Penser à demain et après-demain via la mise en place de solutions pour sortir des impasses climatiques</li> <li>• Redessiner ensemble l'espace public et réinventer la mobilité</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Repenser la mobilité</li> <li>• Préserver la biodiversité et l'environnement</li> <li>• Développer le tourisme, moteur économique</li> <li>• Investir dans les territoires locaux</li> </ul>   |
| <b>Plan de Cohésion sociale (PCS)</b>  | <b>WaPi 2040</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit à la mobilité</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Consolider l'identité du territoire de Wallonie picarde</li> <li>• S'adapter face au dérèglement climatique</li> <li>• Développer une mobilité facilitée et multimodale</li> <li>• Viser la sobriété énergétique</li> <li>• Protéger et valoriser les ressources et milieux naturels</li> <li>• Continuer à faire de la WAPI le territoire du bon vivre ensemble</li> <li>• Miser sur le potentiel touristique du territoire</li> <li>• Défendre le patrimoine d'hier et construire celui de demain</li> </ul> |
| <b>PIC – PIMACI 2022-2024</b>  | <b>Contrat de Rivière Dendre</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement de la rue Royale</li> <li>• Aménagement de 2 pistes cyclables à la rue des 3 Chapelles à Grosage</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion naturelle des inondations et gestion du ruissellement</li> <li>• Tourisme, activités sportives et loisirs</li> </ul>   |
| <b>Plan d'Action en faveur de l'Énergie et du Climat (PAEDC)</b>   |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vélos électriques</li> <li>• Sensibilisation à la mobilité alternative (réseau Points-Nœuds vélo, véhicules partagés), aux économies d'énergie, sur le télétravail</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>   |
| <b>Centre culturel L'Envol</b>   |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tour à tour : favoriser la mobilité douce</li> </ul>  |   |

|   |  |
|---|--|
| <b>Plan communal de Développement de la Nature (PCDN) - BiodiverCité</b>  |  |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Préserver et reconstituer les éléments du réseau écologique</li><li>• Restaurer un réseau de cheminement pour mode doux, intégrer leurs abords au réseau écologique</li></ul> |  |



## VILLE DE CHIÈVRES

PRIORITE 2

Laudeuze, Vaudignies



Version initiale

Projet matériel



Version actualisée ( .. / .. / .. )

&gt; Amélioration des réseaux de transport, multimodalité

**1. Description succincte du projet****Nature du projet :**

- **Aménagement d'itinéraires** sécurisés pour les modes actifs permettant de connecter les villages entre eux et les villages au centre de Chièvres (services publics, commerces, marché, etc.)
  - Valorisation des chemins de remembrement et des sentiers
  - Installation de dispositifs de limitation d'accès (véhicules)
  - Convergence vers le point de covoiturage à Chièvres (Grand-Place)
  - Mise en lumière intelligente, sur tout ou partie des itinéraires existants (canal Ath-Blaton) et nouveaux (à évaluer lors de l'étude de faisabilité du projet)
- **Sensibilisation des habitants** aux modes actifs : participation à la Semaine de la Mobilité, animations par le GRACQ et/ou Pro Vélo, etc.
- **Communication** via le bulletin communal, le site web et les réseaux sociaux

**Public cible** : citoyens, visiteurs**2. Justification du projet****Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé**

**Contexte** : déplacements actifs compliqués, axes routiers insécurisants, très roulants, augmentation des usagers actifs, augmentation du coût des carburants, impact environnemental des véhicules, dépendance à la voiture accentuée par la structure du réseau routier

**Besoins identifiés :**

- Besoin d'améliorer et de sécuriser la mobilité intra et extra communale

- Besoin d'un rééquilibrage entre les modes de transport, promotion et encouragement des modes actifs
- Besoins d'adapter la mobilité aux enjeux climatiques, notamment par la réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Besoin de développer l'offre touristique

**- Caractère rural du projet**

La dimension rurale du projet procède de l'amélioration de la convivialité des réseaux de transport, c'est-à-dire de la création d'un système de transport accessible à tous et permettant à chacun de rencontrer ses besoins en mobilité de manière sécurisante, quel que soit le mode de transport auquel il a recours. La volonté de création d'itinéraires en site propre que véhicule ce projet s'inscrit également dans la philosophie de vie rurale.

**- Effets directs et effets multiplicateurs attendus**

La mise en place de ce projet aura des effets multiplicateurs tels que :

- La valorisation et l'augmentation des modes de transport actifs
- La diminution de l'impact financier de la mobilité dans le budget des ménages
- La diminution de l'isolement des groupes sociaux captifs : jeunes, personnes en situation de précarité
- L'amélioration des connexions alternatives intra et extra-communales
- L'enrichissement de l'offre récréative et touristique
- La réduction des émissions de CO<sup>2</sup>
- L'amélioration du cadre de vie et de la convivialité des espaces publics

**- Projets connexes du PCDR**

6. Mettre en œuvre les recommandations du Schéma de Développement Communal (SDC)

19. Aménager ou construire des logements intergénérationnels

20. Aménager ou construire des logements pour jeunes couples

21. Aménager ou construire de l'habitat groupé

- 27. Aménager la place-carrefour de Grosage
- 29. Aménager la Grand-place de Chièvres – Volet 1 : placette de la fontaine
- 30. Aménager la Grand-place de Chièvres – Volet 2 : espace collectif
- 33. Aménager des espaces de jeux et de loisirs pour enfants, ados et adultes
- 39. Réaliser une étude de sécurisation de la N525
- 40. Réaliser des aménagements de sécurisation de la N525
- 41. Réaliser des aménagements de sécurisation du réseau routier
- 42. Aménager l'ancienne ligne de chemin de fer L81 en voie verte
- 44. Améliorer la qualité de l'offre en transport en commun
- 49. Créer de nouveaux produits touristiques
- 51. Créer un espace de convivialité à la halte nautique de Ladeuze

- **Alternatives éventuelles**
- **Sobriété du projet**

### 3. Lien à la stratégie du PCDR

- **Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR**
  1. Devenir moteur de transition
    - A. Par les gestes du quotidien
    - B. Par des démarches globales
  - 3. Recréer des cœurs de village dynamiques**
    - B. Par l'amélioration de l'offre et de l'accès aux infrastructures, aux services et aux équipements
    - C. Par la convivialité des espaces et des équipements publics : modulables, multimodaux et multifonctionnels
    - E. Par un système de mobilité convivial, inclusif et sécurisant**
  4. Encourager le développement d'un tissu économique ancré et ouvert
    - A. Par la stimulation de l'entrepreneuriat local
    - B. Par le développement de l'attractivité touristique
- **Objectifs connexes avec les autres plans et programmes pertinents**

| Plans et programmes communaux   | Plans et programmes supracommunaux   |
|---|--|
| <b>Plan Stratégique transversal (PST)</b>   | <b>Plan de Relance de la Wallonie</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Penser à demain et après-demain via la mise en place de solutions pour sortir des impasses climatiques</li> <li>• Redessiner ensemble l'espace public et réinventer la mobilité</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déployer une stratégie bas-carbone</li> <li>• Repenser la mobilité</li> <li>• Préserver la biodiversité et l'environnement</li> <li>• Investir dans les territoires locaux</li> </ul> |
| <b>Plan de Cohésion sociale (PCS)</b>   | <b>WaPi 2040</b>   |

|  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit à la mobilité</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer une mobilité facilitée et multimodale</li> <li>• Continuer à faire de la WAPI le territoire du bon vivre ensemble</li> <li>• Assurer un développement équilibré entre ruralité et urbanité</li> </ul> |
| <b>PIC – PIMACI 2022-2024</b>  | <b>Contrat de Rivière Dendre</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement de la rue Royale</li> <li>• Aménagement de 2 pistes cyclables à la rue des 3 Chapelles à Grosage</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>   |
| <b>Plan d'Action en faveur de l'Energie et du Climat (PAEDC)</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vélos électriques</li> <li>• Sensibilisation à la mobilité alternative (réseau Points-Nœuds vélo, véhicules partagés), aux économies d'énergie, sur le télétravail</li> </ul> |   |
| <b>Centre culturel L'Envol</b>   |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tour à tour : favoriser la mobilité douce</li> <li>•</li> </ul>   |   |
| <b>Plan communal de Développement de la Nature (PCDN) - BiodiverCité</b>   |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>  |   |

#### 4. Impacts du projet sur la résilience du territoire et de la société

| Impacts ✓ ou ✗                        | Dimension     |         |          |        |          |            |
|---------------------------------------|---------------|---------|----------|--------|----------|------------|
|                                       | Environnement | Energie | Mobilité | Social | Culturel | Economique |
| <b>Eléments prioritaires</b>          |               |         |          |        |          |            |
| Intérêts des générations futures      | ✓             | ✓       | ✓        | ✓      |          | ✓          |
| Participation                         |               |         | ✓        | ✓      |          |            |
| Cohérence des politiques sectorielles | ✓             | ✓       | ✓        | ✓      |          | ✓          |
| Solidarité des territoires            | ✓             | ✓       | ✓        |        |          |            |
| Evaluation permanente                 | ✓             | ✓       | ✓        | ✓      |          | ✓          |

#### 5. Localisation et statut

A préciser à l'activation de la fiche, notamment sur base des orientations du SDC  
 Par exemple : réseau Points-Nœuds, voiries communales, sentiers, chemins de remembrement (sur base des conclusions du SDC)

#### 6. Parties prenantes, porteurs de projet

- **Porteur du projet**  
Ville de Chièvres
- **Partenaires potentiels**  
CCATM, Zone de Police, Office de Tourisme, SPW (Mobilité et Infrastructures), TEC, ASBL GRACQ, Pro Vélo, Club cyclotouriste
- **Pistes de financement**  
RW – Mobilité et Infrastructures (PIMACY), DR, POLLEC  
Veille appel à projets RW

#### 7. Programme de réalisation

- **Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

- Le travail doit porter en priorité sur la sécurisation des points noirs majeurs du territoire, en l'occurrence la N525 – chaussée de Saint-Ghislain (FP 39 et 40)

#### - **Etat du dossier**

- Schéma de Développement Communal en cours d'élaboration
- Réseau Points-Nœuds fonctionnel
- Limitation de vitesse sur certains chemins de remembrement
- Subside PIMACY :
  - Réfection des pistes cyclables de la rue des Trois Chapelles (Grosage)
  - Voie verte L81 (FP 42) : dossier retenu par la Région

#### - **Programme des travaux ou des aménagements**

- A préciser en fonction des itinéraires retenus

#### - **Planification**

- Identification et hiérarchisation des itinéraires pertinents, sur base des réseaux existants et sur base des recommandations du SDC
- Recherche de subsides
- Projet et métrés
- Mise en œuvre
- Suivi de chantier

#### - **Démarches administratives à réaliser par la Commune**

- Veille sur les opportunités de financement (appels à projet SPW)
- Marché de services
- Permis d'urbanisme
- Marché de travaux ou de fourniture

#### - **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

- Conseil avec les acteurs de la mobilité
- Concertation avec les riverains, le cas échéant
- Communication
- Entretien périodique

#### 8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation de la fiche

## 9. Evaluation

| Indicateur(s) de réalisation | Valeur cible | Source de vérification |
|------------------------------|--------------|------------------------|
| Aménagements                 | 1            | AC                     |

| Indicateur(s) de résultat  | Valeur cible | Source de vérification |
|--|--------------|------------------------|
| Evolution du nombre d'accidents, dont ceux impliquant un usager faible | -25%         | Zone de Police         |
| Satisfaction des utilisateurs  | 80%          | GRACQ                  |
| Usagers actifs   | +15%         | AC                     |

## 10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

Sera complété à l'activation de la fiche

## VILLE DE CHIÈVRES

PRIORITE 3

Tous les villages



Version initiale

Projet immatériel



Version actualisée ( .. / .. / .. )

&gt; Amélioration des réseaux de transport, multimodalité

**1. Description succincte du projet****Nature du projet :**

- **Organiser la concertation** entre les autorités communales, les TEC, la SRWT, sur base de l'évolution de l'offre de transport en cours de redéploiement
- **Améliorer les horaires** sur les lignes existantes
- **Améliorer les itinéraires** : connexion des villages en rive gauche vers Chièvres, désenclavement des villages les plus isolés

**Public cible** : citoyens (en particulier les jeunes, les personnes âgées, les personnes en situation de précarité)

**Partenaires pressentis** : TEC Hainaut, SRWT, Conseil Junior, Commission consultative des Aînés, CCATM

**Etat du dossier** : TEC (Plan de Redéploiement des Transports en Commun lancé, enquête publique Mobili menée en février 2023)

**2. Justification du projet****Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé**

**Contexte** : déplacements TC compliqués entre les villages et Chièvres, augmentation de la demande de moyens de transports alternatifs à la voiture particulière, augmentation du coût des carburants, impact environnemental des véhicules, dépendance à la voiture accentuée par la structure du réseau routier, refonte du réseau en cours de réflexion par le TEC

**Besoins identifiés :**

- Besoins d'améliorer l'accessibilité des services, en particulier les services dédiés aux personnes 'captives' (jeunes, personnes âgées, personnes en situation de précarité, etc.)

- Besoins de soutenir l'attractivité des activités et des commerces du territoire et de Chièvres en particulier, en améliorant la mobilité des habitants (en diversifiant les modes de transport)
- Besoins de compenser la diminution des services et des commerces dans les villages en améliorant l'accessibilité de Chièvres, bourg encore assez bien équipé mais difficilement accessible pour les catégories de personnes ne pouvant se déplacer en voiture.
- Besoins de diminuer l'impact environnemental des transports

**Caractère rural du projet**

La dimension rurale du projet procède de l'amélioration de l'efficacité des réseaux de transport, c'est-à-dire de la création d'un système de transport accessible à tous et permettant à chacun de rencontrer ses besoins en mobilité de manière performante, quel que soit le mode de transport auquel il a recours. La volonté d'apaisement des réseaux de transport – par la diminution du trafic routier – que véhicule ce projet s'inscrit également dans la philosophie de vie rurale.

**Effets directs et effets multiplicateurs attendus**

La mise en place de ce projet aura des effets multiplicateurs tels que :

- La valorisation des transports collectifs et l'augmentation des utilisateurs
- La diminution de l'impact financier de la mobilité dans le budget des ménages
- La diminution de l'isolement des groupes sociaux captifs : jeunes, personnes en situation de précarité
- L'amélioration des connexions alternatives intra et extra-communales
- La réduction des émissions de CO<sup>2</sup>
- L'amélioration du cadre de vie et de la convivialité des espaces publics

**Projets connexes du PCDR**

6. Mettre en œuvre les recommandations du Schéma de Développement Communal (SDC)
39. Réaliser une étude de sécurisation de la N525

- 40. Réaliser des aménagements de sécurisation de la N525
- 41. Réaliser des aménagements de sécurisation du réseau routier
- 42. Aménager l'ancienne ligne de chemin de fer L81 en voie verte
- 43. Aménager des itinéraires de mobilité active sécurisés
- 47. Aménager un espace de coworking

- **Alternatives éventuelles**

Sans objet

- **Sobriété du projet**

Le projet peut être qualifié de sobre car il vise indirectement (voir 'Effets multiplicateurs attendus') à diminuer la part modale de la voiture et donc les émissions (gaz à effet de serre, nanoparticules) et la consommation de ressources, carbonées ou non.

### 3. Lien à la stratégie du PCDR

- **Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR**

1. Devenir moteur de transition
  - A. Par les gestes du quotidien
  - B. Par des démarches globales

**3. Recréer des cœurs de village dynamiques**

- B. Par l'amélioration de l'offre et de l'accès aux infrastructures, aux services et aux équipements
- C. Par la convivialité des espaces et des équipements publics : modulables, multimodaux et multifonctionnels

**E. Par un système de mobilité convivial, inclusif et sécurisant**

- **Objectifs connexes avec les autres plans et programmes pertinents**

| Plans et programmes communaux   | Plans et programmes supracommunaux  |
|---|---|
| <b>Plan Stratégique transversal (PST)</b>   | <b>Plan de Relance de la Wallonie</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Penser à demain et après-demain via la mise en place de solutions pour sortir des impasses climatiques</li> <li>• Redessiner ensemble l'espace public et réinventer la mobilité</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déployer une stratégie bas-carbone</li> <li>• Repenser la mobilité</li> <li>• Renforcer l'inclusion sociale</li> </ul> |
| <b>Plan de Cohésion sociale (PCS)</b>   | <b>WaPi 2040</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit au travail, à la formation, à l'apprentissage, à l'insertion sociale</li> <li>• Droit à l'épanouissement culturel, social et familial</li> </ul>                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'adapter face au dérèglement climatique</li> <li>• Développer une mobilité facilitée et multimodale</li> </ul>        |

|   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit à la mobilité</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Viser la sobriété énergétique</li> </ul> |
| <b>PIC – PIMACI 2022-2024</b>   | <b>Contrat de Rivière Dendre</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>                             |
| <b>Plan d'Action en faveur de l'Energie et du Climat (PAEDC)</b>  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation à la mobilité alternative (réseau Points-Nœuds vélo, véhicules partagés), aux économies d'énergie, sur le télétravail</li> </ul> |   |
| <b>Centre culturel L'Envol</b>  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tour à tour : favoriser la mobilité douce</li> <li>•</li> </ul>  |   |
| <b>Plan communal de Développement de la Nature (PCDN) - BiodiverCité</b>  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>   |   |

## VILLE DE CHIÈVRES

PRIORITE 2

Tout le territoire



Version initiale

Projet immatériel



Version actualisée ( .. / .. / .. )

&gt; Création d'une dynamique de soutien à la trame économique locale

**1. Description succincte du projet****Nature du projet :**

- Création d'un Groupe d'Action rassemblant les acteurs économiques locaux : agriculteurs, artisans, entrepreneurs, secteur HORECA, indépendants, professions libérales, etc. (réunions périodiques)
- Mobilisation des membres afin de :
  - Mutualiser les bonnes pratiques
  - Développer l'intelligence collective
  - Organiser des actions, des animations et de l'évènementiel
- Mise en place d'actions visant à promouvoir les acteurs locaux et les circuits courts (sensibilisation des habitants) ainsi qu'à soutenir des entreprises locales
  - Création et diffusion d'un calendrier des commerçants
  - Création d'un répertoire de l'économie locale (numérique, sur demande en version papier) et mise à jour du site web communal
  - Participation à la Journée du Client
  - Organisation d'animations périodiques
  - Organisation d'un salon annuel de l'économie locale
- Activation des canaux de communication locaux : bulletin communal, site web communal, réseaux sociaux

**Public cible** : citoyens, tissu économique local**2. Justification du projet****- Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé**

**Contexte** : besoin de visibiliser la trame économique auprès des citoyens et des visiteurs, manque de coordination entre les acteurs économiques locaux, expériences avortées d'association de commerçants

**Besoins identifiés :**

- Besoin de pérenniser le ré-ancrage de l'économie de proximité
- Besoin de renforcer la mutualisation et la coopération entre entreprises locales
- Besoin d'améliorer la visibilité, notamment numérique, de la trame économique locale
- Besoin de favoriser la vie des villages et de lutter contre la tendance à la désertion des noyaux villageois

**- Caractère rural du projet**

La création d'un Groupe d'action « Valorisation économique » est cohérente avec les fondements du développement rural car il s'inscrit :

- Dans la logique de développement des collaborations locales et d'encourager les synergies
- Dans la volonté de mettre en valeur et de pérenniser la trame économique locale
- Dans la volonté de maintenir une trame d'entreprises actives sur le territoire, en tant que pourvoyeuses d'emplois locaux et de services de proximité
- Dans la stratégie de lutte contre la dortoirisation et de développement de territoires multifonctionnels

**- Effets directs et effets multiplicateurs attendus**

La mise en place de ce projet aura des effets multiplicateurs tels que :

- La pérennisation ou l'installation d'entreprises sur le territoire
- L'augmentation de la clientèle des entreprises et commerces locaux
- La lutte contre l'isolement des entrepreneurs et des indépendants
- L'animation du territoire et la création de cohésion sociale
- Le maintien ou la croissance de l'emploi indépendant sur le territoire
- La dynamisation de la vie des villages et de la trame commerciale
- L'amélioration de la qualité de vie des habitants

- **Projets connexes du PCDR**

- 2. Créer des synergies avec la ceinture alimentaire d'Ath
- 3. Proposer une alimentation de qualité pour tous
- 4. Soutenir et encourager les initiatives de production d'énergie locale et citoyenne
- 7. Développer les démarches d'économie circulaire
- 11. Renforcer les collaborations entre la Commission agricole, la Ville et les citoyens
- 26. Organiser des animations mobilisatrices sur les espaces publics
- 29. Aménager la Grand-place de Chièvres – Volet 1 : placette de la fontaine
- 30. Aménager la Grand-place de Chièvres – Volet 2 : espace collectif
- 37. Mettre à jour périodiquement les outils communaux de communication
- 38. Améliorer les outils d'accueil des nouveaux habitants
- 46. Aménager un atelier rural
- 47. Aménager un espace de coworking
- 48. Aménager un espace dédié et fonctionnel pour l'Office de Tourisme
- 49. Créer de nouveaux produits touristiques
- 50. Visibiliser l'offre touristique

- **Alternatives éventuelles**

Sans objet

- **Sobriété du projet**

Le projet s'inscrit dans une démarche de sobriété car il s'appuie sur l'amélioration des collaborations, sur la co-construction, sur l'intelligence collective, sur la formation permanente afin de créer de la plus-value économique.

**3. Lien à la stratégie du PCDR**

- **Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR**

- 3. Recréer des cœurs de village dynamiques
  - B. Par l'amélioration de l'offre et de l'accès aux infrastructures, aux services et aux équipements
- 4. Encourager le développement d'un tissu économique ancré et ouvert
  - A. Par la stimulation de l'entrepreneuriat local
  - B. Par le développement de l'attractivité touristique

- **Objectifs connexes avec les autres plans et programmes pertinents**

| Plans et programmes communaux   | Plans et programmes supracommunaux  |
|---|---|
| <b>Plan Stratégique transversal (PST)</b>   | <b>Plan de Relance de la Wallonie</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agir pour un développement économique local et durable</li> <li>• Favoriser l'accès à une alimentation durable et soutenir les pratiques agricoles de qualité</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'économie circulaire</li> <li>• Développer le tourisme, moteur économique</li> <li>• Investir dans les territoires locaux</li> <li>• Développer l'emploi</li> <li>• Encourager une gouvernance participative</li> </ul>   |
| <b>Plan de Cohésion sociale (PCS)</b>   | <b>WaPi 2040</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit au travail, à l'insertion sociale</li> <li>• Droit à la mobilité</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager le réseautage et les collaborations entre acteurs</li> <li>• S'adapter face au dérèglement climatique</li> <li>• Soutenir les modes de production et de consommation durables</li> <li>• Créer les conditions propices au développement du tissu économique</li> <li>• S'appuyer sur l'économie circulaire génératrice d'innovation territoriale</li> <li>• Miser sur le potentiel touristique du territoire</li> </ul> |
| <b>PIC – PIMACI 2022-2024</b>   | <b>Contrat de Rivière Dendre</b>  |
| • /   | • /   |
| <b>Plan d'Action en faveur de l'Energie et du Climat (PAEDC)</b>  |   |
| • /   |   |
| <b>Centre culturel L'Envol</b>  |   |
| • /   |   |
| <b>Plan communal de Développement de la Nature (PCDN) - BiodiverCité</b>  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer au maintien d'une agriculture locale, à dimension humaine</li> </ul>  |   |

#### 4. Impacts du projet sur la résilience du territoire et de la société

| Impacts ✓ ou ✗                        | Dimension     |         |          |        |          |            |
|---------------------------------------|---------------|---------|----------|--------|----------|------------|
|                                       | Environnement | Energie | Mobilité | Social | Culturel | Economique |
| <b>Éléments prioritaires</b>          |               |         |          |        |          |            |
| Intérêts des générations futures      | ✓             |         |          | ✓      |          | ✓          |
| Participation                         |               |         |          | ✓      |          | ✓          |
| Cohérence des politiques sectorielles | ✓             |         |          | ✓      |          | ✓          |
| Solidarité des territoires            |               |         |          | ✓      |          | ✓          |
| Evaluation permanente                 |               |         |          | ✓      |          | ✓          |

#### 5. Localisation et statut

Sans objet

#### 6. Parties prenantes, porteurs de projet

- **Porteur du projet**  
Ville de Chièvres (coordination du groupe avec l'appui de la FRW)
- **Partenaires potentiels**  
Office de Tourisme  
Commission agricole  
Espace public numérique  
Commission PME  
Centre culturel L'Envol (projet AGORASSOC')
- **Pistes de financement**  
Sans objet

#### 7. Programme de réalisation

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**
  - Plusieurs expériences avortées d'association de commerçants

- Nécessité de réussir à mobiliser un nombre suffisant d'acteurs économiques locaux pour créer le Groupe d'action

#### - **Etat du dossier**

- Calendriers des agriculteurs en 2021 et 2022
- Calendrier des commerçants en 2023

#### - **Programme des travaux ou des aménagements**

- Sans objet

#### - **Planification**

- Organisation d'une réunion d'information
- Installation du Groupe d'action

#### - **Démarches administratives à réaliser par la Commune**

- Sans objet

#### - **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

- Communication auprès des acteurs économiques locaux

#### 8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation de la fiche

#### 9. Evaluation

| Indicateur(s) de réalisation                    | Valeur cible | Source de vérification |
|---|--------------|------------------------|
| Nombre de réunions annuelles du Groupe d'action | 3/an         | AC                     |

| Indicateur(s) de résultat              | Valeur cible                    | Source de vérification |
|--|---------------------------------|------------------------|
| Nombre d'animations organisées         | 3/an                            | AC                     |
| Calendrier thématique                  | 1/an                            | AC                     |
| Répertoire économique                  | 1 page sur le site web communal | AC                     |
| Publications dans les médias communaux | 1/mois<br>1/bulletin communal   | AC                     |

## **10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition**

Sera complété à l'activation de la fiche

## VILLE DE CHIÈVRES

PRIORITE 2

## À définir

Version initiale

Projet matériel

Version actualisée ( .. / .. / .. )

&gt; Création d'une infrastructure adaptée à la trame économique locale

**1. Description succincte du projet****Nature du projet :**

- Construction d'un bâtiment modulable et équipé permettant d'accueillir une ou plusieurs entreprises
- A côté du premier atelier rural (rue de Leuze à Tongre-Notre-Dame) soit sur la même parcelle, soit sur le site libéré par le Recyparc (délocalisation projetée par IPALLE)
- Points d'attention à avoir concernant
  - Intégration paysagère et cohabitation avec les riverains
  - Performance énergétique et sources d'énergie
  - Impact sur le cycle de l'eau et sur la consommation en eau
  - Connection numérique adaptée
  - Acoustique et insonorisation

**Public cible :** tissu économique local**2. Justification du projet****- Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé****Contexte :** volonté de maintenir une trame artisanale diversifiée, besoin de compléter l'offre locative pour les entreprises locales**Besoins identifiés :**

- Besoin de pérenniser le réancrage de l'économie de proximité, en facilitant l'accès à des équipements adaptés
- Besoin de favoriser la vie des villages et de lutter contre la tendance à la désertion des noyaux villageois
- Besoin de maintenir l'offre de services marchands (artisans, commerces) sur le territoire au bénéfice des habitants

- Besoin de renforcer la mutualisation et la coopération entre entreprises locales

**- Caractère rural du projet**

L'aménagement d'un atelier rural est cohérent avec les fondements du développement rural car il s'inscrit :

- Dans la volonté de créer un nœud économique (à côté de l'atelier rural existant) et de valoriser un espace désaffecté (voir localisation)
- Dans la perspective de favoriser les synergies locales
- Dans la volonté de maintenir une trame d'entreprises actives sur le territoire, en tant que pourvoyeuses d'emplois locaux et de services de proximité
- Dans la stratégie de lutte contre la dortoirisation et de développement de territoires multifonctionnels

**- Effets directs et effets multiplicateurs attendus**

La mise en place de ce projet aura des effets multiplicateurs tels que :

- Installation de nouvelles entreprises sur le territoire
- Diversification de l'offre de services pour les habitants
- Maintien d'emplois locaux
- Valorisation d'un site dont la désaffectation est projetée (recyparc IPALLE)

**- Projets connexes du PCDR**

- 2. Créer des synergies avec la ceinture alimentaire d'Ath
- 7. Développer les démarches d'économie circulaire
- 11. Renforcer les collaborations entre la Commission agricole, la Ville et les citoyens
- 22. Créer une cuisine de collectivité locale
- 41. Réaliser des aménagements de sécurisation du réseau routier
- 42. Aménager l'ancienne ligne de chemin de fer L81 en voie verte
- 43. Aménager des itinéraires de mobilité active sécurisés

- 44. Améliorer la qualité de l'offre en transport en commun
- 45. Créer et animer un Groupe d'action dédié à la valorisation économique
- 47. Aménager un espace de coworking

- **Alternatives éventuelles**

Un atelier rural est une initiative qui a fait ses preuves pour soutenir les entreprises locales. Le site pressenti pour la mise en œuvre du projet est tout à fait adapté puisqu'il accueille déjà un atelier rural sur la parcelle voisine (subside PWDR, dans le cadre du 1<sup>er</sup> PCDR)

- **Sobriété du projet**

Le projet contribuera à soutenir la trame économique locale. Moyennant une réponse adaptée aux points d'attention énumérés au point 1, la balance coût-bénéfice du projet sera favorable, ce d'autant qu'il est envisagé d'investir un terrain déjà artificialisé et dont l'abandon est projeté (délocalisation du recy parc). Aussi, la création d'un atelier rural à Chièvres s'inscrit dans une démarche de sobriété.

### 3. Lien à la stratégie du PCDR

- **Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR**

1. Devenir moteur de transition
  - B. Par des démarches globales
2. Recréer un rapport à la nature apaisé, source d'intégration et de plus-value territoriale
  - B. Par la végétalisation des espaces urbanisés
3. Recréer des cœurs de village dynamiques
  - B. Par l'amélioration de l'offre et de l'accès aux infrastructures, aux services et aux équipements

**4. Encourager le développement d'un tissu économique ancré et ouvert**

**A. Par la stimulation de l'entrepreneuriat local**

- **Objectifs connexes avec les autres plans et programmes pertinents**

| Plans et programmes communaux  | Plans et programmes supracommunaux   |
|--|--|
| <b>Plan Stratégique transversal (PST)</b>  | <b>Plan de Relance de la Wallonie</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agir pour un développement économique local et durable</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'économie circulaire</li> <li>• Investir dans les territoires locaux</li> <li>• Développer l'emploi</li> </ul> |
| <b>Plan de Cohésion sociale (PCS)</b>  | <b>WaPi 2040</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit au travail, à l'insertion sociale</li> </ul>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir les modes de production et de consommation durables</li> </ul>   |

|   |   |
|---|---|
|   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer les conditions propices au développement du tissu économique</li> <li>• S'appuyer sur l'économie circulaire génératrice d'innovation territoriale</li> </ul> |
| <b>PIC – PIMACI 2022-2024</b>   | <b>Contrat de Rivière Dendre</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion des eaux pluviales</li> <li>• Patrimoine bâti</li> </ul>   |
| <b>Plan d'Action en faveur de l'Énergie et du Climat (PAEDC)</b>  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Performance énergétique des bâtiments communaux</li> <li>• Réduction des consommations dans les bâtiments communaux</li> </ul> |   |
| <b>Centre culturel L'Envol</b>  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>   |   |
| <b>Plan communal de Développement de la Nature (PCDN) - BiodiverCité</b>  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>   |   |

### 4. Impacts du projet sur la résilience du territoire et de la société

| Impacts ✓ ou ✗                        | Dimension     |         |          |        |          |            |
|---------------------------------------|---------------|---------|----------|--------|----------|------------|
|                                       | Environnement | Energie | Mobilité | Social | Culturel | Economique |
| <b>Éléments prioritaires</b>          |               |         |          |        |          |            |
| Intérêts des générations futures      | ✓/✗           | ✓       | ✓        | ✓      |          | ✓          |
| Participation                         | ✓             | ✓       |          |        |          | ✓          |
| Cohérence des politiques sectorielles | ✓             | ✓       | ✓        | ✓      |          | ✓          |
| Solidarité des territoires            |               |         |          |        |          |            |
| Evaluation permanente                 | ✓             | ✓       | ✓        | ✓      |          | ✓          |

## 5. Localisation et statut

### - Adresse

Tongre-Notre-Dame, rue de Leuze : parcelle adjacente au premier atelier rural et parcelle du Recyparc

### - Périmètre d'intervention

- Site occupé par le premier atelier rural et par l'actuel recyparc
- Site déjà largement artificialisé : bâtiments (atelier rural, bureaux du recyparc) et voiries d'accès

### - Intégration du projet par rapport à son environnement direct

- Site adossé à la ligne à grande vitesse et au croisement entre la rue de Leuze et la Drève de Beaumont, deux axes routiers importants dans la



## PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL 2024-2034

desserte du territoire permettant de faciliter leur accessibilité aux futurs clients de l'entreprise ou aux fournisseurs/transporteurs

- Proximité immédiate avec un premier atelier rural : limitation des nuisances au voisinage, concentration de fonctions
- Quelques fonds de jardins, des logements présents à la drève de Beaumont, adjacents au terrain du premier atelier rural mais aucun problème de cohabitation n'a été relevé à ce jour

### - Cadre légal

- Plan de Secteur : zone agricole
- SOL : /
- Règlements : /
- Patrimoine : /
- Autres : /

### - Contraintes naturelles existantes

- Inondation : /
- Ruissellement / Erosion : /
- PASH : zone d'assainissement autonome
- Captage : /
- Karst : calcaire carbonifère sous couverture
- Biodiversité : bords de route en fauchage tardif
- Autres : /

### - Mobilité – Sécurité

- Transports en commun : ligne TEC 81 Ath-Blaton, arrêt Vert Buisson
- Mobilité active : /
- Sécurité routière : axe assez roulant

### - Statut de propriété

Ville de Chièvres, pour la parcelle du premier atelier rural

## 6. Parties prenantes, porteurs de projet

### - Porteur du projet

Ville de Chièvres

### - Partenaires potentiels

Groupe d'Action « Valorisation économique » (fiche 45)

IPALLE (si valorisation de l'implantation du Recyparc)

### - Pistes de financement

RW – DR

## 7. Programme de réalisation

---

- **Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**
  - Le premier atelier rural vient de changer de locataire (2022). Aucune demande n'a encore été formellement formulée à l'administration communale.
- **Etat du dossier**
  - Un atelier rural loué (Convention DR)
- **Programme des travaux ou des aménagements**
  - Création et équipement d'un hall adapté aux activités économiques artisanales, répondant aux normes en matière de sécurité, d'intégration paysagère, d'impact environnemental, de performance énergétique, d'accessibilité, etc.
  - Intégration paysagère du bâtiment et dispositif d'isolement avec les riverains
- **Planification**
  - Convention faisabilité
    - Esquisse et avant-projet
    - Projet et métrés
    - Permis d'urbanisme
  - Convention réalisation
    - Mise en œuvre
    - Suivi de chantier
- **Démarches administratives à réaliser par la Commune**
  - Marché de services
  - Permis d'urbanisme
  - Marché de travaux et de fourniture
- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
  - Convention de location
  - Communication

## 8. Estimation globale du coût

---

Sera complété à l'activation de la fiche

## 9. Evaluation

---

| Indicateur(s) de réalisation    | Valeur cible | Source de vérification |
|---------------------------------|--------------|------------------------|
| Construction de l'atelier rural | 1            | AC                     |

| Indicateur(s) de résultat | Valeur cible | Source de vérification |
|---------------------------|--------------|------------------------|
| Taux d'occupation         | 100%         | AC                     |

## 10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

---

Sera complété à l'activation de la fiche

## FICHE 47

## VILLE DE CHIÈVRES

## PRIORITE 2

## À définir



Version initiale

Projet matériel



Version actualisée ( .. / .. / .. )

&gt; Création d'une structure adaptée aux besoins des télétravailleurs et indépendants locaux

**1. Description succincte du projet****Nature du projet :**

- Etude de faisabilité, montage financier
- Création d'un espace aménagé et équipé pour le télétravail
  - Connecté et équipé (bureautique, kitchenette, petite salle de réunion et/ou d'isolement ponctuel)
  - Calme, agréable et confortable
  - Doté d'un système de gestion adapté
- Mise à disposition de l'équipement pour les étudiants (révisions, blocus) ou pour les riverains

**Public cible :** salariés navetteurs, indépendants, freelance, étudiants**2. Justification du projet****Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé**

**Contexte :** coût des énergies et des moyens de transport, nouvelles habitudes de travail, augmentation de la flexibilité professionnelle, soutien aux indépendants et aux salariés

**Besoins identifiés :**

- Besoin de pérenniser le ré-ancrage de l'économie de proximité
- Besoin de renforcer la mutualisation et la coopération entre entreprises locales
- Besoin d'encourager de nouvelles pratiques de mobilité, de limiter les déplacements et de faciliter l'équilibre travail-vie privée
- Besoin de favoriser la vie des villages et de lutter contre la tendance à la désertion des noyaux villageois

**Caractère rural du projet**

L'aménagement d'un espace de coworking est cohérent avec les fondements du développement rural car il s'inscrit :

- Dans une démarche de soutien à l'économie de proximité
- Dans une démarche de diversification du paysage économique chiévrais
- Dans la volonté de maintenir la vie des villages et de lutter contre leur dortoirisation

**- Effets directs et effets multiplicateurs attendus**

La mise en place de ce projet aura des effets multiplicateurs tels que :

- La création ou l'installation d'entreprises sur le territoire
- Le maintien ou la croissance de l'emploi indépendant sur le territoire
- L'amélioration de l'attractivité résidentielle et de la qualité de vie des habitants
- La dynamisation de la vie des villages et de la trame commerciale

**- Projets connexes du PCDR**

19. Aménager ou construire des logements intergénérationnels
20. Aménager ou construire des logements pour jeunes couples
21. Aménager ou construire de l'habitat groupé
24. Renforcer l'accompagnement numérique de la population
43. Aménager des itinéraires de mobilité active sécurisés
44. Améliorer la qualité de l'offre en transport en commun
45. Créer et animer un Groupe d'action dédié à la valorisation économique
46. Aménager un atelier rural

**- Alternatives éventuelles**

Sans objet

**- Sobriété du projet**

Le projet contribuera à limiter les déplacements, à favoriser la collaboration, à soutenir la trame économique locale. En outre, la volonté est d'investir un bâtiment existant en cœur de village (voir localisation). Il s'inscrit donc dans une démarche de sobriété.

### 3. Lien à la stratégie du PCDR

#### - Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR

1. Devenir moteur de transition
  - A. Par les gestes du quotidien
  - B. Par des démarches globales
3. Recréer des cœurs de village dynamiques
  - B. Par l'amélioration de l'offre et de l'accès aux infrastructures, aux services et aux équipements
  - C. Par la convivialité des espaces et des équipements publics : modulables, multimodaux et multifonctionnels
  - E. Par un système de mobilité convivial, inclusif et sécurisant

#### 4. Encourager le développement d'un tissu économique ancré et ouvert

##### A. Par la stimulation de l'entrepreneuriat local

#### - Objectifs connexes avec les autres plans et programmes pertinents

| Plans et programmes communaux  | Plans et programmes supracommunaux   |
|--|--|
| <b>Plan Stratégique transversal (PST)</b>  | <b>Plan de Relance de la Wallonie</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Agir pour un développement économique local et durable</li> <li>Penser à demain et après-demain via la mise en place de solutions pour sortir des impasses climatiques</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Repenser la mobilité</li> <li>Favoriser l'économie circulaire</li> <li>Investir dans les territoires locaux</li> <li>Développer l'emploi</li> </ul>   |
| <b>Plan de Cohésion sociale (PCS)</b>  | <b>WaPi 2040</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Droit au travail</li> <li>Droit à un cadre de vie adapté</li> <li>Droit à l'épanouissement culturel, social et familial</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Encourager le réseautage et les collaborations entre acteurs</li> <li>Développer une mobilité facilitée et multimodale</li> <li>Continuer à faire de la WAPI le territoire du bon vivre ensemble</li> <li>Créer les conditions propices au développement du tissu économique</li> </ul> |
| <b>PIC – PIMACI 2022-2024</b>  | <b>Contrat de Rivière Dendre</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Rénovation de l'ancien CPAS à Ladeuze en bureaux administratifs et salles destinées à l'accueil du public</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>/</li> </ul>  |
| <b>Plan d'Action en faveur de l'Energie et du Climat (PAEDC)</b>   |  |

|  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Performance énergétique des bâtiments communaux</li> <li>Réduction des consommations dans les bâtiments communaux</li> <li>Sensibilisation à la mobilité alternative (réseau Points-Nœuds vélo, véhicules partagés), aux économies d'énergie, sur le télétravail</li> </ul> |
| <b>Centre culturel L'Envol</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>/</li> </ul>  |
| <b>Plan communal de Développement de la Nature (PCDN) - BiodiverCité</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>/</li> </ul>  |

### 4. Impacts du projet sur la résilience du territoire et de la société

| Impacts ✓ ou ✗                        | Dimension     |         |          |        |          |            |
|---------------------------------------|---------------|---------|----------|--------|----------|------------|
|                                       | Environnement | Energie | Mobilité | Social | Culturel | Economique |
| <b>Eléments prioritaires</b>          |               |         |          |        |          |            |
| Intérêts des générations futures      | ✓             | ✓       | ✓        | ✓      |          | ✓          |
| Participation                         | ✓             | ✓       |          |        |          | ✓          |
| Cohérence des politiques sectorielles | ✓             | ✓       | ✓        | ✓      |          | ✓          |
| Solidarité des territoires            | ✓             |         | ✓        |        |          |            |
| Evaluation permanente                 | ✓             | ✓       | ✓        | ✓      |          | ✓          |

### 5. Localisation et statut

A rechercher

Site potentiel : ancien CPAS à Ladeuze, en cours de rénovation

## 6. Parties prenantes, porteurs de projet

- **Porteur du projet**  
Ville de Chièvres
- **Partenaires potentiels**  
Groupe d'Action « Valorisation économique » (FP 45), Commission PME, espace public numérique, Plan de Cohésion sociale  
Supra-communalité : partenariats avec des communes voisines (Ath, Brugelette, Chièvres)  
Exemple de l'espace de coworking de Fernelmont (financements RW dans le cadre de l'appel à projets coworking rural en 2012)
- **Pistes de financement**  
RW – DR (+ veille appel à projets)

## 7. Programme de réalisation

- **Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**
  - Souhait de mieux appréhender les besoins d'un équipement de coworking en milieu rural et ses conditions de succès
- **Etat du dossier**
  - Rénovation du bâtiment de Ladeuze (ancien CPAS) en cours
- **Programme des travaux ou des aménagements**
  - A préciser en fonction de la localisation retenue
  - Connexions numériques de qualité
  - Aménagements intérieurs : espace de travail ouvert avec mobilier adapté, espace de réunion, espace bureautique (imprimante), kitchenette, sanitaires
  - Attention particulière au confort de travail : acoustique, lumière
- **Planification**
  - Etude de faisabilité
  - Identification de la localisation la plus opportune
  - Esquisse et avant-projet
  - Projet et métrés
  - Mise en œuvre
- **Démarches administratives à réaliser par la Commune**
  - Etude de faisabilité préalable
  - Veille sur les opportunités de financement (appels à projet SPW)

- Marché de services
- Permis d'urbanisme le cas échéant
- Marché de travaux
- Marché de fourniture (mobilier)

- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
  - Communication, promotion de l'équipement
  - Gestion de l'occupation voire accompagnement

## 8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation de la fiche

## 9. Evaluation

| Indicateur(s) de réalisation         | Valeur cible | Source de vérification |
|--------------------------------------|--------------|------------------------|
| Etude de faisabilité                 | 1            | AC                     |
| Aménagement de l'espace de coworking | 1            | AC                     |

| Indicateur(s) de résultat | Valeur cible                                     | Source de vérification |
|---------------------------|--|------------------------|
| Taux d'occupation         | Objectifs à préciser avec l'étude de faisabilité | AC                     |
| Nombre de locataires      |  | AC                     |

## 10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

Sera complété à l'activation de la fiche



## FICHE 48

## AMÉNAGER UN ESPACE DÉDIÉ ET FONCTIONNEL POUR L'OFFICE DE TOURISME

## VILLE DE CHIÈVRES

## PRIORITE 2

Chièvres



Version initiale

Projet matériel



Version actualisée ( .. / .. / .. )

&gt; Création de lieux attractifs pour les visiteurs

## 1. Description succincte du projet



Figure 13 | Office de Tourisme (crédit : Office de Tourisme de Chièvres)

## Nature du projet :

- Aménagement d'un espace dédié et adapté pour l'Office du Tourisme, au sein d'un pôle culturel et touristique (avec le centre culturel L'Envol, l'Espace public numérique, la bibliothèque, le musée de la Base aérienne)
  - Zone d'accueil touristique : guichet, promotion de l'offre touristique
  - Bureaux
- Visibilité : enseigne attractive et intégrée au contexte urbain
- Accessibilité :
  - Centralité, stationnement, PMR
  - Plages d'ouverture adaptées au public cible

- Coopération : localisation adaptée au travail avec les forces vives partenaires

Public cible : visiteurs, citoyens

## 2. Justification du projet

## - Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé

Contexte : manque de visibilité, d'accessibilité et de confort d'accueil de l'Office de Tourisme

## Besoins identifiés :

- Besoin d'amorcer une dynamique concertée et inclusive de développement du tourisme
- Besoin d'amplifier l'attractivité touristique et récréative du territoire
- Besoin d'amplifier les actions de l'Office de Tourisme
- Besoin de valoriser l'image de Chièvres comme destination de loisirs
- Besoin de soutenir et de valoriser la trame économique locale, afin de garantir sa pérennité
- Besoin de mettre en valeur les activités à fort ancrage identitaire, tel que la balle pelote, le crossage, le patrimoine bâti, les manifestations qui gravitent autour de la base aérienne, le canal Ath-Blaton, le patrimoine naturel et les paysages, etc.
- Besoin de soutenir les associations locales pour leur rôle de dynamique et de transmission de l'identité chiévraise

## - Caractère rural du projet

Le développement du potentiel de l'Office du Tourisme est cohérent avec les fondements du développement rural car il s'inscrit :

- Dans une démarche de développement touristique appuyée sur les ressources et spécificités locales

- Dans une démarche de structuration et stratégie sur le long terme, en capitalisant sur les ressources et les forces vives locales
- **Effets directs et effets multiplicateurs attendus**
- La mise en place de ce projet aura des effets multiplicateurs tels que :
- Amélioration de l'image et l'attrait de la commune pour les visiteurs extérieurs
  - Amélioration de l'attractivité récréative et touristique du territoire, dont les musées et les itinéraires de randonnées
  - Contribution à des retombées positives pour le secteur du tourisme (hébergements) et pour le secteur HORECA, entre autres
  - Amélioration de l'ancrage identitaire des habitants et du sentiment d'appartenance
  - Amélioration de la visibilité des manifestations et évènements locaux

- **Projets connexes du PCDR**

6. Mettre en œuvre les recommandations du Schéma de Développement Communal (SDC)
29. Aménager la Grand-place de Chièvres – Volet 1 : placette de la fontaine
30. Aménager la Grand-place de Chièvres – Volet 2 : espace collectif
31. Aménager un espace de convivialité au sein du quartier Bel-Ange
45. Créer et animer un Groupe d'action dédié à la valorisation économique
48. Aménager un espace dédié et fonctionnel pour l'Office de Tourisme
49. Créer de nouveaux produits touristiques
50. Visibiliser l'offre touristique

- **Alternatives éventuelles**

Sans objet étant donné que la localisation précise n'est pas identifiée à ce stade.

- **Sobriété du projet**

Le projet vise la création d'un relais local, d'un outil de développement de proximité dans le cadre du développement d'un tourisme doux, basé sur la valorisation des ressources locales. Il s'agit également de privilégier l'investissement d'un bâtiment existant, avec des critères d'accessibilité. Le projet s'inscrit donc dans une démarche de sobriété.

**3. Lien à la stratégie du PCDR**

- **Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR**

3. Recréer des cœurs de village dynamiques
- A. Par du patrimoine et du folklore vivants et omniprésents

- B. Par l'amélioration de l'offre et de l'accès aux infrastructures, aux services et aux équipements
- C. Par la convivialité des espaces et des équipements publics : modulables, multimodaux et multifonctionnels
- D. Par la mise en lumière du tissu associatif

**4. Encourager le développement d'un tissu économique ancré et ouvert**

A. Par la stimulation de l'entrepreneuriat local

**B. Par le développement de l'attractivité touristique**

- **Objectifs connexes avec les autres plans et programmes pertinents**

| Plans et programmes communaux   | Plans et programmes supracommunaux  |
|---|---|
| <b>Plan Stratégique transversal (PST)</b>   | <b>Plan de Relance de la Wallonie</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agir pour un développement économique local et durable</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer le tourisme, moteur économique</li> <li>• Investir dans les territoires locaux</li> <li>• Déployer une administration publique connectée aux usagers, innovante et performante</li> </ul> |
| <b>Plan de Cohésion sociale (PCS)</b>   | <b>WaPi 2040</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit à l'épanouissement culturel, social et familial</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Consolider l'identité du territoire de Wallonie picarde</li> <li>• Miser sur le potentiel touristique du territoire</li> </ul>   |
| <b>PIC – PIMACI 2022-2024</b>   | <b>Contrat de Rivière Dendre</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>   |
| <b>Plan d'Action en faveur de l'Energie et du Climat (PAEDC)</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Performance énergétique des bâtiments communaux</li> <li>• Réduction des consommations dans les bâtiments communaux</li> </ul> |   |
| <b>Centre culturel L'Envol</b>  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>   |   |
| <b>Plan communal de Développement de la Nature (PCDN) - BiodiverCité</b>  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>   |   |

#### 4. Impacts du projet sur la résilience du territoire et de la société

| Impacts ✓ ou ×                        | Dimension     |         |          |        |          |            |
|---------------------------------------|---------------|---------|----------|--------|----------|------------|
|                                       | Environnement | Energie | Mobilité | Social | Culturel | Economique |
| <b>Éléments prioritaires</b>          |               |         |          |        |          |            |
| Intérêts des générations futures      | ✓             | ✓       |          |        | ✓        | ✓          |
| Participation                         |               |         |          |        | ✓        | ✓          |
| Cohérence des politiques sectorielles | ✓             | ✓       | ✓        |        | ✓        | ✓          |
| Solidarité des territoires            |               |         |          |        |          |            |
| Evaluation permanente                 |               |         |          |        |          |            |

#### 5. Localisation et statut

A rechercher

#### 6. Parties prenantes, porteurs de projet

- **Porteur du projet**  
Ville de Chièvres – Office de Tourisme
- **Partenaires potentiels**  
Centre culturel L'Envol, musée de la Base aérienne de Chièvres, musée de la Vie rurale de Huissignies
- **Pistes de financement**  
RW – DR, CGT (+ veille appel à projets)

#### 7. Programme de réalisation

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**
  - Depuis janvier 2023, l'Office du Tourisme occupe un local de la Maison de Cité au sein de laquelle des synergies sont initiées avec le Centre culturel L'Envol, la bibliothèque et le Musée international de la Base aérienne.
- **Etat du dossier**

- **Programme des travaux ou des aménagements**
  - Sans objet en l'absence d'une localisation identifiée
- **Planification**
  - Recherche d'une localisation adaptée
- **Démarches administratives à réaliser par la Commune**
  - Veille sur les opportunités de financement (appels à projet SPW)
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
  - Communication
  - Signalétique adaptée

#### 8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation de la fiche

#### 9. Evaluation

| Indicateur(s) de réalisation | Valeur cible | Source de vérification |
|------------------------------|--------------|------------------------|
| Installation de l'OT         | 1            | OT                     |

| Indicateur(s) de résultat                                   | Valeur cible | Source de vérification |
|---|--------------|------------------------|
| Fréquentation de l'Office de Tourisme                       | +15%         | OT                     |
| Fréquentation des médias de l'Office du Tourisme (site web) | +15%         | OT                     |
| Fréquentation des attractions touristiques (musées)         | +10%         | ASBL                   |
| Fréquentation des hébergements touristiques                 | +10%         | Propriétaires          |
| Fréquentation des établissements HORECA                     | +10%         | Propriétaires          |

#### 10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

Sera complété à l'activation de la fiche



## FICHE 49

## VILLE DE CHIÈVRES

PRIORITE 3

Tout le territoire



Version initiale

Projet matériel



Version actualisée ( .. / .. / .. )

&gt; Mobilisation d'outils et de démarches de développement touristique

**1. Description succincte du projet****Nature du projet :**

- Création de nouvelles activités sur le territoire, sur base des ressources locales :
  - Organisation de visites guidées : centre historique de Chièvres, musée de la Base aérienne, musée de la Vie rurale de Huissignies
  - Balisage de promenades thématiques : au fil de l'eau, patrimoine bâti, cimetières, land art (en fonction des installations opérées avec les autres fiches-projet)
  - Création de fiches d'information sur les spécificités locales :
    - Vie rurale, vie ancienne
    - Monuments
    - Canal Ath-Blaton
    - Circuits touristiques pédestres et cyclables
    - Toponymie/Odonymie (étude des noms des voies de communication)
    - Folklore : crossage, balle pelote, fêtes médiévales
  - Création de pack journée avec les acteurs locaux et dans les communes voisines
  - Exploitation des nouvelles technologies, par exemple réalité augmentée (QR code)
- Pilotage possible par l'Office de Tourisme, avec des ressources telles que la Ville, le Centre culturel L'Envol, le GT « Valorisation économique », les Offices de Tourisme voisins (Ath, Belœil, Brugelette, Lens), le musée de la Vie rurale, le musée de la Base aérienne, la Maison du Tourisme de Wallonie picarde, le Contrat de Rivière Dendre, etc.

**Public cible :** visiteurs, citoyens**2. Justification du projet****- Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé**

**Contexte :** potentiel récréatif et touristique du territoire (patrimoine bâti, histoire, paysage, HoReCa, hébergements, etc.)

**Besoins identifiés :**

- Besoin de mettre en valeur les activités à fort ancrage identitaire, tel que la balle pelote, le crossage, les manifestations qui gravitent autour de la base aérienne, les ducasses, etc.
- Besoin de valoriser les différents piliers de l'identité chiévroyse : cité des aviateurs, jeux traditionnels, canal Ath-Blaton, ruralité, patrimoine, paysages, etc.
- Besoin de soutenir les associations locales pour leur rôle de dynamique et de transmission de l'identité chiévroyse
- Besoin de soutenir et de valoriser la trame économique locale, afin de garantir sa pérennité
- Besoin d'amorcer une dynamique concertée et inclusive de développement du tourisme

**- Caractère rural du projet**

La création de nouveaux produits touristiques sur le territoire chiévroyse est cohérente avec les fondements du développement rural car elle s'inscrit :

- Dans une démarche de développement de l'attractivité touristique dans une région en plein essor (Ath, Pairi Daiza) afin de soutenir la trame économique locale, en particulier l'HORECA ;
- Avec la volonté de mettre en valeur les identités chiévroyse (médiéval, folklore, paysages, ruralité – voir parties 3 et 4) et de développer le sentiment d'attachement des habitants à leur commune de résidence et de vie.

- **Effets directs et effets multiplicateurs attendus**

La mise en place de ce projet aura des effets multiplicateurs tels que :

- Amélioration de l’ancrage identitaire des habitants et du sentiment d’appartenance
- Promotion du territoire
- Amélioration de l’image et l’attrait de la commune pour les visiteurs extérieurs
- Contribution à des retombées positives pour le secteur du tourisme et pour le secteur HORECA, entre autres

- **Projets connexes du PCDR**

- 8. Aménager les étangs communaux de Hoves
- 10. Créer de nouveaux périmètres de protection et de reconnaissance de la trame verte
- 11. Renforcer les collaborations entre la Commission agricole, la Ville et les citoyens
- 14. Aménager un espace vert de convivialité à Chièvres
- 15. Soutenir les festivités et le folklore identitaire
- 16. Restaurer les remparts et animer le site
- 17. Réhabiliter l’église de Tongre-Saint-Martin en Maison rurale
- 18. Mener des actions « Petit Patrimoine Populaire Wallon »
- 29. Aménager la Grand-place de Chièvres – Volet 1 : placette de la fontaine
- 30. Aménager la Grand-place de Chièvres – Volet 2 : espace collectif
- 42. Aménager l’ancienne ligne de chemin de fer L81 en voie verte
- 45. Créer et animer un Groupe d’action dédié à la valorisation économique
- 48. Aménager un espace dédié et fonctionnel pour l’Office de Tourisme
- 50. Visibiliser l’offre touristique
- 51. Créer un espace de convivialité à la halte nautique de Ladeuze

- **Alternatives éventuelles**

Sans objet

- **Sobriété du projet**

Le projet vise un développement du tourisme doux, basé sur la valorisation des ressources locales, sur la randonnée, la contemplation, le partage. Il s’inscrit donc dans une démarche de sobriété.

**3. Lien à la stratégie du PCDR**

- **Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR**

- 2. Recréer un rapport à la nature apaisé, source d’intégration et de plus-value territoriale

A. Par la renaturation de la campagne chiévroise

B. Par la végétalisation des espaces urbanisés

3. Recréer des cœurs de village dynamiques

A. Par du patrimoine et du folklore vivants et omniprésents

C. Par la convivialité des espaces et des équipements publics : modulables, multimodaux et multifonctionnels

4. Encourager le développement d’un tissu économique ancré et ouvert

A. Par la stimulation de l’entrepreneuriat local

B. Par le développement de l’attractivité touristique

- **Objectifs connexes avec les autres plans et programmes pertinents**

| Plans et programmes communaux  | Plans et programmes supracommunaux   |
|--|--|
| <b>Plan Stratégique transversal (PST)</b>  | <b>Plan de Relance de la Wallonie</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agir pour un développement économique local et durable</li> <li>• Patrimoine et Culture, maillons essentiels de la politique communale de Chièvres</li> </ul>                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer le tourisme, moteur économique</li> </ul>  |
| <b>Plan de Cohésion sociale (PCS)</b>  | <b>WaPi 2040</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit à l’épanouissement culturel, social et familial</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Consolider l’identité du territoire de Wallonie picarde</li> <li>• Miser sur le potentiel touristique du territoire</li> <li>• Défendre le patrimoine d’hier et construire celui de demain</li> </ul> |
| <b>PIC – PIMACI 2022-2024</b>  | <b>Contrat de Rivière Dendre</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tourisme, activités sportives et loisirs</li> </ul>   |
| <b>Plan d’Action en faveur de l’Energie et du Climat (PAEDC)</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vélos électriques</li> <li>• Sensibilisation à la mobilité alternative (réseau Points-Nœuds vélo, véhicules partagés), aux économies d’énergie, sur le télétravail</li> </ul> |  |
| <b>Centre culturel L’Envol</b>   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agor’Assos : mise en réseau des associations locales</li> </ul>   |  |

- Nous, demain !: contribuer au développement d'une société plus durable
- Tour à tour : favoriser la mobilité douce
- Légende commune : créer une identité culturelle commune

**Plan communal de Développement de la Nature (PCDN) - BiodiverCité**

- Restaurer un réseau de cheminement pour mode doux, intégrer leurs abords au réseau écologique



## VILLE DE CHIÈVRES

PRIORITE 2

Tout le territoire



Version initiale

Projet immatériel



Version actualisée ( .. / .. / .. )

&gt; Mobilisation d'outils et de démarches de développement touristique

**1. Description succincte du projet****Nature du projet :**

- Adoption d'une stratégie de marketing territorial
- Développement et centralisation de l'information touristique (website, guide), amélioration des canaux de communication en fonction du public cible

**Public cible :** visiteurs, citoyens**2. Justification du projet****- Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé**

**Contexte :** volonté d'amplifier l'attractivité touristique du territoire (fiche 49), manque de visibilité des produits touristiques du territoire (actuels et futurs) au sein des habitants et des potentiels visiteurs

**Besoins identifiés :**

- Besoin d'amorcer une dynamique concertée et inclusive de développement du tourisme
- Besoin de soutenir et de valoriser la trame économique locale, afin de garantir sa pérennité
- Besoin de mettre en valeur les activités à fort ancrage identitaire, tel que la balle pelote, le crossage, le patrimoine bâti, les manifestations qui gravitent autour de la base aérienne, le canal Ath-Blaton, le patrimoine naturel et les paysages, etc.
- Besoin de soutenir les associations locales pour leur rôle de dynamique et de transmission de l'identité chièvroise

**- Caractère rural du projet**

La valorisation de l'offre touristique est cohérente avec les fondements du développement rural car elle s'inscrit :

- Dans une démarche de développement touristique appuyée sur les ressources et spécificités locales
- Dans une démarche de développement de l'attractivité touristique, dans une région en plein essor, afin de soutenir la trame économique locale, en particulier l'HORECA.
- Dans une démarche de structuration et de stratégie sur le long terme, en capitalisant sur les ressources et les forces vives locales

**- Effets directs et effets multiplicateurs attendus**

La mise en place de ce projet aura des effets multiplicateurs tels que :

- Amélioration de l'image et l'attrait de la commune pour les visiteurs extérieurs
- Promotion du territoire
- Contribution à des retombées positives pour le secteur du tourisme et pour le secteur HORECA, entre autres
- Amélioration de l'ancrage identitaire des habitants et du sentiment d'appartenance

**- Projets connexes du PCDR**

14. Aménager un espace vert de convivialité à Chièvres
15. Soutenir les festivités et le folklore identitaire
16. Restaurer les remparts et animer le site
18. Mener des actions « Petit Patrimoine Populaire Wallon »
37. Mettre à jour périodiquement les outils communaux de communication
38. Améliorer les outils d'accueil des nouveaux habitants
45. Créer et animer un Groupe d'action dédié à la valorisation économique
48. Aménager un espace dédié et fonctionnel pour l'Office de Tourisme
49. Créer de nouveaux produits touristiques
51. Créer un espace de convivialité à la halte nautique de Ladeuze

**- Alternatives éventuelles**

Sans objet

- **Sobriété du projet**

Le projet vise le développement du tourisme doux, basé sur la valorisation des ressources locales et sur la mobilisation des forces vives locales. Il s'inscrit donc dans une démarche de sobriété.

**3. Lien à la stratégie du PCDR**

- **Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR**

3. Recréer des cœurs de village dynamiques

- A. Par du patrimoine et du folklore vivants et omniprésents
- C. Par la convivialité des espaces et des équipements publics : modulables, multimodaux et multifonctionnels
- D. Par la mise en lumière du tissu associatif

4. Encourager le développement d'un tissu économique ancré et ouvert

A. Par la stimulation de l'entrepreneuriat local

B. Par le développement de l'attractivité touristique

- **Objectifs connexes avec les autres plans et programmes pertinents**

| Plans et programmes communaux  | Plans et programmes supracommunaux   |
|--|--|
| <b>Plan Stratégique transversal (PST)</b>  | <b>Plan de Relance de la Wallonie</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agir pour un développement économique local et durable</li> <li>• Patrimoine et Culture, maillons essentiels de la politique communale de Chièvres</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer le tourisme, moteur économique</li> </ul>  |
| <b>Plan de Cohésion sociale (PCS)</b>  | <b>WaPi 2040</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit à l'épanouissement culturel, social et familial</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Consolider l'identité du territoire de Wallonie picarde</li> <li>• Miser sur le potentiel touristique du territoire</li> <li>• Défendre le patrimoine d'hier et construire celui de demain</li> </ul> |
| <b>PIC – PIMACI 2022-2024</b>  | <b>Contrat de Rivière Dendre</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tourisme, activités sportives et loisirs</li> </ul>   |
| <b>Plan d'Action en faveur de l'Energie et du Climat (PAEDC)</b>   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vélos électriques</li> </ul>  |  |

|   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation à la mobilité alternative (réseau Points-Nœuds vélo, véhicules partagés), aux économies d'énergie, sur le télétravail</li> </ul>   |
| <b>Centre culturel L'Envol</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agor'Assos : mise en réseau des associations locales</li> <li>• Nous, demain ! : contribuer au développement d'une société plus durable</li> <li>• Tour à tour : favoriser la mobilité douce</li> <li>• Légende commune : créer une identité culturelle commune</li> </ul> |
| <b>Plan communal de Développement de la Nature (PCDN) - BiodiverCité</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Restaurer un réseau de cheminement pour mode doux, intégrer leurs abords au réseau écologique</li> </ul>   |

**4. Impacts du projet sur la résilience du territoire et de la société**

| Impacts ✓ ou ✗                        | Dimension     |         |          |        |          |            |
|---------------------------------------|---------------|---------|----------|--------|----------|------------|
|                                       | Environnement | Energie | Mobilité | Social | Culturel | Economique |
| <b>Eléments prioritaires</b>          |               |         |          |        |          |            |
| Intérêts des générations futures      | ✓             | ✓       | ✓        | ✓      | ✓        | ✓          |
| Participation                         |               |         |          |        | ✓        | ✓          |
| Cohérence des politiques sectorielles |               |         |          |        | ✓        | ✓          |
| Solidarité des territoires            |               |         |          |        | ✓        | ✓          |
| Evaluation permanente                 |               |         |          | ✓      | ✓        | ✓          |

- Suivi et mise à jour des médias numériques et des médias matériels

## 5. Localisation et statut

Sans objet

## 6. Parties prenantes, porteurs de projet

- **Porteur du projet**  
Office de Tourisme
- **Partenaires potentiels**  
Ville de Chièvres, Offices de Tourisme voisins (Ath, Belœil, Brugelette, Lens),  
Maison du Tourisme de Wallonie picarde, Hainaut Tourisme
- **Pistes de financement**  
RW - veille appel à projets

## 7. Programme de réalisation

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**
  - La volonté est de commencer par structurer et par renforcer l'offre touristique par la création de nouveaux produits touristiques (FP 49)
  - La mise en valeur de l'offre touristique est déjà assurée par l'Office du Tourisme et par la Maison du Tourisme de Wallonie picarde
- **Etat du dossier**
  - Le site web de l'Office de Tourisme [www.otchievres.be](http://www.otchievres.be) a été rafraîchi en 2022.
- **Programme des travaux ou des aménagements**
  - Sans objet
- **Planification**
  - Consultation des forces vives locales et supra-locales
  - Travail avec un bureau d'études pour l'élaboration d'une stratégie de marketing territorial et d'une stratégie de communication (incluant une charte graphique)
  - Mise en œuvre : conception des supports de communication
- **Démarches administratives à réaliser par la Commune**
  - Veille sur les opportunités de financement (appels à projet SPW)
  - Marché de services : étude marketing, conception graphique, conception de médias numériques
  - Marché de fourniture : production des médias matériels
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

## 8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation de la fiche

## 9. Evaluation

| Indicateur(s) de réalisation                          | Valeur cible | Source de vérification |
|---|--------------|------------------------|
| Adoption de la stratégie de marketing territorial     | 1            | OT                     |
| Adoption de la charte graphique                       | 1            | OT                     |
| Mise en ligne des supports de communication numérique | 1            | OT                     |
| Distribution des supports de communication matériels  | 1            | OT                     |

| Indicateur(s) de résultat  | Valeur cible | Source de vérification |
|--|--------------|------------------------|
| Fréquentation des médias numériques                              | +15%         | OT                     |
| Satisfaction des visiteurs                                       | 75%          | OT (enquête)           |
| Fréquentation des attractions touristiques et des manifestations | +10%         | OT (estimation)        |

## 10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

Sera complété à l'activation de la fiche



## VILLE DE CHIÈVRES

## PRIORITE 2

Ladeuze



Version initiale

Projet matériel



Version actualisée ( .. / .. / .. )

&gt; Création de lieux attractifs pour les visiteurs et pour les citoyens

**1. Description succincte du projet**

Figure 14 | Relais nautique de Ladeuze, canal Ath-Blaton, écluse n°15 (crédit photo : FRW - août 2019)

**Nature du projet :**

- Amplification de l'attractivité du site en tant que nœud récréatif et en tant que porte d'entrée touristique de la commune, grâce à l'installation de :
  - Jeux pour enfants
  - Terrasse et mobilier de pique-nique
  - Point de départ d'itinéraires de promenade
  - Land art
  - Installation de bornes d'information : offre récréative, HORECA, producteurs locaux, commerces, musées chièvrois, etc.

- Promotion des nouveaux équipements, via les canaux de communication communaux et via les opérateurs supra-locaux (par exemple la Maison du Tourisme de Wallonie picarde)

**Public cible :** Visiteurs, bateliers, citoyens**2. Justification du projet**- **Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé**

**Contexte :** attractivité des aménagements réalisés en 2011 (équipements pour les bateliers, table de pique-nique, bancs), besoin d'étoffer l'offre pour les promeneurs

**Besoins identifiés :**

- Besoin d'amorcer une dynamique concertée et inclusive de développement touristique
- Besoin de soutenir et de valoriser la trame économique locale, afin de garantir sa pérennité
- Besoin de mettre en valeur les portes d'entrée dans le territoire et d'amplifier l'attractivité touristique depuis les pôles voisins tels qu'Ath et Pairi Daiza
- Besoin de valoriser les différents piliers de l'identité chièvroise : canal Ath-Blaton, ruralité, paysages, patrimoine, etc.

- **Caractère rural du projet**

La création d'un espace de convivialité à la halte nautique de Ladeuze est cohérente avec les fondements du développement rural car elle s'inscrit :

- Dans une démarche de développement touristique appuyée sur les ressources et spécificités locales
- Dans une démarche de multifonctionnalité de l'investissement, répondant également à des besoins locaux, qui garantiront une utilisation maximale des équipements

- Dans une démarche de développement de l'attractivité touristique, dans une région en plein essor, afin de soutenir la trame économique locale, en particulier l'HORECA.

- **Effets directs et effets multiplicateurs attendus**

La mise en place de ce projet aura des effets multiplicateurs tels que :

- Promotion du territoire
- Amélioration de l'image et de l'attrait de la commune pour les visiteurs extérieurs
- Contribution à des retombées positives pour le secteur du tourisme et pour le secteur HORECA
- Amélioration de l'ancrage identitaire des habitants et du sentiment d'appartenance

- **Projets connexes du PCDR**

1. Végétaliser les espaces publics avec des plantes comestibles
13. Amplifier la gestion différenciée et le zéro phyto
33. Aménager des espaces de jeux et de loisirs pour enfants, ados et adultes
45. Créer et animer un Groupe d'action dédié à la valorisation économique
49. Créer de nouveaux produits touristiques
50. Visibiliser l'offre touristique

- **Alternatives éventuelles**

Il n'y a pas d'autre équipement nautique sur le territoire, le projet n'a de sens que sur ce site en tant que porte d'entrée multimodale (plaisance, vélo) sur le territoire. Etant donné la configuration du site et son usage récent, la création d'un espace de convivialité est le développement le plus approprié.

- **Sobriété du projet**

Le projet vise le développement d'un tourisme doux, basé sur la valorisation des ressources locales et s'appuyant sur un équipement déjà existant, sur la randonnée, la contemplation, le partage. Il s'inscrit donc dans une démarche de sobriété.

**3. Lien à la stratégie du PCDR**

- **Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR**

2. Recréer un rapport à la nature apaisé, source d'intégration et de plus-value territoriale
  - A. Par la renaturation de la campagne chiévroise
3. Recréer des cœurs de village dynamiques
  - A. Par du patrimoine et du folklore vivants et omniprésents

- B. Par l'amélioration de l'offre et de l'accès aux infrastructures, aux services et aux équipements
- C. Par la convivialité des espaces et des équipements publics : modulables, multimodaux et multifonctionnels

**4. Encourager le développement d'un tissu économique ancré et ouvert**

A. Par la stimulation de l'entrepreneuriat local

**B. Par le développement de l'attractivité touristique**

- **Objectifs connexes avec les autres plans et programmes pertinents**

| Plans et programmes communaux   | Plans et programmes supracommunaux  |
|---|---|
| <b>Plan Stratégique transversal (PST)</b>   | <b>Plan de Relance de la Wallonie</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Redessiner ensemble l'espace public et réinventer la mobilité</li> <li>• Patrimoine et Culture, maillons essentiels de la politique communale de Chièvres</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Repenser la mobilité</li> <li>• Développer le tourisme, moteur économique</li> </ul>   |
| <b>Plan de Cohésion sociale (PCS)</b>   | <b>WaPi 2040</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit à l'épanouissement culturel, social et familial</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer une mobilité facilitée et multimodale</li> <li>• Miser sur le potentiel touristique du territoire</li> <li>• Défendre le patrimoine d'hier et construire celui de demain</li> </ul> |
| <b>PIC – PIMACI 2022-2024</b>   | <b>Contrat de Rivière Dendre</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déchets</li> <li>• Patrimoine bâti</li> <li>• Tourisme, activités sportives et loisirs</li> </ul>  |
| <b>Plan d'Action en faveur de l'Energie et du Climat (PAEDC)</b>  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>   |
| <b>Centre culturel L'Envol</b>  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tour à tour : favoriser la mobilité douce</li> <li>•</li> </ul>  |   |
| <b>Plan communal de Développement de la Nature (PCDN) - BiodiverCité</b>  |   |

|   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver et reconstituer les éléments du réseau écologique</li> <li>• Participer à la restauration de la qualité des cours d'eau et de leurs abords</li> <li>• Restaurer un réseau de cheminement pour mode doux, intégrer leurs abords au réseau écologique</li> </ul> |  |
|---|--|

#### 4. Impacts du projet sur la résilience du territoire et de la société

| Impacts ✓ ou ×                        | Dimension     |         |          |        |          |            |
|---------------------------------------|---------------|---------|----------|--------|----------|------------|
|                                       | Environnement | Energie | Mobilité | Social | Culturel | Economique |
| <b>Éléments prioritaires</b>          |               |         |          |        |          |            |
| Intérêts des générations futures      | ✓             |         | ✓        | ✓      | ✓        | ✓          |
| Participation                         | ✓             |         |          |        | ✓        | ✓          |
| Cohérence des politiques sectorielles | ✓             |         |          |        | ✓        | ✓          |
| Solidarité des territoires            | ✓             |         |          | ✓      |          | ✓          |
| Evaluation permanente                 | ✓             |         |          |        |          | ✓          |

#### 5. Localisation et statut

- **Adresse**
  - Ladeuze, Grande Drève à hauteur de l'écluse
- **Périmètre d'intervention**
  - Berge de l'écluse 15 à Ladeuze
  - Zone enherbée, aménagée avec une table de pique-nique et un bâtiment léger avec les sanitaires
  - Infrastructure de plaisance en Wallonie classée « Relais nautique » (capacité de 6 bateaux, raccordement à l'eau et à l'électricité, sanitaires accessibles aux plaisanciers) géré par la Commune
- **Intégration du projet par rapport à son environnement direct**

#### PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL 2024-2034

- Relais nautique déjà aménagé
- Porte d'entrée récréative / touristique du territoire via le canal Ath-Blaton et via le RAVel
- Articulation entre les villages de Ladeuze et Huissignies
- Destination cohérente avec le contexte du lieu : cadre agréable et sécurisant, pas de proximité immédiate de logements mais passage régulier

#### - Cadre légal

- Plan de Secteur : Zone d'habitat à caractère rural
- SOL : /
- Règlements : /



- Patrimoine : /
- Autres : /
- **Contraintes naturelles existantes**
  - Inondation : /
  - Ruissellement / Erosion :
  - PASH : /
  - Captage : /
  - Karst : calcaire carbonifère sous couverture, faille
  - Biodiversité : /
  - Autres : /
- **Mobilité – Sécurité**
  - Transports en commun : /
  - Mobilité active : RAVeL W1 Entre Dendre et Haut-Pays
  - Sécurité routière : site hors voirie
- **Statut de propriété**  
SPW Mobilité et Infrastructures

## **6. Parties prenantes, porteurs de projet**

---

- **Porteur du projet**  
Ville de Chièvres – Office de Tourisme  
SPW Mobilité et Infrastructures
- **Partenaires potentiels**  
Office de Tourisme de Chièvres, Office de Tourisme d’Ath, Maison du Tourisme de Wallonie picarde, Contrat de Rivière Dendre, Hainaut Tourisme, ASBL Tous à pied, Centre culturel L’Envol, Groupe d’Action « Valorisation économique »
- **Pistes de financement**  
RW – DR, Voies hydrauliques, CGT (+ veille appel à projets)  
Partenaires privés (par exemple enseignes de sport)

## **7. Programme de réalisation**

---

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**
  - Le relais nautique de Ladeuze fonctionne déjà en tant que tel.
  - Certaines activités de convivialité sont organisées sur le site, notamment par l’Office de Tourisme, avec par exemple la Guinguette de la Halte qui a rencontré un franc succès durant les étés 2022 et 2023 : marché artisanal, course de radeaux, activités ludiques, etc.

- **Etat du dossier**
  - Sans objet
- **Programme des travaux ou des aménagements**
  - Implantation de jeux pour enfants et d’un espace de repos (terrasse et mobilier de pique-nique), dans une démarche identitaire et attractive (land art)
  - Point de départ d’itinéraires de promenade : création de parcours et balisage
  - Installation de bornes d’information : offre récréative, HORECA, producteurs locaux, commerces, musées chiévrais, etc.
  - Mise en place d’un plan de gestion différenciée des espaces verts
- **Planification**
  - Consultation des partenaires, des forces vives concernées et des riverains
  - Convention faisabilité
    - Esquisse et avant-projet
    - Projet et métrés
    - Permis d’urbanisme
  - Convention réalisation
    - Mise en œuvre
    - Suivi de chantier
- **Démarches administratives à réaliser par la Commune**
  - Veille sur les opportunités de financement (appels à projet SPW)
  - Marché de services
  - Permis d’urbanisme
  - Marché de travaux ou de fourniture
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l’investissement réalisé**
  - Entretien périodique de l’espace (déchets, espaces verts)
  - Communication
  - Organisation d’activités de convivialité, en partenariat avec l’Office du Tourisme et l’Envol, entre autres

## **8. Estimation globale du coût**

---

Sera complété à l’activation de la fiche

**9. Evaluation**

| Indicateur(s) de réalisation | Valeur cible | Source de vérification |
|------------------------------|--------------|------------------------|
| Aménagements                 | 1            | AC                     |
| Animations organisées        | 2 / an       | AC                     |

| Indicateur(s) de résultat             | Valeur cible      | Source de vérification |
|---------------------------------------|-------------------|------------------------|
| Nombre de participants aux animations | 50                | OT, CC                 |
| Taux de location des pontons          | 75% sur la saison | OT, Ville              |

**10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition**

Sera complété à l'activation de la fiche